



# ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

DANEMARK

1996

W

O

O

O

## Les *Études Économiques* de l'OCDE Livres Électroniques

L'OCDE, consciente de l'importance stratégique de l'édition électronique, publie désormais les *Études Économiques* de l'OCDE, pour les pays Membres et pour les pays d'Europe centrale et orientale sous la responsabilité du Centre pour la Coopération avec les Économies en Transition, sous forme de livres électroniques, reprenant l'intégralité des textes, tableaux et graphiques du périodique. Les informations apparaîtront à l'écran dans un format identique à celui de la version imprimée, y compris les graphiques en couleurs.

Le livre électronique, qui possède la qualité et la lisibilité de la version papier, utilise le logiciel ACROBAT (inclus dans la disquette), qui vous permettra de bénéficier des avantages suivants :

- Interface conviviale et fonctionnelle
- Index exhaustif pour une recherche rapide, comprenant une table des matières et la liste des tableaux et graphiques
- Fonctions « parcourir et rechercher »
- Zoom pour une lisibilité accrue des graphiques ou de la page
- Possibilité de couper/coller du texte
- Possibilité d'imprimer
- Volume réduit pour une plus grande facilité de transport et de classement

*Environnement de travail* : DOS, Windows ou Macintosh

**Prix de l'abonnement :**            FF 1 800    US\$317    £200    DM 545

**La série 1994/1995 complète sur CD-ROM :**

   FF 2 000    US\$365    £220    DM 600

*Veillez envoyer votre commande aux Éditions Électroniques de l'OCDE, mais de préférence au Centre ou au distributeur de votre pays avec lequel vous avez souscrit votre abonnement à ce titre.*

**ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES  
DE L'OCDE**

**1995-1996**

**DANEMARK**

# ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994) et la République tchèque (21 décembre 1995). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Published also in English.

© OCDE 1996

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles de cette publication doivent être adressées à :

M. le Chef du Service des Publications, OCDE  
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

# Table des matières

|   |     |
|---|-----|
| <b>Introduction</b>   | 1   |
| <b>I. Évolution et perspectives économiques</b>                   | 3   |
| Demande et production : une reprise dynamique                     | 5   |
| Le marché du travail et l'inflation                               | 11  |
| Équilibre conjoncturel de l'économie                              | 16  |
| Perspectives à court terme  | 20  |
| <b>II. Politiques macroéconomiques</b>                            | 25  |
| Politique monétaire et politique de change                        | 25  |
| Politique budgétaire  | 35  |
| <b>III. Fiscalité et transferts</b>                               | 46  |
| Le système danois de protection sociale : objectifs et conception | 47  |
| Le système fiscal : structure et progressivité                    | 49  |
| Générosité des transferts publics                                 | 53  |
| Les objectifs de protection sociale sont-ils atteints ?           | 65  |
| Impact économique des impôts et transferts                        | 74  |
| Bilan   | 82  |
| <b>IV. Mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi</b>  | 86  |
| Introduction  | 86  |
| Marché du travail et emploi                                       | 88  |
| Principaux impératifs   | 91  |
| Initiatives récentes  | 116 |
| Bilan et possibilités d'action                                    | 119 |
| <b>V. Conclusions</b>   | 124 |

|  |            |
|--|------------|
| Notes  | 135        |
| Bibliographie  | 142        |
| <i>Annexes</i>                                       |            |
| I. Données supplémentaires relatives au chapitre III | 145        |
| II. Chronologie économique                           | 148        |
| <b>Annexe statistique et indicateurs structurels</b> | <b>153</b> |

## **Encadrés**

|  |     |
|--|-----|
| 1. La stratégie de l'OCDE pour l'emploi : récapitulatif<br>des recommandations à l'intention du Danemark | 92  |
| 2. Régimes d'aide au revenu  | 99  |
| 3. Les réformes du marché du travail danois de 1994 et 1996  | 117 |

## **Tableaux**

### *Texte*

|   |    |
|---|----|
| 1. Principales composantes de la demande                          | 3  |
| 2. Résultats à l'exportation                                      | 7  |
| 3. Croissance de la valeur ajoutée par secteur                    | 9  |
| 4. Importations de biens et services                              | 10 |
| 5. Balance des paiements  | 11 |
| 6. Hypothèses de politique économique et environnement extérieur  | 21 |
| 7. Perspectives à court terme                                     | 23 |
| 8. Explication des écarts de taux d'intérêt à long terme          | 31 |
| 9. Monnaie et crédit  | 32 |
| 10. Solde budgétaire de l'État : objectifs et résultats           | 37 |
| 11. Recettes et dépenses du secteur public                        | 48 |
| 12. Taux d'imposition : comparaison internationale                | 52 |
| 13. Générosité des transferts publics et nombre de bénéficiaires  | 56 |
| 14. Taux nets de remplacement pour les ménages ayant deux enfants | 63 |
| 15. Indicateurs de pauvreté relative                              | 64 |
| 16. Influence du secteur public sur la distribution des revenus   | 66 |

|     |   |     |
|-----|---|-----|
| 17. | Indicateurs de pauvreté des ménages dans l'optique des dépenses                       | 69  |
| 18. | Revenus sur la durée de vie selon l'instruction                                       | 70  |
| 19. | Distribution des transferts publics selon le revenu disponible du ménage              | 72  |
| 20. | Proportion de salariés pour lesquels le chômage serait financièrement plus avantageux | 77  |
| 21. | Personnes marginalisées : incitation à accepter un emploi                             | 78  |
| 22. | Coin fiscal pour l'impôt sur les sociétés et structure du capital                     | 81  |
| 23. | Taux de chômage par âge et par niveau d'instruction                                   | 90  |
| 24. | Aperçu des régimes de congé rémunéré  | 104 |
| 25. | Réglementation du marché du travail   | 105 |
| 26. | Indicateurs d'instruction et de formation   | 111 |
| 27. | Profil d'instruction  | 112 |
| 28. | Réduction du chômage structurel   | 120 |

#### *Annexes*

|     |   |     |
|-----|---|-----|
| A1. | Mesures de la générosité, de l'efficacité et de l'efficacités du système de transferts de revenu : ensemble des familles ayant des enfants à charge | 146 |
| A2. | Mesures de la générosité, de l'efficacité et de l'efficacités du système de transferts de revenu : familles mono-parentales                         | 147 |

#### *Annexe statistique et indicateurs structurels*

|    |   |     |
|----|---|-----|
| A. | Quelques statistiques rétrospectives                      | 154 |
| B. | Origine et utilisation des ressources (aux prix courants) | 155 |
| C. | Origine et utilisation des ressources (aux prix de 1980)  | 156 |
| D. | Dépenses et recettes des administrations publiques        | 157 |
| E. | Balance des paiements                                     | 158 |
| F. | Marché de l'emploi et production                          | 159 |
| G. | Commerce extérieur, total et par région                   | 161 |
| H. | Prix et salaires  | 162 |
| I. | Monnaie et crédit   | 163 |
| J. | Indicateurs du marché du travail                          | 165 |
| K. | Secteur public  | 166 |
| L. | Structure de la production et indicateurs de résultats    | 167 |

## Graphiques

### *Texte*

|  |     |
|--|-----|
| 1. Résultats macroéconomiques  | 4   |
| 2. Demande privée  | 6   |
| 3. Chômage et programmes du marché du travail  | 13  |
| 4. Évolution de l'inflation  | 15  |
| 5. Comparaison des épisodes économiques  | 17  |
| 6. Variation du taux de change   | 26  |
| 7. Évolution des taux d'intérêt à court terme  | 27  |
| 8. Évolution des taux d'intérêt à long terme   | 29  |
| 9. Rendement des obligations nominale et indexée   | 30  |
| 10. Effets des évolutions monétaires sur la demande  | 34  |
| 11. Effets à court terme de la politique budgétaire sur la demande                                     | 36  |
| 12. Évolution des dépenses et des recettes publiques   | 40  |
| 13. Solde budgétaire des administrations publiques   | 41  |
| 14. Dette des administrations publiques et solde primaire  | 43  |
| 15. Taux marginaux d'imposition des salariés   | 51  |
| 16. Coin fiscal moyen de l'ouvrier   | 54  |
| 17. Taux net de remplacement de l'allocation chômage   | 61  |
| 18. Taux net de remplacement au titre de l'aide sociale  | 62  |
| 19. Distribution du revenu disponible  | 67  |
| 20. Revenu des personnes physiques par âge   | 70  |
| 21. Qui paie l'impôt ?   | 73  |
| 22. Situation sur le marché du travail des personnes âgées<br>de 55 à 66 ans                           | 75  |
| 23. Charge fiscale et offre de travail   | 79  |
| 24. Coin fiscal et secteur tertiaire privé   | 83  |
| 25. Indicateurs du marché du travail   | 87  |
| 26. Composition de la population active marginale  | 90  |
| 27. Évolution des salaires   | 96  |
| 28. Mobilité salariale   | 98  |
| 29. Coin fiscal moyen et marginal  | 101 |
| 30. Rémunérations en termes réels, productivité et part de salaires<br>dans le secteur des entreprises | 109 |



## STATISTIQUES DE BASE DU DANEMARK

### LE PAYS

|  |    |                              |     |
|--|----|------------------------------|-----|
| Superficie totale (milliers de km <sup>2</sup> )         | 43 | Villes principales, 1.1.1995 |     |
| Superficie agricole (milliers de km <sup>2</sup> , 1994) | 27 | en milliers d'habitants :    |     |
|  |    | Copenhague                   | 471 |
|  |    | Aarhus                       | 277 |
|  |    | Odense                       | 183 |
|  |    | Aalborg                      | 159 |

### LA POPULATION

|                                       |       |   |       |
|---------------------------------------|-------|---|-------|
| Population, au 1.1.1995, en milliers  | 5 216 | Population active civile occupée 1993,  |       |
| Nombre d'habitants au km <sup>2</sup> | 121   | en milliers                             | 2 552 |
| Accroissement naturel net,            |       | Par secteur :                           |       |
| moyenne 1991-1994, en milliers        | 6     | Agriculture                             | 132   |
| Accroissement naturel net,            |       | Industrie                               | 524   |
| pour 1 000 habitants, en 1994         | 0,8   | Bâtiment et travaux publics             | 148   |
|                                       |       | Secteur des services                    | 846   |
|                                       |       | Services fournis à la collectivité,     |       |
|                                       |       | services sociaux et services personnels | 883   |
|                                       |       | Autre                                   | 17    |

### LA PRODUCTION

|                                       |         |   |         |
|---------------------------------------|---------|---|---------|
| Produit intérieur brut, 1994          |         | Formation brute de capital fixe en 1994 |         |
| (millions de couronnes)               | 933 185 | (millions de couronnes) :               | 137 778 |
| PIB par habitant (1994, en dollar EU) | 28 130  | En pourcentage du PIB                   | 14,8    |
|                                       |         | Par habitant (en dollar EU)             | 4 153   |

### LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

|  |    |   |     |
|--|----|---|-----|
| Consommation publique, en 1994             |    | Composition du Parlement (nombre de sièges) : |     |
| (en % du PIB)                              | 25 | Sociaux-démocrates                            | 63  |
| Recettes ordinaires de l'État en 1994      |    | Conservateurs                                 | 28  |
| (en % du PIB)                              | 58 | Socialistes populaires                        | 13  |
| Formation brute de capital fixe du secteur |    | Libéraux                                      | 44  |
| public en 1994 (en % du PIB)               | 2  | Progressistes                                 | 11  |
|  |    | Sociaux libéraux                              | 8   |
|  |    | Démocrates centristes                         | 5   |
|  |    | Alliance de gauche                            | 6   |
|  |    | Indépendants                                  | 1   |
|  |    | Total   | 179 |
| Dernières élections générales : 21.09.1994 |    | Prochaines élections générales : 21.09.1998   |     |
|  |    | (au plus tard)                                |     |

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

|  |    |  |    |
|--|----|--|----|
| Exportations de biens et de services       |    | Importations de biens et de services       |    |
| (en pourcentage du PIB, 1994)              | 35 | en pourcentage du PIB, 1994                | 28 |
| Exportations 1994, en pourcentage          |    | Importations en 1994, en pourcentage       |    |
| des exportations totales de marchandises : |    | des importations totales de marchandises : |    |
| Produits agricoles                         | 14 | Biens intermédiaires importés              |    |
| Viande et lait en boîte                    | 2  | par le secteur agricole                    | 3  |
| Produits industriels                       | 71 | Biens intermédiaires importés              |    |
| Autres produits                            | 13 | par les autres secteurs privés             | 43 |
|  |    | Combustibles et lubrifiants                | 5  |
|  |    | Biens d'équipement                         | 11 |
|  |    | Matériel de transport                      | 8  |
|  |    | Biens de consommation                      | 27 |

### LA MONNAIE

|                            |  |   |       |
|----------------------------|--|---|-------|
| Unité monétaire : Couronne |  | Nombre d'unités monétaires par dollar des EU, |       |
|                            |  | moyenne journalière :                         |       |
|                            |  | Année 1995                                    | 5.604 |
|                            |  | Décembre 1995                                 | 5.581 |

*Note :* On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

*Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel du Danemark par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 4 décembre 1995.*

•

*Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 21 décembre 1995.*

•

*L'étude précédente du Danemark a été publiée en août 1994.*

## Introduction

L'expansion, qui s'est poursuivie à un rythme un peu plus lent au premier semestre de 1995, semble reposer sur des bases plus saines que le redressement conjoncturel de l'activité du milieu des années 80. Contrairement à ce qui a été le cas lors de cet épisode précédent de reprise, les soldes financiers des ménages et des entreprises sont restés bien orientés, la croissance de la demande intérieure qui a soutenu la reprise étant fondée sur une forte croissance de la productivité et des gains. Jusqu'ici, il n'y a eu de tensions inflationnistes ni sur les marchés des produits et du travail ni sur le marché de l'immobilier résidentiel. La stabilité du taux de change, favorisée par la participation au mécanisme de change européen, est allée de pair avec une politique monétaire prudente qui a contribué à l'équilibre de la reprise en empêchant la dérive de l'inflation intérieure et en assurant le maintien des taux d'intérêt réels après impôts à un niveau positif. Après avoir temporairement soutenu la demande intérieure en 1993 et en 1994, l'orientation budgétaire devrait être légèrement restrictive au cours de la période 1995 à 1997, le déficit prévu pour les administrations publiques étant le plus faible de la zone de l'OCDE. Ainsi, le Danemark se trouve dans une position relativement satisfaisante pour ce qui est des données macroéconomiques fondamentales.

Le chômage, qui a légèrement diminué avec la reprise conjoncturelle, reste le problème économique le plus grave. Son élément structurel est important, entre 9 et 10 pour cent en 1995, ce qui veut dire que l'équilibre microéconomique tendanciel pourrait ne pas être aussi satisfaisant que l'équilibre macroéconomique. Pour empêcher la persistance d'un taux de chômage aussi élevé, un large éventail de mesures doivent être mises en œuvre afin de favoriser une plus grande flexibilité des marchés du travail et des produits, les autorités étant d'ailleurs désormais engagées dans cette voie, grâce à la fois aux mesures déjà introduites et à celles prévues dans le budget de 1996. Certaines de ces initiatives, dans le domaine de la fiscalité, des prestations liées au niveau de revenu et de la structure

des salaires, exigeront vraisemblablement un arbitrage entre la création de nouvelles structures d'incitation et la renonciation à certains des principes établis du système de prestations universelles, qui a beaucoup contribué à faire de la société danoise l'une des plus égalitaires de la zone de l'OCDE. Toutefois, certains segments de la population – les jeunes et les moins instruits en particulier – étant, semble-t-il, beaucoup plus menacés par le chômage, c'est plutôt la persistance de celui-ci qui est la cause principale de l'inégalité des revenus sur la vie entière.

Le premier chapitre de l'*Étude* examine les évolutions économiques observées au Danemark depuis la publication de la précédente *Étude économique*, en mettant en évidence les caractéristiques du redressement conjoncturel de l'activité économique en 1994 et 1995 et les chances de durabilité. Le chapitre II examine l'évolution des politiques monétaires et budgétaires durant cette période, eu égard aux plans de convergence pour la deuxième phase de l'Union économique et monétaire, ainsi que les aspects budgétaires à long terme du vieillissement de la population. Le chapitre spécial de l'*Étude* (troisième chapitre) analyse les coûts et l'efficacité du système danois d'imposition et de transfert, en évaluant les effets de distribution ainsi que les possibles effets de contre-incitation sur le marché du travail. Le quatrième chapitre développe l'analyse générale contenue dans l'*Étude sur l'emploi de l'OCDE*, en proposant un vaste programme d'action pour le Danemark en vue de diminuer le niveau élevé du chômage structurel dont souffre le pays. Les recommandations portent sur un large éventail de questions, y compris la politique du marché du travail proprement dite, la concurrence sur les marchés de produits et la mise en valeur du capital humain. Pour finir, des conclusions (chapitre V) sont présentées sur les principaux points en même temps que des considérations intéressant l'action des pouvoirs publics.

## I. Évolution et perspectives économiques

Induit à l'origine par la consommation privée, le redressement économique qui s'est amorcé au milieu de 1993 a été soutenu par une croissance dynamique des exportations et s'est élargi pour toucher l'investissement des entreprises (tableau 1). L'emploi, qui a d'abord répondu lentement à la croissance de la production, a progressé en rythme annuel de 1½ pour cent environ depuis la deuxième moitié de 1994. Grâce à cette évolution et à la réduction de la population active résultant des mesures du marché du travail, le chômage a été réduit de 3 points de pourcentage environ par rapport à son niveau record du premier semestre de 1994 pour s'établir au taux encore élevé de 9½ pour cent. Malgré le rétrécissement rapide de l'écart de production, qui est tombé, selon les estima-

Tableau 1. Principales composantes de la demande  
Pourcentage de variation par rapport à la période précédente

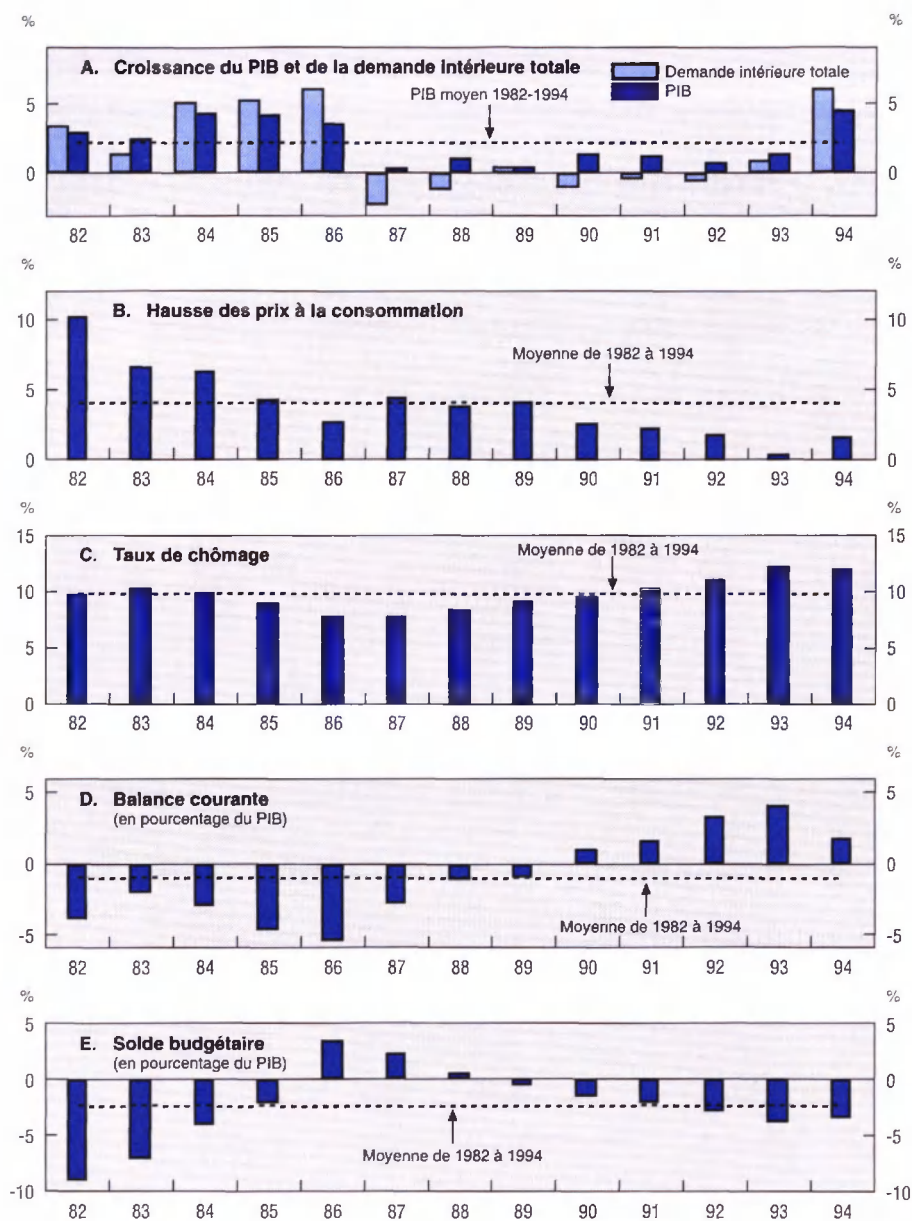
|                                   | 1992  | 1993 | 1994 | 1994 <sup>1</sup> |      | 1995 <sup>1</sup> |
|-----------------------------------|-------|------|------|-------------------|------|-------------------|
|                                   |       |      |      | I                 | II   | I                 |
| Consommation privée               | 1.1   | 2.9  | 7.0  | 8.2               | 4.1  | 1.9               |
| Consommation publique             | 1.4   | 2.8  | 1.1  | 0.5               | -1.1 | 0.8               |
| Formation brute de capital        | -7.2  | -2.3 | 3.1  | 3.2               | 4.4  | 13.4              |
| <i>dont :</i>                     |       |      |      |                   |      |                   |
| Logement                          | -5.0  | -3.0 | 6.4  | 9.6               | 4.5  | 0.0               |
| Entreprises                       | -11.4 | -2.8 | 2.6  | 1.8               | 5.1  | 24.9              |
| Variation des stocks <sup>2</sup> | -0.2  | -1.0 | 1.1  | 2.4               | -0.8 | -0.2              |
| Exportations                      | 2.7   | -2.0 | 7.3  | 5.8               | 6.8  | 4.8               |
| <b>Demande totale</b>             | 0.5   | -0.1 | 6.5  | 7.4               | 3.6  | 5.0               |
| Importations                      | -0.2  | -4.1 | 12.1 | 15.3              | 5.3  | 7.0               |
| <b>PIB</b>                        | 0.8   | 1.4  | 4.5  | 4.6               | 2.2  | 4.9               |

1. Taux de croissance annuel corrigé des variations saisonnières.

2. Contribution au PIB.

Source : OCDE.

Graphique 1. **RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES**



Source : OCDE.

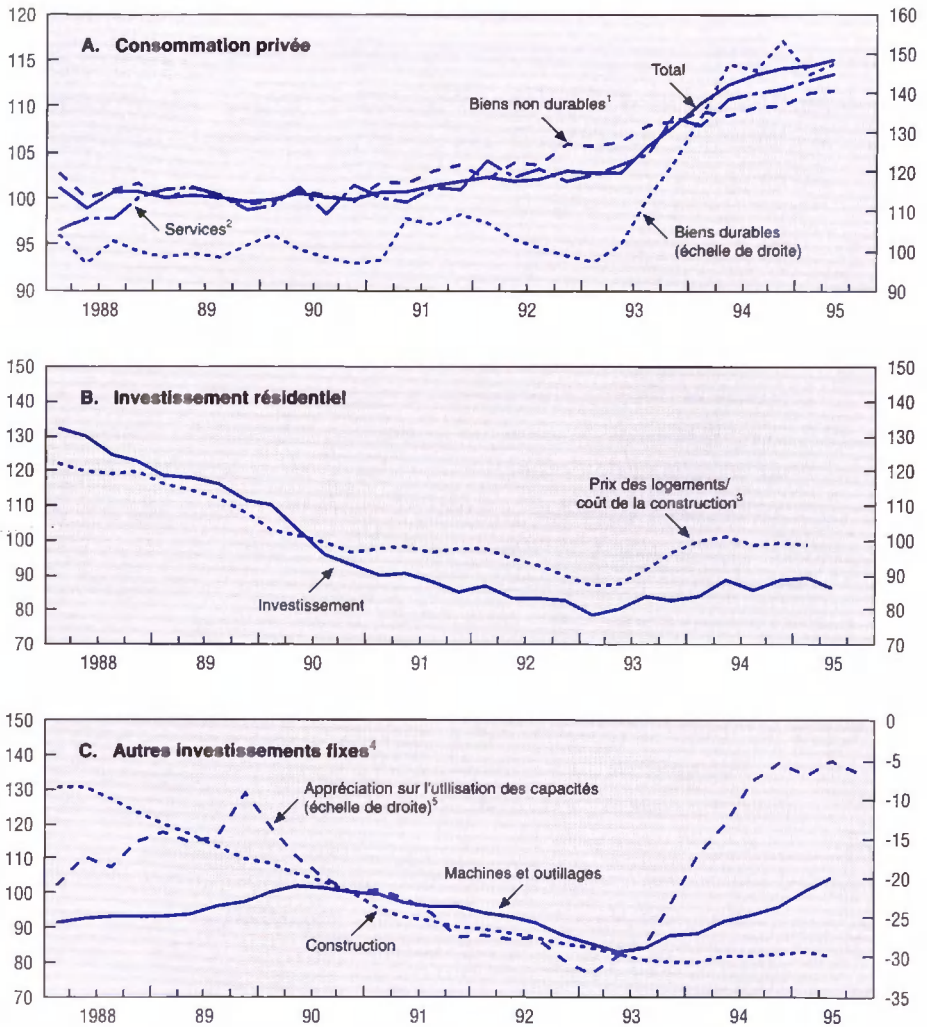
tions, à 1 pour cent du PIB en 1995, on n'a observé jusqu'ici aucune accélération importante des salaires et des prix (graphique 1)<sup>1</sup>. Cependant, le volant de ressources inutilisées sur le marché du travail pourrait être absorbé dans les deux prochaines années, sous la pression de la croissance réelle relativement dynamique prise en compte dans les prévisions de l'OCDE, de sorte que les tensions inflationnistes pourraient s'accroître. La menace que cela peut faire peser sur la reprise fait l'objet d'un intérêt particulier dans l'analyse conjoncturelle comparative présentée dans ce chapitre.

## **Demande et production : une reprise dynamique**

La consommation privée a continué de s'accroître au premier semestre de 1995, bien qu'à un rythme plus modéré que celui enregistré en 1994, lorsque sous l'effet conjugué *i*) de la diminution des impôts sur les ménages, *ii*) de l'augmentation du revenu de l'emploi et *iii*) d'une baisse du taux d'épargne des ménages<sup>2</sup>, les dépenses des ménages ont été particulièrement vigoureuses. La réduction de la propension à économiser semble avoir été en partie motivée par un regain de confiance : les enquêtes auprès des ménages font apparaître un degré de confiance inégalé depuis le début de 1994, l'assainissement des soldes financiers des ménages depuis 1986 ayant probablement joué un rôle important à cet égard. Les ratios moyens ressources/revenu ont augmenté pour atteindre au début de la reprise leur plus haut niveau depuis des décennies. En outre, la satisfaction de la demande contenue de biens durables et la réalisation d'autres achats peu fréquents, caractérisés par des cycles de renouvellement assez marqués, ont peut-être aussi contribué<sup>3</sup> à la forte croissance des dépenses de consommation en 1994 (graphique 2, partie A). En particulier, une prime temporaire à la casse des véhicules particuliers usagés a eu une importante incidence sur les immatriculations durant la majeure partie de 1994, encore que cette incidence soit moins évidente en 1995 car la prime a été supprimée.

La demande de logements, soutenue initialement par les opérations de construction et de rénovation bénéficiant de subventions publiques temporaires<sup>4</sup>, ne s'est pas sensiblement redressée. Les effets de l'augmentation du revenu disponible ont été dans une large mesure compensés par des taux d'intérêt réels d'un niveau inégalé et par une diminution de la valeur fiscale des réductions des paiements d'intérêts. En conséquence, les prix des logements ne se sont accrus

Graphique 2. **DEMANDE PRIVÉE**  
 Indice 1990 = 100, corrigé des variations saisonnières



1. Y compris les biens semi-durables.
2. A l'exclusion du logement.
3. Prix moyen d'un logement unifamilial divisé par le coût moyen de la construction résidentielle.
4. Moyenne mobile sur quatre trimestres.
5. Chiffre net, part des entreprises soumises à des contraintes de capacités, moins part des entreprises ne connaissant pas de contraintes de capacités.

Source : Danmarks Statistik.



que légèrement plus que les coûts de construction durant la reprise (graphique 2, partie B), la construction de nouveaux logements résidentiels restant donc une activité peu rentable dans de nombreuses parties du pays<sup>5</sup>.

La formation de capital fixe dans les entreprises est restée peu vigoureuse durant les premières phases de l'expansion, mais s'est de plus en plus accélérée en 1994. Les investissements en machines et outillage se sont accrus de 29 pour cent (taux annuel désaisonnalisé) au premier semestre de 1995, l'utilisation des capacités atteignant son niveau le plus élevé depuis 1986. Cependant, l'offre de bâtiments industriels restant excédentaire depuis le boom de la construction des années 80, l'investissement dans le bâtiment est resté peu dynamique (graphique 2, partie C). L'investissement du secteur public, qui revêt une moins grande importance dans la demande totale, a en fait reculé quelque peu entre 1994 et 1995 car les collectivités locales ont réduit leurs dépenses d'équipement.

Depuis le début de la reprise au milieu de 1993, les exportations de biens et de services sont restées sur une tendance à la hausse, enregistrant des taux de croissance semestriels en volume de 6 à 7 pour cent (taux annuels désaisonnalisés) tout au long des deux dernières années (tableau 2). Cette bonne tenue des exportations est due principalement à un redressement de la demande d'importa-

Tableau 2. **Résultats à l'exportation**  
Pourcentage de variation par rapport à la période précédente

|   | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1993 <sup>1</sup> |       | 1994 <sup>1</sup> |      | 1995 <sup>1</sup> |
|---|------|------|------|------|-------------------|-------|-------------------|------|-------------------|
|   |      |      |      |      | I                 | II    | I                 | II   | I                 |
| <b>Produits manufacturés</b>                |      |      |      |      |                   |       |                   |      |                   |
| Prix relatifs à l'exportation               | -1.8 | 2.1  | 0.2  | 1.1  | 1.1               | -6.7  | 3.1               | 5.3  | 2.7               |
| Coûts unitaires relatifs<br>de main-d'œuvre | -2.5 | -0.3 | -1.7 | 0.6  | 2.2               | -13.3 | 4.4               | 8.5  | 3.2               |
| Croissance des exportations                 | 6.1  | 5.6  | -2.6 | 7.5  | -7.4              | 5.2   | 8.4               | 7.8  | 6.7               |
| Croissance des marchés                      | 1.2  | 2.3  | -0.7 | 11.5 | -4.1              | 5.7   | 13.4              | 13.7 | 7.5               |
| Résultats à l'exportation                   | 4.8  | 3.2  | -1.9 | -3.6 | -3.4              | -0.4  | -4.4              | -5.2 | -0.8              |
| <b>Ensemble des biens</b>                   |      |      |      |      |                   |       |                   |      |                   |
| Croissance des exportations                 | 7.5  | 4.6  | -2.6 | 6.5  | -7.2              | 6.5   | 6.3               | 6.8  | 6.2               |
| Croissance des marchés                      | 1.8  | 3.0  | -0.8 | 9.7  | -4.4              | 5.7   | 11.3              | 10.5 | 6.7               |
| Résultats à l'exportation                   | 4.8  | 1.2  | -1.9 | -2.9 | -2.9              | 0.7   | -4.5              | -3.3 | -0.5              |

1. Taux de croissance annuel corrigé des variations saisonnières.

Source : OCDE.

tions chez les principaux partenaires commerciaux du Danemark sous l'effet de la reprise internationale. Les exportateurs danois ont souffert d'une perte très importante de parts de marché en 1993 et 1994, en particulier en ce qui concerne les exportations de produits manufacturés. Si la compétitivité danoise s'est affaiblie avec l'appréciation graduelle du taux de change réel, une partie de la perte de parts de marché a été imputable à la composition des exportations. Le secteur manufacturier se spécialise dans des secteurs, comme l'alimentation et les boissons et les produits du bois, ayant une élasticité-revenu relativement faible<sup>6</sup>, ce qui conduit à une diminution de la part globale de marché durant une reprise. Si les exportations plus sensibles aux variations conjoncturelles que sont les machines et l'outillage ont enregistré une augmentation en volume d'une année sur l'autre de 12 pour cent durant le deuxième semestre de 1994, avant de diminuer quelque peu, cet élément représente légèrement moins du quart des exportations totales de marchandises du Danemark. En outre, en raison des divergences géographiques des positions conjoncturelles ainsi que de l'ouverture de nouveaux marchés d'exportations, la majeure partie de la croissance des exportations durant les deux dernières années a concerné des marchés autres que ceux des pays voisins. Sur une croissance totale des exportations de marchandises de 19 milliards de couronnes danoises de 1992 à 1994, la moitié correspondent à des exportations vers les États-Unis ou vers les marchés émergents d'Asie et d'Europe orientale.

L'augmentation de la demande globale a suscité une réaction rapide de l'offre intérieure durant la reprise, la valeur ajoutée du secteur des entreprises ayant augmenté de 11 pour cent environ du milieu de 1993 au milieu de 1995. Cette expansion a touché tous les segments du secteur des entreprises, mais a été particulièrement prononcée dans le secteur des services privés, qui, avec la construction, a progressé comparativement plus vigoureusement au début de la reprise<sup>7</sup>, alors que la croissance de la production manufacturière a été plus progressive (tableau 3). L'augmentation considérable de la production manufacturière durant la première moitié de 1995, sous l'effet essentiellement de la reprise des exportations industrielles, a contribué à un haut niveau d'utilisation des capacités. Le manque de capacités qui en est résulté pourrait, à son tour, avoir freiné une expansion plus importante de la production et a probablement contribué à des taux de croissance des importations considérablement supérieurs à la demande pondérée par la composition des importations tant en 1994 que

Tableau 3. **Croissance de la valeur ajoutée par secteur**  
Croissance annuelle moyenne, en pourcentage<sup>1</sup>

|  | 1993 |      | 1993 | 1994 |       | 1994 | 1995 | Pour mémoire<br>Part de la<br>valeur ajoutée<br>(1994) |
|--|------|------|------|------|-------|------|------|--|
|  | I    | II   |      | I    | II    |      |      |  |
| Secteur des entreprises                |      |      |      |      |       |      |      |  |
| Total                                  | -2.8 | 7.0  | -0.2 | 2.8  | 5.3   | 4.5  | 4.9  | 61.1   |
| Activités                              |      |      |      |      |       |      |      |  |
| manufacturières                        | 2.2  | 3.1  | 1.9  | 4.1  | 5.1   | 4.2  | 9.5  | 20.3   |
| Construction                           | 3.3  | -3.8 | -1.1 | 10.4 | 2.6   | 4.9  | 5.2  | 4.6  |
| Services privés                        | -6.6 | 9.8  | -1.2 | 2.6  | 3.6   | 4.7  | 5.0  | 36.2   |
| Agriculture et pêche                   | 46.1 | 17.0 | 15.8 | 6.2  | -22.6 | 1.5  | 25.4 | 6.4  |
| Industries extractives<br>et off-shore | 8.7  | 13.1 | 10.1 | 11.7 | -1.6  | 8.6  | 3.2  | 4.5  |
| Secteur public                         | 1.4  | 2.5  | 1.4  | 0.5  | -1.0  | 0.8  | 0.2  | 20.7   |
| Ensemble de l'économie                 | 1.0  | 5.7  | 1.3  | 2.8  | 1.1   | 3.1  | 4.6  | 100.0  |

1. Aux prix des facteurs; taux annuel corrigé des variations saisonnières.  
Source : Danmarks Statistik.

durant le premier semestre de 1995<sup>8</sup>. Le Danemark n'est pas le seul pays où l'on a observé une augmentation de la dépendance à l'égard des importations durant la reprise actuelle et cette évolution peut être considérée comme l'illustration d'une tendance générale vers une plus grande internationalisation du secteur des entreprises ainsi que de contraintes du côté de l'offre. De fait, les matières premières et les biens d'équipement utilisés dans le secteur des entreprises – qui représentent quelque 40 pour cent des importations totales de marchandises – ont été les éléments les plus dynamiques des importations en 1994. En raison de la composition de la demande durant le redressement de l'activité, d'autres segments des importations – notamment les biens d'équipement et les matériels de transport – ont aussi progressé rapidement. Pour ce qui est des importations de services, c'est dans le tourisme que l'augmentation la plus importante a été enregistrée (croissance en volume de 18 pour cent en 1994), cette évolution étant associée au redressement des dépenses des ménages (tableau 4).

Sous l'effet du redressement des importations de marchandises, d'effets négatifs sur les termes de l'échange et d'une augmentation temporaire des dépenses d'intérêts, l'excédent de la balance courante a été réduit de près de moitié

**Tableau 4. Importations de biens et services<sup>1</sup>**  
 Pourcentage de variation d'une année sur l'autre, prix de 1980

|   | 1991 | 1992 | 1993  | 1994 | 1994 <sup>2</sup> |      | 1995 <sup>2</sup> |
|---|------|------|-------|------|-------------------|------|-------------------|
|   |      |      |       |      | I                 | II   | I                 |
| <b>Importations de biens</b>                            | 5.1  | -0.5 | -4.9  | 11.9 | 15.4              | 5.7  | 5.3               |
| <i>dont :</i>   |      |      |       |      |                   |      |                   |
| Matières premières                                      | 1.8  | 5.3  | -7.5  | 9.0  | 14.1              | 9.6  | 0.8               |
| Énergie   | 6.2  | 1.2  | 0.0   | 1.1  | -17.6             | -5.6 | -25.0             |
| Biens d'équipement                                      | 0.9  | -0.9 | -10.1 | 20.4 | 12.5              | 48.6 | -26.1             |
| Matériel de transport                                   | 7.7  | 4.3  | -12.3 | 51.6 | 144.3             | 16.8 | 13.4              |
| Biens de consommation                                   | 10.4 | 4.4  | -5.4  | 13.4 | 9.4               | 12.0 | -11.3             |
| <b>Importations de services</b>                         | -0.7 | 1.3  | 0.3   | 10.8 | 13.6              | 13.3 | 11.8              |
| <b>Ensemble des biens et services</b>                   | 4.1  | -0.2 | -4.1  | 11.7 | 15.1              | 6.9  | 6.4               |
| <i>Pour mémoire :</i>                                   |      |      |       |      |                   |      |                   |
| Demande intérieure totale                               | -0.4 | -0.5 | 0.9   | 5.8  | 7.9               | 1.5  | 5.6               |
| Demande pondérée en fonction des importations           | 3.1  | 0.3  | -0.5  | 6.1  | 5.5               | 5.7  | 5.2               |
| Consommation privée de biens, hors achats d'automobiles | 2.7  | 0.6  | 3.4   | 3.6  | -7.3              | 14.1 | -8.7              |

1. Définition de l'OCDE. Corrections des variations saisonnières différentes du tableau 1 pour les importations de biens et services.

2. Croissance par rapport au semestre précédent (c.v.s.). Les sous-composantes des importations de biens ne sont pas ajustées des variations saisonnières.

Source : Danmarks Statistik.

pour tomber à 1.8 pour cent du PIB en 1994 (tableau 5). Au premier semestre de 1995, la dégradation a été freinée par une évolution plus favorable du côté des échanges et par le coup de pouce temporaire donné aux entrées nettes de revenus d'investissement par les achats étrangers d'obligations danoises<sup>9</sup>. A long terme, la baisse des paiements danois au titre du service de la dette contribue à une amélioration structurelle de la balance des opérations courantes, les importants excédents courants de ces dernières années ayant permis une réduction rapide de la dette extérieure nette. A court terme, toutefois, la composition de la dette se modifie. Les investissements nets de portefeuille, où d'importantes sorties avaient été enregistrées en 1994, se sont soldés par un excédent confortable durant la première moitié de 1995 car la stabilité des taux de change et des prix a renforcé la confiance des investisseurs étrangers. Les transactions extérieures des banques, en revanche, qui avaient généré des entrées de capitaux en 1994 à mesure que se

Tableau 5. **Balance des paiements**  
En milliards de couronnes

|  | 1991  | 1992  | 1993   | 1994  | 1995           |
|--|-------|-------|--------|-------|----------------|
|  |       |       |        |       | 1 <sup>1</sup> |
| Balance commerciale                          | 30.3  | 43.4  | 50.4   | 47.8  | 12.1           |
| Services non facteurs                        | 26.6  | 23.5  | 18.8   | 11.4  | 5.5            |
| Revenu net des investissements               | -36.5 | -34.2 | -31.1  | -33.5 | -3.5           |
| Transferts unilatéraux                       | -7.4  | -7.2  | -7.5   | -8.6  | -2.0           |
| <b>Opérations courantes</b>                  | 13.0  | 25.5  | 30.5   | 17.0  | 12.2           |
| Investissements directs                      | -2.5  | -7.3  | 2.0    | 5.4   | 2.4            |
| Investissements de portefeuille              | 14.5  | 63.5  | 83.5   | -74.3 | 17.3           |
| Emprunts et prêts <sup>2</sup>               | 7.1   | -23.6 | -13.1  | -18.6 | -8.6           |
| Position extérieure des banques              | -9.8  | -54.6 | -140.6 | 84.2  | -13.7          |
| <b>Opérations en capital (secteur privé)</b> | 9.3   | -22.0 | -68.2  | -3.3  | -2.6           |
| Postes autonomes <sup>3</sup>                | 22.3  | 3.5   | -37.7  | 13.7  | 9.6            |
| Financés par :                               |       |       |        |       |                |
| Prêts publics en devises                     | -35.0 | 4.9   | 56.7   | -27.5 | -4.8           |
| Autres éléments <sup>4</sup>                 | -8.1  | -9.5  | 5.8    | 0.8   | ..             |
| Variation de la liquidité internationale     | -20.8 | -1.1  | 24.8   | -13.0 | ..             |

1. Chiffres non corrigés des variations saisonnières.

2. Des ménages et des entreprises.

3. Balance courante plus opérations en capital du secteur privé.

4. Y compris les variations d'évolution et les mouvements de capitaux non recensés.

Source : Danmarks Nationalbank, OCDE.

sont dénouées les opérations de couverture liées aux crises précédentes du marché de change, se sont soldées par des sorties nettes au cours de la même période.

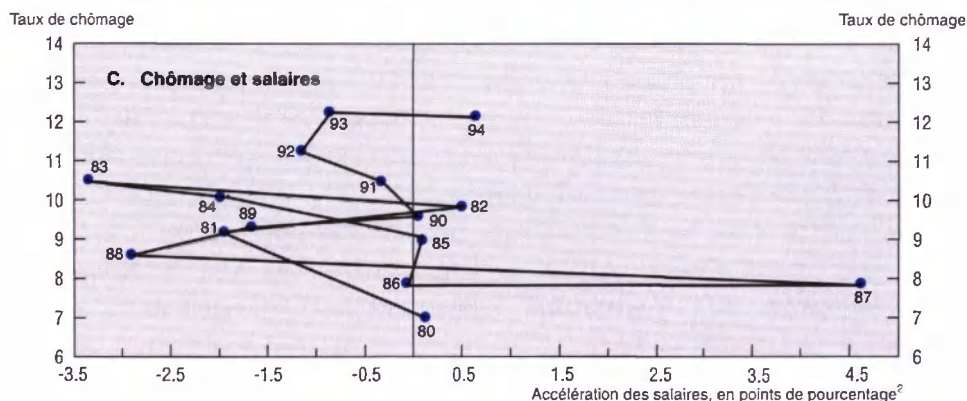
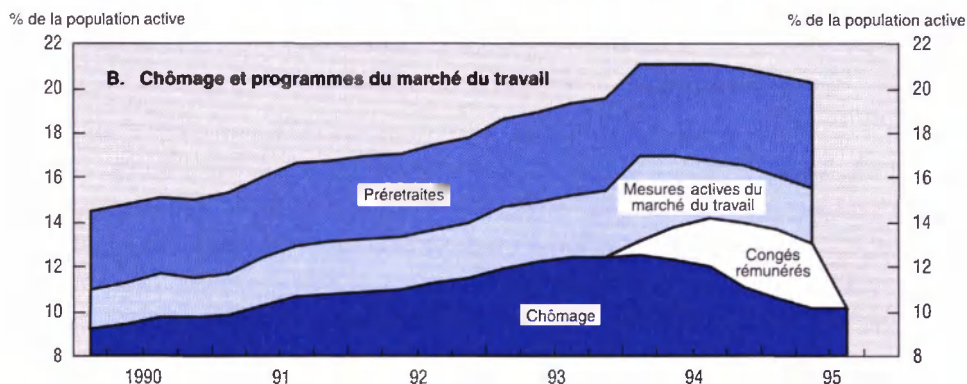
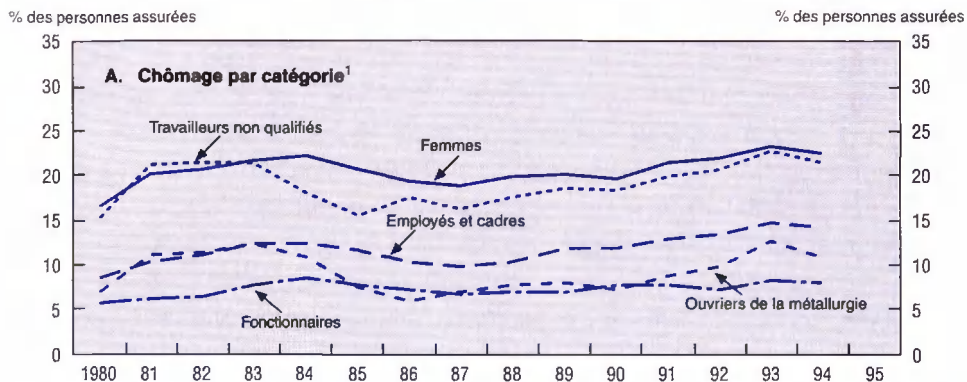
## Le marché du travail et l'inflation

La productivité du secteur des entreprises progressant de 6 pour cent durant les quatre premiers trimestres de la reprise, la croissance de la production ne s'est traduite que par une augmentation modérée de la demande de main-d'œuvre en 1994. Cependant, au second trimestre de 1995, l'emploi à plein-temps avait progressé de plus de 2 pour cent. Les gains d'emplois ont concerné essentiellement les salariés du secteur privé, les emplois dans le secteur public ne s'inscri-

vant sur aucune tendance nette et le travail indépendant connaissant en fait un recul. Si c'est dans le secteur des services privés qu'a été créé le plus grand nombre d'emplois, l'augmentation proportionnelle la plus importante est intervenue dans le secteur de la construction, où l'emploi s'est accru de plus de 8 pour cent. Suite à une réduction de la population active, le chômage recensé est tombé du niveau record de 12.6 pour cent au printemps de 1994 à 9.5 pour cent en octobre 1995. Néanmoins, si l'on tient compte du grand nombre de personnes participant temporairement à des mesures actives du marché du travail ou à des programmes de congés, le chômage total au deuxième trimestre de 1995 était de 16 pour cent de la population active – soit un léger recul seulement par rapport au début de la reprise économique (graphique 3, partie B).

En raison des différences sectorielles de la demande de main-d'œuvre, la réduction du chômage a été inégalement répartie entre les groupes professionnels (graphique 3, partie A). Le groupe des travailleurs manuels qualifiés est celui qui a connu la plus forte baisse, le chômage parmi les travailleurs du bâtiment et les ouvriers de la métallurgie diminuant de 40 pour cent environ entre les deuxièmes trimestres de 1994 et de 1995. Parmi les autres groupes relevant des fonds d'assurance chômage dans le secteur manufacturier, comme les «travailleurs spécialisés» et les «travailleurs féminins» (c'est-à-dire dans les deux cas des personnes ayant une éducation formelle limitée), la baisse du chômage a été à peu près de 20 pour cent, alors que les segments du marché du travail constitués par les personnes ayant suivi des études supérieures ont enregistré des baisses nettement moins importantes. Jusqu'ici, toutefois, rien ne permet de penser à un excédent de la demande de main-d'œuvre au niveau national dans certaines professions ou qualifications. D'après les enquêtes de conjoncture, le nombre d'entreprises dans le secteur manufacturier et dans le secteur de la construction qui souffrent d'une pénurie de personnel qualifié s'est accru durant la reprise, mais est encore inférieur au niveau atteint durant le dernier redressement de l'activité. En revanche, certains nouveaux problèmes peuvent être détectés à l'échelon régional. Si des taux de chômage inférieurs à 5 pour cent indiquent un marché du travail tendu, une pénurie d'ouvriers du bâtiment et d'ouvriers métallurgistes est apparue dans certains comtés à l'ouest du Danemark au premier semestre de 1995. En outre, plusieurs caisses d'assurance chômage de la fonction publique ont enregistré des taux de chômage faibles et en baisse – en raison, entre autres, de la participation importante de leurs affiliés aux programmes de

### Graphique 3. CHÔMAGE ET PROGRAMMES DU MARCHÉ DU TRAVAIL



1. Chômeurs assurés en pourcentage du total des assurés de la caisse d'assurance chômage.

2. Indice des salaires pour les salariés du secteur manufacturier.

Source : Danmarks Statistik.

conçus rémunérés. En général, toutefois, les salaires dans ce segment du marché du travail ne réagissent pas de manière sensible aux taux de chômage.

Avec un écart de production estimé de 1½ pour cent environ en 1994, on a observé jusqu'ici peu de signes d'une recrudescence de l'inflation des salaires. Bien que l'augmentation globale de 3.3 pour cent<sup>10</sup> des salaires en 1994 ait été la plus forte progression en termes nominaux depuis celle de 1987, elle n'a pas été particulièrement élevée au regard de ce qui s'était produit par le passé face à une réduction du chômage (graphique 3, partie C). Les hausses récentes des salaires ont été plus importantes pour les ouvriers que pour les salariés. Toutefois, ce qui est un peu surprenant, elles n'ont pas été particulièrement importantes pour les segments du marché du travail qui ont enregistré les plus fortes réductions du chômage. A l'issue des négociations salariales locales, des hausses de salaires situées entre 3 et 3½ pour cent ont été décidées pour 1995, sans compter les effets possibles d'une dérive des salaires au niveau individuel.

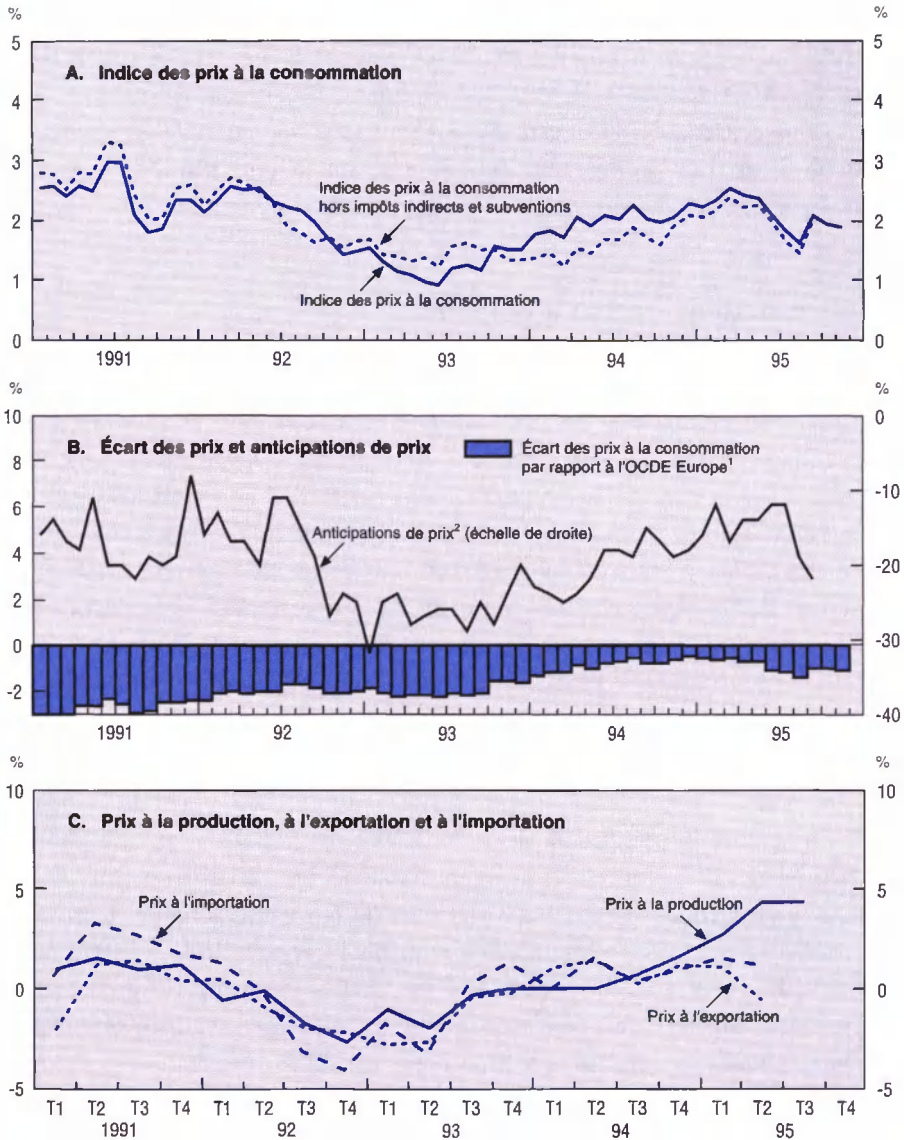
Les prix à la consommation sont restés remarquablement stables durant les deux premières années de la reprise, l'inflation d'une année sur l'autre progressant lentement de 1 pour cent environ à 2.3 pour cent au premier semestre de 1995 avant de retomber au-dessous de 2 pour cent (graphique 4, partie A). L'inflation danoise est donc restée inférieure à la moyenne de l'OCDE, bien que dans une moindre mesure que les années précédentes. Les prix à la consommation ont été gonflés par des facteurs exogènes, comme les impôts indirects et l'augmentation des prix des produits agricoles, des transports et des services publics. De plus, malgré l'appréciation continue du taux de change effectif, la hausse des prix à l'importation – en particulier des prix des matières premières importées – a joué un rôle déterminant dans la poussée d'inflation du premier semestre de 1995. Cependant, l'inflation d'origine intérieure n'a guère montré de signes de reprise durant les deux premières années du redressement conjoncturel de l'activité. De fait, en raison en particulier de gains de productivité dans le secteur des entreprises de 3.5 pour cent tout au long de 1994, la composante intérieure des prix à la consommation – conjugaison des coûts unitaires de main-d'œuvre et des marges de profit intérieures – a constamment enregistré des taux d'augmentation inférieurs à 2 pour cent<sup>11</sup>.

Très peu d'éléments tendent donc à indiquer jusqu'ici que l'expansion a engendré des tensions inflationnistes, que ce soit sur le marché des produits ou sur le marché du travail. On observe néanmoins que la marge de ressources



## Graphique 4. ÉVOLUTION DE L'INFLATION

Variation en pourcentage sur 12 mois



1. OCDE Europe, moyenne non pondérée, Turquie non comprise.

2. En début de période. Personnes escomptant une inflation plus forte les douze prochains mois, moins personnes escomptant une inflation moins forte.

Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques.

inutilisées dans certains segments du marché du travail est quasiment éliminée et qu'au premier semestre de 1995, les gains de productivité ont été, semble-t-il, sensiblement moins importants que lors des premières phases de la reprise. Cela pourrait indiquer que l'inflation d'origine intérieure ne restera pas à son bas niveau récent. De fait, compte tenu de la spirale salaires-salaires observée à la fin de la reprise précédente, la question qu'il faut se poser est celle de savoir si une modification de l'environnement économique ou la composition de la reprise actuelle peuvent se traduire par un résultat plus favorable cette fois.

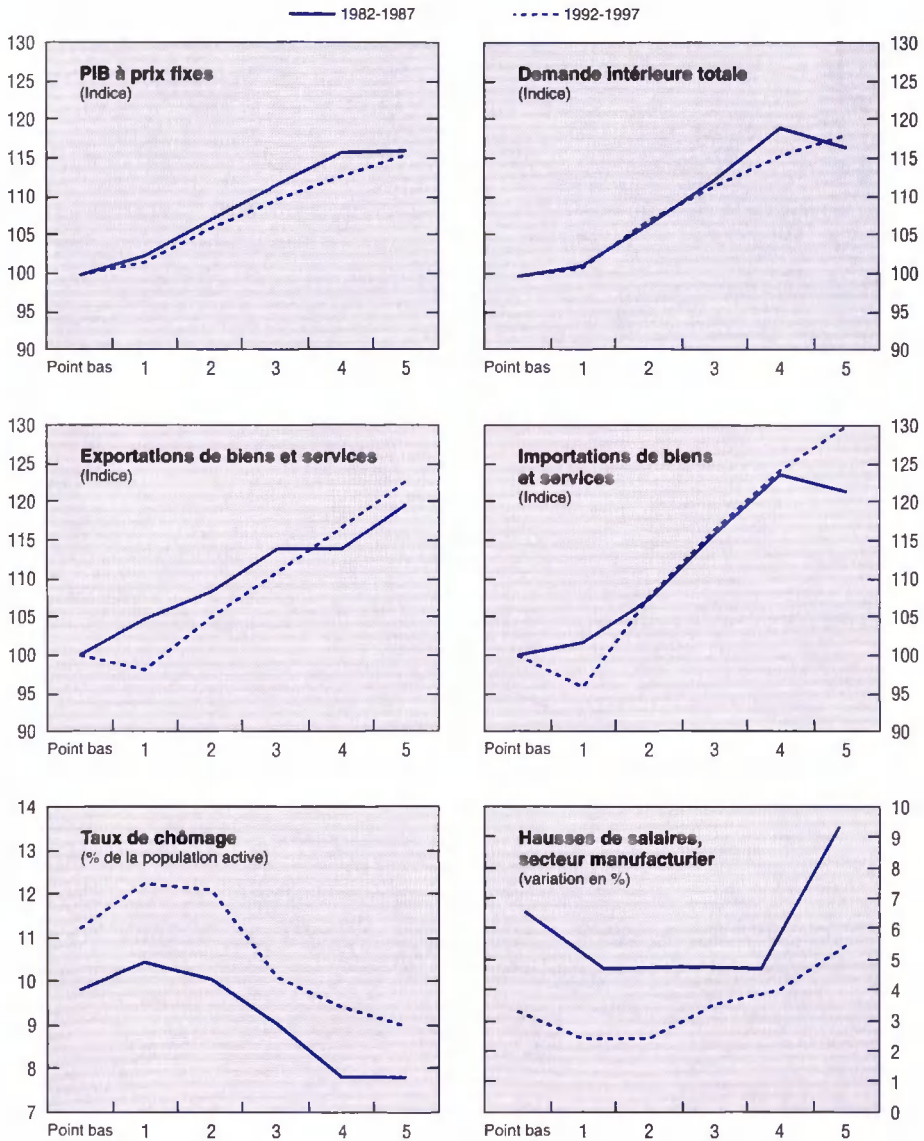
## Équilibre conjoncturel de l'économie

A première vue, le redressement actuel de l'activité présente des points communs avec l'expansion de 1982-86. Dans les deux cas, les premières années de la reprise ont été marquées par des taux annuels de croissance du PIB de 4 pour cent environ, induits essentiellement par la demande intérieure, ce qui a permis d'importantes réductions du chômage (graphique 5). Cependant, le redressement des années 80 s'est achevé sur une forte réaction des salaires, une contraction de la demande intérieure et un renversement de la tendance du chômage, suivis de plus de cinq années de croissance molle.

Bien que la croissance de la demande intérieure ait été pratiquement la même durant les premières années des deux reprises, la répartition entre les composantes a été quelque peu différente. Durant les deux premières années de l'expansion actuelle, la consommation privée s'est accrue de près de 11 pour cent en volume, contre 8½ pour cent de 1983 à 1985, et la consommation publique a aussi augmenté plus fortement<sup>12</sup>. La croissance de l'investissement privé, en revanche, a été beaucoup plus lente au cours de la reprise actuelle. L'investissement fixe des entreprises s'est accru de 20 pour cent environ de 1993 à 1995, contre 31 pour cent au cours des premières années de la reprise précédente. Ce ralentissement du taux de croissance est lié à l'offre relativement abondante de bâtiments industriels mentionnée plus haut. En outre, l'investissement dans le logement a été beaucoup moins dynamique, puisqu'il a connu un taux de croissance de 10 pour cent contre 20 pour cent environ la dernière fois. L'effet des exportations nettes réelles sur l'activité intérieure a été considérablement moins favorable durant la reprise actuelle, en raison essentiellement de la meilleure position de départ du solde commercial qu'au début de l'expansion du milieu des

Graphique 5a. **COMPARAISON DES ÉPISODES ÉCONOMIQUES**<sup>1</sup>

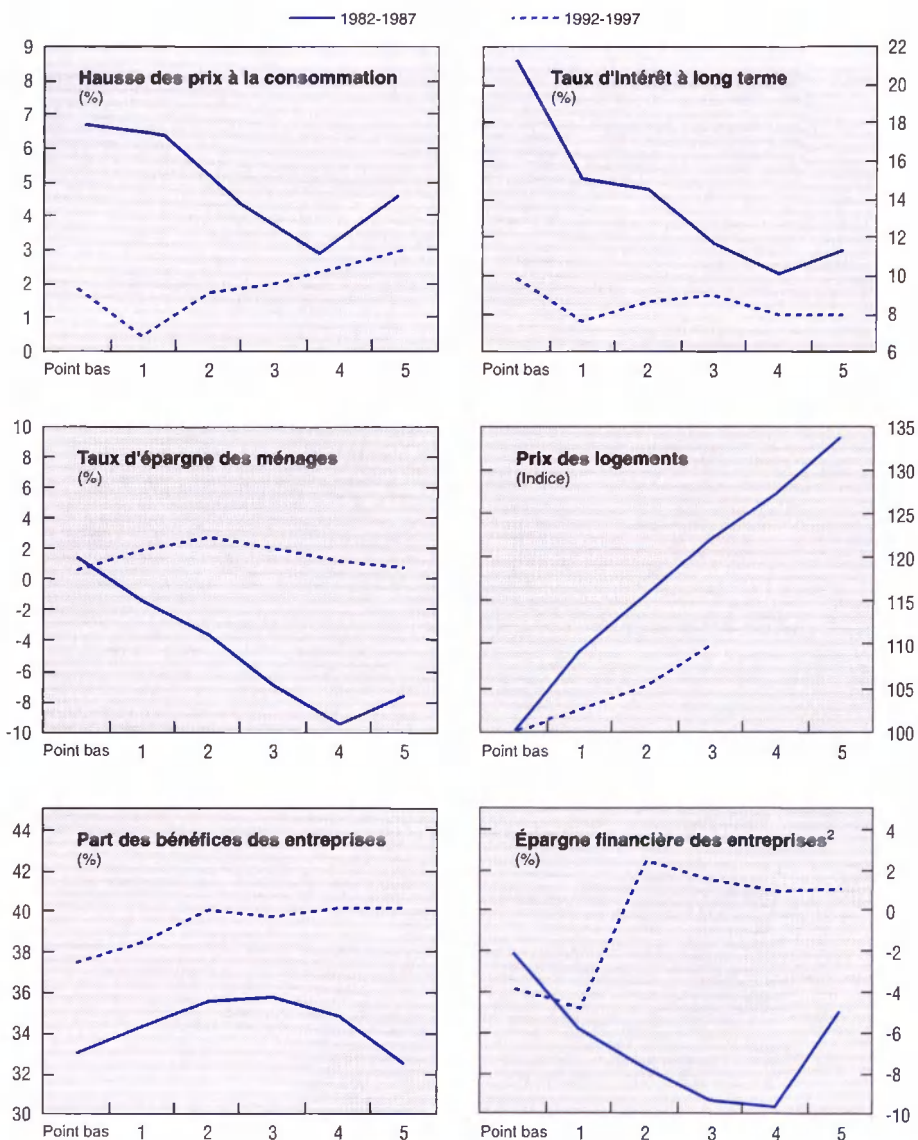
Début de période = 100



1. Pour 1995, estimations de l'OCDE ; pour 1996 et 1997, prévisions.  
Source : OCDE.

## Graphique 5b. COMPARAISON DES ÉPISODES ÉCONOMIQUES<sup>1</sup>

Début de période = 100



1. Pour 1995, estimations de l'OCDE ; pour 1996 et 1997, prévisions.

2. Bénéfice net moins investissements fixes en pourcentage de la valeur ajoutée dans le secteur des entreprises.

Source : OCDE.

années 80 – lorsque les possibilités de croissance des exportations étaient de ce fait beaucoup plus importantes<sup>13</sup>. En outre, les taux de croissance des exportations comme des importations ont été considérablement plus rapides<sup>14</sup>. Pour ce qui est des exportations, cela s'explique par la reprise internationale, alors que les importations ont été stimulées par la progression exceptionnellement importante des achats d'automobiles et d'autres biens de consommation durables non produits au Danemark.

Malgré les similitudes entre les reprises, on observe des différences marquées entre les facteurs à l'origine du redressement de la demande intérieure dans les deux cas. Dans les premières phases de la reprise précédente, la déréglementation financière et le passage à une politique de changes fixes ont contribué à une baisse prononcée des taux d'intérêt à long terme, qui a entraîné à son tour une hausse des prix des logements (graphique 5). La perception d'une valorisation du patrimoine et un accès plus facile au crédit ont incité les ménages à diminuer leurs taux d'épargne qui sont revenus à un niveau exceptionnellement faible<sup>15</sup>. Dans le même temps, la rentabilité du secteur des entreprises était nettement plus faible durant la reprise du milieu des années 80, de sorte que la forte expansion de l'investissement avait nécessité une augmentation insoutenable du recours des entreprises à l'emprunt. La reprise actuelle de la consommation privée a aussi été affectée par la baisse des taux d'intérêt nominaux à long terme, qui a permis aux ménages de diminuer les paiements d'intérêts sur leurs dettes hypothécaires et, dans de nombreux cas, d'augmenter simultanément l'encours de leurs prêts. Cependant, le principal facteur a été le relâchement des politiques budgétaires en 1993 et 1994 (voir chapitre II), la réforme fiscale de 1994 ajoutant temporairement plus de 2 pour cent au revenu disponible du ménage moyen. Néanmoins, du fait de la diminution de la valeur représentée par la déductibilité des dépenses au titre des intérêts, les taux d'épargne du secteur privé n'ont jusqu'ici reculé que marginalement durant la reprise et la balance des opérations courantes a continué d'enregistrer un excédent confortable estimé à 1.5 pour cent du PIB environ en 1995. Cette évolution plus équilibrée de l'épargne sectorielle réduit le risque d'un cycle marqué par l'alternance d'une forte expansion et d'une récession et, en particulier, d'une surchauffe du marché de l'immobilier.

Grâce à des gains de productivité exceptionnellement élevés dans le secteur des entreprises, la croissance de l'emploi au cours des deux premières années de la reprise actuelle a été de 50 pour cent inférieure environ à celle enregistrée

durant la reprise précédente. En revanche, du fait de la mise en place de programmes de congés rémunérés (examinés dans le chapitre IV), l'offre de main-d'œuvre a été réduite de 2½ pour cent selon les estimations et la baisse du chômage recensé a été légèrement plus rapide. En outre, la croissance des salaires réels est restée modérée, les coûts unitaires de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier diminuant en 1993 comme en 1994. Cela semble indiquer une modification du comportement des salaires par rapport à la reprise précédente, lorsque l'augmentation des salaires réels avait commencé de dépasser les gains de productivité et la part des bénéfices dans le PIB avait sensiblement diminué.

En résumé, la reprise actuelle semblerait plus viable que celle de 1982-86. L'actuelle propension à épargner du secteur privé, qui est importante par rapport aux périodes passées, a beaucoup contribué à éviter une aggravation de l'endettement des ménages, qui avait pesé sur la dernière reprise jusqu'à l'étouffer. Dans le même temps, la bonne santé des soldes financiers du secteur des entreprises devrait permettre d'assurer l'expansion continue de la capacité de production, alors que les excédents de la balance courante devraient contribuer à assurer la stabilité du taux de change nécessaire pour que le contrôle de l'inflation n'exige pas une orientation monétaire très restrictive. La principale incertitude macroéconomique tient à la réaction de l'offre à l'augmentation continue de la demande de main-d'œuvre. Pour que l'économie danoise puisse à moyen terme réaliser un « atterrissage en douceur », avec des taux de croissance revenant peu à peu à leur niveau tendanciel à mesure que l'écart de production se resserre, les marchés du travail doivent être suffisamment flexibles pour répondre à la demande accrue de main-d'œuvre sans des augmentations de salaires trop importantes.

## **Perspectives à court terme**

### ***Hypothèses de politique économique et environnement extérieur***

Comme suite à l'accord sur le budget de 1996, l'orientation globale de la politique macroéconomique devrait être légèrement restrictive à court terme (tableau 6). Si l'on fonde les hypothèses en matière de politique budgétaire pour 1996 sur cet accord et celles pour 1997 sur les objectifs annoncés, le déficit du budget structurel devrait diminuer de ¾ pour cent environ du PIB au cours des

Tableau 6. Hypothèses de politique économique et environnement extérieur

|  | 1995   | 1996  | 1997  |
|--|--|-------|-------|
|  | En pourcentage du PIB                            |       |       |
| <b>Politique budgétaire</b>  |  |       |       |
| Solde financier des administrations publiques                                    | -1.9   | -1.0  | -0.5  |
| Variation du solde financier des administrations publiques                       | 1.9  | 0.9   | 0.5   |
| <i>dont</i> : Corrigée des influences conjoncturelles                            | 1.2  | 0.5   | 0.4   |
|  | Pourcentage                                      |       |       |
| <b>Taux d'intérêt et de change</b>   |  |       |       |
| Taux de change effectif (indice 1991 = 100)                                      | 110.8  | 111.2 | 111.3 |
| Taux allemands à trois mois  | 4.5  | 3.9   | 3.9   |
| Taux danois à trois mois   | 6.1  | 5.2   | 5.1   |
| Rendement des obligations danoises à dix ans                                     | 8.3  | 7.5   | 7.5   |
|  | Pourcentage de variation d'une année sur l'autre |       |       |
| <b>Croissance des marchés à l'exportation pour les produits manufacturés</b>     |  |       |       |
| Total  | 10.4   | 8.5   | 8.7   |
| Allemagne  | 9.6  | 7.9   | 8.3   |
| Royaume-Uni  | 10.5   | 8.0   | 8.3   |
| Suède  | 9.6  | 7.8   | 7.9   |
| Norvège  | 9.3  | 7.9   | 7.7   |
| <b>Progression des coûts unitaires de main-d'œuvre dans les pays concurrents</b> |  |       |       |
| Allemagne  | 0.3  | 1.6   | 0.6   |
| Royaume-Uni  | 2.5  | 1.3   | 3.0   |
| Suède  | 2.0  | 3.5   | 3.8   |
| Norvège  | 1.5  | 2.2   | 2.0   |

Source : OCDE.

deux prochaines années par rapport à son niveau de 1/4 pour cent du PIB estimé pour 1995. Après le récent accord entre les collectivités locales et l'administration centrale, l'amélioration budgétaire devra venir essentiellement d'une augmentation des recettes. Les écarts de taux d'intérêt par rapport à l'Allemagne devant, selon les prévisions, continuer de dépasser les écarts d'inflation correspondants, la contraction budgétaire pourrait être amplifiée par les coûts élevés du crédit : les taux d'intérêt réels à long terme, qui ont une bien plus grande incidence sur l'activité économique que les taux à court terme, ne devraient

diminuer que de façon hésitante pour tomber aux alentours de 4½ pour cent à la fin de la période considérée.

La demande globale devrait être étayée par une croissance dynamique de l'économie mondiale. Les prévisions de l'OCDE à compter de novembre 1995 font apparaître une croissance des marchés d'exportation de produits manufacturés de 8 pour cent environ par an tout au long de la période considérée, cette augmentation étant également répartie entre les principaux partenaires commerciaux du Danemark. En revanche, les exportations danoises devraient bénéficier moins que la moyenne de l'augmentation de la demande mondiale, en raison de leur composition. En outre, sur la base de l'hypothèse technique de taux de change inchangés, les tendances prévues des coûts unitaires de main-d'œuvre impliquent que la compétitivité relative des coûts se dégradera quelque peu. Le secteur manufacturier devrait donc connaître une perte globale de parts de marché.

### *Les perspectives pour 1996 et 1997*

La croissance continue du revenu réel devrait être suffisante pour maintenir la croissance globale de la demande et de la production sensiblement au-dessus des taux potentiels tout au long de la période considérée (tableau 7). Malgré les mesures budgétaires restrictives décrites plus haut, le revenu disponible réel des ménages devrait s'accroître de 1 à 2 pour cent environ par an alors que leurs taux d'épargne devraient diminuer à mesure que la reprise arrive à maturité, ce qui devrait se traduire par une croissance continue de la consommation privée. Face aux pénuries de capacité qui semblent se dessiner à l'heure actuelle dans le secteur des entreprises, la progression continue de la consommation privée et de la demande étrangère devrait susciter un accroissement de l'investissement fixe des entreprises qui sera freiné toutefois par des taux d'intérêt réels assez élevés. Les dépenses en capital devraient être concentrées dans le secteur de l'équipement car l'offre excédentaire dans l'immobilier commercial continue de peser sur l'expansion des structures industrielles. La progression des importations revenant à un niveau plus soutenable, après la poussée due à la demande du début de la reprise, la contribution des exportations nettes réelles à la croissance devrait s'accroître en 1996.

Le PIB devrait s'accroître en volume de 3 pour cent en taux annuel en 1996 et de 2½ pour cent en 1997. La progression de l'activité économique au cours de



**Tableau 7. Perspectives à court terme**  
 Pourcentage de variation d'une année sur l'autre

|  | 1994       | 1995 <sup>1</sup> | 1996 <sup>2</sup> | 1997 <sup>2</sup> |
|--|------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Consommation privée                                      | 7.0        | 3.2               | 3.1               | 2.5               |
| Consommation publique                                    | 1.1        | 0.9               | 1.1               | 0.9               |
| Investissement fixe brut                                 | 3.1        | 12.3              | 6.9               | 4.5               |
| Entreprises  | 2.9        | 18.3              | 9.5               | 5.0               |
| Secteur résidentiel                                      | 6.4        | 3.9               | 5.0               | 5.0               |
| Public   | 0.1        | -6.0              | -6.0              | 0.0               |
| Demande intérieure finale                                | 5.8        | 4.1               | 3.3               | 2.5               |
| Variation des stocks <sup>3</sup>                        | 1.1        | 0.2               | 0.1               | 0.0               |
| <b>Demande intérieure totale</b>                         | <b>6.1</b> | <b>4.3</b>        | <b>3.4</b>        | <b>2.4</b>        |
| Solde extérieur <sup>3</sup>                             | -0.3       | -0.7              | 0.1               | 0.3               |
| Exportations   | 7.3        | 5.5               | 5.3               | 5.3               |
| Importations   | 12.1       | 8.4               | 6.5               | 5.8               |
| <b>Produit intérieur brut</b>                            | <b>4.5</b> | <b>3.3</b>        | <b>3.0</b>        | <b>2.4</b>        |
| Taux d'épargne des ménages <sup>4</sup>                  | 4.3        | 3.6               | 1.7               | 1.2               |
| Déflateur de la consommation privée                      | 1.0        | 2.0               | 2.5               | 3.0               |
| Déflateur du PIB   | 2.3        | 1.8               | 2.5               | 3.2               |
| Solde des opérations courantes,<br>en pourcentage du PIB | 1.8        | 1.8               | 1.8               | 1.9               |
| Emploi total   | -0.2       | 2.4               | 1.1               | 0.9               |
| Population active  | -0.4       | 0.2               | 0.3               | 0.4               |
| Taux de chômage <sup>5</sup>                             | 12.1       | 10.1              | 9.4               | 9.0               |

1. Estimations de l'OCDE.

2. Prévisions de l'OCDE.

3. En pourcentage du PIB de l'année précédente.

4. Niveau, en pourcentage du revenu disponible des ménages.

5. Niveau, en pourcentage de la population active.

Source : OCDE.

la période considérée portera probablement l'emploi total à son niveau le plus élevé depuis 1987. Les prévisions concernant le marché du travail sont fondées sur l'hypothèse d'une participation de 2 pour cent de la population active aux programmes de congés tant en 1996 qu'en 1997, les intéressés se trouvant de ce fait exclus de la population active. La conjugaison d'une réduction de l'offre et d'un accroissement de la demande de main-d'œuvre réduira le taux de chômage de 1 point environ au cours de la période considérée pour le ramener à 9 pour cent en 1997.

Les augmentations de salaires devraient rester relativement faibles en 1996, année où elles seront déterminées essentiellement par le résultat des négociations salariales locales du début 1995. En 1997, toutefois, on pourrait assister à une

recrudescence de l'inflation des salaires à mesure que le volant de ressources inutilisées sur le marché du travail est progressivement éliminé. Le risque d'une recrudescence générale de l'inflation des salaires est atténué par le fait qu'il n'y aura pas de négociations salariales dans le secteur manufacturier jusqu'en 1998, alors que l'accord budgétaire pour 1996 devrait contribuer à réduire le taux de chômage structurel. Cependant, les enquêtes auprès des ménages montrent que ceux-ci anticipent un léger redressement de l'inflation intérieure (graphique 5, partie B). L'inflation des prix à la consommation devrait rester modérée, mais – en l'absence d'une nouvelle appréciation de la couronne – elle pourrait s'aggraver au cours de la période considérée, en raison essentiellement d'une augmentation plus forte des salaires et de la hausse des prix des importations.

La principale incertitude entourant les prévisions tient aux salaires et aux prix. L'expansion devrait rester assez large et, comme on l'a noté, elle repose sur des bases relativement équilibrées. Cependant, si la croissance de l'emploi était inégalement distribuée entre les différents segments du marché du travail, il faudrait une flexibilité considérable des salaires relatifs pour empêcher les pressions salariales sectorielles d'entraîner une flambée plus généralisée de l'inflation des salaires. Par ailleurs, dans la mesure où les anticipations de salaires et de prix s'adaptent préventivement à la discipline imposée par le régime de changes stables, la compétitivité serait améliorée et les primes sur les taux d'intérêt diminueraient, ce qui aurait des conséquences positives pour la croissance. Dans le prochain chapitre, on examinera la probabilité que se produise cette évolution plus favorable.

## **II. Politiques macroéconomiques**

Bien que le Danemark ait fait savoir qu'il ne participerait pas à la troisième phase de l'Union économique et monétaire en Europe, les autorités danoises souscrivent pleinement aux principes qui sous-tendent cette entreprise, à savoir la discipline budgétaire et la stabilité du taux de change. Les critères de convergence prévus dans le traité de Maastricht restent les étalons en fonction desquels les instruments de la politique économique sont calibrés. Ainsi, les taux d'intérêt à court terme ont généralement évolué eu égard à la nécessité de maintenir le taux de change proche des parités centrales avec les principaux membres du mécanisme de change du SME. Les écarts de taux d'intérêt pour toutes les échéances par rapport à l'Allemagne se sont creusés en 1994 et sont généralement restés dans une fourchette comprise entre 1 et 1½ point, exerçant un effet de freinage sur la reprise conjoncturelle. Du côté budgétaire, la situation financière des administrations publiques s'est dégradée en 1993, le déficit dépassant le plafond de 3 pour cent tant en 1993 qu'en 1994. L'orientation budgétaire plus restrictive qu'en 1993-1994 et la poursuite de la reprise devraient permettre de ramener le déficit des administrations publiques à 1 pour cent du PIB en 1996. Étant donné que sur les vingt dernières années un excédent n'a été enregistré qu'au cours de trois années seulement, l'endettement public brut et net du Danemark selon la définition de l'OCDE atteint respectivement 80 et 46 pour cent du PIB, ce qui pèse considérablement sur la politique budgétaire.

### **Politique monétaire et politique de change**

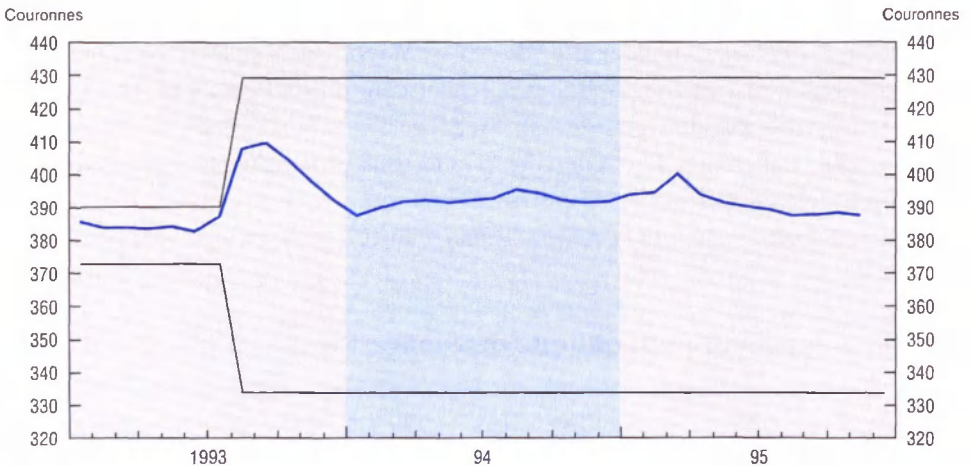
Avec l'abandon des marges étroites dans le mécanisme de change du Système monétaire européen en août 1993, une reformulation de la politique de change danoise est devenue nécessaire. Les nouvelles marges de fluctuation, plus larges ( $\pm 15$  pour cent) par rapport aux parités centrales, n'offraient plus de point

d'ancrage solide. Pour réaffirmer leur détermination à s'en tenir à la politique volontariste de monnaie forte suivie depuis 1983, les autorités danoises ont donc déclaré avoir pour objectif le maintien d'un taux de change nominal stable par rapport aux principaux pays membres du mécanisme de change européen. En conséquence, la politique monétaire vise à maintenir les taux d'intérêt à court terme à un niveau compatible avec l'objectif de change. Dans la pratique, le deutschemark est la principale monnaie pivot.

**Mise en œuvre de la politique monétaire et de la politique de change**

Après une période à l'automne 1993 au cours de laquelle il a été soumis à une forte pression à la baisse, le taux de change s'est apprécié (graphique 6) et les taux d'intérêt administrés ont été abaissés parallèlement aux taux allemands. Durant la première moitié de 1994, le taux de change s'est stabilisé aux alentours de 390 couronnes danoises pour 100 deutschemarks (2¼ pour cent par rapport aux taux central) et les taux du marché monétaire sont restés aux alentours de 6 pour cent. Avec la baisse des taux allemands, l'écart de taux à court terme s'est creusé pour atteindre 1½ point (graphique 7). Un affaiblissement de la couronne

Graphique 6. **VARIATION DU TAUX DE CHANGE**  
Couronnes danoises pour 100 DM

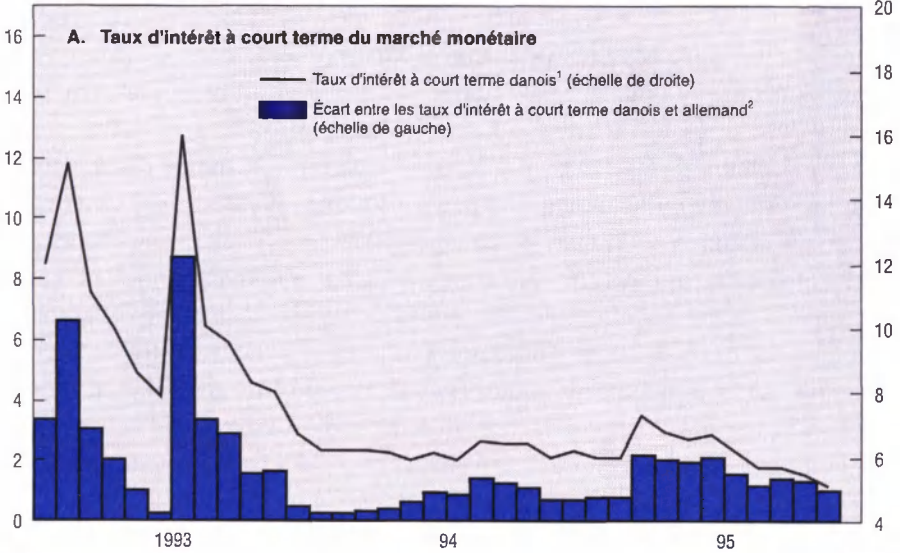


Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques.

## Graphique 7. ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT A COURT TERME

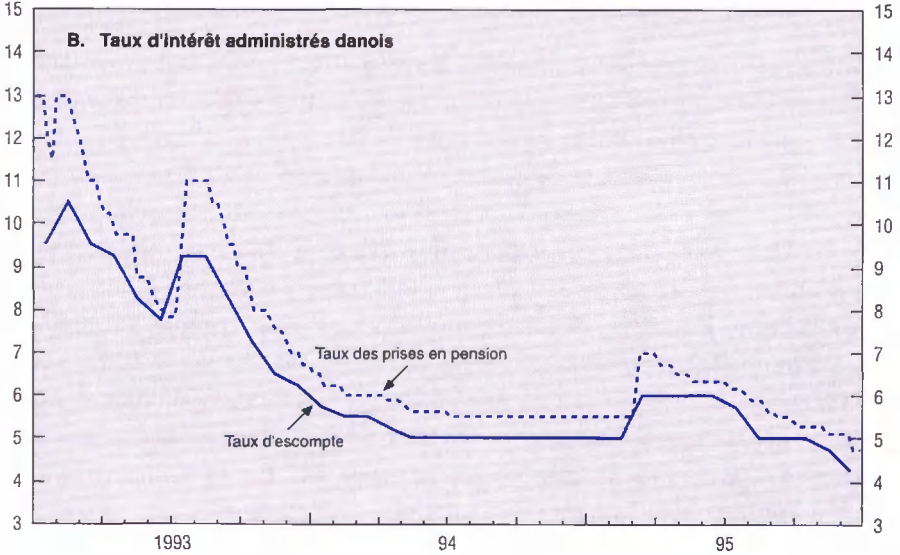
Points de pourcentage

Pourcentage



Pourcentage

Pourcentage



1. Taux interbancaire à 3 mois.

2. Fibor à 3 mois.

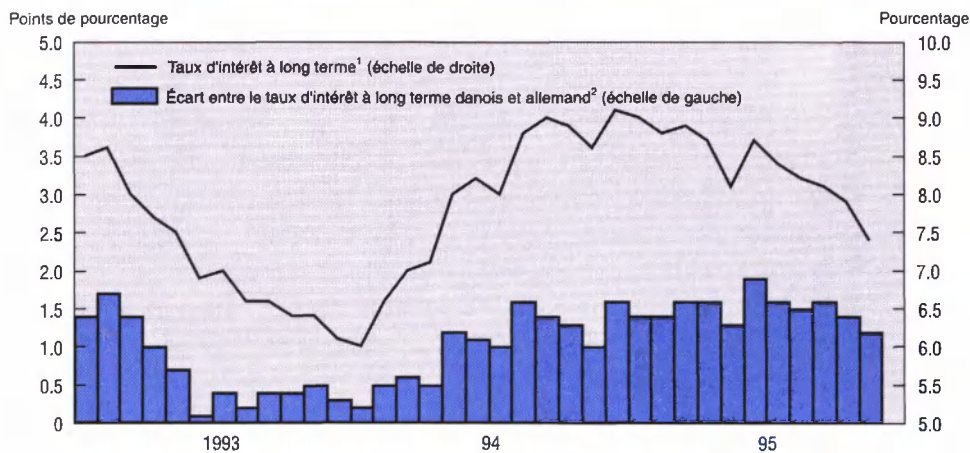
Source : Danmarks Nationalbank et OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

en mars 1995, au lendemain des turbulences sur les marchés internationaux ayant conduit à une dévaluation des monnaies espagnole et portugaise au sein du mécanisme de change, a donné lieu à un relèvement des taux directeurs. Les taux du marché monétaire se sont fortement accrus, portant l'écart avec les taux du marché monétaire allemand à 2½ points. Face à l'affaiblissement général des pressions de change qui a suivi, sous l'effet en partie des réductions des taux d'intérêt directeurs de l'Allemagne, la Banque centrale danoise a maintenu une orientation prudente, n'abaissant que peu à peu les taux directeurs. Cette priorité accordée au maintien d'un taux de change stable semble avoir été récompensée par des entrées de capitaux, qui ont contribué à un renforcement de la couronne. Ainsi, depuis la fin de l'été 1995, le taux de change est resté aux alentours de 387 couronnes danoises pour 100 deutschemarks (1¾ pour cent par rapport au taux central) et la Banque centrale du Danemark a pu baisser le taux d'escompte officiel en novembre et suivre la réduction des taux d'intérêt officiels allemands en décembre 1995, le différentiel des taux d'intérêt à court terme tombant peu à peu aux environs de 1 point de pourcentage.

### *Évolution des taux d'intérêt à long terme...*

Suivant l'évolution internationale, les taux d'intérêt à long terme danois se sont fortement accrus en 1994, récupérant plus ou moins complètement leur baisse de 1993. Il en a été de même pour l'écart de taux d'intérêt vis-à-vis de l'Allemagne, qui a fortement diminué pour tomber à 0.3-0.4 point en janvier-février 1994, avant de revenir à 1½ point jusqu'en septembre (graphique 8). Cela plaçait le Danemark dans un groupe intermédiaire de pays, connaissant une augmentation des rendements obligataires plus importante que celle de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique et – dans une moindre mesure – de la France, mais moins importante que celle de l'Italie, de l'Espagne et de la Suède. Depuis septembre 1994, l'écart de rendement par rapport à l'Allemagne est resté plus ou moins inchangé, bien que les niveaux de rendement soient tombés de 9 à 7¼ pour cent. En outre, le creusement parallèle des écarts de taux d'intérêt à court et à long terme par rapport aux taux allemands implique que la courbe des rendements du Danemark s'est déplacée de concert avec celle de l'Allemagne. Avec la plus grande intégration des marchés de capitaux, des facteurs communs semblent à l'œuvre, qui influencent tant les marchés monétaires que les marchés obligataires du Danemark.

Graphique 8. ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT A LONG TERME



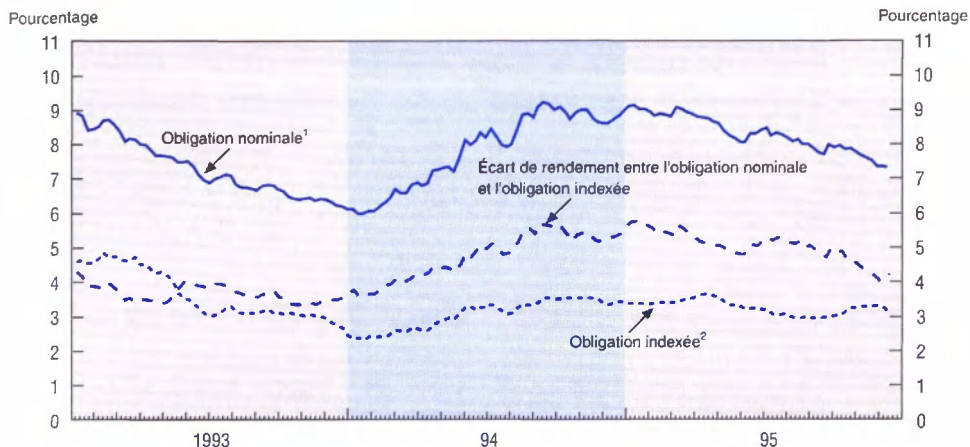
1. Obligations de l'État à 10 ans.

2. Obligations du secteur public (7 à 15 ans).

Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques.

D'après les données internationales, la hausse des rendements obligataires nominaux en 1994 était liée à une progression du taux réel et à un renforcement des anticipations inflationnistes, imputables à la forte reprise de la demande mondiale. Cela semble corroboré par l'expérience danoise : les rendements sur les obligations indexées se sont accrus de 1 point environ, alors que l'écart entre les rendements obligataires nominaux et les rendements obligataires indexés a encore progressé de 2 points (graphique 9). Dans ce cas, il ne faut pas accorder une valeur excessive aux observations, car il semble qu'il y ait une covariation étroite entre les rendements réels et nominaux et que les rendements sur les obligations indexées soient influencés par des caractéristiques particulières du système danois d'imposition sur le revenu. Toutefois, les études des anticipations d'inflation, mentionnées au chapitre I, font apparaître une légère révision à la hausse des anticipations de prix au Danemark.

Graphique 9. **RENDEMENT DES OBLIGATIONS NOMINALE ET INDEXÉE**



1. Obligation 2003 de l'État danois à 8 pour cent.

2. Obligation hypothécaire à 2.5 pour cent (Realkredit Danmark IS 2026).

Source : Danmarks Nationalbank.

### *...dans une perspective à long terme*

La situation actuelle, à savoir des taux d'intérêt à long terme un peu plus élevés au Danemark que dans les autres principaux pays du mécanisme de change autres que l'Allemagne, est conforme à l'expérience de ces dix dernières années<sup>16</sup>. Les principales causes macroéconomiques doivent être recherchées dans des résultats moins satisfaisants sur le front de l'inflation et du taux de change qu'en Autriche, en Belgique et aux Pays-Bas ainsi que dans le long délai requis pour réduire durablement les anticipations inflationnistes et établir la crédibilité<sup>17</sup>. Mais, d'autres variables, reflétant en partie les perceptions sur les marchés de titres, semblent avoir joué un rôle important dans le cas du Danemark (tableau 8)<sup>18</sup>. Ces facteurs ont revêtu une importance particulière entre 1992 et 1994, période de grandes turbulences sur les marchés de change, ce qui indiquait que l'augmentation de la prime de risque sur les titres danois était peut-être liée à une plus grande instabilité des taux de change et des rendements eux-mêmes. Cependant, même lorsque des corrections sont faites pour tenir compte



Tableau 8. **Explication des écarts de taux d'intérêt à long terme**

Points de pourcentages, obligations d'État à dix ans

|                                    | Danemark/<br>Allemagne |         | Danemark/<br>Belgique |         | Danemark/<br>France |         | Danemark/<br>Pays-Bas |         |
|------------------------------------|------------------------|---------|-----------------------|---------|---------------------|---------|-----------------------|---------|
|                                    | 1983-94                | 1992-94 | 1983-94               | 1992-94 | 1983-94             | 1992-94 | 1983-94               | 1992-94 |
| <b>Taux d'intérêt à long terme</b> |                        |         |                       |         |                     |         |                       |         |
| Écart de taux d'intérêt            | 3.24                   | 1.02    | 1.21                  | 0.16    | 0.59                | 0.51    | 3.11                  | 0.93    |
| Incidence de :                     |                        |         |                       |         |                     |         |                       |         |
| Antécédents                        |                        |         |                       |         |                     |         |                       |         |
| inflationnistes                    | 0.21                   | -0.21   | 0.10                  | -0.08   | -0.05               | -0.01   | 0.31                  | 0.02    |
| Antécédents                        |                        |         |                       |         |                     |         |                       |         |
| de dépréciation                    | 0.69                   | 0.04    | 0.24                  | 0.20    | -0.24               | 0.02    | 0.66                  | 0.16    |
| Inflation actuelle                 | 0.31                   | -0.45   | 0.08                  | -0.11   | -0.08               | -0.04   | 0.46                  | -0.12   |
| Opérations courantes               | 0.13                   | -0.23   | 0.16                  | 0.09    | 0.02                | -0.14   | 0.19                  | -0.01   |
| Croissance du PIB                  | -0.04                  | 0.04    | 0.01                  | 0.06    | 0.01                | 0.06    | -0.01                 | 0.04    |
| Total                              | 1.30                   | -0.82   | 0.61                  | 0.15    | -0.33               | -0.12   | 1.62                  | 0.08    |
| Autres éléments                    | 1.94                   | 1.84    | 0.60                  | 0.01    | 0.92                | 0.63    | 1.49                  | 0.85    |

Source : Ministère des Finances (1995b).

des effets de ces facteurs et des changements de comportement des investisseurs, l'augmentation de la prime de risque danoise semble élevée par rapport aux autres membres du mécanisme de change. Étant donné que le principal élément qui distingue le Danemark de ces pays est la décision de ne pas participer à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, il semble raisonnable de supposer que l'option que cela paraît impliquer en matière de politique de change, notamment des modifications des parités de change à un moment ou à l'autre dans l'avenir par rapport aux autres monnaies européennes, influe sur le rendement demandé aux titres danois.

### *Le marché intérieur du crédit*

Le marché obligataire danois est le plus grand du monde par rapport à la taille de l'économie et constitue par conséquent une source majeure de financement. Étant donné qu'une grande partie des obligations ont été émises à taux fixes, l'incidence à court terme sur l'économie intérieure des variations des taux du marché obligataire découle essentiellement des modifications perçues dans la valeur des actifs des ménages, tant réels (logements) que financiers, alors que la situation de liquidité des ménages et des entreprises reste dans une large mesure

**Tableau 9. Monnaie et crédit**  
 Pourcentage de variation d'une année sur l'autre, en fin de période

|                           | 1993  | 1994  | 1994  |       |       |       | 1995 |      |     |
|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|-----|
|                           |       |       | T1    | T2    | T3    | T4    | T1   | T2   | T3  |
| Masse monétaire           | 11.2  | -5.4  | 10.4  | 4.3   | -1.1  | -5.4  | -5.4 | -2.3 | 1.2 |
| Concours bancaires        |       |       |       |       |       |       |      |      |     |
| Total                     | -9.5  | -8.1  | -9.5  | -7.9  | -10.2 | -8.1  | -3.9 | -2.0 | 2.6 |
| Entreprises               | -7.9  | -13.2 | -16.7 | -14.3 | -18.0 | -13.2 | -7.2 | -5.1 | 1.5 |
| Autres crédits            | -12.2 | 1.3   | 6.6   | 5.6   | 6.0   | 1.3   | 2.0  | 3.3  | 7.6 |
| Obligations hypothécaires | 2.4   | 1.1   | 3.9   | 2.2   | 1.2   | 1.1   | 0.2  | 1.6  | 2.8 |

Source : Danmarks Nationalbank.

inchangée. Des exceptions peuvent cependant intervenir dans des cas comme en 1993, lorsqu'en raison d'une diminution importante des taux du marché, il a été rentable pour les emprunteurs sur le marché des obligations hypothécaires d'exercer leur droit de refinancer leurs obligations<sup>19</sup>.

Les rendements sur les obligations hypothécaires ont suivi étroitement les taux des obligations d'État tout au long de 1994 et en 1995, alors que les taux débiteurs des banques sont restés inchangés du premier trimestre de 1994 au premier trimestre de 1995, l'augmentation des coûts de financement à court terme étant en partie amortie par une diminution des provisions pour pertes sur prêts et en partie par le plafonnement des taux des dépôts. En raison du fort taux d'épargne privée qui a prévalu durant la reprise actuelle de l'économie, les agrégats de crédit sont restés faibles (tableau 9). Les prêts hypothécaires ont légèrement progressé en raison de l'augmentation des prêts pour le logement, alors que les prêts bancaires sont assez stables depuis le début de 1994.

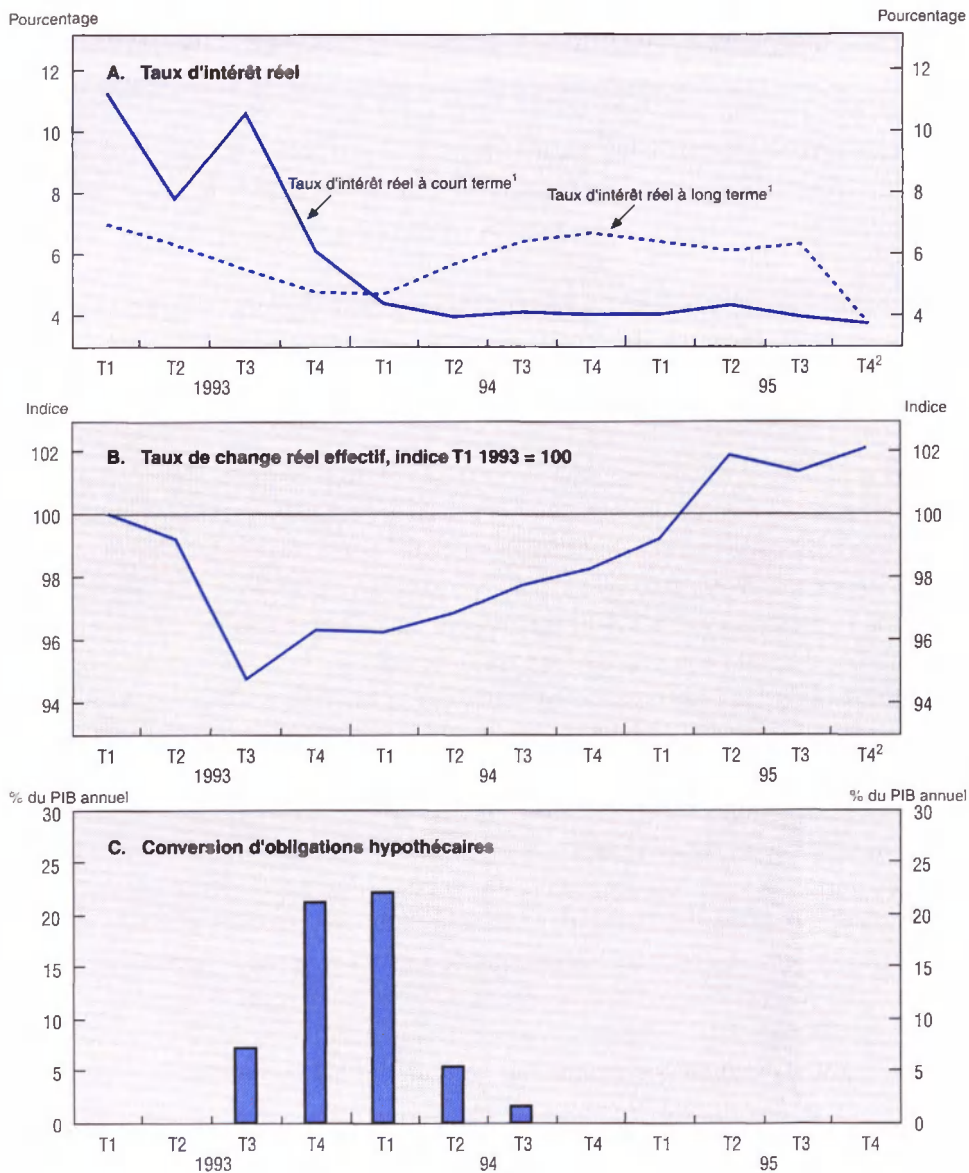
### *Interactions avec l'économie « réelle »*

Les évolutions monétaires affectent l'économie intérieure par deux canaux principaux, le taux d'intérêt à long terme et le taux de change. Le taux d'intérêt réel à long terme<sup>20</sup>, bien qu'en diminution ces derniers mois, est d'un point supérieur au niveau du début de 1994, en raison en partie de l'augmentation des rendements nominaux. Le taux de change effectif nominal s'est fortement apprécié, en particulier durant la première moitié de 1995, sous l'effet du renforcement

général des monnaies européennes. Si l'inflation au Danemark est restée un peu inférieure à la moyenne européenne, l'appréciation nominale a néanmoins donné lieu à une forte appréciation effective réelle de la couronne depuis 1993, représentant 5 pour cent en termes de coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre et 3 pour cent en termes de prix relatifs à l'exportation. Globalement, on a donc l'impression que les évolutions monétaires ont eu une incidence négative tant sur la demande extérieure que sur la demande intérieure depuis le début de 1994 (graphique 10)<sup>21</sup>, bien que la baisse des rendements nominaux à long terme ait commencé de pousser à la hausse les prix des logements vers la fin de 1995. Compte tenu de la vigueur de la reprise conjoncturelle de l'activité et de la pression à la hausse qui a suivi sur les salaires et les prix, ces effets – qui ne sont pas toujours expressément recherchés – ont contribué à une évolution plus équilibrée de l'économie.

A plus long terme, un régime de change crédible et stable devrait servir de point d'ancrage aux évolutions nominales attendues, assurant ainsi une croissance des prix et des salaires inférieure ou égale à celle observée dans le pays de référence sans sacrifier les objectifs de production et d'emploi. Cependant, si au cours de la période 1982 à 1994 l'inflation des prix et des salaires au Danemark a été inférieure à celle enregistrée dans les autres pays européens, avec une amélioration notable de la performance au début des années 90, les primes sur les taux longs, notées plus haut, indiquent que les marchés ne considèrent pas nécessairement que les gains du Danemark en matière d'inflation sont permanents. De fait, les études disponibles sur la situation dans les années 80<sup>22</sup> semblent indiquer que le mécanisme de change européen n'a pas eu d'effets spécifiques de crédibilité sur l'évolution des salaires au Danemark au cours de la période, ce qui est le cas aussi d'ailleurs pour les autres pays membres du mécanisme. L'expérience du passé montre que le chômage au Danemark s'est caractérisé au cours des cycles successifs par un phénomène d'hystérésis : de conjoncturel il est devenu structurel (voir chapitre IV)<sup>23</sup>. Dans ces conditions, le seul moyen de concilier une décroissance durable du chômage et le maintien d'une faible croissance des salaires et des prix est d'accroître la flexibilité du marché du travail afin d'empêcher que le chômage ne perdure. Tout aussi importante toutefois est la mise en œuvre d'un ensemble crédible de mesures macroéconomiques, car les anticipations d'inflation – et la durabilité du taux de change – tendent à être étroitement corrélées avec les niveaux de l'endettement et des déficits publics.

Graphique 10. EFFETS DES ÉVOLUTIONS MONÉTAIRES SUR LA DEMANDE



1. Taux nominaux corrigés de la hausse de l'IPC pour l'année précédente.

2. Octobre 1995.

Source : Danmarks Nationalbank et OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

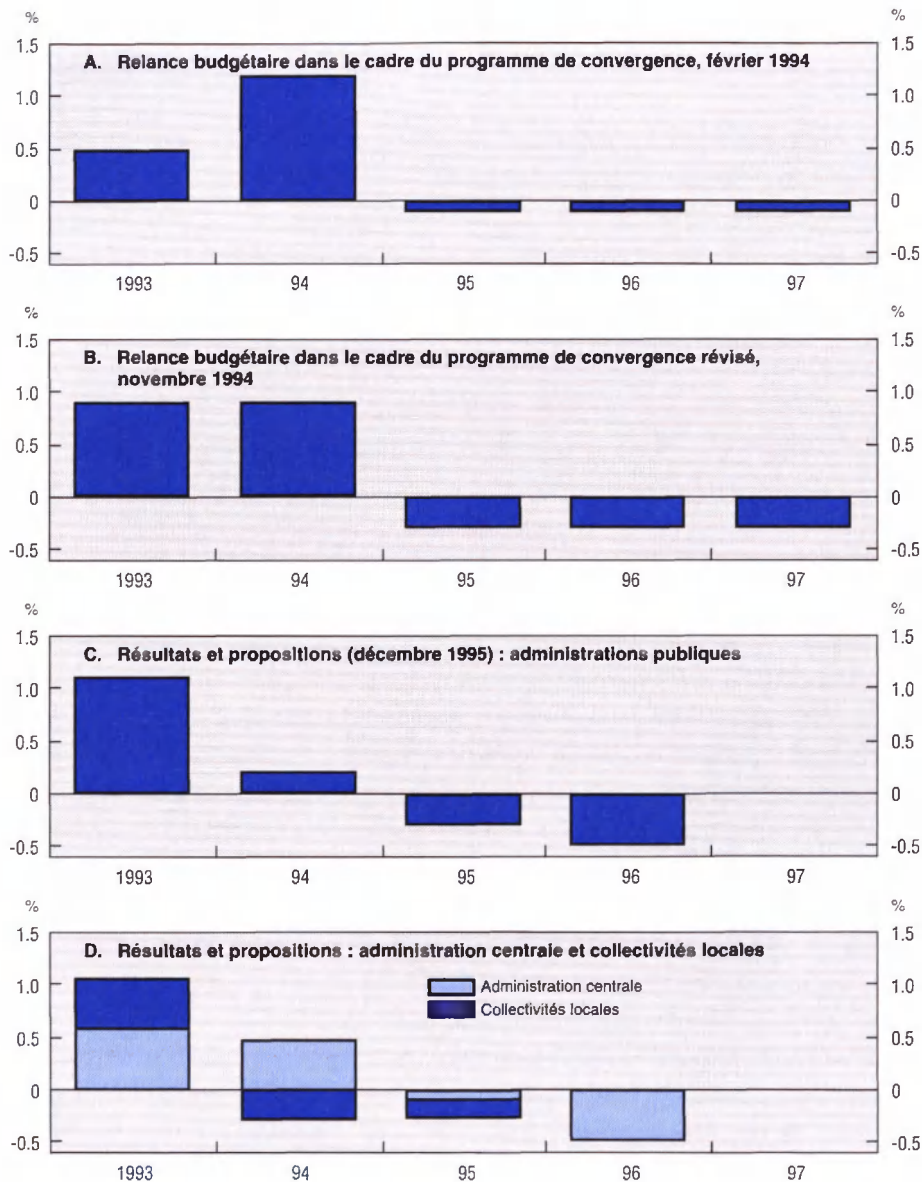
## Politique budgétaire

### *Activisme budgétaire à court terme et stratégie à moyen terme*

La formulation de la politique budgétaire au Danemark doit être replacée dans le contexte de la stratégie économique à moyen terme qui a été définie lorsque le gouvernement actuel a pris ses fonctions en 1993, une stratégie qui constitue la base du programme danois de convergence présenté à l'UE en 1994<sup>24</sup>. Couvrant les années 1994-98, la stratégie vise une amélioration permanente des finances publiques, essentiellement par une réduction des dépenses par rapport au PIB, et elle a aujourd'hui comme objectif opérationnel l'élimination du déficit des administrations publiques d'ici à 1997. Les forts taux d'imposition marginaux pesant sur le travail devaient être réduits, le coût étant financé par un élargissement de l'assiette d'imposition et une augmentation des taxes écologiques.

Dans le même temps, le gouvernement a largement eu recours à la politique budgétaire comme instrument de stabilisation économique à court terme. Compte tenu de la stagnation de l'économie et du niveau élevé du chômage lorsqu'il a pris ses fonctions, sa stratégie d'assainissement à moyen terme prévoyait des mesures initiales de relance budgétaire, ayant une incidence discrétionnaire sur la demande de 1½ pour cent environ du PIB en 1993-94. Ces mesures devaient être progressivement éliminées par la suite à mesure que l'économie se redressait sous l'effet de la reprise internationale prévue (graphique 11, partie A)<sup>25</sup>. La réforme fiscale, qui devait être mise en œuvre entre 1994 et 1998 a donc été sous-financée initialement, car la réduction des taux marginaux d'imposition a été concentrée en début de période, les mesures compensatoires étant progressivement mises en œuvre à compter de 1994. En outre, l'investissement public a été avancé et certaines mesures temporaires visant à stimuler les secteurs orientés vers l'intérieur, comme la construction et les services (domestiques) privés, ont été mises en œuvre. Un aspect essentiel de la stratégie consistait à redoubler d'efforts pour réduire le niveau élevé du chômage structurel, par des réformes du système d'indemnisation du chômage en particulier, afin d'éviter que ce problème ne compromette l'expansion soutenue de l'économie et n'empêche une amélioration durable des finances publiques.

Graphique 11. EFFETS A COURT TERME DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE SUR LA DEMANDE  
En pourcentage du PIB



Source : Ministère des Finances, *Budgetoversigt* (divers numéros).

## Mise en œuvre du budget, 1994 à 1996

Si l'intention initiale était de concentrer le soutien budgétaire à l'économie en 1994, du point de vue de l'effet global de la politique budgétaire l'incidence estimée sur la demande du budget de 1994 semble avoir été plus limitée qu'escompté (graphique 11, partie C). La forte impulsion expansionniste prévue dans le budget de 1994 de l'administration centrale (adopté à la fin de 1993) reposait sur une augmentation du déficit de 5.9 pour cent du PIB dans l'optique de la gestion<sup>26</sup> (tableau 10). Or, le déficit budgétaire de l'administration centrale a été de 4.3 pour cent du PIB. Cette contraction du déficit s'explique à la fois par la vigueur de la reprise, qui a permis une augmentation des recettes fiscales et une diminution des transferts, et par plusieurs recettes extraordinaires s'élevant à 3/4 pour cent du PIB. Elle tient aussi en fait à l'application assez lente de plusieurs éléments du programme de stimulation, en particulier la remise au travail des chômeurs, qui a fait que l'impulsion budgétaire discrétionnaire n'a pas été aussi prononcée que prévu (graphique 11, partie D). En outre, les restrictions de dépenses de la part des *municipalités* ont eu un effet négatif sur la demande intérieure en 1994. Si les accords annuels entre l'administration centrale et les collectivités locales, couvrant les transferts de l'administration centrale aux col-

Tableau 10. Solde budgétaire de l'État : objectifs et résultats  
En pourcentage du PIB

|                                      | 1993   |          | 1994   |                       | 1995   |                 | 1996   |
|--------------------------------------|--------|----------|--------|-----------------------|--------|-----------------|--------|
|                                      | Budget | Résultat | Budget | Résultat préliminaire | Budget | Résultat estimé | Budget |
| <b>Optique administrative</b>        |        |          |        |                       |        |                 |        |
| Administration centrale              | -4.9   | -5.5     | -5.9   | 4.3                   | -4.0   | -3.7            | -2.8   |
| <b>Optique des comptes nationaux</b> |        |          |        |                       |        |                 |        |
| Administration centrale <sup>1</sup> | ..     | -4.1     | -5.5   | -4.0                  | -3.3   | -3.2            | -2.3   |
| Organismes de sécurité sociale       | ..     | 0.9      | 1.1    | 0.8                   | 1.1    | 0.9             | 0.9    |
| Communes                             | ..     | -0.7     | -0.4   | -0.3                  | -0.3   | 0.6             | 0.5    |
| Administrations publiques            | -2.4   | -3.9     | -4.8   | -3.4                  | -2.5   | -1.7            | -0.8   |

1. Budget de l'administration centrale dans l'optique administrative, corrigé des opérations de prêt et ajusté sur la base du fait générateur au lieu des paiements.

Source : Ministère des Finances, *Budgetoversigt* (divers numéros).

lectivités locales et formulant des directives pour les taux d'imposition locaux, définissent les grandes orientations des dépenses des collectivités locales, les ajustements au niveau local peuvent se traduire par des écarts assez importants par rapport aux objectifs budgétaires initiaux.

Conformément à la stratégie d'assainissement à moyen terme, il était prévu dans le budget de l'administration centrale pour 1995 de commencer à retirer les mesures de stimulation budgétaire. L'effet de contraction semble toutefois avoir été mineur car l'augmentation des dépenses au titre des mesures actives du marché du travail conformément aux objectifs initiaux compense en partie les réductions des autres dépenses de l'administration centrale et les relèvements d'impôts associés à la réforme fiscale de 1994-98. Néanmoins, les restrictions des dépenses se sont poursuivies dans le secteur des collectivités locales, bien qu'à un rythme plus lent qu'en 1994, ce qui s'est globalement traduit par une impulsion budgétaire négative. Le redressement conjoncturel de l'activité ayant aussi une incidence sur les dépenses, le déficit des administrations publiques est tombé, selon les estimations, de 3.4 pour cent en 1994 à 1.7 pour cent en 1995, l'amélioration touchant les soldes financiers de l'administration centrale comme ceux des collectivités locales (tableau 10).

Avec une nouvelle réduction des dépenses d'investissement et la mise en œuvre des hausses d'impôts prévues dans la réforme de 1994-98, le budget de l'administration centrale pour 1996 devrait se traduire par un resserrement budgétaire de l'ordre de  $\frac{1}{2}$  pour cent du PIB, mesuré en termes de contraction de la demande (graphique 11). Pour ce qui est du déficit budgétaire de l'administration centrale, l'objectif est de le ramener à  $\frac{2}{4}$  pour cent du PIB dans l'optique des comptes nationaux ( $\frac{2}{4}$  pour cent du PIB dans l'optique de la gestion), la reprise de l'activité économique étant le principal moteur de l'amélioration, comme en 1995. L'accord avec les collectivités locales est fondé sur une légère réduction de l'excédent de ce secteur, à mesure que les dépenses commencent de s'accroître. De fait, on considère que l'équilibre des finances des collectivités locales ne pourra être maintenu sans un renforcement progressif de leurs recettes et l'accord pour 1996 permet aux municipalités de procéder à des augmentations d'impôts pour 1996 qui porteront les taux d'imposition marginaux au-dessus de la limite supérieure impliquée par la réforme fiscale de 1994-98.

Lorsqu'on évalue l'incidence *a posteriori* sur la demande des actions budgétaires de la période 1993-96 dans son ensemble, il semblerait que dans la mesure



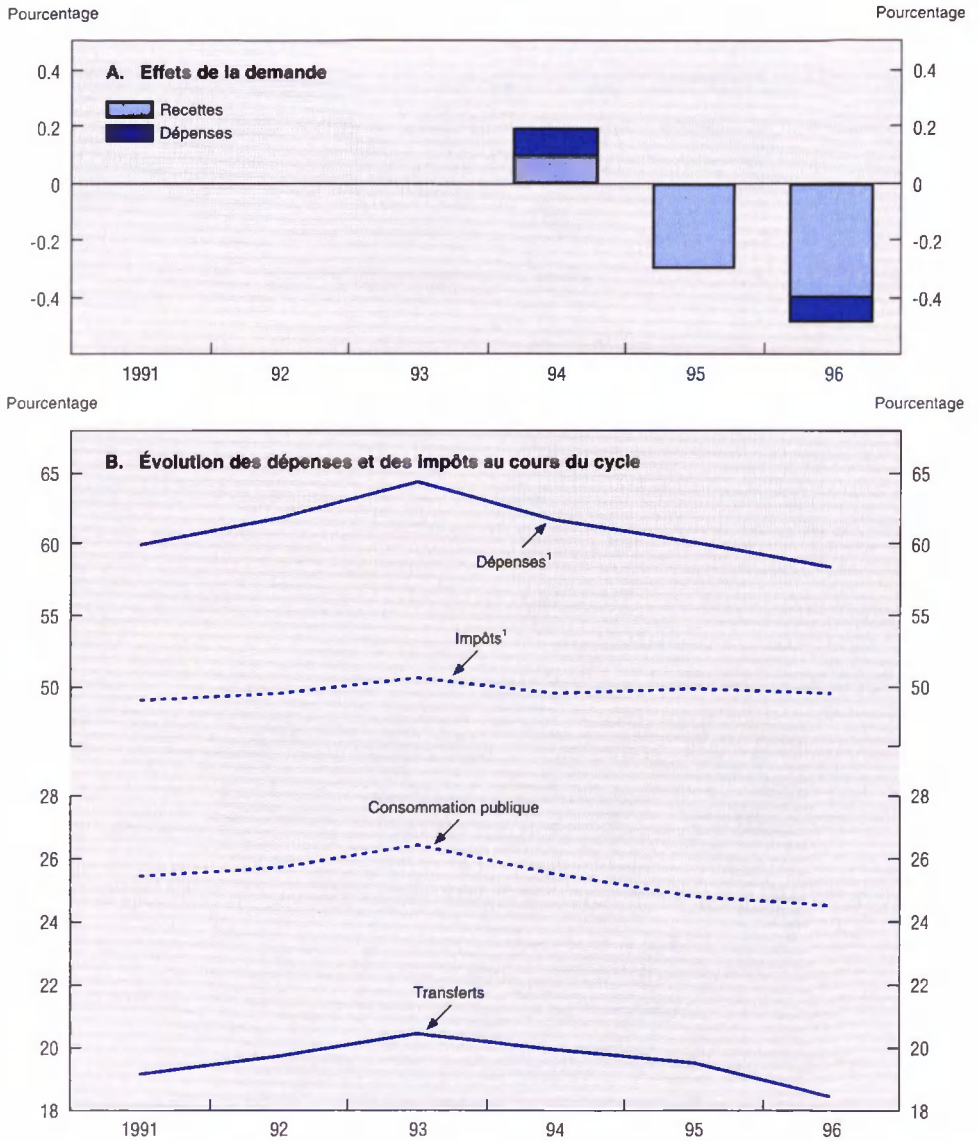
où l'économie connaissait déjà une expansion un peu plus rapide que prévu, la stimulation discrétionnaire un peu plus faible qu'escomptée en 1994 et 1995 a sans doute contribué à une évolution plus équilibrée que cela n'aurait été le cas autrement. En revanche, les retards de mise en œuvre ont touché pour l'essentiel les mesures destinées à réduire le chômage structurel en redonnant une activité aux chômeurs. En outre, bien qu'en 1996 la politique budgétaire doive être resserrée, conformément à la stratégie à moyen terme, il reste à voir si les mesures mises en œuvre ont bien permis d'éviter des goulets d'étranglement sur le marché du travail, compte tenu en particulier de la forte réduction induite de l'offre de main-d'œuvre en 1994 et au début de 1995.

### *Amélioration structurelle des finances publiques*

Le resserrement discrétionnaire de l'orientation budgétaire à compter de 1995 repose essentiellement sur un renforcement des recettes de l'État, les restrictions de dépenses étant maintenues. Cet effort du côté des recettes doit être particulièrement prononcé en 1996, année où l'incidence négative sur la demande interviendra pour 80 pour cent par le biais d'augmentations des impôts (graphique 12, partie A). Toutefois, pour ce qui est des chiffres budgétaires proprement dits, la diminution des taux d'intérêt et la forte baisse conjoncturelle des transferts devraient se traduire par une réduction marquée du niveau global des dépenses<sup>27</sup> dans l'optique des comptes nationaux, de près de 6 pour cent du PIB entre 1993 et 1996 (graphique 12, partie B). Dans le même temps, le niveau global de l'impôt diminue quelque peu par rapport au PIB, en raison en partie d'une modification de la répartition du revenu et de la demande, la part des éléments faiblement imposés augmentant et celle des éléments fortement imposés diminuant. Le résultat est une baisse des dépenses des administrations publiques de 64 pour cent du PIB environ en 1993 à 60 pour cent en 1995 et à 58 pour cent prévue pour 1996, date à laquelle les avantages du dynamisme conjoncturel de l'activité pourraient avoir presque complètement disparu.

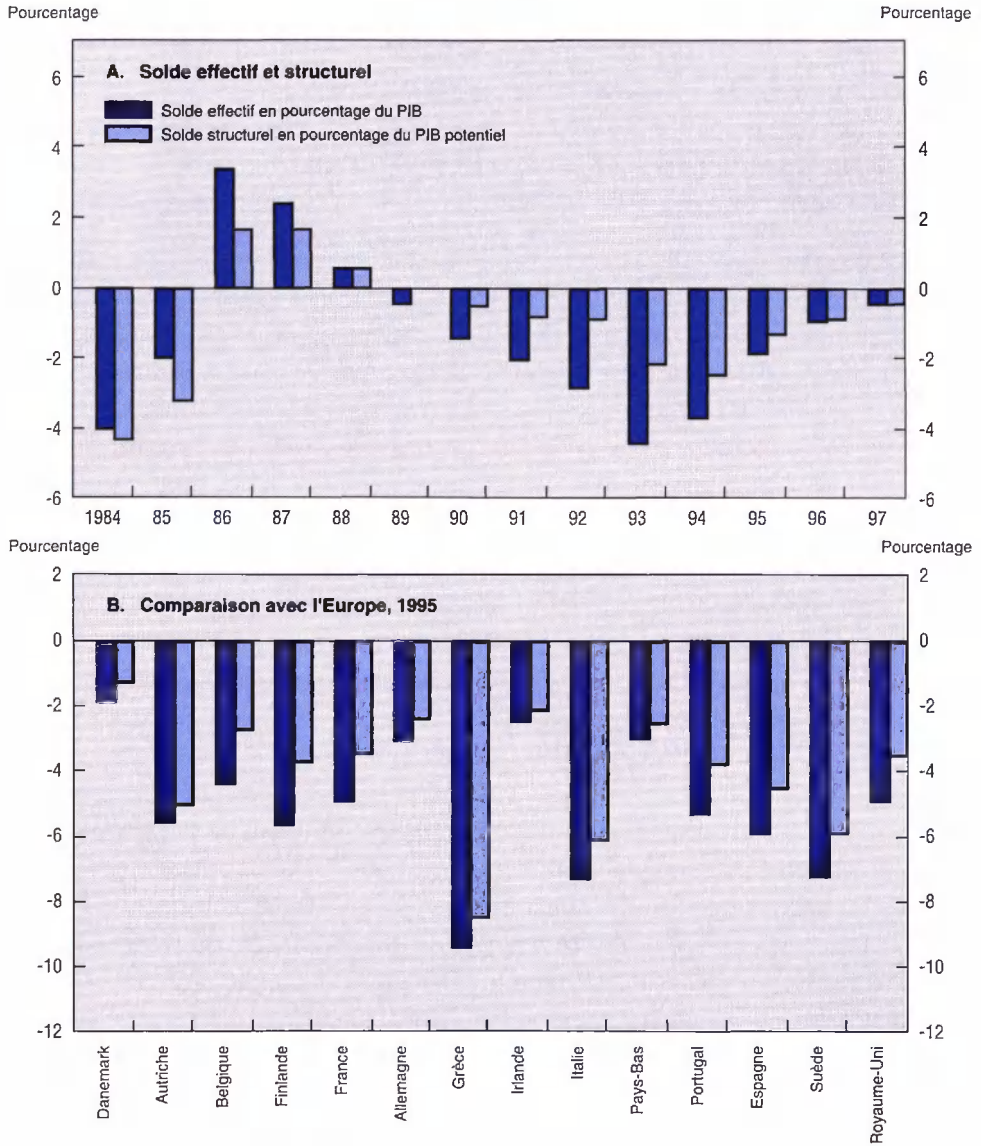
D'après les calculs de l'OCDE, le déficit structurel des administrations publiques – qui exclut l'incidence du cycle sur le budget – s'est légèrement aggravé de 1993 à 1994, malgré l'amélioration du déficit effectif (graphique 13). La situation s'est redressée selon les estimations en 1995, en raison non seulement du resserrement budgétaire sous-jacent mais aussi de l'incidence bénéfique initiale des plans de congés rémunérés sur les dépenses publiques<sup>28</sup>. Les hypothèses

Graphique 12. **ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES PUBLIQUES**  
En pourcentage du PIB



1. 1994-96 compte non tenu de l'assujettissement des transferts à l'impôt, qui augmente les dépenses brutes et les transferts de 2 pour cent du PIB, l'augmentation étant de 1.9 pour cent du PIB pour les impôts.  
Source : Ministère des Finances, *Budgetoversigt* (divers numéros).

Graphique 13. **SOLDE BUDGÉTAIRE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES<sup>1</sup>**  
En pourcentage du PIB



1. Estimations de l'OCDE pour 1995-97.  
Source : OCDE.

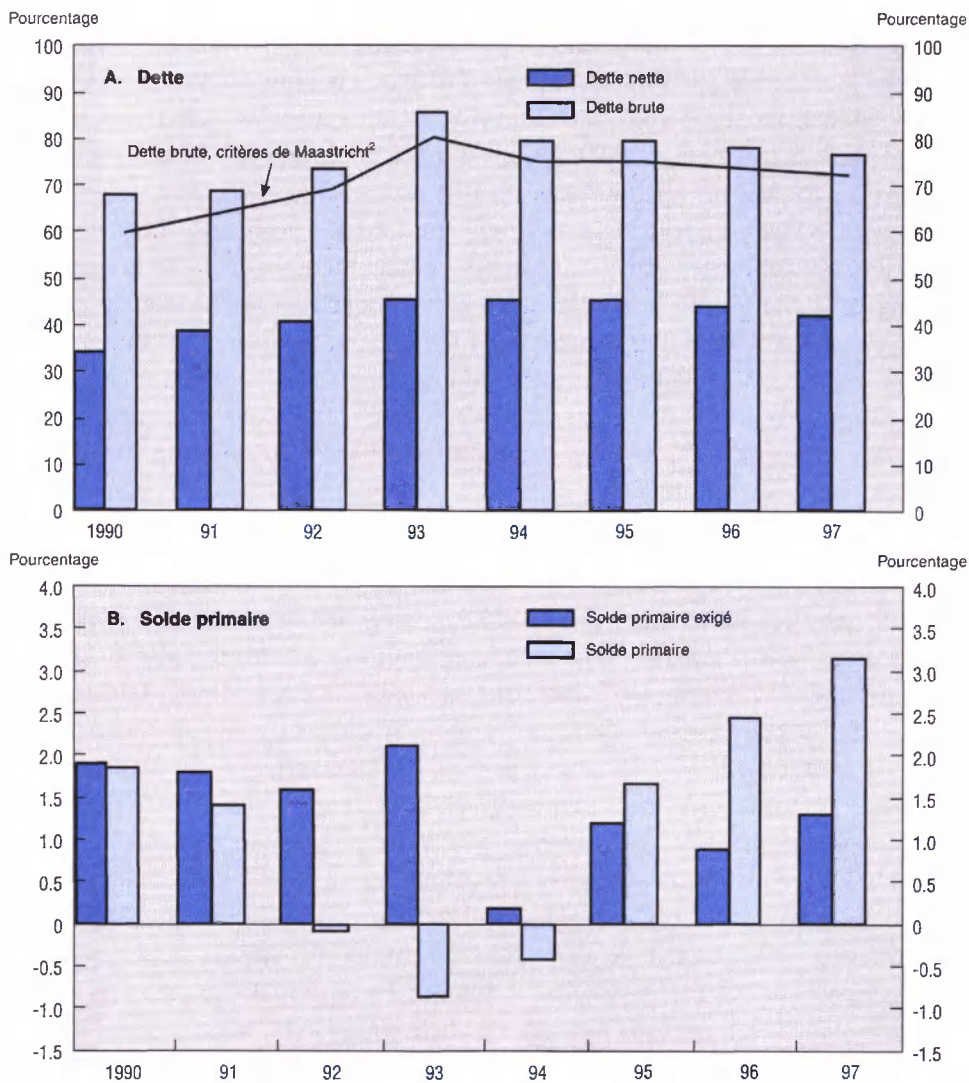
ses sur lesquelles sont fondées les prévisions de l'OCDE tiennent compte des politiques annoncées pour 1996 et 1997 et indiquent une nouvelle baisse probable du déficit structurel au cours des deux prochaines années : le déficit structurel estimé de 1 pour cent du PIB en 1996 sera l'un des plus faibles observés dans les pays de l'OCDE. En revanche, la volonté d'assainir les finances publiques qui marque le programme de convergence du Danemark implique que les budgets doivent être excédentaires au cours du cycle économique et le Danemark a encore du chemin à faire pour atteindre ce degré d'assainissement budgétaire.

Avec un rapport dette nette des administrations publiques/PIB de 46 pour cent en 1994 (graphique 14, partie A), les paiements nets au titre de la dette s'élèvent à plus de 3½ pour cent du PIB. Compte tenu de la croissance actuelle du PIB et des niveaux de taux d'intérêt, un excédent du budget primaire proche de 1¼ pour cent du PIB est nécessaire pour réduire l'endettement net par rapport à son niveau de 1994 et cette condition est maintenant en place (partie B) : les prévisions impliquent un excédent budgétaire qui passera de 1.7 pour cent du PIB en 1995 à 3.2 pour cent en 1997, avec une baisse de la dette nette jusqu'à 42 pour cent du PIB en 1997. La dette brute selon la définition de l'OCDE devrait tomber de 80 pour cent du PIB en 1994 à 77 pour cent en 1997.

Compte tenu du niveau élevé des dépôts de l'État auprès de la Banque centrale, des créances sur les entreprises publiques et des importants portefeuilles d'obligations privées, la dette brute a une contrepartie importante du côté des actifs dans le bilan, d'où une dette nette de quelque 35 pour cent du PIB inférieure à la dette brute. En outre, dans le cas du Danemark, on peut légitimement incorporer dans les actifs les reports d'impôts résultant de la mise en place des régimes professionnels de retraite<sup>29</sup>. Ces reports d'impôts, qui représentent d'après les calculs une valeur actualisée nette de près de 40 pour cent du PIB, se stabiliseront lorsque la couverture des régimes professionnels de retraite cessera de s'élargir. En revanche, la présentation traditionnelle de l'actif et du passif des administrations publiques pourrait ne pas faire apparaître totalement les engagements futurs de l'État. Les régimes de retraite par répartition de la fonction publique, par exemple, représentent des engagements futurs d'environ 16 pour cent du PIB. En outre, il n'existe aucune provision expresse pour la valeur actualisée nette des engagements futurs de l'État dans le domaine des pensions vieillesse ordinaires. On trouvera plus loin une analyse des conséquences du vieillissement de la population.

## Graphique 14. DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET SOLDE PRIMAIRE<sup>1</sup>

En pourcentage du PIB



1. Estimations de l'OCDE pour 1995-97.

2. Les données sont fournies par la Commission des Communautés européennes pour 1990-94 et ne sont pas ajustées pour les particularités institutionnelles spécifiques du Danemark. Les estimations pour 1995-97 sont obtenues par projection conformément aux prévisions de l'OCDE pour le solde financier des administrations publiques et le PIB.

Source : OCDE.

## *Les problèmes à moyen et à long terme*

Le cadre de la politique à moyen terme récemment présenté par les autorités danoises<sup>30</sup> est fondé sur l'hypothèse que l'activité économique progressera à un rythme annuel moyen de  $2\frac{3}{4}$  pour cent, les mesures mises en œuvre permettant d'éliminer le déficit financier des administrations publiques en 1997, puis d'enregistrer un excédent de  $1\frac{1}{2}$  pour cent du PIB en l'an 2000 avec une stabilisation ultérieure de cet excédent jusqu'en 2005. Le taux de croissance dépend de la réduction du chômage structurel jusqu'à 5 pour cent, alors que la stratégie envisagée, si elle est pleinement mise en œuvre, devrait permettre une réduction des dépenses publiques par rapport au PIB de  $13\frac{1}{2}$  pour cent au cours de la période 1994-2005, la part des recettes diminuant de 7 points, dont  $1\frac{1}{2}$  point pour la baisse des paiements d'intérêts. Cela devrait se traduire par une réduction de 25 points du rapport de la dette publique au PIB. L'amélioration prévue des finances publiques sera toutefois difficile à réaliser si les structures économiques ne sont pas modifiées, si le chômage structurel ne cède pas du terrain et si les ambitions en matière de politique sociale sont maintenues.

Évaluant les problèmes posés par l'évolution démographique, les autorités danoises ont estimé que la charge nette que font peser sur les finances publiques les transferts et les services en nature aux personnes âgées s'accroîtra de  $\frac{1}{2}$  point du PIB de 1995 à 2005 et d'encre 3 $\frac{1}{2}$  points jusqu'en 2030, atteignant alors 15 pour cent du PIB<sup>31</sup>. Une augmentation de l'âge effectif de la retraite de 61 $\frac{1}{2}$  ans à 63 $\frac{1}{2}$  ans réduirait la charge de  $1\frac{1}{2}$  pour cent du PIB. Une réduction de même ampleur pourrait être obtenue avec une augmentation annuelle de la productivité (réduction des besoins en main-d'œuvre) de 1 pour cent dans le domaine des soins aux personnes âgées. Une des raisons de l'effet relativement modeste du vieillissement de la population est le recours accru aux régimes professionnels de retraite par capitalisation qui devrait réduire la pression pesant sur les systèmes de transferts publics. Parallèlement, l'effet négatif actuel sur les recettes fiscales de la déductibilité des cotisations à ces régimes, s'élevant à  $\frac{1}{2}$  pour cent du PIB, devrait disparaître à mesure que les programmes atteignent leur régime de croisière. Toutefois, même avec une augmentation de l'âge effectif de la retraite, et en reconnaissant que les problèmes posés par le vieillissement de la population sont peu importants au Danemark par rapport à ceux rencontrés dans les autres pays, le souci des évolutions à plus long terme rend impératif un

effort de réduction rapide de la dette publique. Cet objectif sous-tend la stratégie budgétaire adopté par le gouvernement danois.

Lorsqu'on cherche à déterminer le rythme de réduction de la dette à l'avenir, des considérations d'efficience et d'équité entrent en jeu. Considéré isolément, le profil des dépenses liées au vieillissement de la population n'exige pas d'ajustement majeur des impôts et des autres dépenses pour maintenir l'endettement public à un niveau donné jusqu'à une date avancée de la prochaine décennie. Par la suite, toutefois, il faudra un relèvement assez sensible des niveaux d'imposition ou une réduction importante des dépenses jusqu'en 2030. L'argument du lissage des impôts, fondé sur la proposition selon laquelle les coûts en termes de bien-être d'un prélèvement fiscal augmentent plus que proportionnellement avec le niveau d'imposition, implique que les impôts doivent être prélevés au moment où naît l'engagement, et non lorsque la pension est servie. En réduisant la dette nette à court terme, une telle politique permettrait ainsi de se réserver la possibilité d'engager des dépenses en faveur des personnes âgées en minimisant les paiements nets au titre de la dette à plus long terme. Plus important encore, toutefois, est l'effet des différents profils de réduction de la dette sur la répartition entre les générations. Le niveau actuellement élevé de la dette publique est le résultat de la politique économique menée depuis plus de vingt ans et dans le cadre de laquelle les dépenses publiques n'ont pas été ajustées en fonction des niveaux d'imposition. Le rythme de réduction de la dette déterminera dans quelle mesure la dette sera remboursée par les générations qui l'ont contractée ou par les générations futures<sup>32</sup>.

### III. Fiscalité et transferts

Bien que les finances publiques du Danemark soient relativement saines, la question de la durabilité du modèle danois de protection sociale alimente périodiquement le débat politique. La proportion de la population d'âge actif totalement ou partiellement tributaire des transferts publics est en hausse depuis le début des années 70 et du fait du financement des dépenses de protection sociale les ménages danois connaissent le niveau d'imposition le plus élevé dans la zone de l'OCDE. Malgré un solide consensus dans l'opinion en faveur d'un modèle de protection sociale « universelle », la conjonction d'un niveau élevé et croissant de dépenses sociales et d'une lourde fiscalité soulève deux problèmes. Le premier est celui de la durabilité : le fait que les individus soient de plus en plus dépendants du secteur public est-il en soi le résultat de la relative générosité du système et, dans l'affirmative, cette tendance est-elle appelée à se poursuivre à l'avenir ? Le deuxième a trait à l'efficacité et aux effets négatifs de plus en plus marqués auxquels on peut s'attendre sur le plan des incitations régissant le comportement des agents du secteur privé si on laisse s'alourdir sensiblement la fiscalité et les prestations sociales. Dans cette optique, il semblerait utile de réexaminer les instruments et les mécanismes d'incitation qui caractérisent la fiscalité et les transferts publics. Il pourrait être nécessaire, en particulier, d'évaluer les pertes d'efficacité économique découlant d'une politique d'égalitarisme et se demander si le système actuel minimise ces pertes d'efficacité.

Le présent chapitre s'articule comme suit. On examinera dans une première section les objectifs qui président au système danois dans le domaine de la fiscalité et des transferts ainsi que la conception d'ensemble de ce système, dont les principales caractéristiques seront exposées dans une deuxième section. L'efficacité par rapport aux objectifs fixés fera l'objet d'une troisième section. On s'interrogera dans la section suivante sur les éventuels effets désincitatifs liés à la fiscalité et aux prestations sociales. Enfin, on dressera dans la dernière section un bilan général.



## Le système danois de protection sociale : objectifs et conception

La mise en place de l'«État providence» dans les pays de l'OCDE au cours de la première moitié de ce siècle s'inspirait d'une double préoccupation : il incombait à l'État de remédier à la pauvreté absolue en garantissant à tous les résidents un niveau de vie minimum et il fallait que la collectivité se prémunisse, par un partage des risques, contre la perte temporaire ou permanente de revenu. La deuxième de ces préoccupations a été différemment interprétée dans les pays de l'OCDE. Les pays nordiques ont opté pour le modèle de protection sociale «universelle», comportant le système le plus large d'assurances sociales financées par l'ensemble de la collectivité. D'autres pays (l'Allemagne, par exemple) ont davantage lié la disponibilité et le financement des régimes sociaux à la participation de l'individu au marché du travail, ou ont choisi d'appliquer des conditions de ressources pour la quasi-totalité des prestations<sup>33</sup>.

Le système danois de protection sociale semble néanmoins encore plus ambitieux, le succès des mesures de protection sociale étant apprécié en fonction de deux critères supplémentaires. Le premier réside en ce qu'aucun individu ne doit être exclu contre sa volonté de la participation au marché du travail et aucun ménage ne doit être exclu, pour des raisons économiques, d'une pleine participation à la vie sociale. Le taux élevé d'activité des femmes danoises peut donc apparaître comme une conséquence de la politique de protection sociale, puisque pour satisfaire à ce critère il faut mettre en place des prestations généreuses pour la maternité et des structures d'accueil de l'enfance aidées par les pouvoirs publics. Le deuxième critère s'inscrit dans le cadre de l'objectif de lutte contre la pauvreté *relative*; assurer une répartition des revenus plus équitable est érigé en objectif autonome de l'État providence danois afin que certains ménages ne soient pas marginalisés socialement à cause d'un niveau de vie très inférieur à la moyenne.

Du fait de ces objectifs, les dépenses publiques danoises atteignent près de 70 pour cent du PIB, proportion qui compte parmi les plus élevées pour la zone de l'OCDE et n'est comparable qu'à celle observée dans les autres pays nordiques et aux Pays-Bas (tableau 11). On note en particulier que la prestation de services publics est nettement supérieure à la moyenne internationale, en raison du quasi-monopole du secteur public pour l'accueil de l'enfance, les soins de santé, l'accueil des personnes âgées et l'enseignement. Les prestations de sécurité sociale et les transferts sont également élevés, mais pas particulièrement en

Tableau 11. **Recettes et dépenses du secteur public<sup>1</sup>**

En pourcentage du PIB au coût des facteurs

|  | Danemark | Finlande | France | Allemagne <sup>2</sup> | Pays-Bas | Norvège | Suède | Royaume-Uni | États-Unis |
|--|----------|----------|--------|------------------------|----------|---------|-------|-------------|------------|
| <b>Recettes</b>  |          |          |        |                        |          |         |       |             |            |
| Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values | 33.9     | 22.7     | 8.5    | 13.9                   | 16.3     | 16.8    | 21.5  | 14.5        | 13.0       |
| Ménages <sup>3</sup>                                   | 30.6     | 20.7     | 6.8    | 12.2                   | 12.9     | 13.1    | 20.2  | 11.5        | 10.7       |
| Entreprises <sup>3</sup>                               | 1.9      | 2.0      | 1.7    | 1.7                    | 3.4      | 3.7     | 1.4   | 3.0         | 2.3        |
| Cotisations de sécurité sociale                        | 1.8      | 12.3     | 22.0   | 16.7                   | 20.2     | 14.0    | 16.1  | 7.4         | 9.3        |
| <i>dont</i> : Salariales                               | 1.4      | 0.0      | 6.6    | 7.3                    | 12.6     | 4.4     | 0.1   | 2.8         | 3.7        |
| Impôts immobiliers                                     | 2.3      | 1.2      | 2.6    | 1.2                    | 1.9      | 1.6     | 2.0   | 3.1         | 3.6        |
| Impôts sur les biens et services                       | 18.5     | 16.7     | 13.3   | 11.7                   | 13.4     | 19.4    | 14.8  | 14.0        | 5.4        |
| Autres impôts  | 0.5      | 0.1      | 3.1    | 0.0                    | 0.3      | 0.4     | 1.4   | 1.7         | 0.0        |
| Total des impôts                                       | 57.1     | 52.9     | 49.5   | 43.5                   | 52.0     | 52.2    | 56.0  | 40.8        | 31.3       |
| Autres recettes  | 9.3      | 7.2      | 3.0    | ..                     | 7.7      | 8.5     | 10.4  | 3.0         | 2.7        |
| Recettes totales                                       | 66.4     | 60.1     | 52.5   | 46.1                   | 59.7     | 60.7    | 66.4  | 43.8        | 33.9       |
| <b>Dépenses</b>  |          |          |        |                        |          |         |       |             |            |
| Dépenses de consommation finale                        | 29.7     | 28.1     | 21.3   | 20.2                   | 16.1     | 24.0    | 31.3  | 25.5        | 19.0       |
| Intérêts et dividendes                                 | 7.9      | 3.0      | 3.8    | 3.3                    | 7.0      | 4.0     | 6.2   | 3.3         | 5.3        |
| Subventions  | 4.6      | 4.0      | 1.8    | 1.8                    | 3.5      | 7.0     | 6.1   | 1.3         | 0.6        |
| Autres transferts courants                             | 25.6     | 29.2     | 28.2   | 24.7                   | 34.7     | 24.2    | 28.5  | 18.4        | 14.4       |
| Prestations de sécurité sociale                        | 22.8     | 21.1     | 20.4   | 12.2                   | 22.8     | 22.9    | 20.0  | 7.4         | 8.7        |
| Prestations d'aide sociale                             | 0.0      | 4.9      | 2.8    | 2.8                    | 5.1      | 0.0     | 5.4   | 7.1         | 4.5        |
| Autres transferts n.d.a.                               | 0.2      | 2.6      | 3.9    | 2.8                    | 4.6      | 0.0     | 2.1   | 3.0         | 0.9        |
| Transferts au reste du monde                           | 2.6      | 0.6      | 1.1    | 7.0                    | 2.2      | 1.2     | 1.0   | 0.8         | 0.4        |
| Dépenses totales                                       | 67.9     | 64.3     | 55.2   | 50.0                   | 61.3     | 59.2    | 72.2  | 48.5        | 39.4       |

1. En 1992. Norvège 1991 pour les dépenses.

2. Ensemble de l'Allemagne pour les recettes; partie occidentale pour les dépenses et pour les recettes totales.

3. A l'exclusion des impôts qui ne peuvent être entièrement affectés à un secteur.

Source : OCDE, *Comptes nationaux*; OCDE, *Statistiques des recettes publiques*.

comparaison avec les autres pays d'Europe du Nord. Les transferts en faveur des personnes n'ayant pas atteint l'âge normal de la retraite sont presque deux fois supérieurs à la moyenne pour la zone de l'OCDE. Cela est dû en particulier à des taux de chômage élevés, se doublant d'une indemnisation du chômage relativement généreuse. En outre, les dépenses au titre des préretraites sont nettement supérieures à la moyenne, notamment parce que les régimes de préretraite sont délibérément utilisés pour permettre aux travailleurs les plus âgés de cesser leur activité.

L'importance accordée aux objectifs de distribution et d'équité a une autre conséquence : la composition des recettes des administrations publiques est très différente de celle des autres pays de l'OCDE, le Danemark étant l'un des rares pays pour lesquels plus de la moitié des recettes totales proviennent des impôts sur le revenu et sur les plus-values (tableau 11). En outre, cette fiscalité frappe surtout les ménages, la part de l'impôt sur les sociétés dans le PIB étant proche de la moyenne. Le Danemark se classe néanmoins parmi les pays de l'OCDE qui ont la fiscalité indirecte la plus lourde. En revanche, les cotisations de sécurité sociale se situent sur le plan international à un niveau très faible et elles sont acquittées presque exclusivement par les salariés<sup>34</sup>. On peut donc conclure que, par rapport aux autres pays, le financement du large éventail des dépenses publiques pèse dans une très large mesure directement sur les ménages privés et n'a qu'une incidence relativement faible sur les entreprises.

## **Le système fiscal : structure et progressivité**

C'est l'histoire qui explique pour beaucoup le poids de l'impôt sur le revenu des ménages<sup>35</sup>, mais le caractère universel du système danois de protection sociale joue également un rôle. Puisque l'objectif est que tous les résidents, actifs ou inactifs, bénéficient d'une aide sociale et de retraites publiques, il serait politiquement difficile de financer le système autrement que par la fiscalité générale. Il n'empêche que le niveau élevé des taux marginaux d'imposition a conduit en 1993 à une profonde réforme du système fiscal. Les nouvelles mesures, étalées sur la période 1994-98, consistent à alléger l'impôt sur le revenu des ménages en y substituant des «cotisations du marché du travail» (voir ci-après) et des écotaxes et en élargissant la base d'imposition des ménages et des entreprises. Ces mesures devraient être neutres du point de vue des recettes, tout

en réduisant les impôts frappant les revenus des personnes physiques de quelque 46 milliards de DKr aux prix de 1993 (soit environ 4½ pour cent du PIB), dont près de la moitié sera récupérée grâce aux cotisations du marché du travail<sup>36</sup>.

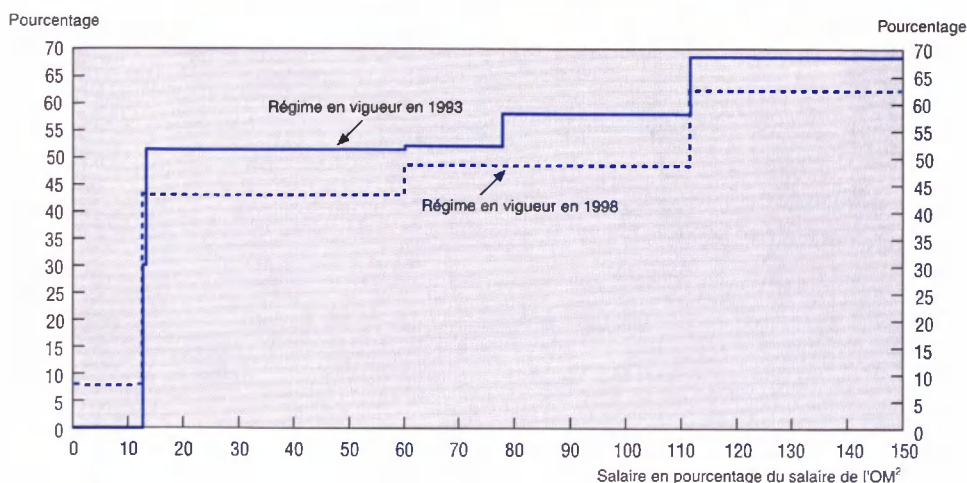
### *Les impôts sur le revenu des personnes physiques*

Les revenus des personnes physiques tels que les salaires, les transferts sociaux et les avantages accessoires sont soumis au niveau de l'administration centrale à des impôts très progressifs (de 8 à 29 pour cent lorsque la réforme fiscale sera totalement mise en œuvre) et à une fiscalité locale (actuellement environ 30 pour cent), qui est proportionnelle, sauf en cas d'abattement forfaitaire. Les impôts sont calculés sur la base du «revenu imposable», c'est-à-dire en principe le revenu brut moins les frais exposés par le contribuable pour l'obtention du revenu (notamment pour les transports, l'habillement professionnel et – ce qui est un peu plus discutable – l'adhésion à un syndicat et les cotisations aux régimes privés de retraite). En général, le revenu est imposable lorsqu'il est supérieur à 14 pour cent du salaire brut de l'ouvrier moyen. Les paiements d'intérêts sont habituellement déductibles au taux marginal d'imposition le plus faible du barème de l'impôt sur le revenu. Le revenu brut du capital est en principe taxé au même taux, y compris la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire.

La réforme fiscale a mis en place des «cotisations du marché du travail» au profit de trois nouveaux fonds du marché du travail, ces cotisations étant perçues par le biais d'un prélèvement global uniforme (en 1998, 8 pour cent du salaire brut). Les «cotisants» n'acquérant aucun droit à prestations, il s'agit fondamentalement d'une taxe sur les salaires. Les cotisations sont déductibles du revenu brut pour le calcul du revenu imposable, de sorte que le taux de cotisation après impôt est dégressif. De plus, le revenu provenant de retraites privées et le revenu net du capital n'étant pas passibles des cotisations du marché du travail, ce prélèvement sur les salaires a par lui-même contribué à réduire la progressivité du système fiscal et à favoriser à court terme une redistribution au profit des retraités. Pour remédier à cette situation, la progression relative pour les tranches de revenu les plus élevées a été en fait accentuée par la réforme fiscale (graphique 15).

Par rapport aux autres pays, les taux moyens d'imposition du revenu des ménages sont très élevés. De plus, puisque dans la plupart des pays les cotisations aux assurances sociales ont tendance à être soit proportionnelles au salaire,

Graphique 15. **TAUX MARGINAUX D'IMPOSITION DES SALARIÉS**<sup>1</sup>



1. Y compris les prélèvements sur les salaires et l'impôt culturel.

2. Sur la base des salaires de 1993 ; salaire de 215 000 DKr pour l'ouvrier moyen (OM).

Source : Regeringen (1993).

soit forfaitaires, on peut considérer que le système danois, en privilégiant l'impôt direct par rapport aux cotisations aux assurances sociales, accentue la progressivité globale. Par contre, la progressivité de l'impôt sur le revenu proprement dit, mesurée par la différence entre les taux moyens d'imposition dans une fourchette d'un tiers au-dessus et au-dessous du salaire de l'ouvrier moyen, est proche de la moyenne pour les pays d'Europe du Nord<sup>37</sup> (tableau 12). La réforme fiscale de 1994 a, comme indiqué précédemment, réduit les taux marginaux d'imposition pour tous les revenus, mais n'a pas sensiblement modifié la progressivité relative.

### ***Les impôts indirects***

Le Danemark connaît également l'un des taux les plus élevés d'imposition de la consommation pour la zone de l'OCDE, ce taux étant de l'ordre de 34 pour cent (tableau 12). Pour plus de la moitié, les recettes publiques au titre des impôts indirects proviennent de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le Danemark, à la différence de la plupart des autres pays de l'OCDE, a un taux général de TVA qui frappe l'achat de la quasi-totalité des biens et services<sup>38</sup>. Ce taux, de 25 pour

Tableau 12. **Taux d'imposition : comparaison internationale**

|  | Danemark | Belgique | Finlande | France            | Allemagne | Pays-Bas | Norvège | Royaume-<br>Uni | Suède |
|--|----------|----------|----------|-------------------|-----------|----------|---------|-----------------|-------|
| <b>Impôt sur le revenu des personnes physiques, célibataires<sup>1</sup></b> |          |          |          |                   |           |          |         |                 |       |
| 66 pour cent du revenu de l'OM   | 42.4     | 27.1     | 28.4     | 24.2              | 31.9      | 40.0     | 25.5    | 21.3            | 25.0  |
| 100 pour cent du revenu de l'OM  | 47.0     | 35.3     | 35.0     | 27.2              | 36.4      | 46.4     | 28.8    | 25.6            | 28.0  |
| 133 pour cent du revenu de l'OM  | 51.6     | 39.8     | 39.2     | 29.7              | 39.3      | 46.1     | 33.1    | 27.7            | 31.5  |
| <b>Cotisations de sécurité sociale<sup>2</sup></b>                           |          |          |          |                   |           |          |         |                 |       |
| Salariales   | 2.6      | 13.1     | 7.1      | 18.4              | 18.3      | 29.3     | 7.8     | 7.6             | 1.0   |
| Patronales   | 3.7      | 34.2     | 3.8      | 39.0 <sup>3</sup> | 18.3      | 7.2      | 12.8    | 10.4            | 29.8  |
| <b>Impôt sur les sociétés<sup>4</sup></b>                                    | 34.0     | 39.0     | 25.0     | 33.3              | 45.0      | 35.0     | 28.0    | 33.0            | 28.0  |
| <b>Impôts sur la consommation</b>  | 33.7     | 16.5     | 27.8     | 15.4              | 19.0      | 18.2     | 33.5    | 17.6            | 23.3  |

1. 1992. Impôt moyen en pourcentage du revenu imposable.

2. 1993. En pourcentage du salaire brut.

3. Estimation sur la base des comptes nationaux.

4. 1995. Taux marginal maximum.

Source : OCDE, *La situation de l'ouvrier au regard de l'impôt et des transferts; Comptes Nationaux.*

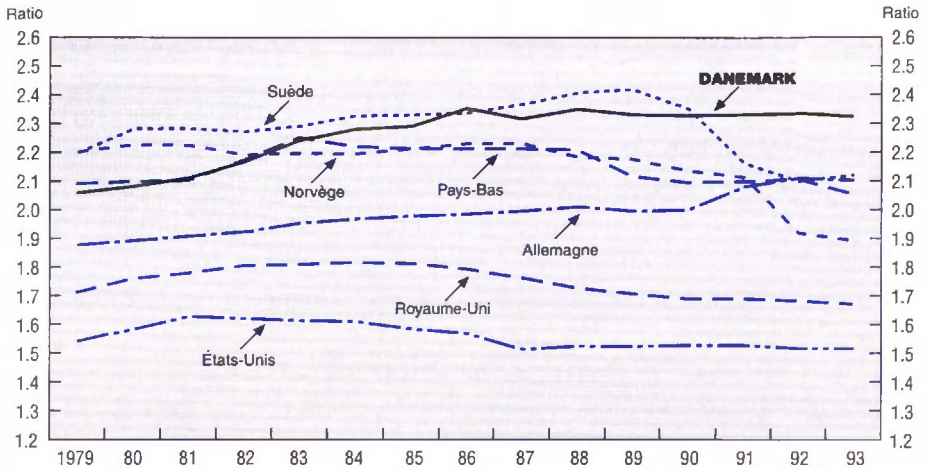
cent, correspond au taux maximal pratiqué dans la zone de l'OCDE. Les autres sources importantes de recettes publiques sont constituées par les taxes sur les produits jugés dangereux pour la santé – le tabac et les boissons alcoolisées – ainsi que la taxe d'immatriculation des véhicules automobiles, qui gonfle de près de 200 pour cent le prix des voitures particulières et des motocycles<sup>39</sup>. Auparavant, certains « produits de luxe » comme les appareils ménagers et les parfums étaient lourdement taxés, mais les taxes en cause ont été supprimées ou réduites, notamment à la faveur de la mise en place du Marché unique européen. Malgré tout, les taux des impôts sur la consommation restent relativement élevés (tableau 12). De fait, comme on l'a noté précédemment, la réforme fiscale comporte un net relèvement des impôts à caractère écologique, essentiellement à travers trois mesures : un alourdissement des taxes sur l'essence et le carburant diesel<sup>40</sup>, une majoration des taxes sur les combustibles fossiles destinés au chauffage domestique et à la production d'électricité et l'introduction d'impôts frappant les activités polluantes et l'utilisation des ressources au niveau des ménages (élimination des déchets, eau et sacs d'emballage).

Du fait du poids de la fiscalité directe et indirecte, l'écart entre le salaire réel après impôt versé au salarié et le coût réel de main-d'œuvre pour l'employeur est très marqué au Danemark. Le graphique 16 illustre la composante fiscale de ce « coin » entre le salaire réel de la production et le revenu disponible réel de l'ouvrier moyen. En 1993, le Danemark avait le coin fiscal le plus élevé pour la zone de l'OCDE, alors qu'il ne se situait qu'au quatrième rang quinze ans plus tôt<sup>41</sup>. En effet, tandis que certains autres pays d'Europe du Nord sont parvenus à réduire leur coin fiscal depuis la fin des années 80, celui-ci reste pratiquement inchangé au Danemark depuis 1986.

## **Générosité des transferts publics**

Les transferts sociaux aux ménages se subdivisent normalement en trois catégories : l'aide temporaire au revenu (allocations chômage, aides en espèces, prestations de maladie), l'aide permanente au revenu (retraites et préretraites) et les dispositifs ciblés (allocations pour enfant à charge, allocations logement, bourses d'études). Les deux premières catégories sont imposables, alors que la troisième n'entre généralement pas dans le revenu imposable, sauf les bourses d'études. La taxation des transferts est jugée plus transparente que leur complète

Graphique 16. COIN FISCAL MOYEN DE L'OUVRIER<sup>1</sup>



1. Coûts totaux de main-d'œuvre divisés par le salaire net en termes réels de l'ouvrier moyen.  
Source : OCDE.

défiscalisation<sup>42</sup>. On pourrait néanmoins faire valoir que la même démarche devrait s'appliquer dans le cas de la valeur imputée des services publics pour les ménages.

### ***Les allocations pour perte temporaire de revenu***

Tous les actifs âgés de plus de 18 ans (plus de 16 ans jusqu'en 1995) peuvent s'affilier à une caisse d'assurance chômage subventionnée par l'État ; après une période d'emploi de cinquante-deux semaines (vingt-six semaines initialement) sur trois ans, ils ont droit à une *allocation chômage* dès qu'ils sont au chômage, l'allocation étant financée par l'ex-employeur pour les deux premiers jours d'indemnisation. Pour continuer à bénéficier de l'allocation chômage, l'allocataire doit être « disponible pour le marché du travail » et rendre compte au service public de l'emploi. En cas de refus d'une « offre d'emploi raisonnable », le versement de l'allocation est interrompu pour une semaine et, si ce refus se répète, l'intéressé peut être exclu de la caisse d'assurance chômage<sup>43</sup>. De plus, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des autres pays de l'OCDE, les travailleurs



indépendants bénéficient également de l'allocation chômage. Soixante-dix-huit pour cent des travailleurs étaient affiliés à une caisse d'assurance chômage en 1994, 14 pour cent percevant l'allocation chômage (tableau 13). Les cotisations d'assurance chômage ne seraient suffisantes pour financer les dépenses que si le taux moyen de chômage était inférieur à 2 pour cent. Au taux de chômage actuel, l'État finance donc 80 pour cent de l'indemnisation du chômage et supporte dans leur totalité les effets des fluctuations du chômage.

Les personnes travaillant à temps plein bénéficient en principe en cas de chômage d'un taux de remplacement de 90 pour cent, le taux légal de remplacement étant inférieur pour les travailleurs à temps partiel et pour les sortants du système scolaire. Un plafond mensuel de 11 000 couronnes danoises (1994) a toutefois été fixé, ce qui représente sensiblement moins de 90 pour cent du revenu de l'ouvrier moyen, de sorte qu'à ce niveau de revenu le taux de remplacement est de l'ordre de 60 pour cent (tableau 13). Par conséquent, par rapport aux autres pays de l'OCDE, les taux de remplacement de l'assurance chômage danoise baissent assez fortement quand les salaires augmentent<sup>44</sup>. La durée maximale d'indemnisation a récemment été ramenée de sept ans à cinq, et elle ne peut plus être prolongée au moyen d'un congé rémunéré d'éducation (voir le chapitre IV). Lorsque les droits à allocation chômage sont épuisés, des prestations en espèces sont généralement accordées sous conditions de ressources, ces prestations étant également valables pour les personnes n'ayant pas adhéré à l'assurance chômage.

Des *prestations en espèces*, gérées par les collectivités locales, peuvent être obtenues par les chômeurs dès lors que le revenu et le patrimoine du ménage ne dépassent pas certains seuils et que l'intéressé reste disponible pour le marché du travail. Cela veut dire que, à la différence de certains autres pays de l'OCDE, des actifs dont les gains sont inférieurs aux prestations minimales en espèces – principalement des étudiants et des travailleurs indépendants – n'ont pas droit à des allocations complémentaires. Récemment, la réglementation est devenue plus restrictive en ce qui concerne les prestations en espèces dont peuvent bénéficier les jeunes, le but étant de mettre fin à une utilisation abusive par les jeunes attendant d'entrer dans l'enseignement supérieur. Les collectivités locales exigent désormais des prestataires de moins de 25 ans qu'ils acceptent une offre d'emploi ou de formation dans les trois premiers mois suivant l'octroi des prestations<sup>45</sup>. Ce sont donc aujourd'hui dans une grande mesure les chômeurs n'ayant pas droit à l'allocation chômage qui perçoivent les prestations en espèces.

Tableau 13. **Générosité des transferts publics et nombre de bénéficiaires**

|   | Transfert mensuel en pourcentage du revenu salarial brut de l'OM <sup>1</sup> | Nombre de bénéficiaires                             |   |                                  |
|---|---|---|---|----------------------------------|
|   |   | En pourcentage de la population adulte <sup>2</sup> | Nombre de bénéficiaires en pourcentage de la tranche d'âge <sup>2</sup> | Tranche d'âge                    |
| <b>Allocation chômage (maximum)</b>   |   | 14.3  | 17.9  | 18 à 67 ans                      |
| Prestation maximale   | 60.0  |   |   |                                  |
| Allocations transitoires et allocations allouées aux bénéficiaires venant de finir leurs études | 49.2  |   |   |                                  |
| Programmes de congés  | 48.1  |   |   |                                  |
| <b>Prestations en espèces<sup>3, 4</sup></b>  |   | 6.4   | 8.0   | 18 à 67 ans                      |
| Prenant en compte les enfants   | 48.1  |   |   |                                  |
| Ne prenant pas en compte les enfants  | 29.7  |   |   |                                  |
| <b>Prestations maladie/maternité (maximum)</b>  |   | 7.3   | 9.1   | 18 à 67 ans                      |
| Maladie   | 60.0  |   |   |                                  |
| Maternité   | 60.0  |   |   |                                  |
| <b>Pension sociale de retraite<sup>3</sup></b>  |   | 18.7  | 98.7  | Plus de 67 ans                   |
| Montant de base   | 33.5  |   |   |                                  |
| Célibataire (maximum)   | 66.7  |   |   |                                  |
| Autres (maximum)  | 48.2  |   |   |                                  |
| <b>Pension de préretraite<sup>3</sup></b>   |   | 6.9   | 8.6   | 18 à 67 ans                      |
| Élevée <sup>5</sup>   | 62.7  |   |   |                                  |
| Moyenne <sup>5</sup>  | 49.7  |   |   |                                  |
| Élargie <sup>5</sup>  | 44.9  |   |   |                                  |
| De base   | 40.0  |   |   |                                  |
| <b>Allocation de préretraite (maximum)</b>  |   | 2.7   | 25.8  | 60 à 67 ans                      |
| Premier niveau  | 60.0  |   |   |                                  |
| Deuxième niveau   | 49.2  |   |   |                                  |
| <b>Allocation logement (maximum)<sup>6</sup></b>  |   | 12.0  | 12.0  | Population adulte                |
| Normale   | 11.9  |   |   |                                  |
| Ménages avec plus de 3 enfants  | 14.6  |   |   |                                  |
| Handicapés  | 17.8  |   |   |                                  |
| <b>Allocation familiale<sup>6</sup></b>   |   | 16.6  | 24.6  | 18 à 55 ans                      |
| Par enfant 0-6 ans  | 3.8   |   |   |                                  |
| Par enfant 7-17 ans   | 3.0   |   |   |                                  |
| <b>Allocation pour enfants<sup>6</sup></b>  |   | 2.8   | 4.1   | 18 à 55 ans                      |
| Premier enfant  | 3.5   |   |   |                                  |
| Autres  | 1.9   |   |   |                                  |
| <b>Bourse pour étudiant</b>   |   | 5.3   | 21.9  | 18 à 30 ans                      |
| Vivant seul   | 18.9  |   |   |                                  |
| Vivant avec ses parents, etc.   | 10.8  |   |   |                                  |
| <b>Pour mémoire :</b>   |   |   |   |                                  |
| Bénéficiaires d'au moins un type de transferts sociaux <sup>7</sup>                             |   | 57.8  | 47.7  | Population adulte<br>18 à 67 ans |

1. Janvier 1994.

2. 1993.

3. Peut être complétée par des allocations exonérées d'impôt.

4. Non compris certaines prestations d'un niveau peu élevé dont certaines personnes âgées de moins de 23 ans sont bénéficiaires.

5. Une partie de l'allocation est exonérée d'impôt.

6. Allocation exonérée d'impôt.

7. Nombre de bénéficiaires recevant des transferts d'origine publique durant l'année 1993. Chiffre net incluant les bénéficiaires d'allocations logement, allocation familiale et allocation enfant, et de dons pour étudiant.

Source : Plovsing (1994), *Statistics Denmark*; OCDE.

Pour inciter les chômeurs à rester disponibles pour le marché du travail, le montant des prestations en espèces a été fixé à 80 pour cent de l'allocation chômage maximale dans le cas des personnes ayant des enfants à charge et à 60 pour cent dans les autres cas (tableau 13). Toutefois, les personnes dont le salaire d'activité était proche du salaire minimum des travailleurs manuels – et qui n'ont donc pas droit à l'allocation chômage maximale – ne subissent pratiquement aucune perte financière lorsqu'ils passent de l'assurance chômage au régime des prestations en espèces. En outre, si dans le cas d'un couple marié les deux conjoints ont droit aux prestations en espèces, chacun perçoit 80 pour cent de l'allocation chômage maximale. Les prestations en espèces n'étant en principe accordées qu'après prise en compte des autres sources de revenu, elles sont minorées à concurrence de tout revenu supplémentaire du ménage<sup>46</sup>. Dès lors, les bénéficiaires de prestations en espèces ne sont guère incités financièrement à exercer un emploi à temps partiel.

En cas de *congé de maladie ou de congé de maternité*, l'indemnité est équivalente à l'allocation chômage (tableau 13). La durée du congé de maternité est de 4 semaines avant la date présumée de l'accouchement et de 24 semaines après celui-ci<sup>47</sup>. Ce congé de maternité est relativement long par rapport aux autres pays de l'OCDE, alors que le taux de compensation n'est pas extraordinairement élevé. Les prestations de maladie sont versées aux travailleurs indépendants et aux salariés dont le contrat de travail ne prévoit pas le maintien de la rémunération en cas de maladie<sup>48</sup>. Les prestations sont versées dès le premier jour d'absence pour maladie et pour une durée maximale de 52 semaines, les deux premières semaines étant financées par l'employeur. Après épuisement des droits à indemnité pour congé de maladie, il y a généralement transfert de l'intéressé à l'aide sociale ou à un régime de préretraite.

## **Retraites**

Une *pension sociale* de vieillesse de base est accordée à toute personne de plus de 67 ans<sup>49</sup>. La pension mensuelle de base – actuellement fixée à 33.5 pour cent de l'allocation chômage maximale (tableau 13) – n'est liée ni au patrimoine ni au revenu antérieur, mais à des conditions de ressources sont appliquées par les personnes qui conservent un emploi rémunéré. Des pensions complémentaires

soumises à des conditions de ressources sont également accordées, qui représentent environ la moitié du montant de base pour les personnes mariées et 100 pour cent pour les célibataires. Les ménages retraités bénéficient par ailleurs d'un régime fiscal avantageux pour l'impôt sur la fortune et la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire et ils peuvent percevoir une série d'allocations, soumises à des conditions de ressources, en particulier une allocation logement relativement généreuse. Il existe également des « allocations personnelles » pour frais exceptionnels de chauffage, frais médicaux, verres de lunettes et appareils auditifs, ces allocations et services étant soumis à certaines conditions de ressources. En 1994, les allocations accordées sous conditions de ressources représentaient près de 20 pour cent du revenu brut moyen d'un ménage retraité, dont 15 pour cent pour l'allocation logement.

Le régime de *préretraite* concerne les personnes qui, pour des raisons de santé ou des raisons sociales, ne peuvent participer au marché du travail. Ce régime couvre donc des personnes qui bénéficieraient d'une pension d'invalidité dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Les personnes âgées de 18 à 59 ans qui sont dans l'incapacité de travailler pour des raisons de santé ont droit à la pension supérieure, à la pension moyenne ou à la pension de base majorée (tableau 13) selon leur taux d'incapacité. Les personnes âgées de 50 à 59 ans peuvent bénéficier pour des raisons sociales de la pension de base majorée, alors que les personnes âgées de 60 à 67 ans ne peuvent percevoir que la pension de base, quel que soit le motif pour lequel elles sont admises à ce régime. Le motif le plus courant d'octroi de la pension de *préretraite* pour des raisons sociales réside en ce que le conjoint du demandeur perçoit déjà la pension sociale de vieillesse de base. En 1993, 14 pour cent des Danois dans la tranche de 55 à 59 ans et 19 pour cent dans la tranche de 60 à 67 ans percevaient une pension de *préretraite*.

Les personnes de plus de 60 ans qui ont été affiliées au moins 20 ans à l'assurance chômage et qui souhaitent se retirer du marché du travail ont droit à une *allocation de préretraite*. Les personnes qui entrent dans ce régime à plus de 63 ans perçoivent l'allocation chômage maximale jusqu'à l'âge de la retraite. Dans les autres cas, l'allocation de *préretraite* est fixée à 82 pour cent de l'allocation chômage. Ce régime est très prisé depuis sa création en 1979. Un tiers environ des personnes de 60 à 67 ans percevaient l'allocation de *préretraite* en 1993.

Pour lutter contre le chômage de longue durée parmi les travailleurs âgés, des *prestations transitoires* ont été accordées aux personnes de 50 à 59 ans affiliées à une caisse d'assurance chômage et sans emploi depuis plus d'un an<sup>50</sup>. Ces prestations revêtaient un caractère transitoire et il ne sera plus possible de demander à en bénéficier à compter du début de 1996. Les bénéficiaires des prestations transitoires perçoivent 82 pour cent de l'allocation chômage. En octobre 1995, 30 000 personnes environ, soit 1 pour cent de la population active, percevaient ces prestations transitoires.

### *Transferts liés à la situation du ménage*

Les ménages ayant des revenus particulièrement faibles – généralement les bénéficiaires de transferts en espèces ou d'allocations chômage – et dont les frais de logement sont élevés ou la famille nombreuse peuvent percevoir *une allocation logement exonérée d'impôt*. L'État verse la différence entre le coût effectif du logement et un seuil fixé annuellement<sup>51</sup>, l'allocation ne pouvant toutefois dépasser les montants maximaux indiqués au tableau 13. C'est essentiellement pourquoi les taux de remplacement sont parfois très élevés pour les titulaires de faibles revenus.

Il existe en outre, pour les ménages avec enfants, deux *prestations familiales* exonérées d'impôt, qui ne sont pas soumises à conditions de ressources.

- *L'allocation familiale* est automatiquement accordée aux ménages ayant au moins un enfant (tableau 13).
- Les *allocations pour enfants* sont généralement accordées aux familles monoparentales, mais elles peuvent l'être également en fonction de la «situation du ménage». Les allocations pour enfants les plus courantes sont mentionnées au tableau 13, mais des allocations supplémentaires peuvent être accordées.

Il existe des services subventionnés d'accueil de l'enfance, en principe ouverts à tous les ménages. A l'heure actuelle, les ménages dont les enfants sont admis dans les services d'accueil administrés par les collectivités locales se voient appliquer un tarif qui ne représente que 30 pour cent du coût réel. Une réduction est consentie aux ménages dont plusieurs enfants sont accueillis. Les ménages dont le revenu est particulièrement faible bénéficient d'aides spéciales. A l'heure actuelle, ces services sont gratuits pour les personnes qui gagnent moins d'un

tiers du salaire de l'ouvrier moyen (OM)<sup>52</sup>, et seuls les ménages dont les gains sont supérieurs à 80 pour cent du salaire de l'ouvrier moyen paient le tarif plein. Ce subventionnement joue un grand rôle pour les parents isolés chômeurs, qui confient généralement leurs enfants à un service d'accueil afin de rester disponibles pour le marché du travail.

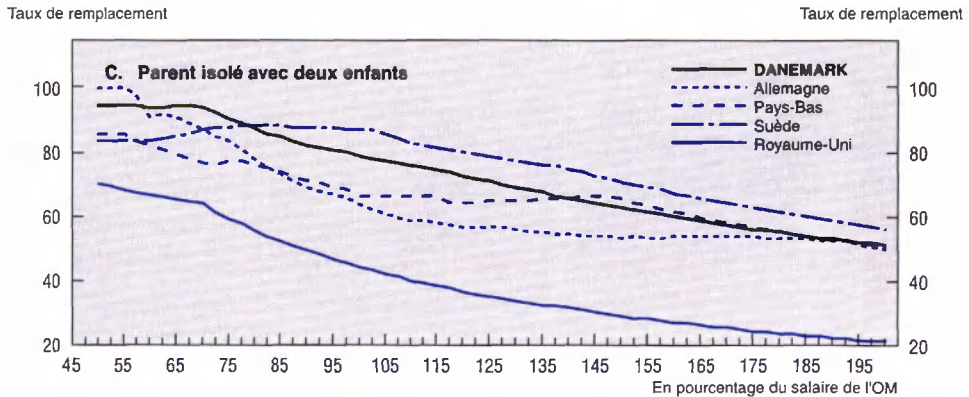
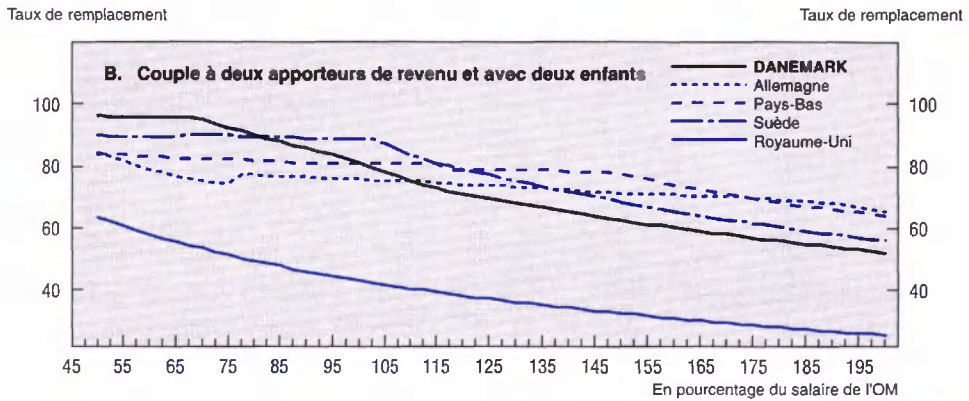
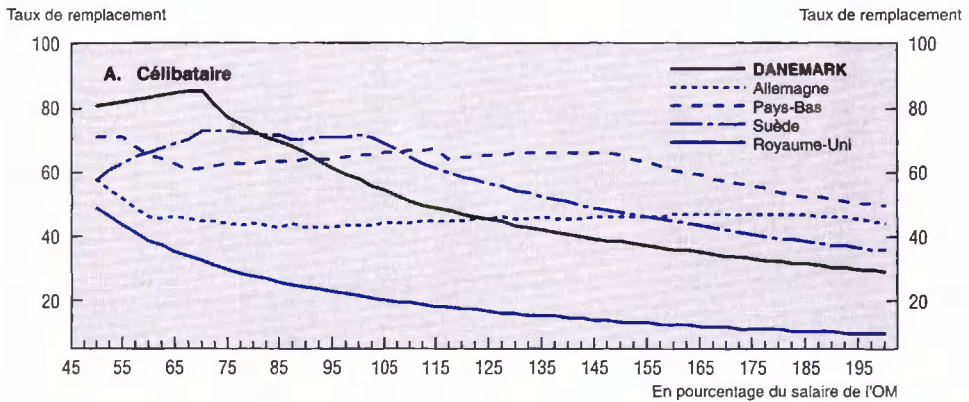
### ***Générosité globale nette des transferts sociaux***

Sur la base de la réglementation en vigueur en 1994, le graphique 17 montre que les taux nets de remplacement de l'assurance chômage danoise sont relativement élevés pour les célibataires qui exerçaient auparavant un emploi faiblement rémunéré. Toutefois, les taux d'indemnisation sont d'autant plus faibles que le revenu à remplacer est élevé, le taux net de remplacement étant inférieur à 35 pour cent pour les célibataires dont le salaire était supérieur d'un tiers à celui de l'ouvrier moyen. En outre, dans le cas des couples mariés ayant des enfants, l'allocation chômage n'est pas particulièrement généreuse par rapport aux autres pays, notamment parce qu'on ne trouve au Danemark que quelques-unes des nombreuses prestations et allocations pour enfants qui sont accordées sous conditions de ressources dans certains autres pays.

Étant donné qu'ils peuvent cumuler les transferts en espèces et l'allocation logement exonérée d'impôt, les ménages dont les frais de logement sont élevés et qui ont plusieurs enfants sont à même d'obtenir une «aide sociale totale» – c'est-à-dire des prestations, autres que des pensions, accordées sous conditions de ressources – nettement supérieure à l'allocation chômage maximale. Cela est possible parce que le Danemark – à la différence de la plupart des autres pays de l'OCDE, sauf la Suède – interdit généralement le cumul avec des bas salaires et des allocations chômage. La seule restriction qui s'appliquait auparavant était que l'aide sociale totale ne pouvait dépasser 90 pour cent des gains antérieurs du ménage. Dernièrement, des cas de prestations extrêmement élevées ayant été largement révélés dans les médias, la période durant laquelle les paiements totaux au titre de l'aide sociale – hors allocations pour enfants – peut dépasser l'allocation chômage maximale a été limitée à un an, cette mesure prenant effet à partir de 1996.

Au cours de la première année de chômage, les couples avec enfants dont le salaire est inférieur à celui de l'ouvrier moyen bénéficient généralement d'un taux de remplacement supérieur à 100 pour cent (graphique 18). Si l'on admet en

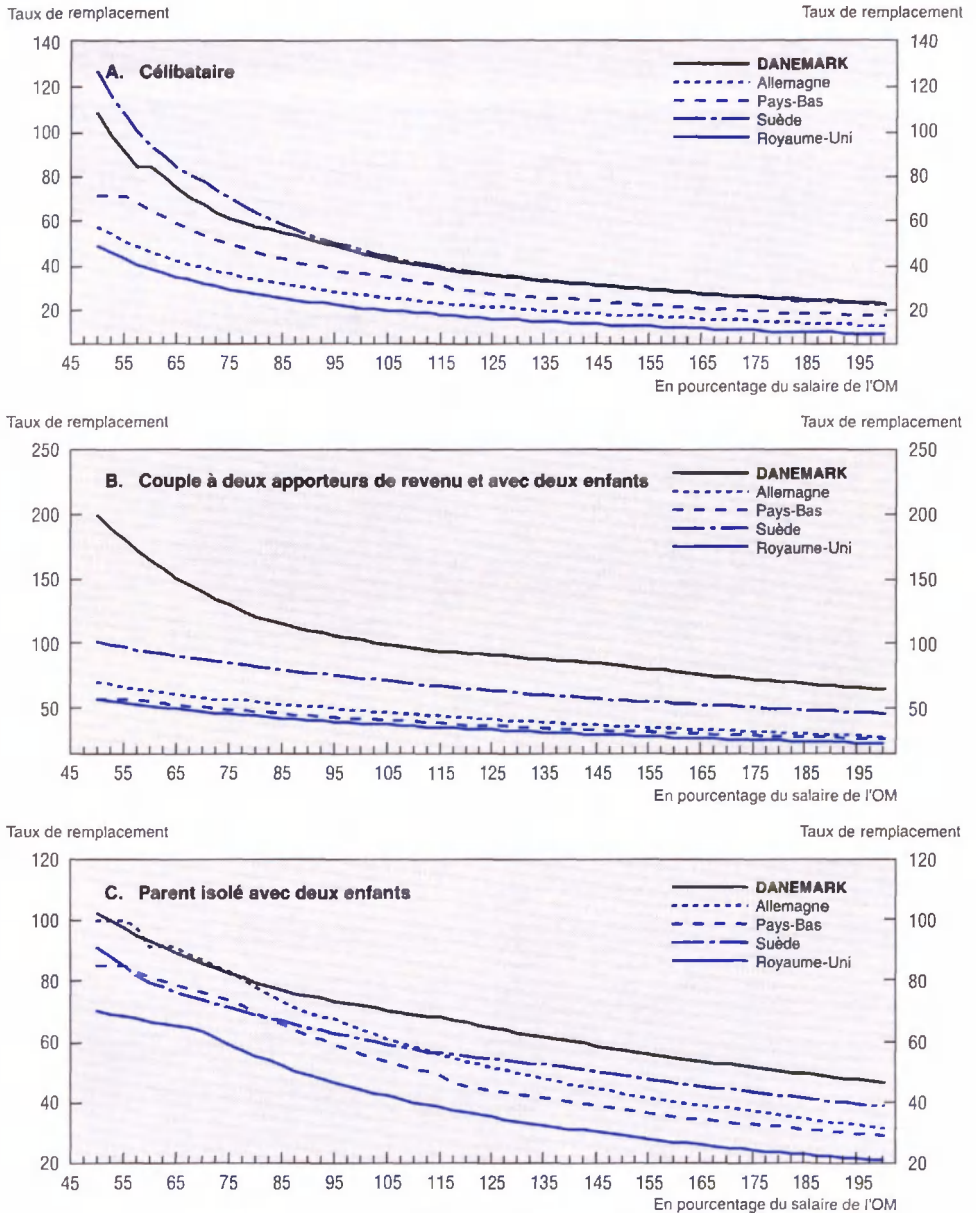
Graphique 17. TAUX NET DE REMPLACEMENT DE L'ALLOCATION CHÔMAGE<sup>1</sup>



1. Selon les régimes en vigueur en 1994.

Source : Ministère des Affaires économiques.

Graphique 18. TAUX NET DE REMPLACEMENT AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE<sup>1</sup>



1. Selon les régimes en vigueur en 1994 et pour la première année de chômage.  
 Source : Ministère des Affaires économiques.



outre que les couples dont un seul des conjoints est au chômage ne confient pas leurs enfants aux services d'accueil, il est clair que dans le cas des couples à bas salaire ayant des enfants l'incitation à rechercher à court terme un travail est très faible au Danemark. Dans les cas plus rares, comme celui d'un couple à deux apporteurs de revenu dont les enfants ne sont pas confiés aux services d'accueil lorsque le principal apporteur de revenu est au chômage, il faut, pour pouvoir gagner plus sur le marché du travail qu'en percevant des prestations sociales seulement, un salaire dépassant 150 pour cent du niveau du salaire de l'ouvrier moyen (tableau 14). Par contre, les parents isolés, groupe pour lequel l'incitation à travailler est généralement censée être faible, ont un taux de remplacement inférieur à 100 pour cent pour tout l'éventail des salaires. Cela tient au niveau relativement généreux des allocations générales pour enfants qui sont accordées, au Danemark comme dans certains autres pays de l'OCDE, aux parents isolés.

Tableau 14. **Taux nets de remplacement pour les ménages ayant deux enfants**<sup>1</sup>

| Revenu familial<br>en pourcentage<br>du revenu de l'OM | Danemark             |                 | Finlande             |                 | Pays-Bas             |                 | Suède                |                 |
|--|----------------------|-----------------|----------------------|-----------------|----------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
|  | Assurance<br>chômage | Aide<br>sociale | Assurance<br>chômage | Aide<br>sociale | Assurance<br>chômage | Aide<br>sociale | Assurance<br>chômage | Aide<br>sociale |
| Famille monoparentale                                  |                      |                 |                      |                 |                      |                 |                      |                 |
| 50   | 97                   | 105             | 92                   | 75              | 94                   | 93              | 90                   | 104             |
| 67.5   | 104                  | 96              | 89                   | 67              | 89                   | 88              | 93                   | 87              |
| 75   | 102                  | 93              | 88                   | 65              | 89                   | 85              | 96                   | 83              |
| 100  | 94                   | 86              | 90                   | 63              | 79                   | 67              | 97                   | 72              |
| 150  | 72                   | 66              | 81                   | 53              | 81                   | 47              | 79                   | 58              |
| 200  | 58                   | 52              | 68                   | 43              | 64                   | 37              | 63                   | 46              |
| Couple à deux apporteurs de revenu <sup>2</sup>        |                      |                 |                      |                 |                      |                 |                      |                 |
| 100  | 120                  | 130             | 100                  | 87              | 99                   | 68              | 102                  | 123             |
| 117.5  | 116                  | 115             | 96                   | 80              | 100                  | 63              | 102                  | 108             |
| 125  | 111                  | 109             | 95                   | 78              | 100                  | 59              | 102                  | 103             |
| 150  | 95                   | 93              | 93                   | 73              | 100                  | 52              | 100                  | 89              |
| 200  | 71                   | 69              | 78                   | 59              | 97                   | 40              | 77                   | 68              |

1. 1994. Enfants non confiés à un service d'accueil.

2. Conjoint travaillant à mi-temps et percevant 50 pour cent du salaire de l'OM.

Source : Ministère des Affaires économiques (1995).

**Tableau 15. Indicateurs de pauvreté relative**  
Population dont le revenu est inférieur à 50 pour cent du revenu médian

|                             | Avant impôts et transferts |                                  |                     |                  | Après impôts et transferts |                                  |                     |                  | Variation de LIR         | Variation de ALG | Variation de Gini (pauvres) | Variation de l'indice Sen |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------------|---------------------|------------------|----------------------------|----------------------------------|---------------------|------------------|--------------------------|------------------|-----------------------------|---------------------------|
|                             | Taux de bas revenus (LIR)  | Écart pour les bas revenus (ALG) | Gini (pauvres) (GP) | Sen (Indice*100) | Taux de bas revenus (LIR)  | Écart pour les bas revenus (ALG) | Gini (pauvres) (GP) | Sen (Indice*100) |                          |                  |                             |                           |
|                             |                            |                                  |                     |                  |                            |                                  |                     |                  | Variation en pourcentage |                  |                             |                           |
| Australie                   | 17.6                       | 57.0                             | 0.4361              | 13.33            | 15.7                       | 30.7                             | 0.1952              | 6.94             | -10.80                   | -46.14           | -55.24                      | -47.94                    |
| Autriche                    | ..                         | ..                               | ..                  | ..               | 6.2                        | 24.0                             | 0.1187              | 2.05             | ..                       | ..               | ..                          | ..                        |
| Belgique                    | 22.7                       | 26.6                             | 0.1619              | 8.74             | 5.4                        | 25.0                             | 0.1748              | 2.06             | -76.21                   | -6.02            | 7.97                        | -76.43                    |
| Canada                      | 19.0                       | 46.5                             | 0.3141              | 12.03            | 15.4                       | 33.2                             | 0.1890              | 7.05             | -18.95                   | -28.60           | -39.83                      | -41.40                    |
| <b>Danemark<sup>1</sup></b> | <b>20.2</b>                | <b>53.9</b>                      | <b>0.4034</b>       | <b>14.63</b>     | <b>5.7</b>                 | <b>38.5</b>                      | <b>0.2714</b>       | <b>3.14</b>      | <b>-71.82</b>            | <b>-28.70</b>    | <b>-32.72</b>               | <b>-78.56</b>             |
| France                      | 20.6                       | 37.1                             | 0.2466              | 10.84            | 8.9                        | 33.3                             | 0.2185              | 4.26             | -56.80                   | -10.24           | -11.39                      | -60.70                    |
| Allemagne                   | 12.4                       | 59.5                             | 0.4837              | 9.80             | 8.5                        | 23.2                             | 0.1340              | 2.84             | -31.45                   | -61.01           | 72.30                       | -71.02                    |
| Irlande                     | 26.3                       | 57.1                             | 0.4227              | 19.79            | 15.7                       | 24.9                             | 0.1730              | 5.94             | -40.30                   | -56.39           | -59.07                      | -69.98                    |
| Italie                      | ..                         | ..                               | ..                  | ..               | 10.1                       | 27.3                             | 0.1616              | 3.94             | ..                       | ..               | ..                          | ..                        |
| Luxembourg                  | ..                         | ..                               | ..                  | ..               | 4.5                        | 22.4                             | 0.1513              | 1.54             | ..                       | ..               | ..                          | ..                        |
| Pays-Bas                    | 18.9                       | 45.8                             | 0.2965              | 11.70            | 4.7                        | 28.8                             | 0.1971              | 2.01             | -75.13                   | -37.12           | -33.52                      | -82.82                    |
| Norvège                     | ..                         | ..                               | ..                  | ..               | 7.8                        | 35.5                             | 0.2292              | 3.93             | ..                       | ..               | ..                          | ..                        |
| Suède                       | 18.4                       | 54.4                             | 0.3865              | 13.25            | 12.1                       | 41.0                             | 0.2485              | 6.74             | -34.24                   | -24.63           | -35.71                      | -49.13                    |
| Royaume Uni                 | 24.0                       | 57.1                             | 0.4526              | 18.37            | 12.4                       | 27.6                             | 0.1907              | 5.13             | -48.33                   | -51.66           | -57.87                      | -72.07                    |
| États-Unis                  | 19.4                       | 49.3                             | 0.3484              | 12.99            | 18.7                       | 39.5                             | 0.2326              | 10.02            | -3.61                    | -19.88           | -33.24                      | -22.86                    |
| Moyenne <sup>2</sup>        | 19.9                       | 49.0                             | 0.3549              | 13.08            | 10.3                       | 30.7                             | 0.1953              | 4.5              | -40.70                   | -37.35           | -44.97                      | -59.48                    |

*Définition :* Taux de bas revenus : proportion d'individus dont la famille a un revenu inférieur à 50 pour cent du revenu médian (en pourcentage).  
Écart pour les bas revenus : écart moyen de revenu (pour la population pauvre) par rapport au seuil de pauvreté, exprimé en proportion du seuil de pauvreté (en pourcentage).  
Coefficient de Gini : écart moyen (pour la population pauvre) par rapport à une distribution égale des revenus.  
Indice Sen :  $LIR * (ALG + (1 - ALG) * GP)$ . La valeur de cet indice se situe entre 0 et 1 ; il n'y a pas de pauvreté lorsque Sen = 0, l'inégalité des revenus s'accroît plus l'indice est proche de 1.

1. Les données pour le Danemark sont calculées sur la base du registre des données annuelles et la situation démographique à la fin de période. Le registre couvre la population en entier. Cette méthodologie biaise vraisemblablement les données pour le Danemark si on les compare avec celles des autres pays, particulièrement pour ce qui concerne l'écart pour les bas revenus et le coefficient de Gini pour les pauvres.
2. A l'exclusion du Danemark.

Source : Förster (1994), Ministère des Affaires économiques.

## Les objectifs de protection sociale sont-ils atteints ?

On se demandera maintenant si les transferts dont bénéficient les ménages et le régime fiscal auquel ils sont soumis, qui constituent un système vaste et complexe, sont efficaces sur deux plans : la lutte contre la pauvreté et la redistribution des revenus. On examinera également si la redistribution effective est « efficace », c'est-à-dire est réalisée à un coût minimum pour les autres secteurs de l'économie. Dans ce contexte, on se posera une question essentielle : dans quelle mesure les transferts bruts et l'impôt affectent-ils les mêmes ménages et ont-ils donc tendance à alourdir la fiscalité et les dépenses publiques sans effet redistributif ?

### *Lutte contre la pauvreté et l'inégalité*

Il est difficile, comme on le sait, de mesurer la pauvreté *absolue*. Les études consacrées aux pays en développement mettent généralement en relation la « pauvreté » et un revenu de subsistance, approche qui n'est manifestement pas valable pour la plupart des pays de l'OCDE. C'est donc normalement sur des indicateurs de pauvreté *relative* qu'on se fonde pour mettre en lumière les problèmes de pauvreté d'une collectivité, en se basant sur l'écart entre le revenu ou la dépense d'un individu ou d'un ménage et le revenu médian ou la dépense médiane. Cette méthode paraît convenir tout particulièrement dans le cas du système danois, dont l'objectif est d'éviter que l'individu, à cause d'un revenu insuffisant, ne puisse pas participer pleinement à la vie sociale. Il s'agit bien en effet de s'attaquer à la pauvreté relative. Mais avec cette méthode, tout pays ayant une distribution des revenus inégale est susceptible d'être classé dans la catégorie des pays qui connaissent un problème de pauvreté.

Le tableau 15, dans lequel on suppose arbitrairement que tous les ménages ayant un revenu moyen inférieur à 50 pour cent de la médiane nationale sont pauvres, montre qu'avant impôts et transferts la distribution des revenus au Danemark n'est pas particulièrement égale. Cette constatation, quelque peu contraire à l'idée qui prévaut généralement, s'explique par le fait que 20 pour cent de la population ont un revenu inférieur à 50 pour cent du revenu médian tel qu'il résulte de la distribution des revenus avant impôts. Mais, si l'on tient compte des impôts et des transferts, la plupart des indicateurs de l'inégalité des revenus sont parmi les plus faibles pour les pays pris en compte dans le tableau.

Par conséquent, les effets redistributifs de la fiscalité et des transferts au Danemark sont très marqués par rapport aux autres pays. La réduction de la pauvreté relative qui découle de la fiscalité et des transferts est particulièrement nette dans le cas des ménages ayant des enfants (voir l'annexe I). On observe au Danemark très peu de cas de pauvreté relative pour les ménages monoparentaux, qui sont en situation difficile dans un grand nombre d'autres pays de l'OCDE<sup>53</sup>.

Une étude du ministère des Finances<sup>54</sup> permet d'y voir plus clair dans les effets redistributifs des diverses composantes de la fiscalité et des transferts, en tenant compte également des effets de la consommation publique sur la distribution des revenus (tableau 16). Les transferts influent en particulier sur la distribution des revenus en augmentant considérablement les revenus du quintile inférieur. Les impôts directs n'ont en revanche qu'un effet relativement limité, car la distribution des revenus est relativement étale lorsqu'on prend en compte les transferts. Contrairement aux autres éléments, les impôts indirects ont tendance à modifier la distribution des revenus en faveur des revenus les plus élevés, ce qui tient à la plus forte propension à consommer qui caractérise les titulaires de bas revenus. La consommation de services publics est presque la même en valeur absolue pour tous les intervalles de revenu ; toutefois, l'enseignement joue un plus grand rôle pour les titulaires de hauts revenus et les services subventionnés d'accueil de l'enfance pour les titulaires de bas revenus. Par conséquent, on peut considérer que les services publics contribuent encore à redistribuer les revenus relatifs.

Tableau 16. **Influence du secteur public sur la distribution des revenus**<sup>1</sup>

Indice du revenu moyen des facteurs pour les ménages, par personne  
(moyenne pour les titulaires de revenus = 100)

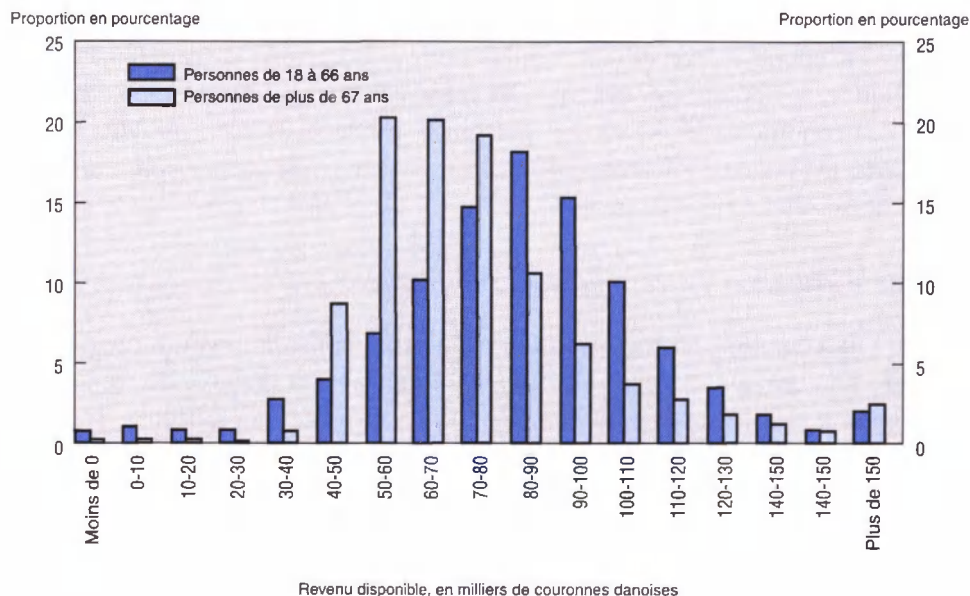
|                        | Premier quintile | Deuxième quintile | Troisième quintile | Quatrième quintile | Cinquième quintile |
|------------------------|------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Revenu des facteurs    | 31.6             | 75.7              | 98.6               | 121.5              | 172.5              |
| Plus revenu du capital | 32.9             | 75.8              | 97.8               | 120.3              | 173.2              |
| Plus transferts        | 56.8             | 78.1              | 94.3               | 111.7              | 159.1              |
| Moins impôts directs   | 62.5             | 78.9              | 93.8               | 110.5              | 154.2              |
| Moins impôts indirects | 58.7             | 77.0              | 93.8               | 109.0              | 161.5              |
| Plus services publics  | 67.3             | 79.9              | 93.4               | 108.6              | 150.8              |

1. 1987.

Source : Ministère des Finances.

Une question préoccupe périodiquement l'opinion publique danoise : y a-t-il véritablement un problème de pauvreté pour les retraités ? Selon des études récentes<sup>55</sup>, le revenu disponible du retraité type est inférieur d'un quart environ au revenu médian des personnes d'âge actif et peu de retraités ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 50 pour cent (graphique 19). La moitié environ du revenu brut des retraités provient de la pension de retraite de base et 22 pour cent supplémentaires d'autres régimes privés de retraite, dont bénéficie actuellement surtout la population la plus aisée, alors que, pour la prochaine génération les régimes de retraite négociés entre les partenaires sociaux permettront à une forte proportion de la population de bénéficier de régimes privés de retraite. Outre la situation relativement favorable dans laquelle se trouvent les retraités du point de vue du revenu, on note que le patrimoine financier net du retraité est deux fois plus important que celui de l'actif moyen. Puisque, de plus,

Graphique 19. **DISTRIBUTION DU REVENU DISPONIBLE**<sup>1</sup>



1. En 1990.

Source : Socialkommissionen (1993b).

les retraités sont dispensés d'un grand nombre de dépenses que doivent supporter les actifs – notamment pour l'entretien des enfants, l'acquisition d'un logement et les déplacements quotidiens – on peut en conclure que le retraité moyen se trouve dans une situation financière relativement avantageuse.

Lorsqu'on prend en compte les impôts et les transferts, 6 pour cent environ de la population hors personnes âgées se situent au-dessous du niveau de pauvreté. Une étude récente<sup>56</sup> révèle que ces personnes sont, pour près de la moitié, soit des étudiants vivant à la fois de bourses et de prêts publics, soit des travailleurs indépendants dont le revenu est temporairement faible, catégories qu'on ne peut véritablement considérer comme pauvres. En outre, 15 pour cent des personnes se situant au-dessous du niveau de pauvreté étaient des résidents d'établissements de long séjour et, au moment de l'étude, bénéficiaient d'importants services publics gratuits non recensés comme revenus<sup>57</sup>. Selon cette étude, la proportion des ménages salariés pouvant être considérés comme « pauvres » n'était que de 1.2 pour cent. Au lieu de mesurer la pauvreté relative, le ministère des Affaires sociales<sup>58</sup> mesure le taux de « marginalisation », qui prend en compte les personnes qui, pour des raisons qui ne sont pas nécessairement financières, ne sont pas à même de participer à la vie sociale. Près de 1 pour cent de la population adulte relève de cette catégorie, qui comprend essentiellement des alcooliques, des drogués et des malades mentaux. Il n'est guère possible d'améliorer les conditions de vie de ces personnes par le biais de la fiscalité et des transferts. On pourrait toutefois les aider à travers les dépenses de consommation publique se rattachant à la santé.

### *Redistribution du revenu sur la durée de vie*

Il faut compléter les mesures transversales de la distribution des revenus par des informations concernant la distribution du revenu sur la durée de vie, afin de tenir compte des pertes temporaires de revenu ainsi que des périodes de faible revenu correspondant à l'accumulation de capital humain. Les marchés de capitaux permettent une réallocation des dépenses des ménages dans le temps qui reflète les anticipations individuelles de revenu au cours de l'existence. Grâce à l'analyse des dépenses des ménages ou des individus, il est possible d'intégrer ces paramètres. Selon une étude récente, c'est indéniablement le Danemark qui est le moins touché par le problème de pauvreté relative dans la zone de l'UE<sup>59</sup> (tableau 17). Ce résultat est valable quel que soit le seuil de pauvreté retenu, à

Tableau 17. Indicateurs de pauvreté des ménages dans l'optique des dépenses<sup>1</sup>

|                             | Dépenses moyennes<br>par équivalent adulte | Dépenses                                  |   |   |
|-----------------------------|--|---|---|---|
|                             |  | Moins de<br>40 pour cent<br>de la moyenne | Moins de<br>50 pour cent<br>de la moyenne | Moins de<br>60 pour cent<br>de la moyenne |
|                             | Écus <sup>2</sup>                          | Pourcentage                               |   |   |
| Belgique                    | 12 007                                     | 1.7                                       | 6.6                                       | 14.1                                      |
| <b>Danemark<sup>3</sup></b> | <b>11 324</b>                              | <b>1.4</b>                                | <b>4.2</b>                                | <b>13.3</b>                               |
| France <sup>4</sup>         | 13 966                                     | 7.5                                       | 14.9                                      | 24.5                                      |
| Allemagne                   | 13 771                                     | 5.3                                       | 12.0                                      | 21.2                                      |
| Grèce                       | 10 593                                     | 13.0                                      | 20.8                                      | 29.8                                      |
| Irlande <sup>3</sup>        | 10 202                                     | 7.9                                       | 16.4                                      | 26.9                                      |
| Italie                      | 12 210                                     | 12.5                                      | 22.0                                      | 32.2                                      |
| Luxembourg <sup>3</sup>     | 18 920                                     | 3.7                                       | 9.2                                       | 17.2                                      |
| Pays-Bas                    | 12 984                                     | 1.9                                       | 6.2                                       | 13.9                                      |
| Portugal <sup>4</sup>       | 8 546                                      | 17.3                                      | 26.5                                      | 35.2                                      |
| Espagne                     | 10 341                                     | 9.3                                       | 17.5                                      | 27.1                                      |
| Royaume-Uni                 | 14 018                                     | 7.4                                       | 17.0                                      | 28.0                                      |

1. Pauvreté = dépenses annuelles inférieures respectivement à 40, 50 et 60 pour cent de la moyenne arithmétique nationale. Année prise en compte : 1988, sauf indication contraire. Pondération de 1 pour la première personne du ménage; pondération de 0.5 pour les autres personnes de plus de 14 ans; pondération de 0.3 au-dessous de 14 ans.

2. A parité de pouvoir d'achat 1988. Il est difficile de comparer directement les dépenses moyennes pour les différents pays du fait des régimes différents de subventionnement des services publics.

3. Les données se réfèrent à 1987.

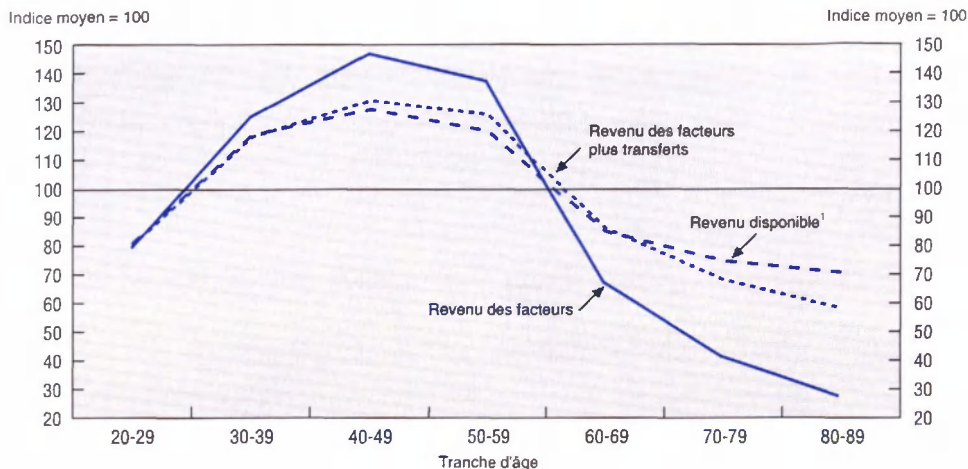
4. Les données se réfèrent à 1989.

Source : Eurostat (1994).

savoir des dépenses inférieures à 40, 50 ou 60 pour cent de la moyenne nationale. Il s'observe également pour des segments de la population comme les familles avec enfants et les ménages monoparentaux.

En ce qui concerne la nature de la distribution et de la redistribution sous-jacentes à cette égalité, une étude de 1991<sup>60</sup>, reposant sur des calculs des revenus durant la période d'âge actif, a conclu qu'une grande partie de la redistribution entre les ménages tient à des transferts des personnes d'âge moyen au profit des ménages jeunes et âgés – une conclusion confirmée par le graphique 20. Bien que pour les individus d'âge actif le système fiscal et le système de transferts sociaux entraînent effectivement une redistribution de revenus au détriment des salariés les plus instruits – et donc les mieux rémunérés –, cet effet est presque entièrement neutralisé par le risque de chômage plus élevé auquel sont exposées les

Graphique 20. **REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES PAR ÂGE**  
1993



1. Revenu des facteurs plus transferts moins impôts directs.

Source : Ministère des Affaires économiques.

personnes les moins instruites (tableau 18)<sup>61</sup>. Au total, la fiscalité et les transferts sociaux améliorent toutefois quelque peu le revenu relatif des salariés non qualifiés. Mais si l'on compare le revenu potentiel des facteurs au revenu disponible, on constate que la redistribution ne fait guère que compenser un risque plus élevé

Tableau 18. **Revenus sur la durée de vie selon l'instruction<sup>1</sup>**

Indice, moyenne = 100

|                              | Revenu de facteurs potentiels <sup>2</sup> | Revenu de facteurs effectifs <sup>3</sup> | Revenu de facteurs plus transferts | Revenu disponible |
|------------------------------|--|---|------------------------------------|-------------------|
| Pas d'enseignement formel    | 88   | 81  | 87                                 | 91                |
| Formation professionnelle    | 99   | 109                                       | 105                                | 104               |
| Enseignement supérieur court | 98   | 119                                       | 113                                | 108               |
| Enseignement supérieur moyen | 121  | 141                                       | 131                                | 120               |
| Enseignement supérieur long  | 149  | 169                                       | 156                                | 135               |

1. 1988. Individus de 18 à 67 ans. A l'exclusion du revenu de l'entreprise.

2. En supposant que les individus sont employés à plein-temps pendant toute la période d'âge actif, sauf participation à un enseignement formel.

3. Compte tenu des différentes probabilités de chômage et de retrait anticipé du marché du travail.

Source : Det Økonomiske Råd (1991).



de chômage et une plus forte occurrence – qui n'est pas nécessairement volontaire – de retrait anticipé du marché du travail.

L'impact redistributif de la fiscalité et des transferts sociaux reflète donc essentiellement des mesures relativement généreuses, financées par la fiscalité, dans le domaine des préretraites et des allocations versées aux familles ayant des enfants. Cela pourrait indiquer que dans une très large mesure le système de protection sociale redistribue le revenu au cours de la durée de vie de l'individu et non entre individus. Pour autant que ce phénomène traduise, par exemple, une plus forte propension au chômage au début du cycle de vie, on peut y voir une conséquence du «partage effectif des risques» inhérent à la définition de l'État providence. Mais si la taxation des ménages d'âge moyen a pour effet de procurer à ces ménages un pouvoir d'achat durant certaines périodes de leur existence pour lesquelles leur revenu est limité, on peut se demander jusqu'à quel point les pouvoirs publics parviennent à un résultat qui ne pourrait pas être obtenu par l'individu assumant lui-même l'assurance du risque. En fait, on peut faire valoir que la charge financière liée à la retraite en particulier est prévisible et que, les marchés de capitaux étant de plus en plus sophistiqués, cette charge financière pourrait être, au moins partiellement, supportée directement par les ménages. Cependant, on ne peut attendre de manière générale des régimes d'assurance privée qu'ils prennent généralement en charge les économiquement faibles.

## *L'efficience redistributive au niveau des dépenses et de la fiscalité*

### *Dépenses*

Les transferts publics au profit des personnes d'âge actif semblent un moyen relativement efficient – du point de vue de l'efficacité du ciblage – pour redistribuer des revenus en faveur des ménages les plus pauvres, dans la mesure où près de 60 pour cent des transferts totaux sont versés à des ménages dont le revenu moyen est inférieur à la médiane, même après transferts (tableau 19). En revanche, du fait que les couples dont les revenus sont jugés suffisants auront probablement plusieurs enfants, les allocations familiales et les allocations logement bénéficient principalement aux personnes qui ont un revenu disponible supérieur à la médiane. La forte proportion de bénéficiaires de mesures d'aide sociale parmi les ménages dont le revenu est supérieur de plus d'un tiers au revenu

Tableau 19. **Distribution des transferts publics selon le revenu disponible du ménage<sup>1</sup>**

Revenu : pourcentage de la médiane

|                           | Moins de<br>33 pour cent | 33 à<br>67 pour cent | 67 à<br>100 pour cent | 100 à<br>133 pour cent | Plus de<br>133 pour cent |
|---------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------|
| Allocation chômage        | 1.7                      | 7.1                  | 53.5                  | 34.0                   | 3.7                      |
| Prestations en espèces    | 1.3                      | 14.3                 | 40.3                  | 28.6                   | 15.6                     |
| Pension de préretraite    | 1.3                      | 8.8                  | 39.6                  | 39.6                   | 10.7                     |
| Allocation de préretraite | 0.0                      | 13.4                 | 63.4                  | 20.7                   | 2.4                      |
| Maladie et maternité      | 1.1                      | 7.5                  | 40.9                  | 41.9                   | 8.6                      |
| Allocation familiale      | 1.4                      | 7.0                  | 29.6                  | 45.1                   | 16.9                     |
| Allocation logement       | 0.0                      | 4.3                  | 21.7                  | 56.5                   | 17.4                     |
| <b>Total</b>              | 1.6                      | 11.3                 | 44.6                  | 34.0                   | 8.4                      |

1. 1989. Revenu disponible du ménage par adulte du ménage, y compris les transferts reçus.

Source : Socialkommissionen (1992a).

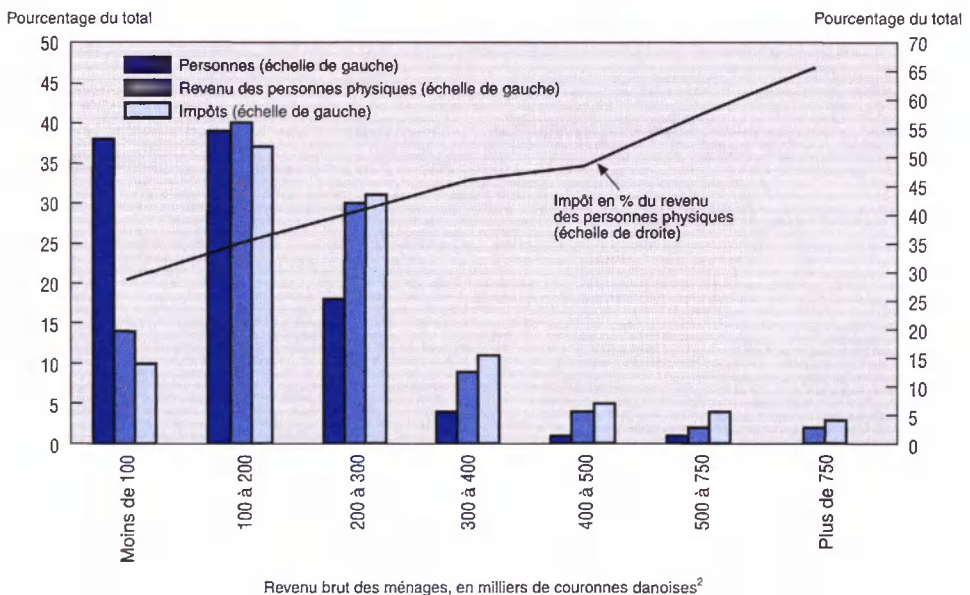
disponible médian peut paraître également surprenante; elle reflète les mesures généreuses d'aide sociale en vigueur jusqu'à l'application du nouveau plafond (80 pour cent de l'allocation chômage maximale), qui prendra effet en 1996.

En outre, bien que la consommation publique contribue effectivement de façon modeste à la redistribution entre les ménages, certains éléments de cette consommation publique favorisent les ménages les plus aisés. La gratuité de l'enseignement, en particulier, semble constituer une subvention implicite en faveur des titulaires des revenus les plus élevés. Une étude récente montre que 52 pour cent des enfants dont les parents ont accompli des études supérieures accomplissent eux-mêmes des études supérieures, alors que la proportion n'est que de 20 pour cent pour les ouvriers qualifiés et 8 pour cent pour les ouvriers non qualifiés<sup>62</sup>. Par ailleurs, la prestation ou le subventionnement, par les pouvoirs publics, des services culturels comportent un élément de transfert en faveur des ménages les plus aisés, même si l'impact budgétaire n'est pas très important. Il ressort d'une étude récente que la fréquentation des équipements culturels, notamment les théâtres, les musées et les bibliothèques, est nettement supérieure à la moyenne pour les ménages et les retraités à revenu élevé. Enfin, vu la situation financière relativement aisée des retraités, la fourniture de services subventionnés à cette catégorie – notamment sous la forme de possibilités de transport et de loisirs à faible coût – paraît correspondre à des choix qui vont bien au-delà d'une redistribution pure et simple en faveur des pauvres.

## Fiscalité

Comme on l'a montré dans la section précédente, la progressivité du barème de l'impôt est relativement forte au Danemark. Mais les possibilités de réduction de l'impôt par l'emprunt, en particulier pour l'acquisition d'un logement, ou par la souscription d'un plan de retraite privé s'accroissent à mesure qu'augmente le revenu du ménage, ce qui a tendance à atténuer la progressivité effective. Les taux effectifs d'imposition restent progressifs (graphique 21), mais ils augmentent peu vers le bas et le milieu de la distribution des revenus en raison, entre autres, de l'étroitesse de l'éventail des revenus et des effets de l'imposition des couples mariés. Pour les personnes ayant un revenu égal aux deux tiers du salaire de l'OM, l'impôt représentait 35 pour cent du revenu en 1994, contre 43 pour cent

Graphique 21. QUI PAIE L'IMPÔT ?<sup>1</sup>



1. 1991. Impôt sur le revenu et la fortune et cotisations du marché du travail. Nombre de personnes, revenu des personnes physiques et impôt en pourcentage du total national.

2. Salaire de l'OM : 209 000 DKr.

Source : Ministère des Impôts (1994).

dans le cas des personnes gagnant 150 pour cent du salaire de l'OM<sup>63</sup>. La progressivité de l'impôt reste toutefois extrêmement marquée dans les tranches de revenu les plus élevées et la conclusion qui s'impose est que l'effet redistributif essentiel de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune au Danemark est de limiter les revenus élevés.

Malgré tout, vu la distribution relativement égale des revenus et du patrimoine des ménages, le montant des recettes fiscales obtenues en taxant les catégories aisées plus lourdement que les autres catégories de revenus n'est pas substantiel (graphique 21). En 1994, le taux marginal le plus élevé ne touchait que 14 pour cent des contribuables dans le cas de l'impôt sur le revenu et seulement 1 pour cent dans le cas de l'impôt sur la fortune. En revanche, la majeure partie des impôts sur le revenu est acquittée par les personnes dont le revenu est proche du revenu moyen. En 1994, on estimait à 25 pour cent la proportion de l'ensemble de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune qui était acquittée par les personnes gagnant moins de 66 pour cent du salaire de l'OM, cette proportion étant de 50 pour cent pour les personnes gagnant moins de 100 pour cent du salaire de l'OM<sup>64</sup>.

## **Impact économique des impôts et transferts**

### ***Le marché du travail***

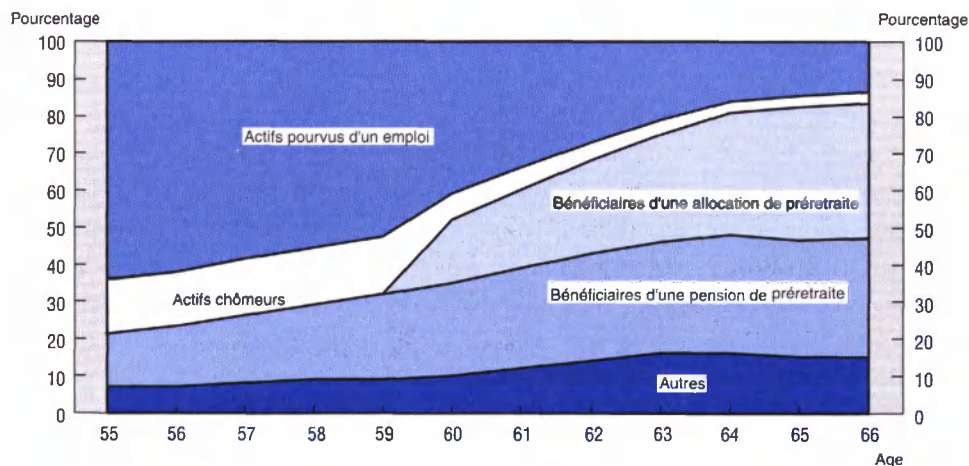
#### *L'offre de travail : taux d'activité*

Au Danemark, la fiscalité et les transferts sociaux incitent fortement les personnes de 18 à 55 ans à entrer sur le marché du travail et à y rester. Les allocations chômage généreuses, la longue durée des prestations et le lien explicite entre l'activité et les prestations d'aide sociale accordées aux jeunes ont contrecarré l'effet de «travailleur découragé» qu'on peut observer dans d'autres pays de l'OCDE, où les demandeurs d'emploi ont tendance après un certain temps à se retirer du marché du travail lorsque leurs demandes sont restées infructueuses<sup>65</sup>. En outre, le subventionnement de l'accueil de l'enfance par les pouvoirs publics a probablement joué un grand rôle en encourageant les familles à deux revenus à rester en activité. Enfin, le niveau élevé de la fiscalité fait qu'il est difficile d'entretenir une famille avec un seul revenu proche du salaire de

l'OM. La non-activité dans les cohortes d'âge actif est généralement liée à la poursuite d'études ou, plus rarement, à la mise en retraite anticipée en raison d'invalidité. En 1989, seulement 7 pour cent des femmes et 2 pour cent des hommes de 18 à 59 ans n'avaient pas de revenus personnels significatifs.

En revanche, la facilité d'accès aux régimes rémunérés de retrait anticipé de la population active a limité l'offre de main-d'œuvre pour certains segments de la population. On notera en particulier que les allocations de préretraite, auxquelles ont droit sans conditions les personnes ayant certains antécédents (voir ci-dessus), ont été de plus en plus utilisées depuis leur mise en place en 1979 (graphique 22). Le but était de redistribuer les emplois occupés par des travailleurs âgés à de jeunes chômeurs. Mais vu le taux d'utilisation de ce dispositif parmi les personnes occupant précédemment un emploi, il est difficile de ne pas admettre que ces prestations ont limité l'offre effective de travail. Par ailleurs, le système de préretraite en raison d'invalidité semble avoir bénéficié, mais à un degré bien moindre, à certaines personnes qui seraient sinon restées en activité. Les personnes en cause sont surtout les femmes dont le conjoint plus âgé

Graphique 22. SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL  
DES PERSONNES ÂGÉES DE 55 A 66 ANS<sup>1</sup>



1. En 1990.

Source : Sozialkommissionen (1993b).

percevait déjà une pension de retraite de base et qui, comme on l'a vu, se voient fréquemment accorder la pension de retraite anticipée pour «raisons sociales» dans le cas de familles à bas salaire.

### *Volonté de travailler*

Les personnes qui participent formellement à la population active ne sont pas nécessairement incitées financièrement à travailler ou à rechercher activement un emploi. Comme on l'a vu, les familles avec enfants ayant un revenu inférieur de plus de 10 pour cent au salaire de l'OM, n'ont qu'un intérêt très limité à rester en activité. En outre, les chômeurs ayant droit à l'allocation chômage maximale n'ont aucun intérêt à court terme à retrouver un emploi en acceptant un emploi faiblement rémunéré, puisque l'allocation chômage maximale est supérieure au salaire minimum sur le marché des travailleurs manuels. Même si en fait un petit nombre de personnes seulement perçoivent un salaire aussi faible, il est probable que les taux élevés de remplacement ont joué un rôle de plancher de salaire pour les salaires minimums négociés par les partenaires sociaux<sup>66</sup>. Cet effet d'augmentation des salaires de réserve a pu contribuer aux taux élevés de chômage parmi les catégories les plus défavorisées du marché du travail.

Malgré tout, même si à court terme l'incitation financière à travailler paraît faible pour certaines catégories, le revenu de l'individu sur l'ensemble de sa durée de vie pâtira presque forcément en cas de perte d'un emploi. Les allocations chômage ne sont pas versées indéfiniment et lorsqu'elles ne sont plus accordées des conditions de ressources s'appliquent dans le cadre du système d'aide sociale, qui exclut généralement les personnes dont le conjoint travaille à plein-temps. Les critères de disponibilité pour un emploi qui sont appliqués aux chômeurs, de même que les stigmates sociaux liés à l'inactivité volontaire, semblent autant d'incitations non économiques à rester actif. De plus, on peut faire valoir qu'exercer un emploi à un salaire inférieur aux prestations à long terme accroît le revenu sur l'ensemble de la durée de vie. Il ressort d'une étude empirique que le marché du travail se caractérise au Danemark par une forte mobilité des salaires, les travailleurs faiblement rémunérés ne percevant généralement les salaires les plus bas que durant une période relativement brève<sup>67</sup>. Selon une autre étude récente prenant en compte les coûts liés au travail, notamment les frais de transport et de garde des enfants, environ 8½ pour cent des femmes et 3½ pour cent des hommes qui exercent un emploi auraient pu percevoir à court

Tableau 20. **Proportion de salariés pour lesquels le chômage serait financièrement plus avantageux<sup>1</sup>**

Pourcentage

|                           | Hommes | Femmes |
|---------------------------|--------|--------|
| Chômage indemnisé         |        |        |
| Travailleurs indépendants | 8.0    | 11.8   |
| Niveau universitaire      | 1.7    | 3.1    |
| Employé (FTF)             | 0.8    | 6.0    |
| Employé (HK)              | 7.7    | 7.1    |
| Technicien                | 3.2    | 7.4    |
| Construction              | 2.9    | ..     |
| Métallurgie               | 2.1    | ..     |
| Non qualifié              | 4.5    | 11.2   |
| Secteur manufacturier     | 1.3    | 10.7   |
| Autres                    | 4.3    | 12.8   |
| <b>Total</b>              | 3.6    | 8.5    |

1. Proportion de personnes pourvues d'un emploi et affiliées à une caisse d'assurance chômage dont le revenu disponible en cas de chômage serait supérieur au revenu disponible en cas d'emploi à temps plein. Seules les personnes de 18 à 59 ans sont prises en compte.

Source : Pedersen et Smith (1995a).

terme un revenu supérieur s'ils étaient devenus chômeurs (tableau 20). Mais comme on pouvait s'y attendre, ce phénomène est particulièrement marqué pour les catégories de travailleurs à faible revenu, notamment les personnes les moins instruites et les travailleurs indépendants.

En dépit des facteurs non économiques qui peuvent expliquer pourquoi un individu reste en activité, certaines études récentes montrent bien que le chômage de longue durée touche principalement les catégories à faible incitation économique. En 1989, 40 pour cent environ des personnes « marginalisées » (ayant travaillé moins de six mois l'année précédente et perçu des prestations temporaires de remplacement du revenu) auraient augmenté le revenu de leur ménage de moins de 10 pour cent si elles avaient accepté un emploi<sup>68</sup> (tableau 21). En outre, une enquête réalisée récemment auprès des chômeurs inscrits montre que 40 pour cent d'entre eux ne recherchaient pas activement un emploi<sup>69</sup>.

### *Nombre d'heures de travail*

Les économistes ne sont pas d'accord en ce qui concerne l'impact de la fiscalité sur l'offre de travail envisagée dans l'optique du nombre d'heures de

**Tableau 21. Personnes marginalisées : incitation à accepter un emploi<sup>1</sup>**  
 Pourcentage de la tranche de revenu

| Incidence sur le revenu disponible du ménage<br>en cas d'acceptation d'un emploi moyen <sup>2</sup> | Revenu disponible du ménage <sup>3</sup><br>(1 000 couronnes) |       |        |         |         |       |
|---|---|-------|--------|---------|---------|-------|
|   | < 50  | 50-75 | 75-100 | 100-125 | 125-150 | > 150 |
| Baisse  | 0   | 7     | 16     | 16      | 15      | 12    |
| Revenu inchangé   | 0   | 8     | 20     | 18      | 20      | 15    |
| Hausse de moins de 10 pour cent   | 0   | 11    | 32     | 43      | 39      | 40    |
| Hausse de moins de 20 pour cent   | 0   | 19    | 53     | 51      | 74      | 68    |
| <i>Pour mémoire :</i>   |   |       |        |         |         |       |
| Proportion par rapport à l'ensemble<br>des personnes marginalisées                                  | 5.1   | 21.2  | 18.7   | 8.9     | 12.6    | 33.5  |

1. 1989. Selon le ministère des Affaires économiques, les personnes marginalisées sont définies comme des personnes travaillant moins de six mois dans l'année, et percevant l'allocation chômage, des prestations en espèces et des prestations de maladie.

2. Emploi moyen pour la catégorie d'emplois et la tranche d'âge considérées.

3. Avant acceptation d'un emploi.

Source : Ministère des Affaires économiques (1992).

travail, puisqu'une modification du salaire net influe sur le prix relatif du travail et des loisirs (effet de « substitution ») ainsi que sur le revenu du ménage. Selon une étude récente de l'offre de travail dans divers pays, l'offre de travail des hommes et des femmes non mariées est peu sensible au revenu disponible, alors que les femmes mariées, surtout lorsque le ménage a un revenu relativement élevé, ont tendance à accroître leur offre de travail lorsque leur revenu après impôt augmente. Cette étude montre que l'offre de travail des femmes mariées s'accroît de 0.5 pour cent environ lorsque le salaire après impôt s'élève de 1 pour cent<sup>70</sup>. Des études danoises récentes concluent également à un certain effet positif de l'augmentation du revenu disponible sur l'offre de travail, mais cet effet est beaucoup plus faible que celui constaté dans les études portant sur d'autres pays et n'est significatif que pour les hommes salariés<sup>71</sup>. Malgré tout, une comparaison internationale tend à montrer que l'offre de travail est dans une certaine mesure découragée par une lourde imposition du revenu (graphique 23).

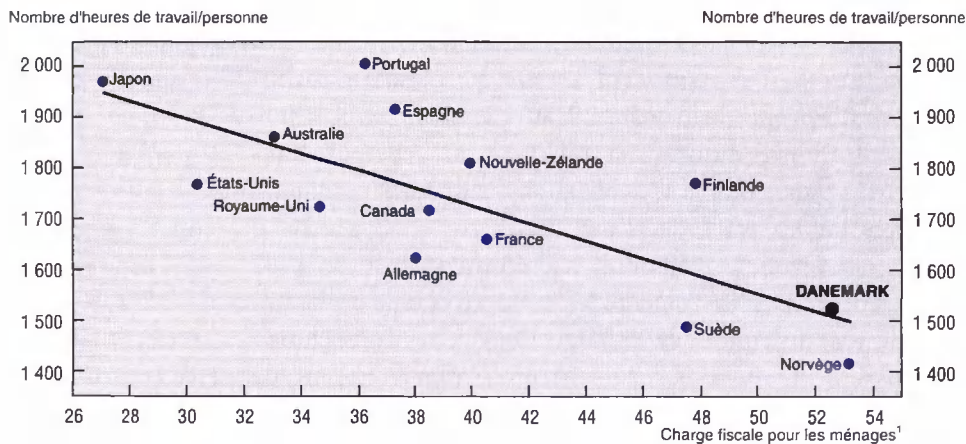
### *Le coin fiscal et la détermination des salaires*

Selon la doctrine économique conventionnelle, le système fiscal fausse les mécanismes du marché en ce que le salaire réel après impôt versé aux salariés



Graphique 23. **CHARGE FISCALE ET OFFRE DE TRAVAIL**

1992



1. Définie comme : [impôt sur le revenu des personnes physiques plus impôts indirects plus cotisations sociales à la charge des ménages] / [revenu brut des ménages].

Source : OCDE, *Comptes nationaux et Perspectives de l'emploi*.

diffère du coût réel de main-d'œuvre pour l'employeur. Mais les études empiriques sont très divergentes sur le point de savoir à quel degré les salariés ont pu compenser, lors des négociations salariales, des impôts sur le revenu et des impôts indirects supérieurs à la moyenne, ou à quel degré les employeurs ont pu compenser des prélèvements plus lourds sur les salaires par des salaires plus faibles. La plupart des études font apparaître un effet relativement marqué de la fiscalité indirecte, au moins si elle peut être répercutée sur les prix à la consommation<sup>72</sup>. En revanche, la situation est moins claire pour ce qui concerne l'incidence des impôts directs sur les salaires. Plusieurs études empiriques concluent à un faible effet à la hausse sur les salaires, mais une étude de 1994 fait ressortir un effet significatif du coin fiscal sur le chômage structurel<sup>73</sup>. Par conséquent, même si l'ampleur de l'effet que l'impôt exerce à la hausse sur les salaires est incertaine, il est difficile de ne pas admettre que l'alourdissement de l'impôt a freiné dans une certaine mesure la demande de travail.

## *Le secteur des entreprises*

Le système fiscal ne paraît pas créer de sensibles distorsions allocatives pour l'ensemble du secteur des entreprises. Les bénéfices des sociétés sont imposés au taux uniforme de 34 pour cent, chiffre qui n'est pas particulièrement élevé pour un pays d'Europe du Nord (tableau 12) et les possibilités de report de pertes, réduisant l'impôt futur, sont relativement généreuses par rapport à d'autres pays<sup>74</sup>. De plus, comme les cotisations patronales obligatoires de sécurité sociale sont très faibles par rapport aux autres pays<sup>75</sup>, le secteur des entreprises est au total relativement peu imposé. La réforme fiscale de 1994 vise à accroître les recettes de la fiscalité frappant les entreprises en élargissant la base d'imposition. On note en particulier que les déductions pour dépréciation des stocks et pour les investissements financés sur les bénéfices non distribués, de même que certaines déductions spéciales dont bénéficient les sociétés ayant des filiales à l'étranger, seront progressivement supprimées. On estime que du fait de l'élargissement de la base d'imposition les recettes provenant de la fiscalité frappant les sociétés augmenteront de 1 pour cent environ du PIB en 1998.

La fiscalité des sociétés est conçue pour éviter toute discrimination entre les sociétés selon qu'elles sont ou non constituées en personne morale. Dans le cadre du régime dit «de la société», les revenus des ménages provenant d'entreprises industrielles ou commerciales non constituées en sociétés sont assujettis uniquement à l'impôt sur les sociétés si ces revenus sont dissociés des autres actifs financiers du ménage. Les sommes qui sont transférées hors de ce régime sont taxées à un taux égal à la différence entre le taux marginal applicable aux ménages et le taux de l'impôt sur les sociétés. Parallèlement, les bénéfices des sociétés constituées en personne morale sont passibles de l'impôt sur les sociétés à un taux réduit lorsqu'ils sont distribués aux actionnaires et les plus-values réalisées sur les titres de capital sont généralement imposables. L'intention est donc délibérément d'utiliser le système fiscal pour inciter les propriétaires de sociétés à mettre en réserve les bénéfices.

L'égalité de traitement des sociétés, qu'elles soient ou non constituées en personne morale et qu'elles soient ou non cotées, assure une relative égalité des chances du point de vue de la fiscalité des sociétés. En outre, il est un fait que l'impôt sur les sociétés influe sur la structure du capital du secteur des entreprises, puisqu'en taxant les bénéfices et en exonérant d'impôt les paiements d'intérêts, on favorise inéluctablement le financement par l'emprunt des nou-

veaux investissements, au lieu de leur financement sur les bénéfices non distribués et par de nouvelles émissions d'actions. Mais si l'on procède à une comparaison internationale, on constate que l'impôt danois sur les sociétés ne crée pas de fortes distorsions de ce point de vue (tableau 22). La part des fonds propres dans le passif des entreprises danoises est supérieure à la moyenne internationale<sup>76</sup>.

Le régime fiscal relativement avantageux de l'emprunt a tendance à freiner la croissance des petites entreprises et des entreprises nouvellement créées, qui font généralement plus appel au capital-risque que les entreprises plus grandes et mieux établies. Dans le cas du Danemark, toutefois, un grand nombre de petites entreprises préfèrent éviter de recourir aux apports de capitaux des sociétés de capital-risque afin de garder leur indépendance opérationnelle. De fait, les tentatives faites antérieurement pour stimuler les apports de capital-risque par les compagnies d'assurance et les fonds de pensions n'ont donné que des résultats limités et les investisseurs ont enregistré des pertes considérables<sup>77</sup>. En outre,

Tableau 22. **Coin fiscal pour l'impôt sur les sociétés et structure du capital**

Points de pourcentage

|                 | Coin fiscal par source de financement <sup>1</sup> |                    |             | Fonds propres en pourcentage du passif total <sup>2</sup> |
|-----------------|--|--------------------|-------------|---|
|                 | Bénéfices non distribués                           | Émission d'actions | Emprunt     |   |
| <b>Danemark</b> | <b>2.5</b>   | <b>2.5</b>         | <b>-2.2</b> | <b>43.9</b>   |
| Belgique        | 2.1  | 2.1                | -2.6        | 39.3  |
| Canada          | 3.1  | 0.5                | -1.5        | 48.9  |
| Finlande        | 3.0  | -2.2               | -2.2        | 36.5  |
| France          | 2.3  | -1.9               | -1.8        | 42.3  |
| Allemagne       | 4.5  | -3.4               | -4.4        | 38.6  |
| Italie          | 4.1  | -3.1               | -3.1        | 23.6  |
| Japon           | 4.0  | 4.0                | -3.4        | 20.3  |
| Pays-Bas        | 2.1  | 2.1                | -2.2        | 44.5  |
| Norvège         | 5.0  | -0.5               | -2.6        | 38.4  |
| Espagne         | 2.8  | 2.8                | -1.8        | 41.1  |
| Suède           | 1.6  | -0.7               | -2.3        | 34.7  |
| Royaume-Uni     | 2.7  | -0.4               | -1.5        | 48.4  |
| États-Unis      | 2.6  | 2.6                | -2.4        | 49.4  |

1. 1988. Proportion dans laquelle le taux de rendement avant impôt doit être supérieur à celui après impôt pour couvrir le coût du capital avec un taux d'intérêt de 5 pour cent et une inflation annuelle de 4.5 pour cent. Si la valeur est négative, il y a subventionnement fiscal. L'impôt sur le revenu des personnes physiques n'est pas pris en compte.

2. 1992.

Source : OCDE (1991), OCDE (1993b).

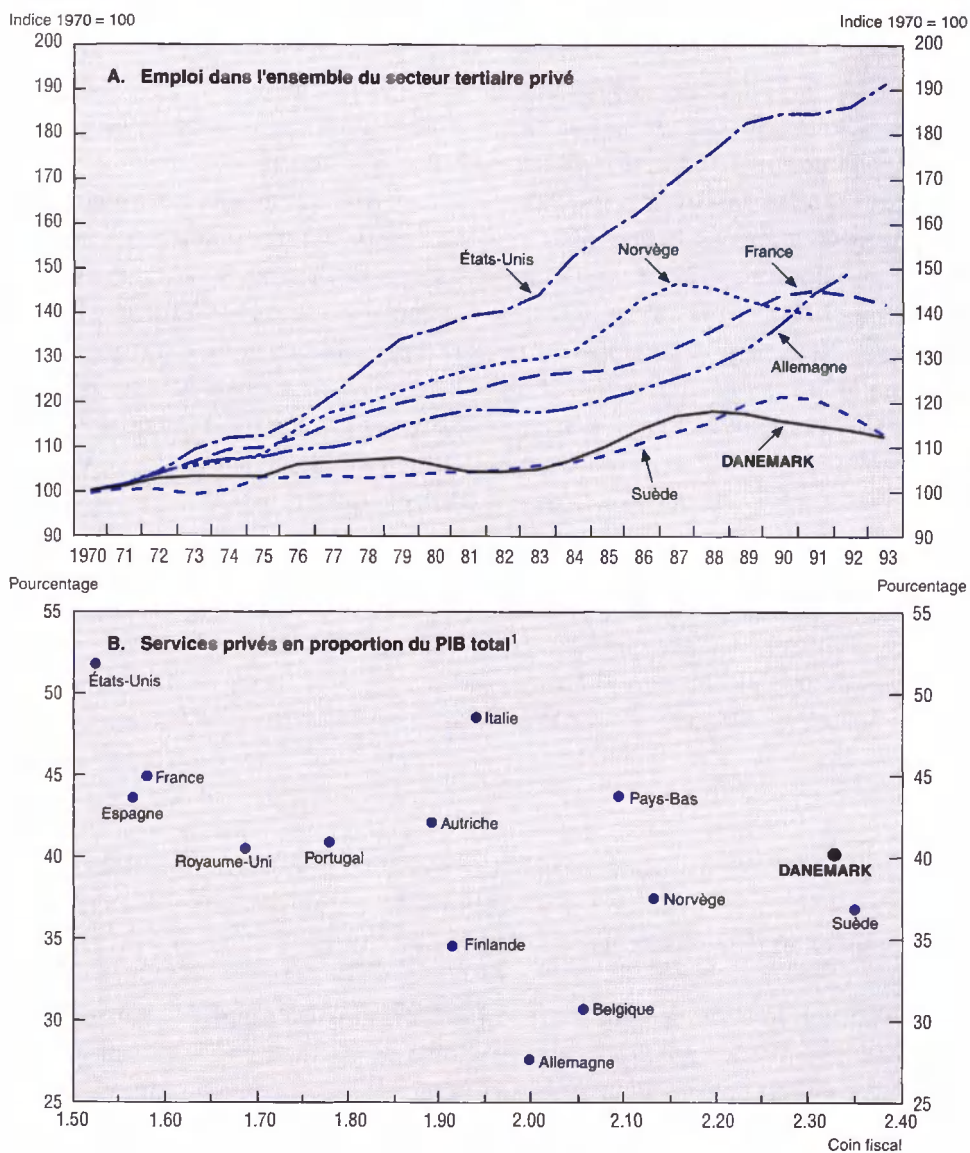
l'offre de capital-risque informel peut être freinée, par le régime d'imposition sur le revenu des personnes physiques, le niveau élevé des impôts limitant l'épargne privée. Par ailleurs, le régime fiscal de faveur dont bénéficient certaines formes d'épargne (notamment l'épargne-logement) détourne, semble-t-il, certaines ressources du financement d'activités industrielles ou commerciales.

Le secteur tertiaire privé, principal créateur d'emplois dans la plupart des pays de l'OCDE, s'est caractérisé par un taux de croissance de l'emploi nettement plus faible au Danemark que dans la plupart des autres pays de l'OCDE (graphique 24). Cela tient peut-être à la taille du secteur public. On observe en effet sur le plan international une corrélation inverse entre l'ampleur des prélèvements fiscaux et la taille du secteur tertiaire privé. Ce phénomène reflète sans doute en partie le fait que certains services sociaux sont fournis par le secteur public dans les pays nordiques et par le secteur privé dans d'autres pays de l'OCDE, mais il s'explique aussi, probablement, par le niveau élevé de la charge fiscale globale, qui a tendance à réduire la demande de services privés émanant des ménages. Le graphique 24 montre que dans les pays à coin fiscal élevé la part des services qui ne sont pas fournis par les pouvoirs publics a tendance à être plus faible. A cet égard, l'utilisation des dépenses publiques à des fins redistributives a probablement pour effet de limiter l'offre. En fait, laisser jouer au secteur privé un plus grand rôle dans le domaine des services aurait sans doute un double avantage, en soumettant certaines composantes du secteur public à la concurrence par le biais d'appels d'offres pour certaines fonctions et en accroissant la demande pour ces services.

## **Bilan**

Le système de transferts est très efficace au Danemark lorsqu'il s'agit de redéployer des ressources pour compenser une perte de revenu temporaire ou permanente grâce à des assurances sociales à financement public et des prestations « résiduelles » accordées sous conditions de ressources. Mais le système de transferts n'exerce qu'une faible incidence sur la distribution des revenus entre les personnes pourvues d'un emploi, qui n'ont pratiquement pas accès aux prestations complémentaires. En revanche, les taux de remplacement, relativement élevés par rapport à d'autres pays, ont tendance à constituer un plancher de

Graphique 24. COIN FISCAL ET SECTEUR TERTIAIRE PRIVÉ



1. Les services privés comprennent ici le commerce de gros et de détail, l'hôtellerie/restauration, les transports, les communications, les services financiers, l'assurance, l'immobilier, les services aux entreprises, les activités de loisirs et les services aux particuliers et aux ménages. Ces deux derniers postes ne sont pas disponibles pour la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni.

Source : OCDE, Comptes Nationaux.

salaires, en portant à un niveau relativement élevé les salaires minimaux négociés et en comprimant ainsi l'éventail des salaires.

Le système fiscal s'appuie très fortement sur l'imposition du revenu des ménages, mais du fait, en partie, de la relative uniformité de la structure des salaires, la progressivité de l'impôt ne contribue que peu aux recettes fiscales ; ce sont les titulaires de revenus proches de la moyenne qui assurent l'essentiel des prélèvements fiscaux. On peut donc en conclure que la redistribution des revenus prend principalement la forme de transferts nets des titulaires de revenus ordinaires au profit des personnes âgées, de la population scolarisée et des individus victimes d'une perte temporaire de revenu. Par conséquent, la redistribution la plus tangible s'opère en grande partie par le transfert de revenus nets sur la durée de vie de l'individu moyen. Les ménages aisés, un groupe relativement restreint, transfèrent une partie des revenus acquis sur l'ensemble de leur cycle de vie aux personnes dont la période d'activité est particulièrement brève.

Ce faisant, le modèle danois de protection sociale se révèle très efficace pour atténuer la pauvreté relative. Cette efficacité accroît en elle-même le bien-être et a indéniablement contribué à la stabilité des relations sociales et des relations du travail. En outre, l'État providence a élargi les choix des femmes en ce qui concerne leur situation sur le marché du travail. Mais certains aspects sont négatifs : les taux élevés de remplacement que procurent les assurances sociales à certaines catégories de travailleurs semblent avoir relevé les salaires de réserve, ce qui a entravé la flexibilité des salaires et aggravé le chômage structurel. En outre, les lourds prélèvements fiscaux ont probablement contribué à des salaires plus élevés et à une offre de travail plus faible, en nuisant ainsi aux créations d'emplois et au dynamisme du secteur privé.

Au total, le système danois répond tout à fait à l'objectif de redistribution des revenus entre les ménages sur l'ensemble du cycle de vie, mais on peut se demander s'il est optimal pour le secteur public de jouer un aussi grand rôle dans la répartition du revenu des ménages au cours du cycle de vie. La réponse à cette question dépend des pertes d'efficience qui en résultent :

- Le système fiscal risque de provoquer de fortes pertes d'efficience en raison de l'importance du coin fiscal, ces coûts augmentant plus que proportionnellement par rapport au niveau marginal d'imposition.

- Le système de transferts engendre pour les premières phases de l'activité des mécanismes d'incitation qui se révèlent défavorables aux faibles revenus par le biais de salaires de réserve élevés.

Au Danemark, la volonté très marquée de travailler dont font preuve les participants au marché du travail a atténué ces pertes. Les taux d'emploi élevés pour les personnes auxquelles travailler rapporte très peu sur le plan financier sembleraient témoigner d'une volonté de travailler pour des raisons plus sociales qu'économiques et de l'application de critères de disponibilité aux personnes qui bénéficient de prestations temporaires se substituant au revenu. Mais comme la population active danoise est relativement mobile du point de vue de progression dans l'échelle des revenus – les salariés s'élevant assez rapidement dans l'échelle des revenus – une politique d'égalité des revenus à l'intérieur d'une même génération ne devrait pas tenir compte du fait que la « pauvreté » a tendance dans une large mesure à être temporaire et à s'auto-corriger.

Le niveau élevé du coin fiscal paraît dû pour sa part essentiellement à l'universalité des prestations, l'État veillant à garantir tous les citoyens contre une perte temporaire ou permanente de revenu. Remettre en cause le principe d'universalité serait très délicat et instaurer des conditions d'admissibilité nettement plus restrictives, en introduisant des critères de ressources plus rigoureux, pourrait en fait accentuer la progressivité globale de l'impôt. En revanche, il serait manifestement bénéfique sur le plan de l'efficience que les systèmes d'assurance de type actuariel jouent progressivement un plus grand rôle, les ménages faisant appel au marché des capitaux pour compléter les prestations publiques, car cela diminuerait les taux globaux d'imposition du travail sans nécessairement accentuer l'inégalité des revenus. De fait, si on laissait les ménages participer davantage au financement de dépenses découlant d'événements prévisibles comme la retraite, les dépenses nationales s'effectueraient dans une plus forte proportion sur des marchés contestables, ce qui ouvrirait des possibilités d'augmentation de l'emploi dans le secteur des services et contribuerait directement à réduire la cause principale de l'inégalité des revenus sur l'ensemble du cycle de vie, à savoir le chômage. Le fait que les partenaires sociaux aient décidé récemment de mettre en place des régimes de retraite financés par les participants au marché du travail peut être considéré comme allant en ce sens.

## **IV. Mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi**

### **Introduction**

Après avoir connu une situation très favorable au début des années 70, le marché danois du travail s'est caractérisé par une montée continue du chômage total jusqu'en 1994. Le taux de chômage a généralement baissé lorsque la conjoncture s'est améliorée, mais sans revenir au niveau observé lors des reprises précédentes. Passé à plus de 10 pour cent au début des années 80, il est tombé à moins de 8 pour cent durant la reprise du milieu de la décennie 80. Puis il n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1993 pour atteindre 12¼ pour cent. Depuis lors, le chômage a reculé et il devrait encore diminuer à en juger par les prévisions actuelles (graphique 25). Toutefois, les estimations disponibles indiquent un taux de chômage structurel de l'ordre de 9 à 10 pour cent en 1995, ce qui signifie que toute politique économique visant à réduire le chômage nettement au-dessous de ce niveau devra s'appuyer sur des mesures rendant plus flexibles le marché du travail et les marchés de produits pour ne pas aboutir à une plus forte hausse des salaires et des prix. Ces priorités sont reflétées dans le budget danois adopté pour 1996 et dans le cadre d'action à moyen terme présenté récemment.

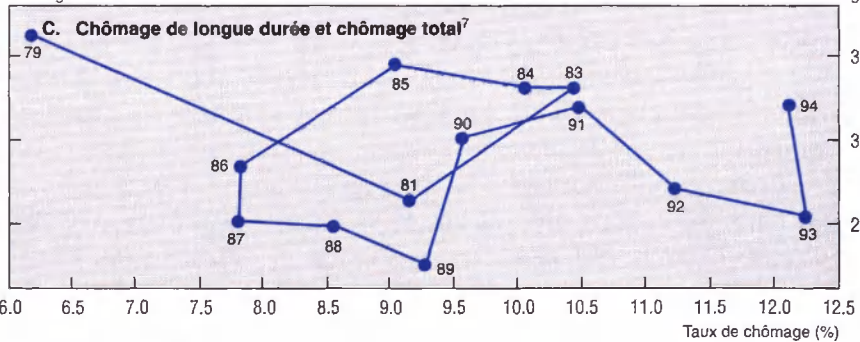
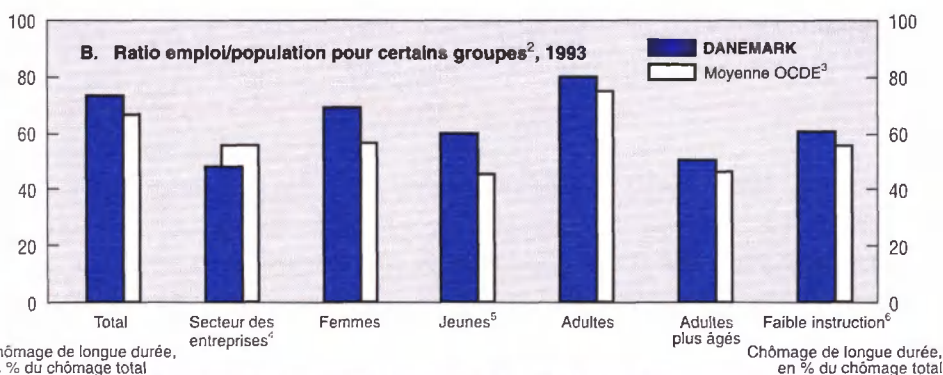
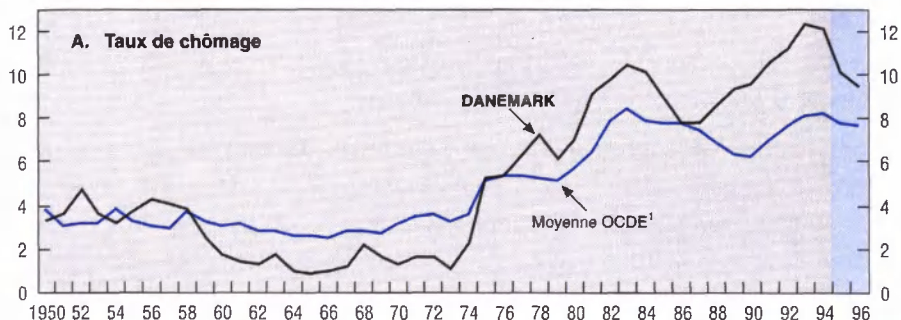
Des mesures destinées à accroître la flexibilité du marché du travail et à réduire le chômage structurel seraient conformes aux impératifs d'amélioration de l'équilibre budgétaire, en contribuant à l'assainissement des finances publiques qui est nécessaire pour dégager un excédent structurel et donc parvenir à une nette réduction d'une lourde dette publique. Assainir davantage les finances publiques allégerait les pressions qui s'exercent sur la politique monétaire, en resserrant l'écart de taux d'intérêt par rapport à l'Allemagne et en renforçant



## Graphique 25. INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

En pourcentage de la population active

En pourcentage de la population active



1. Sauf Islande et Mexique.
2. Pourcentage des personnes de chaque groupe pourvues d'un emploi.
3. Sauf Islande.
4. Emploi dans le secteur des entreprises/population en âge de travailler.
5. Les âges minimums pris en compte diffèrent selon le pays (14, 15 ou 16 ans).
6. Inférieur au deuxième cycle du secondaire.
7. Personnes constamment à la recherche d'un emploi depuis un an au moins.

Source : OCDE.

ainsi le potentiel de croissance à long terme de l'économie. En vérité, dans la mesure où un niveau élevé de chômage structurel est l'un des principaux déterminants du déficit budgétaire structurel, les mesures d'ajustement sur le plan microéconomique sont la clé d'un meilleur équilibre macroéconomique, et notamment d'une réduction des taux d'imposition.

Ce chapitre s'articulera autour des recommandations générales de politique structurelle contenues dans *l'Étude sur l'emploi de l'OCDE*, tout en formulant des recommandations spécifiques pour le Danemark. On passera en revue dans la première section le marché danois du travail et les performances de l'économie danoise en matière d'emploi ces deux dernières décennies. La deuxième section sera consacrée aux principaux impératifs qui découlent pour le Danemark de *l'Étude sur l'emploi de l'OCDE*. Dans la dernière section, on exposera les mesures récentes et on évaluera les possibilités d'action pour l'avenir.

## **Marché du travail et emploi**

L'aggravation du chômage ces vingt-cinq dernières années tient à une hausse du taux d'activité en situation de stagnation de l'emploi global. Le niveau d'emploi est resté élevé tout au long de cette période, et en 1994 le taux d'activité, de 73½ pour cent (graphique 25), se situait au premier rang pour la zone européenne de l'OCDE. Les principaux groupes d'âge avaient un taux d'activité supérieur à la moyenne pour l'OCDE. Durant la période considérée, la composition sectorielle de l'emploi s'est fortement modifiée, le net recul de l'emploi dans le secteur des entreprises étant compensé par une hausse continue dans le secteur public. En 1994, 783 000 personnes, soit 31½ pour cent de l'emploi total, étaient employées dans les services publics. Ce redéploiement sectoriel de l'emploi s'est doublé d'une hausse du taux d'activité des femmes, qui est passé de 62 pour cent en 1973 à 78 pour cent en 1994; dans le même temps, le taux d'activité des hommes a diminué de 3 points.

Les taux élevés d'emploi ont contribué à une répartition relativement égale du chômage entre les groupes d'âge. En 1994, le chômage des jeunes était de 14½ pour cent, soit 1.2 fois le taux de chômage global, et pour les travailleurs âgés le taux de chômage était égal à 0.7 fois le taux global. Seules l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, parmi les pays européens, se trouvent dans une situation

comparable en ce qui concerne le taux relativement faible de chômage des jeunes et seuls les autres pays scandinaves connaissent eux aussi un taux relativement faible de chômage pour les travailleurs âgés. Mais, du fait de la persistance d'un chômage global élevé, les chômeurs de longue durée (sans emploi depuis plus d'un an) représentent un quart environ du chômage total si l'on fait abstraction des variations au cours du cycle (graphique 25). A cet égard, le Danemark se trouve dans une situation favorable par rapport aux autres pays européens, où le chômage de longue durée atteint 45 pour cent du chômage total. Cela tient à un taux annuel de rotation relativement élevé sur le marché danois du travail (près de 30 pour cent dans les années 80 selon les estimations). Les rotations se sont traduites par un grand nombre de brèves périodes de chômage. Il faut cependant garder à l'esprit que les mesures actives du marché du travail ont été utilisées jusqu'à ces derniers temps pour rétablir les droits à prestation des chômeurs, de sorte qu'un grand nombre de personnes passent du régime des allocations chômage à la participation à des programmes actifs du marché du travail et *vice versa*. Le niveau du chômage de longue durée pourrait donc être quelque peu sous-évalué au Danemark par rapport à d'autres pays, car les indicateurs disponibles ne prennent pas en compte les mouvements entre la participation aux programmes actifs du marché du travail et le chômage.

Le profil du chômage selon le niveau d'instruction est similaire à celui observé dans les autres pays de l'OCDE. Le taux de chômage des hommes et des femmes ayant suivi un enseignement secondaire du premier cycle est généralement supérieur de 1.5 à 2.5 fois à celui constaté pour les hommes et les femmes ayant achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et la différence est encore plus marquée par rapport à l'enseignement supérieur (tableau 23). Les taux de scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont proches de la moyenne pour la zone de l'OCDE : environ 73 pour cent à l'âge de 17 ans et 68 pour cent à l'âge de 18 ans<sup>78</sup>. Mais les élèves qui n'obtiennent pas un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont relativement nombreux. Ce problème est préoccupant, puisque le chômage touche surtout les personnes qui n'ont reçu qu'une instruction limitée ou qui sont faiblement qualifiées. Parmi les 80 000 chômeurs (2½ pour cent de la population active) qui peuvent être considérés comme « marginalisés »<sup>79</sup>, les deux cinquièmes n'avaient pas achevé des études secondaires et un autre tiers n'avait été scolarisé que jusqu'au premier cycle de l'enseignement secondaire (graphique 26).

Tableau 23. Taux de chômage par âge et par niveau d'instruction<sup>1</sup>

| Niveau d'instruction      | Hommes |       |       |       |       |       |       |
|---------------------------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                           | 20-24  | 25-29 | 30-34 | 35-44 | 45-54 | 55-64 | 25-64 |
| Total                     | 14.0   | 12.5  | 10.0  | 7.9   | 7.1   | 8.6   | 8.8   |
| De base                   | 23.0   | 23.2  | 18.1  | 12.6  | 9.7   | 9.8   | 13.0  |
| Deuxième cycle secondaire | 11.7   | 9.9   | 7.9   | 6.8   | 6.7   | 9.3   | 7.9   |
| Supérieur court           | 14.7   | 7.5   | 4.8   | 4.6   | 4.6   | 6.3   | 5.2   |
| Supérieur long            | 9.5    | 9.6   | 5.8   | 3.8   | 3.1   | 3.4   | 4.6   |

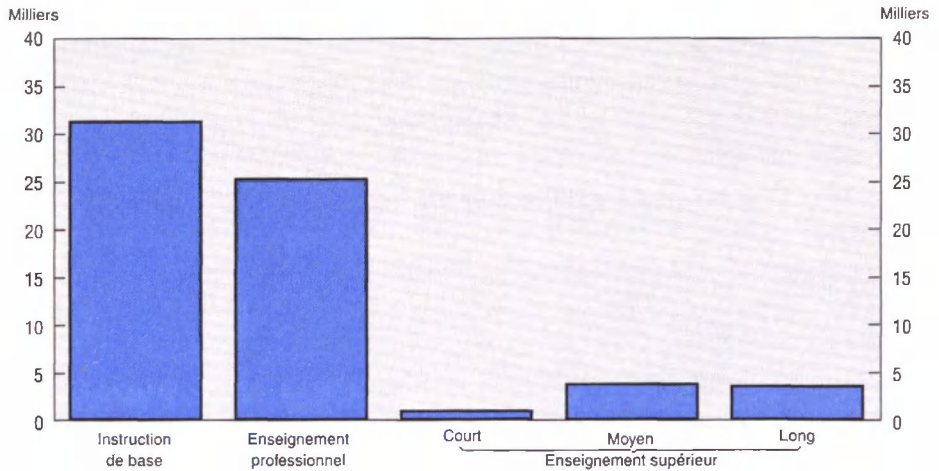
  

| Niveau d'instruction      | Femmes |       |       |       |       |       |       |
|---------------------------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                           | 20-24  | 25-29 | 30-34 | 35-44 | 45-54 | 55-64 | 25-64 |
| Total                     | 17.5   | 16.6  | 13.2  | 8.8   | 8.6   | 12.6  | 11.1  |
| De base                   | 33.9   | 30.4  | 22.3  | 13.3  | 11.6  | 14.6  | 15.3  |
| Deuxième cycle secondaire | 14.8   | 14.9  | 12.1  | 7.7   | 7.6   | 12.9  | 10.6  |
| Supérieur court           | 14.6   | 8.4   | 6.8   | 5.2   | 5.1   | 7.9   | 6.1   |
| Supérieur long            | 12.3   | 9.9   | 6.1   | 3.6   | 2.7   | 3.0   | 4.7   |

1. 1991.

Source : OCDE (1994d).

Graphique 26. COMPOSITION DE LA POPULATION ACTIVE MARGINALE<sup>1</sup>



1. Chômeurs inscrits dont le taux moyen de chômage est supérieur à 70 pour cent entre 1992-94, en fonction du niveau d'instruction.

Source : Ministère des Finances (1995b).

## Principaux impératifs

Toute stratégie visant à réduire nettement le chômage doit comporter un large éventail de mesures conçues pour accroître la flexibilité à long terme et à court terme. Un système éducatif de qualité, une formation adéquate et la réinsertion des chômeurs pour éviter les pertes de capital humain constituent les éléments fondamentaux d'une stratégie à long terme axée sur la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie. Mais la flexibilité à court terme est également indispensable pour que les travailleurs ne se retrouvent pas au chômage et n'y restent pas. Une plus grande adaptabilité des salaires sera déterminante à cet égard, tant pour le niveau global des salaires que pour les salaires relatifs, de façon que les rémunérations correspondent aux niveaux de productivité. Il est également essentiel que les institutions du marché du travail soient suffisamment souples pour que les chômeurs puissent se réinsérer sur le marché du travail. Une stratégie d'ensemble visant à une plus grande flexibilité exige donc un réexamen des interactions entre le processus de formation des salaires, les mécanismes d'incitation résultant de la fiscalité et des transferts sociaux et les rigidités liées au marché du travail et aux marchés de produits.

A cet égard, le principal problème qui se pose au Danemark est la faible capacité de création d'emplois du secteur privé, qui s'explique à la fois par la croissance du secteur public, l'alourdissement des charges fiscales et l'étroitesse de l'éventail des salaires. La structure des salaires résulte d'interactions très marquées entre les transferts sociaux et les salaires minimums fixés lors des négociations salariales, les taux de remplacement élevés pour les transferts sociaux aboutissant plus généralement à des salaires de réserve élevés. Ces problèmes ont été aggravés au Danemark par un large accès aux transferts se doublant d'une application peu rigoureuse des critères d'admissibilité et de disponibilité pour un emploi. C'est pourquoi ces transferts sont très fortement utilisés. D'un autre côté, les entreprises sont à même d'agir grandement à court terme sur leurs coûts salariaux globaux et de ce point de vue le système danois se caractérise d'ores et déjà par une grande flexibilité et de faibles coûts de main-d'œuvre non salariaux. Mais, comme dans le reste de l'Europe, la surréglementation des marchés de produits et les obstacles à l'expansion des petites entreprises contribuent au faible niveau des créations d'emplois dans le secteur privé. On trouvera dans l'encadré 1 un récapitulatif des recommandations formulées ci-après.

### **Encadré 1. La stratégie de l'OCDE pour l'emploi : récapitulatif des recommandations à l'intention du Danemark**

L'*Étude de l'OCDE sur l'emploi* définit une stratégie fondée sur neuf recommandations visant à améliorer la capacité des économies de l'OCDE de faire face au changement structurel en étant plus aptes à s'ajuster et à s'adapter, à innover et à faire preuve de créativité. Les neuf domaines d'action spécifiques couvraient le cadre de la politique macroéconomique ainsi que la création et la diffusion du savoir-faire technologique. En ce qui concerne la flexibilité du marché du travail et des marchés de produits, des initiatives étaient jugées indispensables dans les domaines suivants : la flexibilité du temps de travail, l'esprit d'entreprise, la flexibilité des salaires et des coûts de main-d'œuvre, les dispositions en matière de sécurité de l'emploi, les mesures actives du marché du travail, les qualifications et compétences de la main-d'œuvre, l'indemnisation du chômage et les prestations connexes.

Avec les réformes du marché du travail de 1994 et les mesures qui figurent dans le budget de 1996, les autorités danoises ont beaucoup progressé sur la voie de l'élimination des facteurs à l'origine des médiocres performances du marché du travail. Trois éléments sont particulièrement importants : il n'y aura plus renouvellement des droits à assurance chômage en cas de participation à un programme actif du marché du travail, les efforts seront intensifiés pour la réintégration des chômeurs de longue durée et l'accent sera mis sur l'insertion des jeunes en début de période de chômage.

L'assurance chômage danoise reste néanmoins l'une des plus généreuses dans la zone de l'OCDE, en particulier pour les travailleurs faiblement qualifiés. La durée maximale d'indemnisation étant de cinq ans, et les taux de remplacement étant élevés pour les travailleurs faiblement rémunérés (jusqu'à 90 pour cent), une partie des chômeurs ne sont pas incités à rechercher activement un emploi et l'éventail des salaires se trouve comprimé, de sorte que les travailleurs faiblement qualifiés ne trouvent pas d'emploi parce qu'ils demandent des salaires trop élevés. En revanche, le taux de remplacement est conforme à la moyenne européenne dans le cas des travailleurs dont le salaire est égal ou supérieur à la moyenne et l'assurance chômage ne comporte pas alors le même effet contre-incitatif.

A l'issue d'un examen détaillé du fonctionnement du marché du travail et des performances en matière d'emploi ainsi que d'une évaluation des principaux impératifs qui doivent guider l'action des pouvoirs publics, ce chapitre préconise des mesures dans les domaines suivants :

#### ***Plus grande flexibilité des salaires et des coûts de main-d'œuvre***

- *Il faut réduire le niveau élevé des taux marginaux d'imposition et la générosité des prestations, qui se combinent pour accroître les salaires de réserve, avec un double effet : une moindre incitation à rechercher un emploi au lieu de continuer à percevoir des allocations et une moindre incitation à rechercher un emploi mieux rémunéré et à accroître l'offre de travail.*

*(voir page suivante)*

(suite)

- Le régime d'allocations a une incidence directe sur les *salaires minimaux* négociés par les organisations patronales et syndicales ; il *faudrait ajuster à la baisse* ces salaires minimaux pour parvenir à un ajustement des salaires relatifs.
- S'il est vrai que la *législation danoise en matière de protection de l'emploi est libérale* et confère aux entreprises danoises une grande souplesse pour ajuster les coûts salariaux globaux, il serait bénéfique pour le marché du travail qu'on renonce encore plus nettement au financement public des licenciements et du recyclage *en faisant davantage appel pour la formation à des redevances versées par les entreprises et en allongeant le délai de carence pour les allocations.*

### ***Améliorer l'efficience des mesures actives du marché du travail***

- Bien que près de 2 pour cent du PIB soient consacrés aux mesures actives du marché du travail, celles-ci n'ont généralement guère contribué à améliorer les possibilités d'embauche des demandeurs d'emploi, car elles ont souvent servi à rétablir des droits à allocations. Un des principaux aspects de cette réforme et du projet de budget de 1996 est la remise au travail des chômeurs de longue durée par le biais de la participation obligatoire à une formation pratique ou théorique. La réforme de 1994, axée sur la réinsertion des chômeurs, n'a pas été mise en œuvre au rythme prévu. *La période de réinsertion ayant encore été raccourcie – elle est désormais de deux ans après la mise au chômage – de plus amples efforts sont nécessaires pour que ce changement de priorité fasse pleinement sentir ses effets.*

### ***Réforme de l'assurance chômage et des régimes connexes d'allocations***

- Même après la réforme de 1994 et l'accord sur le budget pour 1996, les allocations chômage peuvent encore être versées pendant pas moins de cinq ans, alors que le départ en retraite anticipé est possible à compter de 60 ans. *La durée de l'indemnisation du chômage et les possibilités de retrait anticipé devraient être encore réduites, à mesure que les critères d'admissibilité plus rigoureux sont appliqués et que l'obligation de disponibilité pour l'emploi est davantage respectée.*
- Les régimes de congé rémunéré, qui n'ont pas provoqué jusqu'à présent de goulets d'étranglement, diminuent l'offre de travail et freinent donc la croissance à long terme. *Ces régimes doivent relever financièrement des partenaires sociaux, compte tenu des autres améliorations du bien-être qu'apporteront des salaires réels plus élevés.*

(voir page suivante)

(suite)

### ***Améliorer les qualifications et les compétences des travailleurs***

- Un meilleur accès à l'emploi exige une constante valorisation du capital humain; il faut s'efforcer à cet égard de *réduire le taux élevé d'abandon en cours de scolarité.*

### ***Intensifier la concurrence sur les marchés de produits***

- Le projet récent de *nouvelle loi sur la concurrence* pourrait constituer un progrès important en ce qu'il renonce au principe de l'abus au profit du principe de l'interdiction, en vigueur dans l'UE. *Il faudrait adopter cette loi.*
- Il convient d'*achever la déréglementation des services d'utilité publique* et d'exposer à la concurrence les activités des entreprises publiques qui ne constituent pas un monopole naturel. Il faudrait que *le secteur privé puisse entrer en concurrence avec le secteur public* pour la fourniture des services publics.

## ***Améliorer la capacité d'ajustement et d'adaptation***

### ***Le système de formation des salaires***

Au départ, le chômage a été aggravé par les deux chocs pétroliers du début et de la fin des années 70. Le niveau élevé de chômage a persisté à cause de la faiblesse de la demande au début des années 80 et de la réaction insuffisante des salaires réels. A un niveau d'ensemble, on a pu observer une certaine réaction des salaires réels en période de faiblesse de la demande de travail – au début des décennies 80 et 90 – et lors du redressement du marché du travail au milieu des années 80. Mais le chômage n'a reculé ni nettement ni durablement jusqu'en 1994. Le marché danois du travail paraît donc se caractériser par une *flexibilité des salaires réels assez faible*, caractéristique que des estimations de l'OCDE avaient mise en lumière il y a quelques années<sup>80</sup>. La flexibilité à long terme est particulièrement faible : pour les années 80, le Danemark se situe dans le bas du classement des économies de l'OCDE en ce qui concerne la flexibilité totale des salaires. Compte tenu de la répartition inégale du chômage entre les



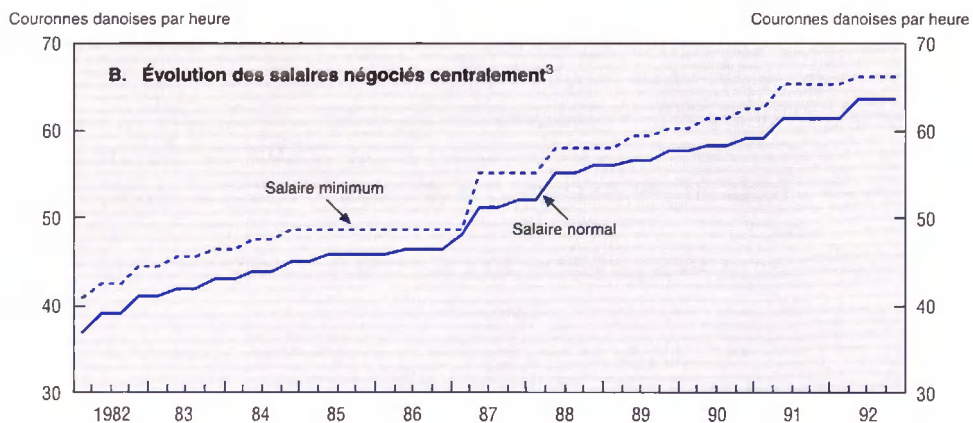
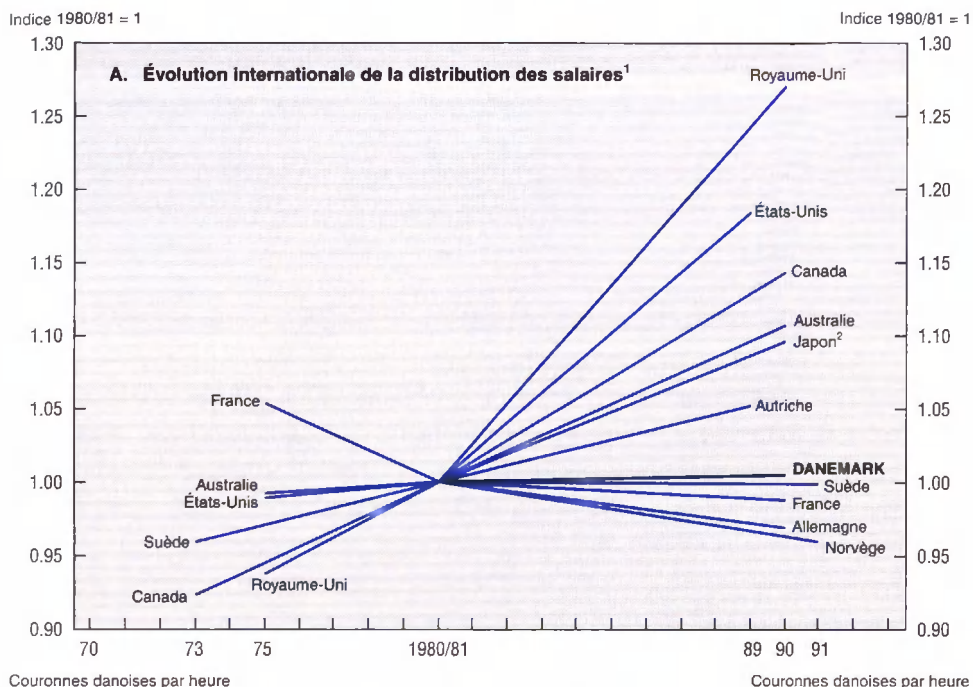
différentes catégories de travailleurs, les structures du marché danois du travail semblent faire obstacle à la création d'emplois.

Le marché danois du travail s'est caractérisé longtemps par une forte *centralisation formelle*, les négociations au niveau central entre Landsorganisationen i Danmark (LO, la Confédération syndicale) et Dansk Arbejdsgiverforening (DA, la Confédération patronale) jouant un rôle pilote tant pour les négociations locales que pour l'ensemble des entreprises. Dans ce cadre, le système salarial du secteur privé s'est développé selon deux axes : un système de « salaire normal », par lequel les salaires négociés au niveau central sont directement répercutés sur le salaire final, avec possibilité de suppléments négociés localement, et un système de « salaire minimum », par lequel les négociateurs au niveau central fixent uniquement un plancher pour le salaire final, celui-ci étant au reste déterminé librement au niveau local. A l'heure actuelle, le salaire minimum négocié est égal en moyenne à 60 pour cent environ du salaire d'un travailleur adulte et il s'applique aux travailleurs de 18 ans ou plus, ces paramètres découlant des négociations et non de la loi.

Durant les années 80, ces deux systèmes couvraient un champ à peu près égal, mais à partir de la fin de la décennie 80 le système du « salaire minimum » l'a emporté et il s'appliquait en 1993 à 70 pour cent des travailleurs. Ainsi, les mécanismes du marché peuvent-ils davantage influencer sur la détermination des salaires. Celle-ci s'est donc progressivement décentralisée dans les années 80, avec néanmoins une étroite coordination, les industries manufacturières jouant un rôle pilote dans l'ensemble des négociations salariales<sup>81</sup>. Au cours des années 80, comme on l'a vu, le marché du travail a évolué dans le sens d'un degré intermédiaire de décentralisation. On considère que cette décentralisation intermédiaire aboutit à des salaires réels plus élevés et à une plus faible croissance de l'emploi que les systèmes plus centralisés ou plus décentralisés<sup>82</sup>.

Dans le cas des salaires négociés au niveau central, les *salaires minimums* ont évolué, semble-t-il, plus ou moins parallèlement aux salaires normaux tout au long des années 80 et cette tendance s'est poursuivie dans les années 90. Également du point de vue des salaires effectifs, *l'éventail des salaires est resté relativement constant* au cours des années 80, à un niveau d'ensemble, au niveau de la branche et au niveau des qualifications. L'expérience danoise est donc similaire à celle des autres pays d'Europe continentale, mais elle diffère de celle de la plupart des autres pays de l'OCDE, où les écarts de salaires se sont creusés

## Graphique 27. ÉVOLUTION DES SALAIRES



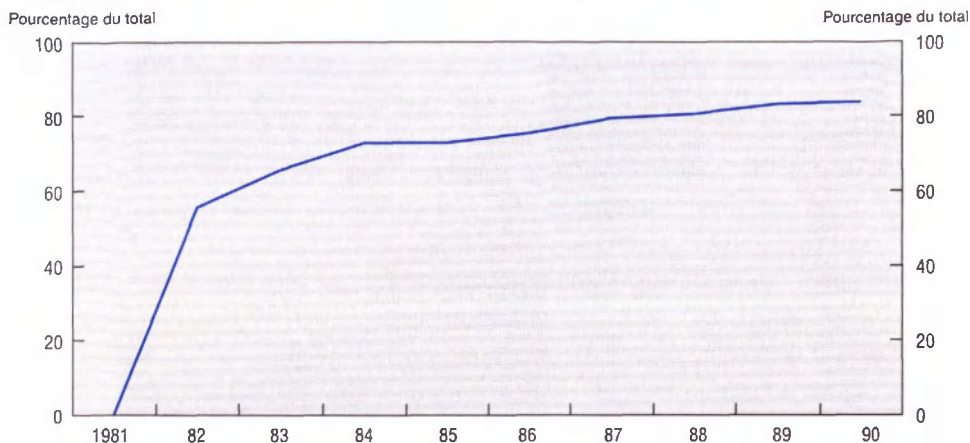
1. Rapport entre la limite inférieure des salaires perçus par la fraction supérieure de 10 pour cent (9<sup>e</sup> décile) des travailleurs de sexe masculin (des deux sexes pour le Danemark et la Norvège) et la limite supérieure des salaires perçus par la fraction inférieure de 10 pour cent (1<sup>er</sup> décile).
2. 1979 = 1.
3. Salaire normal : seul le montant de base est négocié centralement ; il ne comprend pas les compléments au niveau de l'entreprise ou en fonction des mérites du salarié.

Source : OCDE (1994c) ; ministère des Finances (1994).

dans les années 80<sup>83</sup> (graphique 27). Cela est peut-être dû, dans une certaine mesure, aux changements qui se sont produits sur le marché du travail : le chômage relatif des travailleurs faiblement qualifiés a en fait diminué durant cette décennie, notamment parce que les préretraites se sont multipliées et qu'un grand nombre de jeunes ont participé à des programmes actifs du marché du travail. Mais vu les différences catégorielles qui subsistent du point de vue du chômage, il paraît juste de conclure que les écarts de salaire sont influencés dans une large mesure par des facteurs institutionnels et, par conséquent, ne reflètent pas essentiellement l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Même s'il ne touche directement qu'une faible minorité de travailleurs (environ 5 pour cent au début des années 80), le salaire minimum négocié sert de référence pour la rémunération des débutants et constitue donc en fait un plancher de salaire. Cela tient en particulier à un taux élevé de syndicalisation, qui, même s'il est en baisse, reste supérieur à 70 pour cent pour l'ensemble des salariés. Au cours des années 80, le salaire effectif versé pour les basses rémunérations a eu tendance à augmenter par rapport au salaire minimum négocié<sup>84</sup>.

Les faibles écarts de salaire obéissent à un souci de juste répartition des revenus. Le non-emploi, surtout de longue durée, est probablement la source d'inégalité la plus grave. En revanche, la mobilité qu'on observe du point de vue des revenus atténue considérablement les conséquences sociales que peut avoir un salaire de départ relativement faible. Au Danemark, parmi les 10 pour cent de travailleurs les plus faiblement rémunérés à un moment donné, plus de la moitié perçoivent une plus forte rémunération dans l'année qui suit. Seulement 20 pour cent restent durablement parmi les personnes les plus faiblement rémunérées<sup>85</sup> (graphique 28). Cette forte mobilité salariale vers le haut reflète peut-être aussi le fait que les salariés dont la productivité n'est guère susceptible de s'améliorer n'obtiennent pas du tout d'emploi ou renoncent à l'emploi. Malgré tout, il paraît juste de conclure que l'accès à un emploi a toutes chances, pour la vaste majorité des travailleurs, d'améliorer leur revenu au cours de leur existence, ce que corroborent des études danoises sur des données longitudinales, qui confirment que de longues périodes de chômage après l'entrée sur le marché du travail se traduisent pas une plus faible capacité de gain tout au long de la vie active<sup>86</sup>. De ce point de vue, il est donc essentiel de s'attaquer au problème des rigidités salariales à l'entrée dans la population active, tout spécialement en ce qui concerne le salaire minimum élevé qui résulte de la structure de négociation des salaires.

Graphique 28. **MOBILITÉ SALARIALE**  
 Pourcentage d'individus sortant de la catégorie des bas salaires<sup>1</sup>



1. Groupe des bas salaires : les 10 pour cent de salariés ayant les plus faibles salaires horaires en 1981.  
 Source : Conseil économique danois (1994).

### *Impôts et transferts*

Les salaires de réserve élevés dus à la *générosité des régimes danois d'aide au revenu* comptent parmi les facteurs institutionnels qui influent fortement sur la formation des salaires. Ces facteurs, commentés au chapitre III, sont résumés dans l'encadré 2. L'allocation chômage est ouverte aux personnes qui ont cotisé à une caisse d'assurance chômage pendant une période minimale de 52 semaines de travail et d'affiliation (26 semaines de travail avant 1996). Pour les jeunes qui ont suivi un stage de formation d'au moins dix-huit mois cette condition ne s'applique pas. A ce régime libéral s'est ajouté un niveau élevé d'aide au revenu au bas de l'échelle des rémunérations (le taux de remplacement pouvant aller jusqu'à 90 pour cent). En outre, bien que la durée maximale d'indemnisation ait été fixée jusqu'en 1994 à 2 ans et demi, elle avait en fait une limite de huit ou neuf ans dès lors que l'intéressé se conformait aux règles en matière d'offres d'emploi<sup>87</sup>. En conséquence, les travailleurs faiblement qualifiés, et en particulier les jeunes voulant acquérir une expérience n'étaient guère incités financièrement

## Encadré 2. Régimes d'aide au revenu

Tous les actifs peuvent, à partir de 18 ans, s'affilier à une caisse d'assurance chômage subventionnée par l'État. Après 52 semaines de travail et d'affiliation (26 semaines jusqu'en 1995), ils ont droit à une *allocation chômage* dès leur mise au chômage. Le chômeur qui exerçait un emploi à plein-temps bénéficie en principe d'un taux de remplacement de 90 pour cent du salaire précédent, dans la limite d'un plafond mensuel de 11 000 couronnes danoises (1994), ce qui représente un taux de remplacement de 60 pour cent environ pour l'ouvrier moyen. En 1994-95, la durée maximale de l'indemnisation était de sept ans et pouvait être prorogée de deux ans en cas de participation à un régime de congé rémunéré. À compter de 1996, elle passe à cinq ans dont les trois dernières années sont consacrées à une participation à plein-temps à des programmes de réinsertion.

Des *prestations en espèces*, gérées par les collectivités locales, peuvent être obtenues par les membres des ménages dont le revenu et le patrimoine sont inférieurs à certains seuils, dès lors que l'intéressé ne travaille pas et reste disponible pour le marché du travail. Les personnes dont le revenu lié au marché du travail est inférieur aux prestations en espèces minimales – catégorie qui regroupe principalement les étudiants et les travailleurs indépendants – n'ont pas droit à des prestations supplémentaires. Les collectivités locales sont incitées à exiger des prestataires de moins de 25 ans un effort de recherche d'un travail dans les trois mois qui suivent l'octroi des prestations. Les prestations en espèces maximales sont fixées à 80 pour cent de l'allocation chômage maximale dans le cas des personnes ayant des personnes à charge et à 60 pour cent dans les autres cas. Les prestations en espèces n'étant en principe accordées qu'après prise en compte des autres sources de revenu, elles sont réduites à concurrence de tout revenu supplémentaire du ménage.

Le *régime de préretraite* couvre les personnes qui, pour des raisons de santé ou pour des raisons sociales, sont dans l'incapacité de participer au marché du travail; dans la plupart des autres pays de l'OCDE, ces personnes bénéficieraient d'une pension d'invalidité. Les personnes de 18 à 59 ans qui sont dans l'incapacité de travailler pour des raisons de santé ont droit à une pension de base dite « élevée, moyenne ou élargie », en fonction de leur taux d'incapacité. En outre, les personnes de 50 à 59 ans peuvent se voir accorder pour des raisons sociales la pension de base élargie. Les personnes de 60 à 67 ans ne peuvent percevoir que la pension de base, quel que soit le motif invoqué. L'événement qui justifie le plus souvent l'octroi d'une pension de préretraite pour des raisons sociales est que le conjoint bénéficie déjà d'une pension ordinaire de retraite.

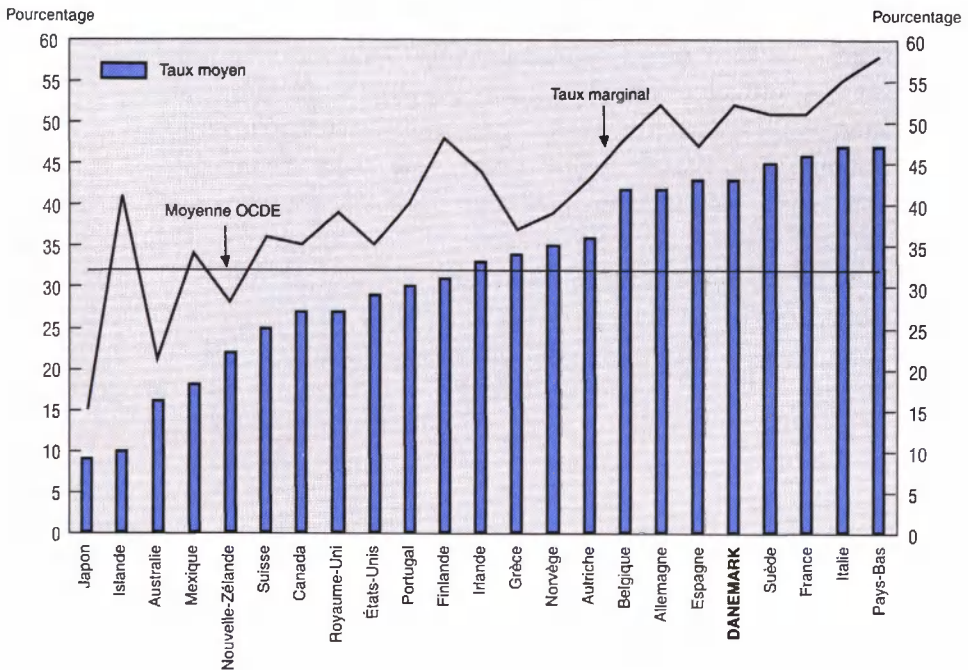
Les personnes de plus de 60 ans qui ont cotisé 20 ans à l'assurance chômage et qui souhaitent se retirer du marché du travail ont droit à une *allocation de préretraite*. Les personnes qui bénéficient de ce régime lorsqu'elles ont plus de 63 ans ont droit à l'allocation chômage à taux plein jusqu'à leur retraite. Dans les autres cas, l'allocation de préretraite est égale à 82 pour cent de l'allocation chômage. En outre, pour remédier au problème du chômage de longue durée parmi les travailleurs les plus âgés, des *prestations transitoires* ont été offertes aux personnes de 50 à 59 ans cotisant à l'assurance chômage et se trouvant au chômage depuis plus d'un an. Les prestations transitoires sont égales à 82 pour cent de l'allocation chômage. Ces prestations ont été mises en place à titre temporaire et elles ne sont plus accordées depuis de début de 1996.

à accepter un emploi et n'en avaient guère la possibilité du fait de l'impact du niveau élevé des allocations sur le salaire minimum négocié. Afin d'assurer un revenu suffisant aux travailleurs âgés licenciés, un dispositif plus favorable de préretraite a été mis en place en 1979 et le régime d'indemnisation du chômage a été temporairement ajusté de façon que les chômeurs âgés ne pouvant pas encore bénéficier de la préretraite perçoivent plus longtemps une aide permanente au revenu. Dès lors, les pressions à la baisse qui s'exerçaient sur les salaires pour ce segment du marché du travail se sont également affaiblies. La générosité de l'aide au revenu aboutit à des salaires de réserve élevés dans le cas des salariés faiblement rémunérés et, de plus, la durée de l'indemnisation affaiblit l'incitation à rechercher effectivement et activement un emploi. Les très larges possibilités offertes aux chômeurs de longue durée de se retirer de la population active dès l'âge de 50 ans – 60 ans depuis le début de 1996 – ont été non seulement coûteuses pour les finances publiques mais ont réduit en outre globalement l'offre effective de travail. Les régimes de congé rémunéré (voir ci-après) ont le même effet.

Ces contre-incitations ont été aggravées par la *forte imposition marginale des revenus du travail* et par les critères de ressources assez rigoureux mis en œuvre dans plusieurs régimes de transfert (voir le chapitre III), ce qui s'est traduit par des taux marginaux effectifs (globaux) d'un niveau élevé, en particulier pour les faibles revenus. En conséquence, le système fiscal et le système de transferts créent au Danemark un «piège» du chômage et du bas revenu, auquel il faut remédier (graphique 29). Pour accroître l'incitation à sortir du chômage et à rechercher un emploi mieux rémunéré, il paraît nécessaire de mettre à plat les effets combinés des taux marginaux élevés d'imposition et des taux élevés des transferts pour les personnes faiblement qualifiées. Dans une optique à plus long terme, le principal effet des réformes dans ce domaine serait d'accroître l'offre de travail – ce qui se traduirait par un gain de croissance économique – et de faire passer certaines activités de l'économie souterraine à l'économie formelle. Une approche globale, prenant en compte à la fois la fiscalité et les transferts, est indispensable pour plusieurs raisons. Un allègement de l'impôt bénéficiant uniquement aux bas salaires alourdirait les taux effectifs d'imposition pour les titulaires de revenus plus élevés et aurait en conséquence des effets nocifs sur les incitations de ces catégories. Si l'on veut éviter une dégradation des finances publiques, un abaissement du niveau général d'imposition devrait donc se

Graphique 29. **COIN FISCAL MOYEN ET MARGINAL**<sup>1</sup>

Célibataire percevant 66 % du revenu de l'OM



1. En 1992, sauf Italie 1991. Le coin moyen est égal au total des cotisations de sécurité sociale salariales et patronales et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en pourcentage des coûts bruts de main-d'œuvre, c'est-à-dire les salaires bruts plus les cotisations patronales de sécurité sociale. Le coin marginal est égal à l'accroissement des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport à l'accroissement des salaires bruts.

Source : OCDE, *Étude de l'OCDE sur l'emploi : Mise en œuvre de la stratégie, 1995.*

doubler en particulier d'une réduction générale des niveaux d'aide au revenu liés aux transferts sociaux et d'une baisse globale du niveau général des dépenses publiques.

### *Mesures actives du marché du travail*

Comme la plupart des autres pays de l'OCDE, le Danemark s'est efforcé, pour préserver les compétences et la motivation des chômeurs, de faire une plus large place aux *mesures actives du marché du travail* par rapport aux mesures passives d'aide au revenu. Par comparaison avec les autres pays, les mesures

actives du marché du travail mettent fortement l'accent au Danemark sur la formation, en vertu d'une tradition ancienne qui veut que la formation des personnes occupant un emploi soit considérée comme incombant aux pouvoirs publics. Le taux de rotation élevé des emplois a tendance à accroître les externalités liées à la formation. Les participants aux dispositifs de formation sont donc très nombreux : les entrées annuelles atteignent à l'heure actuelle 18 pour cent de la population active ; elles se répartissent presque également entre les chômeurs et les personnes occupant un emploi. L'effectif total est donc très supérieur à celui enregistré dans d'autres pays. En revanche, la durée moyenne de la formation est plus brève. Entre 1986 et 1993, le chômage a augmenté de 4½ points, tandis que les dépenses pour les mesures actives du marché du travail accusaient une hausse de 0.9 pour cent du PIB<sup>88</sup>. En 1994, les mesures actives du marché du travail représentaient près de 1.8 pour cent du PIB, niveau qui n'est supérieur qu'en Suède. Les initiatives qui ont été prises récemment au Danemark dans le domaine du marché du travail visent à mettre encore davantage l'accent sur la réinsertion des chômeurs, l'un des aspects essentiels abordés par le rapport de 1992 de la commission chargée d'examiner les problèmes structurels du marché du travail<sup>89</sup>.

Ce rapport a mis en lumière un certain nombre d'éléments institutionnels. Au Danemark, une approche décentralisée conférant de larges attributions au service public local de l'emploi se double d'une forte influence des partenaires sociaux. Les responsabilités administratives sont réparties entre les caisses d'assurance (constituées sur une base syndicale), auxquelles incombe le paiement des allocations, et le Service public de l'emploi, chargé du placement et de l'administration des mesures actives du marché du travail. De ce fait, on néglige sans doute ainsi le segment le plus fragile de la population active ; en effet, les syndicats s'opposent à des mesures plus strictes tendant à contraindre les chômeurs de longue durée à rechercher un emploi ne répondant pas à leurs aspirations et les employeurs ont tendance à privilégier pour la formation les personnes qui occupent un emploi ou les demandeurs d'emploi embauchables à court terme<sup>90</sup>. Cela a probablement nui pendant une longue période aux efforts déployés par le Service public de l'emploi pour mieux suivre les chômeurs de longue durée ; d'où une application peu rigoureuse des critères de recherche d'emploi et de disponibilité. Le manque d'informations sur la durée effective d'indemnisation a peut-être également joué un rôle à cet égard. En conséquence une coordination améliorée entre les administrations de l'assurance chômage et le



Service de l'emploi public constitue une partie de la réforme actuelle de la politique du marché du travail.

Jusqu'en 1994, les mesures de politique du marché du travail (sous la forme d'offres d'emploi) visaient à rétablir les droits à prestations, ce qui a conduit effectivement à un rallongement de la durée maximale d'indemnisation. Ce système a donc eu tendance en lui-même à engendrer un nombre relativement élevé de chômeurs qui sont de fait des chômeurs de longue durée, avec des périodes de non emploi de plusieurs années, alors que globalement les mesures actives du marché du travail n'ont pratiquement pas augmenté la probabilité de retrouver un emploi<sup>91</sup>. On voit donc toute l'importance d'une approche intégrée pour améliorer les possibilités de réinsertion des chômeurs de longue durée sur le marché du travail ordinaire. Cette approche a été mise en place en 1994. Elle a principalement consisté à recentrer les activités des organismes intervenant dans la réinsertion des chômeurs de longue durée et à assurer la participation de ces derniers à des programmes de formation et d'éducation ou leur acceptation des offres d'emploi en les rendant l'une et l'autre obligatoires au terme de quatre années de chômage. En outre, a également été introduite une limite de sept ans pour la durée totale de l'indemnisation du chômage et de la participation à des mesures actives, limite qui sera peu à peu, comme suite à l'accord sur le budget de 1996, ramenée à cinq ans d'ici à 1998. Même avec ces réformes, toutefois, le système danois d'assurance du chômage reste l'un des plus généreux de la zone de l'OCDE, pour ce qui est de la durée maximale d'indemnisation.

Dans le cadre de la réforme de 1994, les régimes de *congé rémunéré* ont été prorogés. Le but était de favoriser l'acquisition de qualifications par les personnes pourvues d'un emploi et par les chômeurs qui occuperaient les postes vacants. Le congé rémunéré leur est accordé pour une durée maximale d'un an et pour les motifs suivants : formation permanente, éducation d'un enfant ou congé sabbatique. La rémunération est entre 70 et 100 pour cent de l'allocation chômage maximale, cette mesure est très attrayante pour les travailleurs faiblement rémunérés. Jusqu'à présent, il ne semble pas que ces régimes de congé rémunéré, même s'ils bénéficient à 80 000 participants à plein-temps, soit 2 1/2 pour cent de la population active (tableau 24), aient exercé de fortes pressions économiques à court terme sur l'économie. Cela est dû essentiellement au fait que les participants sont surtout soit des femmes, soit des chômeurs de longue durée entreprenant des études. Mais ces régimes pourraient avoir des effets négatifs à long

Tableau 24. Aperçu des régimes de congé rémunéré<sup>1</sup>

|                                  | Durée maximale  |                          | Pourcentage de l'allocation chômage maximale |                 | Participants en 1995, moyenne mensuelle |
|----------------------------------|-----------------|--------------------------|--|-----------------|---|
|                                  | Initiale        | Révisée                  | Initiale                                     | Révisée         |   |
| Congé pour études                | 1 an            |                          | 100 <sup>2</sup>                             | 100             | 25 000                                  |
| Congé pour éducation d'un enfant | 1 an par enfant | 13 semaines <sup>3</sup> | 80 <sup>4</sup>                              | 70 <sup>5</sup> | 45 000                                  |
| Congé sabbatique                 | 1 an            |                          | 80   | 70 <sup>5</sup> | 5 000                                   |

1. A l'exception du congé pour éducation d'un enfant, les participants doivent être membres du fonds d'assurance chômage, être âgés de plus de 25 ans et avoir une attestation de travail d'une durée de trois ans. A partir de 1996 l'accès des chômeurs à ces dispositions sera restreint.

2. A l'origine devait être réduit à 80 pour cent en avril 1995.

3. 26 semaines si l'enfant a moins d'un an. A la condition d'un accord avec l'employeur, le congé peut être étendu à 52 semaines.

4. Complément possible par les collectivités locales, à hauteur de 35 000 couronnes.

5. Sera ramené à 60 pour cent en 1997.

Source : Ministère des Finances, *Budgetredegørelse* (divers numéros).

terme, en réduisant l'offre de travail. De ce point de vue, les régimes de congé rémunéré ont les mêmes effets négatifs que les transferts traditionnels. En fait, les bénéficiaires d'un congé de formation pouvant opter pour des études extrêmement diverses, l'impact risque d'être faible sur les possibilités d'insertion dans un emploi normal.

### *Flexibilité de l'emploi et durée du travail*

L'impact négatif de coûts salariaux relativement rigides et l'étroitesse de l'éventail des salaires ont été compensés dans une certaine mesure par le degré élevé de flexibilité à court terme dont bénéficient les entreprises pour s'ajuster à l'évolution de la demande et de la production. *La législation en matière de protection de l'emploi est libérale* : c'est aux partenaires sociaux qu'il appartient de s'entendre sur le niveau souhaité de protection (tableau 25). Les entreprises peuvent recourir au chômage temporaire (le salarié étant indemnisé), ce qui leur permet de moduler leur masse salariale. Les conditions du régime du chômage temporaire ont été durcies en 1989 et en 1991 ; les deux premiers jours de chômage sont maintenant financés par l'employeur. Mais les entreprises peuvent encore largement utiliser le chômage temporaire pour faire face à des fluctuations à court terme de la demande. En conséquence, les coûts d'embauche et de licenciement sont très faibles au Danemark.

Tableau 25. Réglementation du marché du travail

Valeur des indicateurs<sup>1</sup>

## A. Indicateurs de protection de l'emploi

| Variables <sup>2</sup> | Formalités normales |                      | Préavis et indemnité de licenciement en cas de licenciement individuel sans faute |       |        |                           |       |        | Difficulté de licenciement        |                 |              |               |
|------------------------|---------------------|----------------------|---|-------|--------|---------------------------|-------|--------|-----------------------------------|-----------------|--------------|---------------|
|                        | Procédure           | Délai d'opposabilité | Préavis après   |       |        | Indemnité de licenciement |       |        | Définition du licenciement abusif | Période d'essai | Après 20 ans | Réintégration |
|                        |                     |                      | 9 mois  | 4 ans | 20 ans | 9 mois                    | 4 ans | 20 ans |                                   |                 |              |               |
|                        | Barème 0 à 3        | Jours                | Mois  |       |        |                           |       |        | Barème 0 à 3                      | Mois            | Barème 0 à 3 |               |
| <b>UE</b>              |                     |                      |   |       |        |                           |       |        |                                   |                 |              |               |
| Belgique               | 1.0                 | 3.0                  | 2.0   | 3.6   | 11.4   | 0.0                       | 0.0   | 0.0    | 0.0                               | 3.3             | 12.5         | 0.0           |
| Danemark               | 0.5                 | 0.0                  | 1.6   | 2.8   | 5.0    | 0.0                       | 0.0   | 1.5    | 0.0                               | 3.0             | 9.0          | 1.0           |
| France                 | 1.5                 | 12.0                 | 1.0   | 2.0   | 2.0    | 0.0                       | 0.4   | 2.7    | 0.0                               | 1.2             | 15.0         | 0.0           |
| Allemagne              | 3.0                 | 10.0                 | 1.0   | 1.0   | 4.5    | 0.0                       | 0.0   | 0.0    | 2.0                               | 6.0             | 18.0         | 2.0           |
| Grèce                  | 2.0                 | 1.0                  | 0.6   | 1.7   | 9.0    | 0.3                       | 0.9   | 4.6    | 1.0                               | 2.0             | 9.0          | 2.0           |
| Irlande                | 1.5                 | 3.0                  | 0.2   | 0.5   | 2.0    | 0.0                       | 0.5   | 3.9    | 0.0                               | 12.0            | 24.0         | 1.0           |
| Italie                 | 1.5                 | 0.0                  | 0.3   | 1.1   | 2.2    | 0.7                       | 3.5   | 18.0   | 0.0                               | 0.8             | 32.5         | 3.0           |
| Pays-Bas               | 3.0                 | 35.0                 | 0.6   | 1.0   | 5.3    | 0.0                       | 0.0   | 0.0    | 1.0                               | 2.0             | 5.3          | 1.0           |
| Portugal               | 2.0                 | 17.0                 | 0.8   | 2.0   | 9.1    | 0.2                       | 1.7   | 9.3    | 3.0                               | 1.0             | 20.0         | 3.0           |
| Espagne                | 2.25                | 40.0                 | 1.0   | 3.0   | 3.0    | 0.2                       | 1.3   | 6.0    | 2.0                               | 1.7             | 35.0         | 0.0           |
| Royaume-Uni            | 1.0                 | 3.0                  | 0.2   | 0.7   | 2.8    | 0.0                       | 0.9   | 4.6    | 0.0                               | 24.0            | 10.8         | 0.0           |
| <b>AELE</b>            |                     |                      |   |       |        |                           |       |        |                                   |                 |              |               |
| Autriche               | 2.0                 | 5.0                  | 0.8   | 1.2   | 2.5    | 0.0                       | 2.0   | 9.0    | 1.0                               | 1.0             | 9.0          | 1.0           |
| Finlande               | 2.0                 | 56.0                 | 2.0   | 2.0   | 6.0    | 0.0                       | 0.0   | 0.0    | 0.0                               | 4.0             | 20.0         | 0.0           |
| Norvège                | 1.5                 | 3.0                  | 1.0   | 2.0   | 5.0    | 0.0                       | 0.0   | 0.0    | 2.0                               | 1.0             | 15.0         | 2.0           |
| Suède                  | 2.0                 | 7.0                  | 1.0   | 4.0   | 6.0    | 0.0                       | 0.0   | 0.0    | 1.0                               | 6.0             | 32.0         | 0.0           |
| Suisse                 | 0.5                 | 1.0                  | 1.0   | 2.0   | 3.0    | 0.0                       | 0.0   | 0.0    | 0.0                               | 3.0             | 3.0          | 0.0           |

1. Situation à la fin des années 80. Les indicateurs sont définis dans la note 2; voir également les hypothèses plus détaillées dans Grubb et Wells (1993). Les informations concernent les cas de licenciement individuel (le régime peut être différent en cas de licenciement collectif) et se rapportent, lorsque c'est applicable, à une moyenne entre les travailleurs manuels et non manuels ainsi qu'entre les motifs personnels (individuels) et les motifs techniques (économiques).

2. Variables :

**Procédure** : procédure à suivre en cas de licenciement; 1 pour notification écrite au salarié des motifs du licenciement; 2 pour notification à un tiers (organisme représentant les travailleurs ou service local de l'emploi) et 3 lorsqu'une autorisation préalable doit être obtenue d'un tiers.

**Délai d'opposabilité** : délai entre la décision de licenciement et le moment où elle est opposable après accomplissement en jours de la procédure requise (par exemple notification par lettre recommandée dans les trois jours).

**Licenciement abusif** : 0 lorsque le licenciement peut être fondé uniquement sur les capacités du salarié ou une suppression d'emploi; 1 lorsque des considérations sociales, l'âge ou l'ancienneté doivent, lorsque cela est possible, influencer sur le choix du salarié à licencier; 2 lorsqu'une formation du salarié pour l'adapter à un emploi différent est imposée avant licenciement; 3 lorsque les capacités du salarié ne peuvent à aucun moment constituer un motif de licenciement.

**Après vingt ans** : indemnité de licenciement avec vingt ans d'ancienneté dans l'entreprise en cas de licenciement abusif.

**Réintégration** : 0 s'il ne peut y avoir réintégration à l'issue d'un jugement concluant à un licenciement abusif; 1 si la réintégration est « rare »; 2 si elle est possible; 3 si le salarié a toujours le choix d'être réintégré.

Tableau 25. **Réglementation du travail** (suite)Valeur de l'indicateur et notation du pays<sup>1</sup>**B. Réglementation des contrats de travail temporaire**

| Variables <sup>2</sup> | Contrats à durée déterminée                             |                                       |                       |                   | Travail intérimaire                    |   |                       |                                      |                              |
|------------------------|---|---------------------------------------|-----------------------|-------------------|--|---|-----------------------|--------------------------------------|------------------------------|
|                        | Validité autrement que dans le cas « objectifs » usuels | Nombre maximum de contrats successifs | Durée totale maximale | Rigueur globale   | Types de travail intérimaire possibles | Restrictions au nombre de renouvellements | Durée totale maximale | Résiliation possible à tout moment ? | Rigueur <sup>1</sup> globale |
|                        | Barème 0-2 ou tout cas                                  | Nombre                                | Mois                  | Note <sup>3</sup> | Barème 0-3 ou général                  | Oui/Non                                   | Mois                  | Non = 0, Oui = 1                     | Note <sup>3</sup>            |
| <b>UE</b>              |   |                                       |                       |                   |  |   |                       |                                      |                              |
| Belgique               | 0.0   | 1.0                                   | 24.0                  | 16.0              | 2.0                                    | Oui                                       | 2.0                   | 0.0                                  | 8.0                          |
| Danemark               | Tous cas  | Pas de limite                         | Pas de limite         | 2.5               | 2.0                                    | Oui                                       | 3.0                   | 1.0                                  | 4.0                          |
| France                 | 1.0   | 3.0                                   | 24.0                  | 13.0              | 3.0                                    | Non                                       | 24.0                  | 0.0                                  | 3.0                          |
| Allemagne              | 1.0   | 1.0                                   | 18.0                  | 14.5              | 2.0                                    | Oui                                       | 6.0                   | 0.5                                  | 6.0                          |
| Grèce                  | 0.0   | 3.0                                   | Pas de limite         | 10.0              | 0.0                                    | n.a.                                      | n.a.                  | n.a.                                 | 10.0                         |
| Irlande                | Tous cas  | Pas de limite                         | Pas de limite         | 2.5               | Général                                | Non                                       | Pas de limite         | 1.0                                  | 1.5                          |
| Italie                 | 0.5   | 1.5                                   | 4.5                   | 14.5              | 0.0                                    | n.a.                                      | n.a.                  | n.a.                                 | 10.0                         |
| Pays-Bas               | Tous cas  | 1.0                                   | Pas de limite         | 7.5               | 3.0 <sup>4</sup>                       | Oui                                       | 6.0                   | 0.5                                  | 5.0                          |
| Portugal               | 2.0   | 3.0                                   | 30.0 <sup>5</sup>     | 9.0               | 1.0                                    | Oui                                       | 9.0                   | 0.0                                  | 7.0                          |
| Espagne                | 2.0   | 6.0                                   | 36.0                  | 7.5               | 0.0                                    | n.a.                                      | n.a.                  | n.a.                                 | 10.0                         |
| Royaume-Uni            | Tous cas  | Pas de limite                         | Pas de limite         | 2.5               | Général                                | Non                                       | Pas de limite         | 1.0                                  | 1.5                          |
| <b>EFTA</b>            |   |                                       |                       |                   |  |   |                       |                                      |                              |
| Autriche               | Tous cas  | 1.5                                   | Pas de limite         | 5.0               | Général                                | Non                                       | Pas de limite         | Oui                                  |                              |
| Finlande               | 1.0   | 1.5                                   | Pas de limite         | 11.5              | Général                                | Non connu                                 | Non connu             | Non connu                            |                              |
| Norvège                | 1.0   | 1.5                                   | Pas de limite         | 11.5              | 1.5                                    | Non connu                                 | Non connu             | Non connu                            |                              |
| Suède                  | 2.0   | 2.0                                   | Pas de limite         | 6.0               | 0.0                                    | n.a.                                      | n.a.                  | n.a.                                 |                              |
| Suisse                 | Tous cas  | Pas de limite                         | Pas de limite         | 2.5               | Général                                | Non                                       | Pas de limite         | Oui                                  |                              |

n.a. = non applicable.

1. Situation à la fin des années 80. Les indicateurs sont définis dans la note 2; voir également les hypothèses plus détaillées dans Grubb and Wells (1993).

2. Variables :

**Validité autre que dans le cas « objectifs » usuels :** 0 si les contrats à durée déterminée ne sont possibles que dans des cas « objectifs » (par exemple exécution d'une tâche d'une durée précise); 1 si dérogations en fonction des besoins de l'employeur (par exemple lancement d'une nouvelle activité) ou du salarié (par exemple recherche d'un premier emploi); 2 lorsque des dérogations sont possibles du côté de l'employeur et du salarié; « tous cas » lorsqu'il n'existe aucune restriction.

**Nombre maximum de contrats successifs :** nombre possible de contrats à durée déterminée successifs auprès d'un même employeur (1 lorsque le renouvellement est impossible).

**Durée totale maximale :** durée totale maximale des contrats à durée déterminée successifs ou des missions successives de travail temporaire auprès d'un employeur (et sans interruption de la période d'emploi).

**Types de travail intérimaire possibles :** 0 lorsque le travail intérimaire n'est jamais autorisé. 1 à 3 lorsqu'il est autorisé que dans certaines situations (par exemple pas pour un poste permanent) ou dans certains secteurs: «général» lorsqu'il n'y a aucune restriction quant à la nature de l'emploi ou du secteur.

**Résiliation possible à tout moment ?** Dans certains pays, un préavis est imposé pour pouvoir mettre fin à une mission de travail intérimaire ou lorsque la mission de travail intérimaire prend la forme d'un contrat à durée déterminée. 0.5 si le contrat de la mission de travail intérimaire a une durée fixe mais peut être dénoncé moyennant un préavis de quelques jours.

**Rigueur globale :** voir note 3.

3. La note pour la «rigueur globale» correspond à la moyenne non pondérée des notes pour les variables des colonnes précédentes de la même rubrique. Pas de note pour les pays de l'AELE en ce qui concerne le travail temporaire, certaines informations n'étant pas disponibles pour la Finlande et la Norvège.
4. Pays-Bas : travail intérimaire interdit dans la construction (classification révisée sur la base de celle de D. Grubb et W. Wells «La réglementation du travail et les formes de travail dans les pays de la CEE», *Revue économique de l'OCDE*, 21, hiver 1993).
5. Portugal : la durée totale maximale est de 24 mois pour une nouvelle activité ou une nouvelle entreprise et de 36 mois dans les autres cas.

Source : OCDE (1994c).

Se conjuguant à de faibles prélèvements sur les salaires versés par les entreprises, qui contribuent au bas niveau des *coûts de main-d'œuvre non salariaux*, cette flexibilité a permis aux entreprises de préserver leurs bénéfices à court terme, même en cas de brusque modification de leur environnement. A plus long terme, le niveau des salaires dans le secteur manufacturier a diminué par rapport aux partenaires commerciaux et la part des bénéfices dans la valeur ajoutée des entreprises a eu corrélativement tendance à augmenter, les gains de productivité étant supérieurs depuis 1987 à la progression des rémunérations en termes réels (graphique 30). En effet, l'emploi s'est contracté dans le secteur des entreprises face à des taux d'intérêt réels élevés qui ont fait pression dans le sens d'une réduction des coûts globaux. Or, cette pression aurait pu être moindre si l'ajustement du niveau des salaires à un chômage élevé avait été un peu plus marqué.

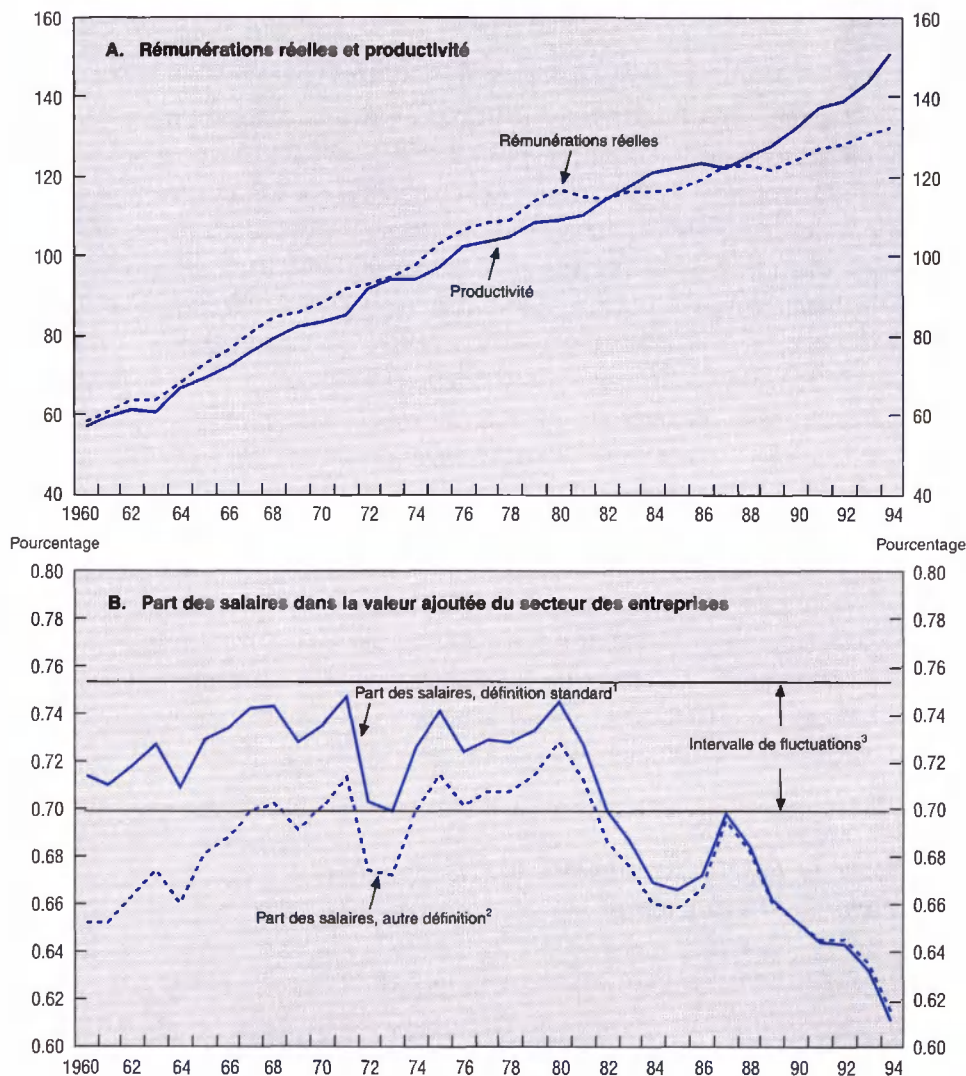
Alors que l'*Étude de l'OCDE sur l'emploi* préconise un allègement des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale, l'une des conclusions essentielles du rapport de la commission danoise qui a été chargée en 1992 d'examiner les problèmes structurels du marché du travail est que la formation des salaires serait plus sensible à un accroissement du chômage si le financement des dépenses liées au chômage incombait davantage aux partenaires sociaux. A l'heure actuelle, les cotisations patronales et salariales ne couvrent qu'une faible part des allocations de chômage. La contribution des pouvoirs publics est à la fois la plus importante et – ce qui joue encore un plus grand rôle du point de vue des incitations économiques – la seule source marginale de financement. Les dépenses qui concernent les mesures actives du marché du travail sont supportées dans leur intégralité par les pouvoirs publics.

Mais, de l'avis de cette commission, mettre à la charge des partenaires sociaux le financement marginal est peut-être souhaitable sur le plan théorique mais n'est pas en fait praticable, puisque les cotisations supplémentaires qui résulteraient d'un accroissement donné du chômage seraient assez faibles. Un autre problème se poserait : comment déterminer l'influence de l'évolution des salaires sur le chômage, d'une part, et celle de l'évolution de la conjoncture d'autre part. En outre, le modèle pris en compte se fonde sur une étroite correspondance entre la structure des négociations salariales et l'organisation des caisses d'assurance chômage ; or, cette étroite correspondance n'est peut-être plus valable dès lors que les négociations salariales se décentralisent. Les modalités de

Graphique 30. RÉMUNÉRATIONS EN TERMES RÉELS, PRODUCTIVITÉ ET PART DE SALAIRES DANS LE SECTEUR DES ENTREPRISES

Indice : moyenne de la période = 100

Indice : moyenne de la période = 100



1. Rémunération des travailleurs indépendants égale à la rémunération moyenne des salariés.
2. Rémunération des travailleurs indépendants égale à 70 pour cent de la rémunération moyenne des salariés en 1964 et passant à 100 pour cent en 1995.
3. Part moyenne selon la définition standard, +/- deux fois son écart type.

Source : OCDE.

financement ont été néanmoins modifiées sur certains points : la réforme fiscale de 1994 comporte notamment un relèvement des prélèvements sur les salaires pour financer la politique du marché du travail. Les cotisations salariales passeront de 5 à 8 pour cent entre 1994 et 1998 et une cotisation patronale de 0.3 pour cent sera mise en place en 1997 (elle passera à 0.6 pour cent en 1998).

Ces mesures laissent entière la question de savoir si l'on pourra maintenir la répartition actuelle du financement, puisque c'est en effet aux pouvoirs publics qu'il incombe pour l'essentiel d'assurer et de financer sur les recettes générales la formation des personnes pourvues d'un emploi. Les adultes en formation représentaient en 1993 l'équivalent de 137 000 étudiants à plein-temps ; 90 000 personnes étaient pourvues d'un emploi et près de 60 pour cent d'entre elles bénéficiaient de la formation sur les heures de travail. Après la mise en place, en 1994, de cotisations explicites pour la politique du marché du travail, on estime que 70 pour cent des dépenses au titre de la formation des adultes sont couvertes par des formes collectives de financement et 30 pour cent par des paiements des entreprises concernées (redevances d'utilisation)<sup>92</sup> (tableau 26). L'argument avancé pour justifier un tel dispositif est le suivant : la formation des travailleurs est extrêmement bénéfique sur le plan social, surtout dans le cas d'une économie comportant un grand nombre de petites et moyennes entreprises qui ne consentiraient probablement pas cet investissement sans subventionnement public. D'un autre côté, les entreprises ne sont guère incitées à mettre à profit des périodes de faible activité pour mener sur place des actions de formation parce qu'il existe des dispositifs publics de formation et qu'il est facile de recourir au chômage temporaire.

### ***Améliorer la base de connaissances, l'efficacité et la capacité d'innovation***

#### *Amélioration des qualifications et des compétences*

Pour la majorité des jeunes, le passage de l'école à la vie active s'opère en général plus facilement au Danemark que dans la plupart des autres pays. En effet, le Danemark dispose d'un vaste dispositif d'apprentissage dispensant une formation professionnelle bien adaptée aux besoins des entreprises, la rémunération versée à l'apprenti étant de l'ordre de 40 pour cent du salaire normal des travailleurs adultes. A l'heure actuelle, 40 pour cent d'une cohorte achèvent un



Tableau 26. Indicateurs d'instruction et de formation

## A. Enseignement professionnel et formation professionnelle pour adultes

|                                 | Équivalent temps plein |
|---------------------------------|------------------------|
| Organismes publics              | 102 900                |
| Organismes privés               | 34 100                 |
| <b>Total</b>                    | <b>137 000</b>         |
| <i>dont :</i>                   |                        |
| Personnes pourvues d'un emploi  | 90 400                 |
| Chômeurs                        | 23 300                 |
| En formation externe            | 23 300                 |
| <i>Pour mémoire :</i>           |                        |
| Personnes pourvues d'un emploi  |                        |
| Sur les heures de travail       | 51 500                 |
| En dehors des heures de travail | 38 900                 |

## B. Financement de l'enseignement professionnel et de la formation professionnelle pour adultes, 1994

|   | Milliards de couronnes danoises |                       |              |             |             |
|---|---------------------------------|-----------------------|--------------|-------------|-------------|
|   | Prestation collective           |                       | Participants | Entreprises | Total       |
|   | Fiscalité générale              | Cotisations affectées |              |             |             |
| Prestation publique, dépenses courantes | 3.0                             | 2.1                   | 0.2          | 0.6         | 6.0         |
| Prestation privée, dépenses courantes   | 1.3                             | ..                    | ..           | 2.7         | 4.0         |
| Aide publique au revenu                 | 1.7                             | 4.9                   | ..           | ..          | 6.6         |
| Aide privée au revenu                   | 1.3                             | ..                    | ..           | 2.7         | 4.0         |
| <b>Total</b>                            | <b>7.3</b>                      | <b>7.0</b>            | <b>0.2</b>   | <b>6.0</b>  | <b>20.6</b> |
| Pourcentage                             | 35                              | 35                    | 1            | 29          | 100         |

Source : Ministère des Finances (1994b).

enseignement professionnel et 30 pour cent un enseignement d'un niveau supérieur (tableau 27). Les 30 pour cent restants soit abandonnent un enseignement professionnel ou d'un niveau supérieur (25 pour cent), soit ne sont plus scolarisés après l'enseignement de base (5 pour cent). C'est pour cette catégorie de jeunes que les problèmes d'emploi sont les plus aigus et ces problèmes paraissent aggravés par le niveau élevé du salaire initial – en dehors de l'apprentissage – qui s'applique relativement tôt (à 18 ans) et rend difficile l'accès des jeunes à un emploi normal. En conséquence, la voie qu'empruntent très couramment les jeunes n'ayant qu'une instruction de base pour accéder au marché du travail est

Tableau 27. **Profil d'instruction**<sup>1</sup>  
Distribution en pourcentage

|  | 1981/1982 | 1986/1987 | 1990/1991 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| <b>Total</b>   | 100       | 100       | 100       |
| <b>Enseignement professionnel qualifiant</b>                     | 65        | 70        | 70        |
| Enseignement professionnel                                       | 40        | 45        | 39        |
| Enseignement supérieur   | 25        | 25        | 31        |
| <b>Enseignement non qualifiant</b>                               | 35        | 30        | 30        |
| Scolarité de base  | 12        | 8         | 6         |
| Enseignement secondaire général<br>(deuxième cycle) <sup>2</sup> | 5         | 4         | 4         |
| Enseignement professionnel inachevé                              | 13        | 12        | 14        |
| Enseignement supérieur inachevé                                  | 6         | 6         | 6         |

1. Profil global escompté d'une cohorte sur le point d'entrer dans le système éducatif si elle se conforme aux données disponibles les plus récentes concernant les choix éducatifs, les taux d'abandon, etc. jusqu'aux années considérées.

2. Dont les deux tiers sont admissibles dans l'enseignement supérieur.

Source : Ministère de l'Éducation (1994).

celle de la participation à des programmes financés par les pouvoirs publics. A l'heure actuelle, cette catégorie est surreprésentée dans les programmes actifs du marché du travail.

Pour faire reculer durablement le chômage dans cette catégorie des personnes faiblement qualifiées, il faudrait, entre autres, abaisser le salaire minimum, ce qui suppose chez les partenaires sociaux un changement de mentalité et de nouvelles priorités. De plus, il faudrait améliorer les qualifications de la fraction en cause de la cohorte. Un examen récent de la politique danoise en matière d'enseignement<sup>93</sup> a mis l'accent sur la nécessité de préparer les jeunes à l'entrée sur un marché du travail qui exige des qualifications de plus en plus élevées. L'une des grandes priorités doit être de réduire le nombre des abandons à tous les stades de l'éducation formelle. Cet examen souligne l'équilibre délicat à instaurer dans l'enseignement entre l'action au niveau central et l'autonomie locale, objectif que se sont fixé les autorités danoises à travers certaines mesures récentes. Une plus grande autonomie institutionnelle – à l'intérieur d'un large cadre réglementaire national – permettrait aux autorités locales, à en juger par les résultats de cet examen, de mieux répondre aux besoins des élèves et aux possibilités locales d'emploi. L'enseignement professionnel et la formation pro-

fessionnelle ont à vrai dire largement adopté cette orientation, mais l'enseignement de base ne prépare pas suffisamment les élèves à un passage de l'enseignement obligatoire général à l'enseignement professionnel.

### *La concurrence sur les marchés de produits*

Les petites et moyennes entreprises jouent un grand rôle dans l'économie danoise. Les entreprises de moins de 500 salariés représentaient, en 1993, 60 pour cent environ de l'emploi dans le secteur privé. En outre, il semble bien que les créations nettes d'emplois soient plus que proportionnellement le fait de petites entreprises qui se créent ou se développent, à un rythme du même ordre au Danemark que dans les autres pays d'Europe du Nord à en juger par certaines études empiriques récentes<sup>94</sup>. Au total, la part du secteur manufacturier dans l'ensemble de l'emploi privé s'est contractée ces dernières décennies, alors que la part des services privés a augmenté, même si cette tendance à l'augmentation paraît s'être inversée au cours de la dernière récession. A la faveur notamment de redéploiements au sein de chacun de ces secteurs, la part de l'emploi qualifié dans l'ensemble des activités manufacturières et des services privés est en hausse ces dernières décennies<sup>95</sup>.

L'expansion des entreprises nouvelles et des petites entreprises étant un facteur de création d'emplois, les *imperfections des marchés de produits* peuvent entraver la croissance de l'emploi dans la mesure où elles protègent les entreprises en place ou freinent de nouvelles activités. En général, une concurrence insuffisante se traduit à court terme par des prix plus élevés et un emploi plus faible. A long terme, elle ampute la croissance économique du fait d'une allocation inefficace des ressources. De plus, les activités qui bénéficient d'une rente économique parce que la concurrence est faible offriront généralement des salaires supérieurs à la moyenne. Si les salaires relatifs ne sont pas suffisamment flexibles, cela aura tendance à faire monter le niveau général des salaires et à réduire la demande totale de travail. En ce qui concerne la concurrence sur les marchés de produits, une précédente *Étude économique du Danemark* publiée par l'OCDE faisait observer que les prix de détail pour un certain nombre de biens et services sont nettement plus élevés au Danemark que dans les pays comparables<sup>96</sup>. En renchérissant le coût de la vie – et en augmentant donc les salaires de réserve – ce phénomène peut nuire à la compétitivité internationale du secteur des entreprises et, dans la mesure où ce sont des déficiences plus fonda-

mentales de la concurrence qui sont en cause, il peut être l'indice d'une flexibilité insuffisante dans les secteurs concernés. Il y a peu d'évidence empirique des marges anormales dans le secteur manufacturier, mais une concurrence limitée dans la distribution pourrait avoir des effets négatifs sur le fonctionnement de l'économie.

Des mesures visant à intensifier la concurrence dans le secteur des entreprises sont actuellement envisagées. Le projet de loi qui figure dans le rapport qu'a publié dernièrement la commission chargée de réexaminer la Loi danoise sur la concurrence constituerait, s'il est adopté, un progrès important en ce qu'on abandonnerait le « principe de l'abus » (les accords collusoires sont admis lorsqu'il peut être prouvé qu'il n'y a pas abus) au profit du « principe d'interdiction » généralement en vigueur dans l'Union européenne. Par ailleurs, des mesures récentes de libéralisation des horaires d'ouverture des magasins devraient intensifier la concurrence dans le commerce de détail<sup>97</sup>. En conséquence, les principaux problèmes qui restent à régler dans ce domaine ont trait à la déréglementation des services d'utilité publique et à d'autres interventions publiques dans les activités des entreprises. Tele Danmark, le prestataire national de services de télécommunications, sera soumis à la concurrence conformément à la directive de l'UE sur les télécommunications. Dans une première phase, son monopole pour l'exploitation du réseau a été restreint au milieu de 1995. Certains problèmes subsistent néanmoins en ce qui concerne les possibilités de subventions croisées qui s'offrent aux entreprises régionales d'électricité et aux concessionnaires de transports publics et, sur un plan plus large, la dissociation de leurs activités qui relèvent d'un monopole naturel de celles qui pourraient être soumises à une concurrence de la part du secteur privé. De plus, le Conseil de la concurrence ne peut prendre des décisions contraignantes à l'égard des organismes publics ou à statut public. Les difficultés pourraient se multiplier étant donné que le gouvernement s'est prononcé en faveur de partenariats stratégiques entre les organismes publics et les entreprises privées<sup>98</sup>.

Les services publics représentant environ 22 pour cent du PIB, les ressources mises en œuvre dans ce secteur ont une incidence directe sur la concurrence et les créations d'emplois dans l'ensemble du secteur tertiaire. A cet égard, les organismes étatiques sont tenus depuis 1992 de soumettre toutes leurs activités à l'épreuve du marché lorsqu'une concurrence de la part de fournisseurs extérieurs est possible, afin d'externaliser davantage les activités en cause. Une

externalisation plus poussée, notamment dans le secteur des services sociaux, contribuerait à des gains durables d'efficacité et favoriserait l'expansion des services privés dans des secteurs où il existe une demande qui n'est pas satisfaite. En outre, on exige souvent pour l'emploi dans le secteur public des qualifications professionnelles supérieures à ce qui semblerait nécessaire pour le type de service considéré. Inverser cette tendance à la « professionnalisation » se traduirait par des gains d'efficacité, non seulement pour les services publics, mais aussi pour les services des professions libérales, très tributaires d'autorisations et d'interventions des pouvoirs publics.

Pour promouvoir la croissance des petites et moyennes entreprises, une commission officielle a proposé au milieu de 1995 de faciliter l'accès de ces entreprises au *capital-risque*. Par rapport aux autres pays, les PME danoises ont très peu de fonds propres. Cela est peut-être dû en particulier au niveau relativement élevé des taux marginaux de l'impôt sur le revenu (voir le chapitre III), qui limite l'épargne des ménages et l'oriente vers des formules bénéficiant d'un régime fiscal de faveur, notamment les plans de retraite. Les autorités danoises envisagent d'autoriser les sociétés d'assurance à effectuer en actions une plus forte proportion de leurs placements et de permettre également aux organismes de retraite d'acquérir des actions non cotées. De plus, les banques pourraient se consacrer davantage au capital-risque grâce à une modification des règles comptables, car à l'heure actuelle, elles ne peuvent faire figurer dans leurs bilans les titres non cotés qu'à une valeur artificiellement faible.

Un autre facteur est parfois invoqué comme indice du manque de dynamisme du secteur des entreprises : *les dépenses relativement faibles de R-D du secteur privé*, ces dépenses ne représentant en 1993 que 1 pour cent du PIB, contre 1½ pour cent environ dans l'ensemble de la zone de l'OCDE. Mais c'est peut-être la structure du secteur des entreprises qui est en cause, la forte proportion d'entreprises relativement petites dans les branches à intensité en technologie faible ou moyenne pouvant expliquer un effort recensé de R-D insuffisant. En outre, il existe de nombreux exemples d'entreprises danoises exploitant assez rapidement de nouvelles technologies de production et préservant ainsi leur rentabilité dans des secteurs peu porteurs. Au total, par conséquent, les leçons à tirer sont équivoques. Toute attitude plus interventionniste doit s'apprécier en fonction de deux critères : *i*) l'existence de défaillances des marchés et *ii*) l'aptitude des autorités à y remédier efficacement et au moindre coût.

## Initiatives récentes

Les mesures visant à réduire le chômage structurel ont constitué l'un des principaux volets de la stratégie à moyen terme couvrant la période 1994-98 qui a été définie en 1993. Comme il est indiqué dans la dernière *Étude économique du Danemark*, la mise en œuvre de cette stratégie a débuté durant la phase de politique budgétaire expansionniste de 1994. Les principales mesures sont les suivantes :

- La *réforme du marché du travail* a limité la durée de l'indemnisation du chômage à sept ans, la participation aux programmes relevant de la politique du marché du travail étant prise en compte dans le calcul de cette période. L'un des éléments essentiels de cette réforme est la *réintégration des chômeurs de longue durée* par le biais de plans d'action individuels reposant sur un renforcement des mesures d'orientation et de placement, l'effort étant modulé selon que le chômeur se trouve dans la période 1 (quatre premières années de chômage) ou dans la période 2 (trois dernières années). Cette réforme est détaillée dans l'encadré 3.
- Les régimes de *congé rémunéré* ont été prorogés pour études, éducation des enfants ou congé sabbatique ; le niveau de rémunération est fixé à 100 pour cent de l'allocation chômage maximale en cas de congé de formation et à 80 pour cent pour les autres congés, et les bénéficiaires peuvent être aussi bien les personnes occupant un emploi que les chômeurs (voir ci-dessus). Conçu en particulier pour encourager l'acquisition de qualifications, le congé rémunéré, qui peut avoir à court terme des effets négatifs sur l'offre de travail, devait s'appliquer initialement pendant une période expérimentale de trois ans, jusqu'à la fin de 1996, sauf en ce qui concerne le congé sabbatique, dont la suppression était prévue à la fin de 1995. En 1994, la réglementation du congé pour éducation des enfants a été modifiée : l'employeur peut désormais repousser ce congé de 26 semaines au maximum.
- Une *réforme fiscale* a réduit les taux marginaux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 8 à 14 points de pourcentage sur la période 1994-98. Dans un souci de neutralité du point de vue des recettes, la base d'imposition a été élargie et les prélèvements sur les salaires destinés à financer les mesures relevant de la politique du

## Encadré 3. Les réformes du marché du travail danois de 1994 et 1996

### I. Les mesures de 1994

#### *Réinsertion des chômeurs*

- Après trois mois de chômage, un plan d'action individuel doit être formulé.
- Tous les chômeurs ont droit à une année d'éducation, à une formation pratique ou au versement d'une subvention pour lancer leur propre entreprise, ce droit devant être activé dans les deux ans qui suivent la mise au chômage.
- La période de droit à l'assurance chômage est divisée en deux (quatre plus trois années), la participation à plein-temps aux efforts de réinsertion (offres d'emploi; formation et éducation) étant obligatoire au cours de la deuxième période.
- En cas d'études et de formation, l'allocation ne peut être inférieure à l'allocation chômage.
- Les mesures de réintégration des bénéficiaires de l'allocation chômage ont été élargies aux chômeurs non assurés.

#### *Réorganisation administrative*

- Décentralisation des activités concernant les chômeurs indemnisés.
- Les collectivités régionales peuvent disposer librement de certains crédits, à utiliser pour des groupes bien définis; en définitive, cette libre disposition vaudra pour 30 pour cent des crédits totaux.

#### *Limitation de la durée d'indemnisation*

- L'allocation chômage est accordée pour une durée maximale de sept ans. Il n'y a plus reconduction de l'allocation en cas d'offre d'emploi et de participation à un programme de réinsertion. Toutefois, le bénéfice d'un régime de congé rémunéré n'est pas pris en compte dans le calcul de la période d'indemnisation.
- Le chômeur peut cumuler un revenu provenant d'un travail normal (dans la limite d'un plafond annuel de 27 500 couronnes danoises) et 80 pour cent de l'allocation chômage maximale.

### II. Les extensions de 1996

#### *Réinsertion des chômeurs*

- L'obligation de participer à plein-temps à des programmes de réinsertion prend effet deux années plus tôt, et après deux années de chômage.
- La formation des jeunes non qualifiés (d'une durée de dix-huit mois) doit désormais intervenir après six mois de chômage.

*(voir page suivante)*

(suite)

*Durcissement des critères d'admissibilité à l'assurance chômage*

- Pour avoir droit à l'assurance chômage, il faut avoir exercé un emploi non subventionné pendant 52 semaines (auparavant 26 semaines) au cours des trois dernières années.
- Des allocations chômage peuvent être versées à compter de l'âge de 19 ans, l'âge minimum pour l'affiliation à des caisses d'assurance chômage étant relevé de deux ans.

*Limitation de la période d'indemnisation*

- Les allocations de chômage ne peuvent être versées que pour une période de cinq ans au maximum. Les congés rémunérés pour études ne peuvent plus servir à prolonger la période d'indemnisation.

*Respect de l'obligation de disponibilité pour l'emploi*

- Mise en place d'une unité spécialement chargée de superviser les caisses d'assurance chômage.

marché du travail, de même que les taxes environnementales, ont été relevés. Pour la plupart des salariés, cette réforme se traduit par une baisse du taux marginal global d'imposition qui se situe entre 6 et 9 points.

Le budget de 1995 n'a pas apporté de modifications majeures sur le plan des mesures structurelles. Toutefois, le congé rémunéré pour études et celui pour éducation des enfants ont été pérennisés et un congé sabbatique rémunéré pourra être pris jusqu'en mars 1999. Le taux de remplacement du congé rémunéré pour études a été maintenu à 100 pour cent de l'allocation chômage maximale; pour les deux autres régimes de congé rémunéré, le taux de remplacement sera progressivement ramené de 80 à 60 pour cent (tableau 24). La durée du congé rémunéré pour éducation des enfants sera réduite (à 26 ou 13 semaines selon l'âge de l'enfant); elle pourra toutefois rester égale à un an avec l'accord de l'employeur. Les pratiques des caisses d'assurance chômage seront contrôlées de plus près; les chômeurs qui ne donneront pas suite aux offres d'emploi ou de participation aux programmes du marché du travail qui leur auront été faites par les services publics de l'emploi seront plus sévèrement sanctionnés.



A la lumière de l'expérience acquise en 1994 et en 1995 et après consultation des partenaires sociaux, le budget adopté pour 1996 élargit et modifie la réforme du marché du travail de 1994 sur plusieurs points (voir encadré 3) :

- Les jeunes qui perçoivent l'allocation chômage mais qui n'ont pas suivi un enseignement professionnel qualifiant seront tenus, après six mois de chômage, d'accepter une offre d'études d'une durée de dix-huit mois avec le versement de prestations de moitié inférieures au niveau normal. En cas de refus, ils perdront le bénéfice de l'allocation chômage et ne percevront plus que les prestations d'aide sociale.
- A partir de 1998, la deuxième période d'indemnisation au cours de laquelle les mesures d'orientation et de réinsertion sont renforcées débutera au bout de deux ans (quatre ans actuellement), la durée totale de l'indemnisation étant de cinq ans. Les périodes de formation seront prises en compte dans le calcul de la durée d'indemnisation, et les congés rémunérés pour études ne peuvent plus être utilisés pour prolonger la durée d'indemnisation.
- Les critères d'admissibilité à l'assurance chômage doivent être durcis, les allocations du chômage n'étant plus accessibles qu'à ceux ayant exercé durant les trois dernières années un emploi non subventionné durant 52 semaines (auparavant 26 semaines), l'âge minimum à partir duquel des allocations de chômage peuvent être obtenues étant porté à 19 ans.
- Le régime de retrait anticipé de la population active pour les travailleurs de plus de 50 ans avec perception de l'allocation chômage sera supprimé au début de 1996. Le régime de préretraite pour les travailleurs de 60 ans et plus reste inchangé. Les possibilités qu'ont les chômeurs de recourir aux congés rémunérés sont limitées.

## **Bilan et possibilités d'action**

Les autorités danoises se sont assigné des objectifs ambitieux pour le développement global de l'économie. Après plus de deux décennies durant lesquelles le chômage a eu tendance à augmenter, en atteignant un sommet de 12¼ pour cent en 1993, elles veulent ramener le chômage à 5 pour cent en dix ans. Selon

les calculs officiels, il faudrait que le taux global d'emploi passe de moins de 71 pour cent en 1995 à 79 pour cent en 2005, en permettant une hausse du taux d'activité de 2½ points. En outre, les mesures actives du marché du travail et les dispositifs de formation devront être renforcés de façon à éliminer quasiment le chômage de longue durée. Les mesures structurelles à mettre en œuvre pour parvenir à ces résultats s'articulent autour de quatre axes : *i*) l'amélioration de la mobilité des travailleurs, grâce à des initiatives dans deux domaines : l'enseignement et la disponibilité d'emplois ; *ii*) la lutte contre la persistance du chômage, par le biais de programmes visant à préserver et améliorer les qualifications ; *iii*) des allègements fiscaux et une intensification de la concurrence sur les marchés de produits ; *iv*) une réduction des transferts, surtout en ce qui concerne les prestations supplémentaires d'assurance chômage et de préretraite (tableau 28).

D'importantes initiatives ont déjà été prises. A présent, l'essentiel est que les objectifs fixés soient pleinement réalisés. Il faudrait toutefois aller plus loin dans les domaines suivants :

- Renforcer la mise en œuvre de la réforme fiscale pour 1994-98, en allégeant encore l'imposition des revenus du travail.
- Appliquer plus rigoureusement les conditions d'admissibilité à l'allocation chômage et les critères de recherche d'un emploi, tout en limitant les possibilités de recours à l'assurance chômage pour chômage temporaire, chômage partiel, études, etc.
- Mettre en place un meilleur suivi des chômeurs de longue durée par les services publics de l'emploi. Le fait que le début de la « période 2 »,

**Tableau 28. Réduction du chômage structurel**

Pourcentage de la population active

|   |    |
|---|----|
| Niveau de 1993  | 10 |
| Contributions   |    |
| Mobilité (enseignement et disponibilité d'emplois)                                    | -2 |
| Prévention (enseignement et réinsertion des chômeurs)                                 | -1 |
| Réduction des impôts et intensification de la concurrence sur les marchés de produits | -1 |
| Réduction des transferts (prestations supplémentaires de chômage, préretraite)        | -1 |
| Niveau de 2005  | 5  |

Source : Ministère des Finances (1995b).

durant laquelle l'accent est mis sur le placement, ait été avancé de la fin de la quatrième année à la fin de la deuxième année devrait permettre de mieux s'attaquer au problème du chômage de longue durée, mais il faut procéder sur ce point à une évaluation systématique.

- Reconsidérer le taux de remplacement élevé dont bénéficient les travailleurs à faible revenu dans le cadre de l'assurance chômage et des régimes connexes.
- Reconsidérer une réduction supplémentaire de la durée de l'indemnisation du chômage. Cette mesure pourrait être nécessaire, car le régime danois d'assurance chômage reste relativement généreux, en particulier pour les bas salaires, même après les modifications majeures mises en œuvre.
- Relever l'âge effectif de la retraite. Il faut s'efforcer en particulier de diminuer le nombre des entrées en préretraite et faire en sorte que les emplois du secteur public soient davantage accessibles aux travailleurs âgés.
- Renforcer le contenu professionnel de l'enseignement tout en réduisant le taux élevé d'abandon.
- Intensifier encore la concurrence sur les marchés de produits, ce qui atténuera les effets des rigidités au niveau de la formation des salaires, abaissera le niveau général des prix et diminuera les salaires de réserve.

Il sera difficile de mettre en œuvre toutes les mesures qui viennent d'être évoquées. Malgré tout, il existe à de nombreux égards un consensus au sein de l'opinion publique sur la nécessité de nouvelles réformes, étant donné que les objectifs d'égalité sociale ne peuvent être véritablement atteints lorsque le chômage persistant qui frappe certains groupes est l'un des principaux facteurs d'inégalité.

On constate un large accord sur la nécessité de mettre fin chez les jeunes à la mentalité de dépendance qui résulte des pratiques actuelles et passées en matière de garantie des revenus. On admet – comme en a témoigné tout dernièrement l'accord sur les mesures de politique du marché du travail pour 1996 – qu'il faut restreindre l'accès des jeunes à ces régimes de garantie de ressources et réduire le niveau de l'aide qui leur est accordée par rapport aux autres catégories. On a proposé en outre d'introduire une clause dite « sociale » dans les conventions collectives du secteur privé ; cette clause consisterait à réserver un certain nombre

d'emplois aux chômeurs de longue durée (et à d'autres personnes éprouvant des difficultés pour l'accès à l'emploi). On peut penser que dans ce cas la rémunération serait inférieure au salaire normal applicable, l'idée étant que pour les travailleurs faiblement qualifiés l'écart de salaire ne correspond pas à l'heure actuelle à l'écart de productivité et qu'un réalignement favoriserait l'emploi des travailleurs concernés. L'efficacité du dispositif d'apprentissage, qui comporte un faible salaire de départ augmentant en fonction de l'amélioration de la productivité, montre bien qu'on pourrait aller plus loin dans cette voie. Tout en diminuant les taux de remplacement actuellement élevés pour les travailleurs faiblement qualifiés percevant l'allocation chômage et les prestations connexes, on pourrait autoriser un ajustement vers le bas des salaires minimums fixés dans les conventions collectives et relever le seuil de 18 ans auquel s'applique le salaire des travailleurs adultes. Grâce à ces réformes, encore que cela soit à débattre, les travailleurs faiblement qualifiés seraient plus incités et plus aptes à répondre à une offre d'emploi et surtout, seraient ainsi en mesure d'acquérir une expérience susceptible d'améliorer leur revenu dans la durée. Toutefois, la réduction du salaire minimum n'est pas sans risques, car certains travailleurs se retrouveraient ainsi avec un revenu plus faible, à court et à long terme. Les autorités danoises ont donc opté pour une autre stratégie, en vertu de laquelle l'éducation et le renforcement des compétences des travailleurs peu qualifiés sont utilisés en priorité pour réduire le chômage dans ce groupe.

Une évolution macroéconomique favorable permettrait de réduire le niveau global du chômage, le chômage de longue durée et le nombre élevé de préretraites. Dans un tel contexte favorable, il serait plus facile de restreindre l'accès à l'indemnisation du chômage et aux préretraites. Malgré tout, l'expérience montre qu'au Danemark il faut, même si la situation économique n'est pas favorable, contrôler les entrées dans ces régimes et appliquer strictement le critère de disponibilité pour un emploi. Par conséquent, les initiatives actuelles ne doivent pas être fonction de l'évolution économique d'ensemble; il faut les considérer comme un préalable à une plus grande flexibilité du marché du travail et à une moindre dépendance à l'égard des transferts sociaux.

Il y aurait lieu de mettre à la charge du secteur privé le financement des régimes de congé rémunéré – comme pour les autres modalités concernant la durée du travail, notamment les congés payés supplémentaires et la réduction du temps de travail – car il faut que ces mesures soient compensées par des gains de

productivité à long terme, que leurs conditions soient négociées par les partenaires sociaux et que ceux-ci en assument le financement. L'accent qui est mis de plus en plus sur le congé rémunéré pour études paraît justifier le maintien d'une participation publique, mais les ressources qui sont affectées à ce régime doivent être fonction de celles nécessaires pour renforcer, comme il est envisagé, l'enseignement professionnel et la formation professionnelle dans le but de ramener à 10 pour cent le taux d'abandon dans le système éducatif.

En dehors des actions à mener pour accroître l'efficacité du marché du travail, il est clair que la concurrence doit être renforcée dans plusieurs secteurs des activités manufacturières et des services privés et publics. L'adoption du projet de loi relative à la concurrence pourrait être bénéfique sur ce plan, surtout si le Conseil de la concurrence était doté de plus larges attributions à l'égard des services publics, pour lesquels le secteur public est souvent en situation de monopole. Le souci de sécurité dans la fourniture des prestations paraît en particulier s'être traduit par des discriminations à l'encontre de nouveaux entrants dans des activités qui pourraient créer beaucoup d'emplois à l'avenir.

## V. Conclusions

La reprise économique, alimentée initialement par une politique budgétaire expansionniste et la baisse des taux d'intérêt et entraînée par la consommation privée, s'est ralentie et élargie. On s'attend pour 1995 à une croissance du PIB de 3 pour cent environ, contre 4½ pour cent en 1994. Après le retrait des mesures de stimulation macroéconomique, c'est l'investissement des entreprises qui a remplacé la consommation comme principal moteur de la croissance, d'autant que l'environnement international est favorable et que l'utilisation des capacités s'accroît. Cependant, la situation financière du secteur privé restant saine et le revenu disponible réel continuant de progresser, la consommation privée devrait s'accroître encore de 2½ à 3 pour cent environ par an en 1996 et 1997. Cette évolution, conjuguée à l'expansion continue de l'investissement, devrait soutenir une croissance du PIB située entre 2½ et 3 pour cent par an au cours des deux prochaines années.

La croissance attendue de la demande devrait permettre une baisse du chômage, mais l'augmentation de la demande de main-d'œuvre a jusqu'ici été tempérée par de forts gains de productivité. Le nombre de salariés s'est accru et le taux de chômage est tombé de plus de 12 pour cent à moins de 10 pour cent de la population active, mais ce recul est imputable aussi au fait que la progression tendancielle de l'offre de main-d'œuvre a été compensée par la mise en œuvre de programmes de congés rémunérés, touchant plus de 2 pour cent de la population active. Jusqu'ici, aucun goulet d'étranglement significatif n'est apparu sur le marché du travail et les hausses de salaires sont restées modérées, aux alentours de 3½ pour cent en 1994. Si l'emploi réagit progressivement au redressement de l'économie, le volant de ressources inutilisées sur le marché du travail pourrait être absorbé d'ici à 1997, ce qui entraînera une croissance un peu plus forte des salaires. Cependant, étant donné que la part des bénéficiaires dans la valeur ajoutée atteint un niveau inégalé, l'augmentation des salaires ne devrait se répercuter sur

les prix intérieurs qu'avec un délai considérable et l'inflation des prix à la consommation ne devrait pas dépasser 3 pour cent. Les circonstances qui ont entouré la recrudescence de l'inflation et la récession qui a suivi lors de la reprise de 1983-87 ne semblent pas être présentes cette fois. On ne retrouve pas notamment les conditions financières qui pourraient alimenter une inflation des prix des actifs dans le secteur du logement, avec un mouvement correspondant de désépargne des ménages et un grave déséquilibre de la balance des paiements. La balance des opérations courantes devrait rester excédentaire aux alentours de 1½ pour cent à 2 pour cent du PIB.

L'évolution monétaire a joué un rôle modérateur durant l'expansion. Les autorités étant déterminées à maintenir la stabilité du taux de change par rapport aux principaux membres du mécanisme de change, le taux couronne/deutschemark est resté dans une marge étroite, ce qui a permis à la monnaie de s'apprécier en termes effectifs. Cette politique s'est traduite par une appréciation de 5 pour cent du taux de change réel ces deux dernières années, avec une dégradation inévitable à court terme de la compétitivité internationale. Les taux d'intérêt à court et à long terme ont évolué plus ou moins en phase avec les taux allemands, augmentant nettement en 1994, avant de diminuer quelque peu en 1995. Cependant, les écarts par rapport à l'Allemagne sont passés du faible niveau de 0.3 à 0.4 point au début de 1994 à 1-1½ point. Ils pourraient, dans les années qui viennent, être influencés par la prime de risque imposée comme suite à la décision du Danemark de ne pas participer à la troisième phase de l'Union économique et monétaire ainsi que par la remontée tendancielle des anticipations inflationnistes. A cet égard, la crédibilité du régime de changes fixes ne s'est pas encore pleinement reflétée dans les anticipations du marché financier. Il ne faut pas perdre de vue, toutefois, que les bénéfices de l'ancrage des anticipations au moyen d'une politique de changes fixes ne se matérialisent généralement que progressivement à moyen terme et que l'expérience internationale indique que les écarts de taux d'intérêt par rapport au pays servant de point de référence – dans ce cas l'Allemagne – sont généralement étroitement corrélés à l'évolution passée du taux de change. Dans ce contexte, et dans la mesure où les exigences qu'impose en matière de politique monétaire le maintien de la stabilité de la monnaie ont de manière générale été compatibles avec les besoins conjoncturels de l'économie, il apparaît que le régime actuel de change du Danemark a bien servi le pays. La continuité et la cohérence de l'action dans ce domaine restent

donc les plus sûrs garants de la réalisation des objectifs de stabilisation à moyen terme.

La crédibilité de l'action engagée dépend tout particulièrement de la cohérence des mesures de politique intérieure, en particulier l'ensemble des politiques monétaires et budgétaires. A cet égard, la stratégie budgétaire à moyen terme adoptée en 1993, initialement pour la période allant jusqu'à 1998 et maintenant prolongée jusqu'en 2005, a établi un cadre essentiel pour la mise en œuvre des budgets annuels et la réalisation des objectifs budgétaires et de stabilisation à long terme. Après le relâchement initial de la politique budgétaire en 1993-94 – qui a été en fait moins important qu'envisagé, en partie en raison d'une plus faible contribution qu'escompté des collectivités locales – une orientation plus restrictive est privilégiée pour 1995 et 1996, afin d'ajuster la politique au fort redressement de l'activité économique. En 1995 le déficit des administrations publiques est revenu à un niveau sensiblement inférieur au plafond de 3 pour cent du PIB fixé dans l'accord de Maastricht, alors que celui attendu pour 1996 (1 pour cent du PIB) est l'un des plus bas de la zone de l'OCDE. L'objectif est d'arriver à l'équilibre en 1997. Cependant, les engagements bruts de l'État (selon la définition de l'OCDE) atteignant 80 pour cent environ du PIB, la dette nette se situant à 46 pour cent du PIB et les paiements d'intérêts représentant 3½ pour cent du PIB, l'objectif déclaré des autorités danoises est d'arriver à dégager un excédent des finances publiques au cours du cycle économique, de façon à pouvoir rembourser progressivement la dette. En équilibrant les comptes des administrations publiques au sommet du cycle économique, on s'approche de cet objectif, mais on ne l'atteint pas, et, compte tenu de la vigueur actuelle de l'économie, il aurait dû être possible d'arriver à une position de remboursement de la dette avant 1998. De fait, bien qu'aucune norme précise n'ait été établie pour le niveau souhaitable à plus long terme des déficits et de l'endettement publics, la réalisation d'un excédent budgétaire au cours de la reprise actuelle aurait pu se voir accorder un rang plus élevé de priorité.

Un assainissement budgétaire plus poussé semble d'autant plus justifié que les engagements de transferts publics existants représentent, compte tenu des tendances démographiques prévisibles, un important passif pour le budget de l'État à l'avenir. D'après les prévisions à long terme, le vieillissement de la population aura un effet négatif sur les finances publiques surtout après 2005. Bien que relativement modéré par rapport à celui auquel seront confrontés les



autres pays européens, l'effet du vieillissement sur les décaissements de l'État s'élève néanmoins à l'équivalent d'une augmentation de la fiscalité de 4 pour cent du PIB sur trente-cinq années. Compte tenu du niveau déjà élevé de l'imposition, il sera difficile de faire face à ces obligations sans réduire les dépenses publiques. Pour que l'État puisse honorer ses engagements financiers à l'avenir, il serait de loin préférable de chercher à renforcer la situation de départ, avant que les pressions démographiques ne s'accroissent, au lieu de réagir plus tard, lorsque les pressions se sont développées.

En outre, tant la dépense publique que la fiscalité restent très élevées au Danemark, de sorte que la réduction du déficit doit s'accompagner d'une diminution des taux d'imposition. Un élément important de la stratégie à moyen terme était une réforme fiscale visant à réduire les taux marginaux d'imposition sur le revenu du travail, les effets sur les recettes devant progressivement être compensés par un élargissement de la base d'imposition et une augmentation des impôts écologiques. Il apparaît, aujourd'hui, toutefois, que le resserrement de la politique budgétaire s'est appuyé dans une plus grande mesure qu'escompté sur des relèvements d'impôts, au détriment des réductions de dépenses, si bien que les taux marginaux d'imposition sont sur le point de dépasser les niveaux envisagés dans la réforme fiscale. Dans le même ordre d'idées, l'engagement du gouvernement danois de maintenir le rythme de progression des dépenses publiques bien au-dessous du taux de croissance du PIB – politique qui devait permettre une réduction lente mais régulière de la charge fiscale globale – n'a jusqu'ici pu être respecté que grâce à la forte reprise conjoncturelle du PIB. La diminution permanente des dépenses publiques, afin de préparer le terrain à une réduction de la charge fiscale et des distorsions auxquelles elle donne lieu dans l'allocation des ressources, reste un impératif important de l'action des pouvoirs publics.

Les caractéristiques du système d'imposition et de transfert du Danemark sont étroitement liées aux objectifs du modèle scandinave de prestations universelles. Ce concept de protection sociale diffère de celui des autres pays de l'OCDE dans la mesure où les droits aux prestations sont liés aux objectifs sociaux ainsi qu'aux besoins financiers démontrés et ils ne sont généralement pas accumulés comme suite à des cotisations à des systèmes d'assurance ou à un nombre d'années de travail donné. Pour lutter contre la pauvreté relative, un large éventail d'assurances sociales, offrant des taux de compensation assez généreux dans le cas d'une perte temporaire ou permanente de revenu, sont offertes par le

secteur public. Pour permettre à tous les citoyens de participer pleinement au marché du travail, des services publics subventionnés sont assurés pour les soins aux enfants et aux personnes âgées. Ces fortes dépenses de protection sociale sont, pour une très grande part par rapport à la pratique internationale, financées par des impôts sur les ménages – impôts progressifs sur le revenu et impôts à la consommation – alors que les cotisations aux régimes de sécurité sociale sont peu importantes et que l'imposition des entreprises reste relativement faible. C'est en grande partie en raison de l'universalité du système de protection sociale que la charge fiscale qui pèse sur les ménages danois est parmi l'une des plus élevées de la zone de l'OCDE.

Le modèle danois de protection sociale a été très efficace dans la lutte contre la pauvreté absolue et relative. Il a de toute évidence contribué à améliorer le bien-être et a sans nul doute favorisé la stabilité des relations sociales et professionnelles. En revanche, la redistribution du revenu dans le système danois repose essentiellement sur des transferts nets des bénéficiaires de revenus ordinaires à la population âgée, aux étudiants et aux personnes souffrant d'une perte temporaire de ressources. On peut avancer qu'elle consiste pour l'essentiel en une modification de la répartition du revenu net sur l'ensemble du cycle de vie de l'individu moyen. Dans cette optique, il semble donc que le problème posé par le niveau élevé des impôts et des dépenses publiques peut être résolu dans une certaine mesure en laissant les marchés financiers jouer un plus grand rôle dans la redistribution du revenu à l'avenir, sans mettre les objectifs actuels de redistribution en danger et sans s'écarter non plus du principe d'universalité du système danois. De fait, il est évident que l'État réussit à faire, au prix d'un coin fiscal relativement important, ce qu'un grand nombre d'individus pourraient en principe faire eux-mêmes avec des marchés financiers efficaces, ce qui permet d'affirmer que la libéralisation financière ouvre aujourd'hui de larges perspectives de participation du secteur privé. Donner progressivement un plus grand rôle à l'assurance privée complémentaire permettrait d'atténuer les pressions qui pèsent sur les pensions et les autres dépenses de transfert et contribuerait positivement à l'efficacité en diminuant les taux globaux d'imposition du revenu du travail. Tout en reconnaissant qu'on ne peut attendre des régimes d'assurance privée qu'ils prennent en charge les personnes n'ayant qu'un faible niveau de ressources, il semble que laisser les ménages participer davantage au financement d'événements prévisibles, comme la retraite, ne peut avoir que des effets

positifs sur l'expansion du secteur privé des services et sur les possibilités d'emploi connexes.

Un important élément du système de distribution est la compensation donnée aux groupes moins instruits du marché du travail en contrepartie d'un risque plus élevé de chômage, ce qui implique notamment qu'une meilleure répartition des possibilités d'emploi (et par conséquent des risques de chômage) pourrait réduire plus efficacement l'inégalité du revenu sur la vie entière que les politiques de redistribution du revenu. De fait, il n'est guère possible d'atteindre les objectifs de distribution de manière efficace sans traiter directement le problème du chômage. Avant le début des années 90, le chômage au Danemark est resté sur une tendance à la hausse pendant plus de vingt ans et il atteint aujourd'hui un niveau supérieur à la moyenne de l'OCDE, avec un élément structurel se situant actuellement, selon les estimations, entre 9 et 10 pour cent de la population active pour 1995. Dans le même temps, il faut noter que les déséquilibres du budget structurel et les déséquilibres du marché du travail étant étroitement liés, une amélioration durable des finances publiques dépend en partie d'une baisse du niveau élevé du chômage structurel.

La réduction du fort taux global de chômage devrait donc être l'une des principales priorités de la politique économique, ce qui exige des mesures de courte et de moyenne portée dans un large éventail de domaines. Appliquée au cas du Danemark, la *Stratégie pour l'emploi de l'OCDE* appelle, en particulier : i) une plus grande *flexibilité* et dispersion *des salaires* au niveau global, afin que les écarts de salaires reflètent mieux l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail ; ii) des efforts pour améliorer *les incitations au travail* afin d'encourager la recherche d'un emploi et empêcher que le chômage perdure ; iii) un renforcement de l'efficacité des *mesures de réinsertion* pour les chômeurs de longue durée ; iv) une augmentation des investissements pour la mise en valeur du *capital humain* dans certains segments de la population, afin de mieux faire correspondre la demande et l'offre sur le marché du travail et v) une amélioration continue *de la concurrence sur les marchés de produits* afin de favoriser une plus forte création d'emplois dans le secteur des services. La réalisation de ces objectifs exige à la fois des réformes – dont beaucoup sont déjà engagées – dans le domaine des taux d'imposition et de prestation, et des systèmes d'administration des allocations ainsi que d'autres initiatives dans le domaine de l'enseignement et de la formation et dans celui de la déréglementation et de la concurrence.

La forte charge fiscale a contribué à un taux d'activité très élevé par rapport au niveau international, la plupart des ménages danois ayant besoin de deux revenus pour faire vivre leur famille, alors que la générosité et la disponibilité des prestations sociales, pour ceux qui sont prêts à travailler, semblent aussi avoir encouragé une hausse du taux d'activité. Cependant, certains signes donnent à penser que la générosité des programmes de transfert, dont témoigne une indemnisation longue et importante par rapport à la norme internationale dans le cadre des programmes d'assurance sociale, a réduit les incitations économiques à la recherche active d'un emploi, ce qui s'est traduit par des salaires de réserve élevés et une structure des salaires assez rigide et ramassée. Ces effets se font sentir pour les travailleurs faiblement qualifiés de manière générale ainsi que pour les jeunes et les travailleurs âgés en particulier. Étant donné que le taux d'indemnisation dans le système d'assurance chômage est de façon que les taux les plus élevés correspondent aux revenus les plus faibles et que les prestations peuvent être maintenues pendant une période relativement longue, les facteurs qui auraient pu agir pour ajuster les relativités des salaires ne peuvent jouer.

Une nouvelle évolution des effets des systèmes de transferts, après les premières mesures prises dans le cadre de la réforme de 1994 du marché du travail, constitue un préalable à toute stratégie de réduction du chômage structurel. Des aménagements de ces dispositions, qui permettraient un ajustement à la baisse du salaire minimum convenu dans les négociations salariales, donneraient aux chômeurs plus de chances de l'emporter face aux salariés lorsqu'ils sont en concurrence pour une offre de travail. Conjuguée à une nouvelle réduction des taux d'imposition marginaux sur le revenu du travail, une telle réforme devrait améliorer les incitations et donc préparer le chemin à un léger élargissement de la dispersion des gains dans les déciles inférieurs, créant de meilleures perspectives d'emploi pour les personnes faiblement instruites. D'après les études de la mobilité des salaires, une diminution du salaire minimum pourrait avoir un effet positif sur le revenu de la vie entière dans les groupes les plus défavorisés sur le marché du travail. Toutefois, de l'avis des autorités danoises, de fortes réductions du salaire minimum seraient requises pour diminuer sensiblement le chômage structurel, ce qui aurait des conséquences inacceptables sur les revenus des travailleurs peu qualifiés.

Une plus grande flexibilité globale des salaires à court terme atténuerait la réaction de l'emploi aux chocs négatifs affectant la demande de main-d'œuvre,

modérant ainsi les fluctuations conjoncturelles du chômage. Le système de négociations salariales se développe peu à peu dans le sens d'une plus grande décentralisation. Cependant, certaines caractéristiques institutionnelles du système industriel danois ont conduit les employeurs à favoriser l'ajustement quantitatif (c'est-à-dire l'emploi) plutôt que l'ajustement des salaires bruts. Les autorités danoises ont beaucoup fait pour donner aux entreprises une très grande flexibilité à court terme dans l'utilisation de la main-d'œuvre, pas seulement en fournissant des possibilités de formation, à la fois aux chômeurs et aux salariés, mais aussi en assurant une grande disponibilité des prestations de chômage pour les licenciements temporaires. Conjuguée à des impôts sur les salaires négligeables, cette flexibilité accroît les incitations à l'embauche pour les entreprises. En outre, les externalités sociales de la formation professionnelle, dans une économie composée essentiellement de petites et moyennes entreprises, justifient un rôle actif du gouvernement dans ce domaine. Mais l'économie pourrait grandement bénéficier d'un changement de priorité au détriment du financement des licenciements et du recyclage par l'imposition et au profit d'un recours accru au paiement de redevances par les entreprises pour l'utilisation des services de formation et une période de carence avant le versement des allocations de chômage. Le financement public des programmes de congés rémunérés est une question particulièrement importante. Afin d'améliorer le niveau d'instruction de la population active et d'encourager une organisation plus souple du travail, pour permettre aux parents de passer plus de temps avec leurs enfants, le secteur public s'est investi de fonctions qui relèvent davantage des négociations entre les salariés et les employeurs (moyennant un coût pour le budget de l'État qui à terme doit être comparé à d'autres dépenses, entres autres dans le domaine de l'enseignement général). Les programmes de congés rémunérés sont réduits, mais une plus grande partie de leur coût pourrait être transférée au secteur privé.

Dans la mesure où les objectifs de l'État providence continueront d'exiger des taux d'indemnisation relativement généreux et un large accès aux programmes de garantie de ressources en cas de perte de revenu, la formulation de critères d'admissibilité et l'application de ces critères revêtent la plus haute importance pour inciter les chômeurs à rechercher véritablement un travail et limiter les dépenses publiques. Comme le montre ce qui s'est passé dans les années 80 et au début des années 90, il est à craindre que la dépendance à l'égard de l'aide sociale ne se banalise, en particulier lorsque ces dispositifs sont facile-

ment accessibles aux jeunes. Les mesures prises pour limiter l'accès des jeunes aux prestations de chômage et à d'autres formes de soutien des revenus ainsi que le durcissement général des conditions d'admissibilité sont des pas dans la bonne direction, notamment parce qu'ils succèdent à un renforcement général des mesures de réintégration des chômeurs dans le cadre de la réforme du marché du travail de 1994. Grâce à la définition d'un plan d'action individuel assez tôt au cours d'une période de chômage, l'action de réintégration doit être envisagée à la fois comme un effort commun des organismes intéressés pour assurer un retour rapide à un travail normal et comme un moyen de vérifier l'aptitude du chômeur à s'intégrer sur le marché du travail. Maintenant que les structures administratives nécessaires à la mise en œuvre du système de suivi continu du chômeur de longue durée, dans le cadre duquel des possibilités de formation, d'éducation et d'emploi sont offertes, sont totalement opérationnelles, les conditions sont réunies pour envisager une réduction de la période de versement des allocations de chômage sur une base durable.

Une amélioration continue du capital humain grâce à un renforcement qualitatif du système d'enseignement et à une meilleure formation de la population active permettrait aussi d'élargir l'accès à l'emploi. Le taux relativement plus élevé de chômage parmi les travailleurs peu qualifiés indique que le taux important d'abandon scolaire – pas moins de 30 pour cent d'une cohorte ne vont pas jusqu'au bout de leurs études – contribue beaucoup au niveau élevé du chômage structurel. Le système d'enseignement devrait être amélioré afin, d'une part, de donner aux étudiants les qualifications requises pour satisfaire la demande des entreprises commerciales et industrielles, en particulier en faisant notablement baisser le taux d'abandon, et, de l'autre, de préparer les travailleurs à s'adapter aux changements de leurs conditions d'emploi, ce qui assurerait une flexibilité à long terme de la population active. Les incitations seraient très renforcées si une telle amélioration se conjugait avec une baisse des salaires relatifs et une moins grande générosité des allocations de chômage pour les travailleurs plus jeunes.

L'approfondissement de la réforme du marché du travail constituait un aspect central de l'accord final sur le budget de 1996 alors que les mesures adoptées maintenant par les autorités danoises, et s'appuyant sur le cadre mis en place par la réforme du marché du travail de 1994, répondent à nombre des préoccupations qui motivent les recommandations découlant de *la Stratégie pour l'emploi de l'OCDE*. L'accent a été mis sur l'enseignement et l'amélioration des

qualifications, ainsi que sur un durcissement des conditions d'admissibilité aux prestations et du critère de disponibilité pour l'emploi, qui jouent un rôle capital dans la réduction du risque relativement élevé de chômage parmi les travailleurs faiblement qualifiés. En conséquence, les mesures actives visant à assurer au chômeur, et au jeune chômeur en particulier, des possibilités d'emploi, de formation et d'éducation seront mises en œuvre à un stade beaucoup plus précoce de la période de chômage, alors que pour les jeunes faiblement qualifiés des stages de formation obligatoires seront mis en place après des périodes de chômage de seulement six mois. Ces mesures sont étayées par une réduction de la durée effective du droit aux allocations de chômage, qui ne peut plus désormais dépasser cinq ans. Elles prendront effet dans le courant de 1996 et en 1997 et devraient, d'après les calculs des autorités danoises, permettre de ramener le chômage structurel à 8-8½ pour cent d'ici à 1997. Toutefois, d'autres réformes seront requises pour parvenir à l'objectif à moyen terme d'un chômage structurel de 5 pour cent.

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle important dans l'activité économique au Danemark, les entreprises comptant moins de 500 salariés représentant 60 pour cent environ de l'emploi dans le secteur privé en 1993. Cependant, les imperfections des marchés de produits peuvent freiner la croissance de l'emploi dans la mesure où elles protègent les entreprises existantes ou découragent les nouvelles activités. A cet égard, on a conclu dans une *Étude antérieure du Danemark* que les prix de détail sur certains biens et services sont sensiblement plus élevés au Danemark que dans des pays comparables. En augmentant le coût de la vie – et donc par voie de conséquence les coûts des facteurs de production – une telle situation peut nuire à la compétitivité internationale du secteur des entreprises et, dans la mesure où elle témoigne de distorsions plus fondamentales de la concurrence, elle met en évidence une flexibilité insuffisante de certains secteurs. Les réorientations récentes semblent s'être traduites par un renforcement de la concurrence dans le secteur privé. La nouvelle loi sur la concurrence, qui a été proposée récemment, représente un pas important en avant par rapport au « principe de l'abus » qui prévaut actuellement et en vertu duquel les accords de collusion sont admis quand aucun abus ne peut être démontré, le « principe d'interdiction » qui est celui appliqué généralement dans l'UE devant s'y substituer. En outre, une déréglementation récente des heures d'ouverture des magasins devrait conduire à une plus grande concurrence dans le secteur du

commerce de détail. Cependant, d'importantes questions restent en suspens, notamment en ce qui concerne la déréglementation des entreprises de services publics, la contestabilité des marchés dans lesquels elles opèrent et la possibilité qu'ont, par exemple, les compagnies d'électricité régionales et les concessionnaires de transports publics de subventionner des activités à perte.

En résumé, la performance de l'économie danoise connaît depuis quelques années une nette amélioration. Le redressement conjoncturel de l'activité a réduit le déficit des finances publiques et le chômage a diminué, en partie sous l'effet des mesures de réduction de l'offre de main-d'œuvre, mais aussi grâce à une augmentation de la demande de main-d'œuvre. Toutefois, d'autres efforts sont nécessaires, premièrement pour assurer le remboursement de la dette publique au cours du cycle économique et, deuxièmement, pour inverser la hausse tendancielle du chômage structurel. Une réduction durable du chômage exige la mise en œuvre énergique de la stratégie à large assise adoptée récemment par les autorités danoises afin d'accroître la flexibilité sur les marchés du travail comme sur les marchés des produits, en s'inspirant de l'expérience internationale illustrée par la *Stratégie pour l'emploi de l'OCDE*. Une telle action, conjuguée à un réexamen de l'efficacité sur le plan de la répartition du revenu du système d'imposition et de transfert, devrait permettre le maintien de l'amélioration observée des résultats économiques.



## Notes

1. Au moment de l'établissement du présent rapport on ne disposait pas, toutefois, de données sur les salaires pour la période postérieure à 1994.
2. La diminution du taux d'épargne a été plus particulièrement liée aux importantes conversions d'obligations hypothécaires.
3. Pour une analyse, voir OCDE (1994a).
4. D'après la définition danoise, on considère les travaux de réparation et d'entretien comme des investissements s'ils augmentent la valeur du logement jusqu'à un niveau nécessitant une nouvelle évaluation fiscale.
5. Le prix du marché d'un logement moyen existant pour une famille reste, selon les estimations, de 10 à 15 pour cent inférieur aux coûts de construction.
6. Pour un examen de la composition par produits des secteurs industriels danois, voir OCDE (1994a).
7. La croissance continue de la valeur ajoutée du secteur de la construction en 1995 a été due essentiellement à des activités qui ne sont pas classées dans les investissements.
8. Cela est en contradiction avec l'expérience de 1993. On peut penser toutefois que les statistiques officielles concernant cette année sous-estiment les importations danoises en provenance d'autres pays de l'UE, en raison des problèmes liés à la mise en place d'Intrastat.
9. Lorsque les obligations sont négociées entre deux dates d'échéance, l'acheteur est obligé de payer les intérêts accumulés au vendeur, ce qui influe sur les transactions comptabilisées en tant que paiements d'intérêts dans la balance des paiements. Les importants achats nets d'obligations danoises par des étrangers ont donc suscité une amélioration immédiate du revenu net d'investissement.
10. Au moment de l'établissement du présent rapport, on ne disposait pas de données sur les salaires pour 1995.
11. Pour un examen de la décomposition des prix à l'importation, voir Danmarks Nationalbank (1994) et (1995).
12. Ce qui a été, cependant, particulièrement le cas fin 1993.
13. L'excédent des échanges de biens et de services s'est chiffré à 2 pour cent du PIB en 1983 et à 7 pour cent du PIB en 1993.

14. La baisse des importations et des exportations recensées en 1993 est liée, semble-t-il, à une sous-représentation statistique des échanges intra-européens après la mise en place du Marché unique.
15. On est aussi porté à croire que les ménages ont sous-estimé la réduction de l'inflation à l'époque et ont cru, à tort, que les taux d'intérêt réels avaient diminué.
16. Ministère des Finances (1995b).
17. Voir OCDE (1995d), pp. 28-29. La prime de taux d'intérêt acquittée par le Danemark n'a commencé de diminuer qu'après que l'écart d'inflation a été éliminé.
18. Ministère des Finances (1995b). Interprétant les données disponibles, cette étude signale que la politique budgétaire affecte l'écart de taux d'intérêt de manière indirecte du fait de ses effets sur la croissance du PIB, l'inflation et la balance des opérations courantes. Dans l'étude de base, toutefois, réalisée à l'aide de données chronologiques pour 17 pays de l'OCDE, il apparaît que, toutes choses égales par ailleurs, les différences au niveau des déficits budgétaires se manifesteront directement à long terme sous la forme de divergences entre les taux d'intérêt réels. Voir Orr *et al.* (1995).
19. Voir une analyse plus détaillée dans OCDE (1994a).
20. Rendements des obligations d'État nominales corrigés par le taux d'inflation sur les douze mois correspondants.
21. Les pays calculant des indices des conditions monétaires ont généralement mis en évidence des pondérations sur la base desquelles un point de pourcentage d'augmentation des taux d'intérêt réels a le même effet sur le PIB qu'une hausse de 3 à 4 pour cent du taux de change effectif réel. Si cela est aussi le cas pour le Danemark, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change a eu plus ou moins la même incidence au cours de la période. Le refinancement (les conversions) des obligations hypothécaires lié à la baisse des taux d'intérêt a beaucoup diminué en 1994, n'influant plus sur les liquidités des ménages.
22. Voir Egebo et Englander (1992). L'étude couvre l'évolution de la situation jusqu'en 1991 inclus.
23. Voir aussi ministère des Finances (1995b). Sur la base d'un modèle économétrique couvrant l'ensemble de la structure économique danoise – qui permet de tenir compte des rigidités à la fois sur les marchés des facteurs et sur les marchés des produits – on a calculé qu'actuellement le taux de chômage compatible avec une inflation stable à 3 pour cent était de 9 pour cent.
24. Le programme de convergence a été présenté en février 1994. Un programme révisé intégrant les comptes pour 1993 et les propositions budgétaires pour 1995 a été présenté en novembre 1994.
25. L'orientation de la politique budgétaire dans ce contexte est illustrée par l'incidence estimée du budget, qui est mesurée par le ministère danois des Finances sous la forme de l'incidence la première année sur le PIB des variations des recettes et des dépenses par rapport à un niveau de référence avec des impôts inchangés, un emploi public inchangé et des dépenses réelles constantes au titre des biens et des services. Le niveau de référence part aussi de l'hypothèse d'une évolution parallèle des salaires dans le secteur privé et dans le secteur public et d'une régulation des transferts conformément aux salaires.

26. Le budget de l'administration centrale est établi dans l'optique de la gestion et tient compte des opérations de prêt. Il permet de refléter les procédures administratives et le processus de décision au sein du Parlement danois. Le déficit de l'administration centrale dans l'optique des comptes nationaux est normalement inférieur de 1/2 à 1 pour cent du PIB au déficit correspondant du budget administratif, en raison entre autres de la différence entre les impôts versés et les impôts dus. La seule exception est l'année 1994, lorsque les importantes plus-values sur les avoirs obligataires ont gonflé les recettes du budget dans l'optique de la gestion.
27. La réforme fiscale de 1994-98 prévoyait également une modification de la fiscalité des revenus des pensions et des autres transferts consistant à assujettir ces revenus également au barème d'imposition général. Cette mesure devait être compensée par une augmentation des transferts. Il devait en résulter une augmentation simultanée des niveaux d'imposition et de dépenses de 2 pour cent du PIB. Les modifications mentionnées ne tiennent pas compte de ce changement.
28. L'incidence sur le solde budgétaire tient au fait que ces programmes sont essentiellement utilisés par des chômeurs ou des fonctionnaires publics. Le premier groupe de participants aurait, en leur absence, participé davantage à des programmes de formation plus onéreux, alors qu'en ce qui concerne le deuxième groupe, les fonctionnaires partant en congés rémunérés sont remplacés par des personnes moins qualifiées avec des salaires plus faibles ou bien ne sont pas remplacés du tout.
29. Dans le cas du Danemark, les cotisations aux régimes professionnels de retraite sont déductibles des impôts alors que les pensions reçues – 20 à 30 ans après le versement des cotisations – sont imposables. Cela donne lieu à un crédit général d'impôt, mais aussi dans certains cas à une réduction d'impôt car les taux marginaux d'imposition sont généralement plus faibles pour les retraités que pour les salariés.
30. Voir ministère des Finances (1995b).
31. Ministère des Finances (1995c).
32. Le choix du calendrier pour le resserrement budgétaire d'une part, et pour la mise en œuvre, d'autre part, des instruments fiscaux ou des réductions des dépenses qui permettront de l'appliquer pourrait conduire à une redistribution entre les générations. L'imposition des revenus salariaux implique que ce sont les groupes d'âge jusqu'à l'âge de la retraite qui seront pénalisés. Les impôts à la consommation affecteront les retraités également. Voir Hougaard Jensen (1995).
33. Pour un aperçu des principaux modèles de protection sociale, voir Esping-Andersen (1990).
34. Cette situation s'explique en partie par des raisons historiques. A mesure que la protection sociale universelle s'est mise en place dans les années 60 et 70, les régimes de sécurité sociale liés à l'activité et financés par des cotisations directes ont été progressivement remplacés par des financements publics, via la fiscalité générale.
35. Les bases du système fiscal actuel se sont mises en place à une époque où l'économie danoise restait dominée par l'agriculture. Plus tard, à cause de problèmes persistants de balance de paiement au cours des années 60 et 70, les responsables danois n'ont pas voulu alourdir les coûts du secteur des entreprises. Voir Ploug et Kvist (1994) pour un historique de l'État providence danois.

36. Voir à ce sujet Regeringen (1993).
37. En revanche, ce qui n'est pas le cas dans un grand nombre d'autres pays de l'OCDE, les conjoints ou concubins sont imposés séparément pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
38. Les seuls biens totalement exonérés sont les journaux, les avions et les navires. Les services médicaux et les services financiers ne sont pas assujettis à la TVA, mais la TVA acquittée en amont n'est pas récupérable.
39. Le niveau élevé de la fiscalité pour les véhicules automobiles est aujourd'hui jugé adéquat pour des raisons de protection de l'environnement.
40. Il a été décidé d'augmenter les droits d'accise sur le pétrole afin qu'ils convergent vers les taux allemands en 1998. Les droits d'accise sur le gasoil seront portés à des niveaux comparables à ceux de l'Allemagne.
41. Mais du fait de la réforme fiscale de 1994 au Danemark et des majorations récentes d'impôts en Suède, le Danemark se retrouvait en deuxième position.
42. Mais il est extrêmement difficile, de ce fait, de comparer la charge fiscale avec celle des pays qui ne taxent pas les transferts sociaux. Selon certaines estimations, la charge fiscale mesurée serait pour le Danemark inférieure de 3 points environ si certaines prestations n'étaient pas taxées.
43. Les personnes qui se trouvent au chômage immédiatement après avoir achevé un enseignement professionnel ne sont pas soumises à la règle des cinquante-deux semaines; elle ont droit à l'allocation un mois après leur affiliation à une caisse d'assurance chômage. (Pour une vue d'ensemble du durcissement récent des conditions d'admissibilité à l'allocation-chômage, voir le chapitre IV.)
44. Voir à ce sujet OCDE (1993a).
45. Dans le même temps, les prestations en espèces pour les moins de 23 ans ont été ramenées au niveau des bourses d'études.
46. Certains types de revenus ne sont toutefois pas pris en compte dans les conditions de ressources.
47. Pour les dix dernières semaines, il y a répartition libre entre le père et la mère.
48. Les employés et cadres ainsi que les agents du secteur public continuent généralement de percevoir leur rémunération en cas de maladie. En outre, une disposition à cet effet figure de plus en plus dans les conventions collectives pour la catégorie des ouvriers.
49. Cette pension sociale n'est accordée que sur demande. Le taux d'utilisation est néanmoins proche de 100 pour cent.
50. En outre, pour pouvoir bénéficier de ces prestations l'intéressé doit – selon la réglementation actuelle – avoir droit à une allocation de préretraite à l'âge de 60 ans.
51. En 1994, ce seuil était de 1 200 DKr par mois pour les personnes n'ayant pas d'enfants à charge, de 2 500 DKr pour les parents isolés et de 4 000 DKr pour les couples mariés.
52. En général, ce sont uniquement les ménages monoparentaux étudiants qui ont un revenu de ce niveau. (un tiers de celui de l'OM).

53. Il en est de même pour la Suède. Cela est dû aux généreuses allocations pour enfants qui sont accordées aux ménages monoparentaux et qui augmentent encore lorsque le parent isolé exerce un emploi.
54. Ministère des Finances (1994a).
55. Voir Socialkommisionen (1992c) et ministère du Travail et autres (1995).
56. Ministère des Affaires économiques (1993).
57. Dans un souci de transparence, les pensions sont désormais versées en espèces aux résidents d'établissements de long séjour et ces résidents paient en revanche les services que leur fournit l'établissement.
58. Voir ministère des Affaires sociales (1994).
59. Eurostat (1994). Du fait de la date de cette étude, toutefois, ne sont pas incluses dans le groupe témoin la Suède, la Finlande et l'Autriche.
60. Voir Det Økonomiske Råd (1991).
61. Si l'analyse du tableau 18 était élargie aux personnes de plus de 67 ans, la redistribution s'atténuerait, puisque les personnes les plus instruites disposent généralement de plans de retraite privés.
62. Voir Hansen (1995).
63. Ministère de l'Impôt (1994). On pourrait faire valoir que le salaire de l'OM ne constitue pas un élément de comparaison valable, puisque les cotisations aux plans de retraite privés sont déductibles du revenu. Toutefois, ces plans de retraite sont plus courants pour les personnes dont le revenu est supérieur au niveau du salaire de l'OM.
64. Ministère de l'Impôt (1994). On notera toutefois que le salaire moyen de l'OM est nettement supérieur au salaire moyen des personnes qui n'ont qu'une instruction primaire ou secondaire.
65. En outre, à la différence de certains autres pays d'Europe du Nord, les taux de remplacement des mesures passives d'aide au revenu ont tendance à être nettement plus faibles que pour les personnes disponibles pour le marché du travail.
66. Le Danemark n'a pas de salaire minimum légal (voir chapitre IV), mais le marché du travail est soumis à raison de 70 pour cent environ à des salaires minimaux négociés par les partenaires sociaux. Il n'existe pas de procédure légale d'extension des salaires minimums négociés.
67. Bingley *et autres* (1995). Cette étude démontre que moins d'un tiers des personnes dont le salaire correspond au premier décile de salaire à un moment donné restent dans ce décile plus de deux ans.
68. Pour une étude de la marginalisation et des incitations économiques, voir le ministère des Affaires économiques (1992).
69. A la question : « Pourquoi ne recherchez-vous pas activement un emploi? », un tiers des personnes interrogées ont répondu qu'elles avaient renoncé et un autre tiers qu'elles ne voulaient pas de travail. De plus, 64 pour cent des personnes se considérant comme recherchant activement un emploi ont répondu qu'elles n'étaient pas disposées à accepter un emploi

- si leur temps quotidien de déplacement devait être supérieur à une heure. Pedersen et Smith (1995b).
70. OCDE (1994d). Cela veut dire que l'effet de substitution prévaut sur l'effet de revenu.
  71. Smith (1990) et Pedersen et Smith (1995a). Dans cette dernière étude, l'effet n'est significatif que pour les hommes mariés ou cohabitants.
  72. Voir, par exemple, Andersen (1992).
  73. Binder (1994). Selon les données empiriques, l'accroissement du coin fiscal moyen au Danemark entre 1971 et 1991 a fait monter le chômage structurel de 2½ points. Cet auteur fait également valoir que pour un taux moyen d'imposition donné, la progressivité du système fiscal contribue à modérer les hausses de salaire. Selon ce raisonnement, la réduction de la valeur après impôt d'une hausse donnée du salaire brut modifie l'attitude des salariés, qui préfèrent une baisse du chômage à une hausse du salaire brut.
  74. OCDE (1991). En règle générale, toute perte peut être utilisée pour réduire le bénéfice imposable au cours des cinq exercices suivants.
  75. La réforme fiscale, lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre en 1998, fera supporter aux employeurs une cotisation supplémentaire du marché du travail égale à 0.6 pour cent de la masse salariale.
  76. Cependant, du point de vue de la structure du capital, le coin fiscal pour l'impôt sur les sociétés est peut-être moins important que certains éléments relevant du gouvernement des entreprises, notamment la structure du capital (Fukao, 1995).
  77. Selon OCDE (1994a), les grandes entreprises et les entreprises bien établies paraissant pouvoir emprunter plus facilement, le capital-risque peut être plus important comme source de financement pour les petites entreprises et les entreprises nouvellement créées.
  78. OCDE (1994d).
  79. Ces estimations se fondent sur le profil de chômage des personnes qui ont connu une période de chômage entre septembre 1991 et août 1994. Les personnes qui se sont trouvées au chômage durant plus de 70 pour cent de cette période sont considérées comme «marginalisées» du fait qu'elles n'ont qu'une expérience très limitée du travail à des conditions normales.
  80. OCDE (1990).
  81. Dans le secteur public, c'est le système du «salaire normal» qui s'applique, avec de faibles suppléments négociés, mais aussi avec des clauses ajustant la hausse des salaires à l'évolution effective des rémunérations dans le secteur privé.
  82. On fait valoir que dans les systèmes intermédiaires, par lesquels les hausses de salaires sont négociées au niveau de la branche et non au niveau de l'entreprise ou au niveau national, les hausses de salaires au niveau de la branche sont déterminées dans l'optique d'une répercussion sur les prix et d'une faible répercussion sur les salaires réels et sur le niveau d'emploi dans la branche. Lorsque les négociations ont lieu au niveau de l'entreprise, l'incidence que la perte de parts de marché au profit des concurrents peut avoir sur l'emploi est prise en compte. Lorsqu'elles ont lieu au niveau national, on considère l'effet global sur les prix des hausses générales de salaires et les conséquences pour l'emploi total dans le secteur des entreprises. Les aspects négatifs des négociations au niveau de la branche peuvent être

aggravés si un petit nombre de syndicats de branche se disputent la suprématie. En ce qui concerne les éléments théoriques et les analyses empiriques, voir L. Calmfors (1994).

83. OCDE (1994c), chapitre 1.
84. Westergaard Nielsen (1993). En outre, en 1992, environ 25 à 30 pour cent des entreprises relevant de la Confédération patronale appliquaient (pour une personne ou plus) le minimum négocié aux débutants, alors que 40 pour cent des entreprises accordaient dans la même situation un salaire supérieur de 15 pour cent au moins au minimum négocié. La hausse des salaires effectivement versés par rapport au salaire minimum négocié s'explique par l'ensemble des facteurs favorisant la segmentation du marché du travail danois entre travailleurs intégrés et travailleurs à la périphérie. Jensen, Rosholm et Smith (1994), tenant compte des jeunes et des travailleurs peu qualifiés participant à des programmes actifs du marché du travail, estiment que sur la période 1984-90 les travailleurs ayant des qualifications inférieures à celles associées au salaire minimum effectif représentaient 1½ pour cent environ de la population active, pour un taux de chômage global de 9 pour cent.
85. Det Økonomiske Råd (1994); voir également le chapitre III.
86. Voir les références dans le Det Økonomiske Råd (1994).
87. Voir à ce sujet le chapitre III.
88. OCDE (1992b) et OCDE (1995a).
89. Udredningsudvalget (1992).
90. OCDE (1996). Voir également OCDE (1995a), chapitre 3.
91. OCDE (1993a).
92. Ministère des Finances (1994b).
93. OCDE (1995c).
94. Voir à ce sujet OCDE (1994a).
95. En 1993, la part de l'emploi qualifié dans le secteur manufacturier était de 49 pour cent, contre 46 pour cent en moyenne pour la zone de l'OCDE.
96. OCDE (1992a). Cela est vrai même si l'on ne tient pas compte des effets de la lourde fiscalité indirecte au Danemark.
97. Désormais, l'ouverture des magasins n'est pas réglementée en principe entre le lundi à 8 heures et le samedi à 17 heures. En outre, les magasins dont le chiffre d'affaires annuel est particulièrement faible (à l'heure actuelle moins de 12.5 millions de DKr) peuvent rester ouverts le dimanche.
98. Voir à ce sujet OCDE (1994a).

## Bibliographie

- Andersen, P.S. (1992), «Taxes and Labour Market Developments», dans *Bilag til Finansredegørelse 92*, ministère des Finances, Copenhague.
- Binder, M. (1994), «Skattetryk og strukturledighed i Danmark – en makroøkonomisk analyse», *Arbejdsnotat 1994:3*, Socialforskningsinstituttet, Copenhague.
- Bingley, P., N.H. Bjørn et N. Westergård-Nielsen (1995), «Wage Mobility in Denmark 1980-1990», *Document de travail 95-10*, Centre for Labour Market and Social Research, Aarhus.
- Calmfors, L. (1994), «Centralisation des négociations de salaires et performances macro-économiques – Une analyse», *Revue économique de l'OCDE*, n° 21.
- Danmarks Nationalbank (1994) et (1995), *Monetary Review*.
- Det Økonomiske Råd (Conseil économique) (1991), *Dansk økonomi. November 1991*, Copenhague.
- Det Økonomiske Råd (Conseil économique) (1994), *Dansk økonomi. Juni 1994*, Copenhague.
- Egebo, T. et S. Englander (1992), «Engagements institutionnels et crédibilité de la politique économique : étude critique et analyse économétrique du mécanisme de change du SME», *Revue économique de l'OCDE*, n° 18.
- Esping-Andersen, G. (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge.
- Eurostat (1994), *Statistiques relatives à la pauvreté à la fin des années 80 : recherche s'appuyant sur des microdonnées*, Bruxelles.
- Finansdepartementet (1993), «Social Security in Sweden and Other European Countries – Three Essays», *Rapport till ESO, Ds 1993:51*, Stockholm.
- Förster, M.F. (1994), «Measurement of Low Incomes and Poverty in a Perspective of International Comparisons», OCDE, Politique du marché du travail et politique sociale – documents hors série n° 14.
- Fridberg, T. (1993), *Kultur- og fritidsaktiviteter 1993*, Socialforskningsinstituttet, Copenhague.
- Fukao, M. (1995), *Financial Integration, Corporate Governance, and the Performance of Multinational Companies*, The Brookings Institution, Washington DC.
- Giorno, C., P. Richardson, D. Roseveare et P. van den Noord (1995), «Estimating Potential Output Gaps and Structural Budget Balances», *Documents de travail – Département des affaires économiques*, OCDE, n° 152.



- Grubb D. et W. Wells (1993), «La réglementation de l'emploi et les formes de travail dans les pays de la CEE», *Revue économique de l'OCDE*, n° 21.
- Hansen, E.J. (1995), *En generation blev voksen*, Socialforskningsinstituttet, Copenhague.
- Hougaard Jensen, S.E. (1995), *Gældspolitik, velfærd og generationsomfordeling – belyst ved simulationer på EPRU-modellen*, Economic Policy Research Unit, Copenhague Business School.
- Jensen, P., M. Rosholm et N. Smith (1994), «Unemployment and Minimum Wages – a Micro-econometric Analysis», *Document de travail 94-8*, Centre for Labour Market and Social Research, Aarhus.
- Jørgensen, P.B. et N.J.M. Pedersen (1994), *Den offentlige sektor*, Copenhague.
- Kommissionen om fremtidens beskæftigelses- og erhvervsmuligheder (Commission de la protection sociale) (1995), *Velstand og Velfærd – en analysesammenfatning*, Copenhague.
- Ministère des Affaires économiques (1992), *Lovmodel. Juni 1992*, Copenhague.
- Ministère des Affaires économiques (1993), *Lovmodel. Oktober 1993*, Copenhague.
- Ministère des Affaires économiques (1995), *Unemployment Benefits and Social Assistance in Seven European Countries*, Copenhague.
- Ministère de l'Éducation (1994), *Danish Youth Education. Problems and Achievements*, Copenhague.
- Ministère des Finances (1994a), *Budgetredegørelse 94*, Copenhague.
- Ministère des Finances (1994b), *Rapport fra udvalget om voksen- og efteruddannelse*, Copenhague.
- Ministère des Finances (1995a), *Budgetredegørelse 95*, Copenhague.
- Ministère des Finances (1995b), *Finansredegørelse 95*, Copenhague.
- Ministère des Finances (1995c), *Pensionssystemet og fremtidens forsørgerbyrde*, Copenhague.
- Ministère du Travail, ministère du Logement, ministère des Politiques du commerce, ministère des Finances, ministère de la Fiscalité, ministère des Affaires sociales, Cabinet du Premier ministre, ministère des Affaires économiques (1995), *Pensionsopsparingens udbredelse og dækning*, Copenhague.
- Ministère des Affaires sociales (1994), *Den sociale indsats for sindslidende og socialt udstødte*, Copenhague.
- Ministère de la Fiscalité (1994), *Skattepolitisk redegørelse*, Copenhague.
- OCDE (1990), *Étude économique – Danemark*.
- OCDE (1991), *L'imposition des bénéfiques dans une économie globale. Questions nationales et internationales*.
- OCDE (1992a), *Étude économique – Danemark*.
- OCDE (1992b), *Perspectives de l'emploi*.
- OCDE (1993a), *Étude économique – Danemark*.
- OCDE (1993b), *Comptes des entreprises non financières*.
- OCDE (1994a), *Étude économique – Danemark*.
- OCDE (1994b), *Perspectives de l'emploi*.

- OCDE (1994c), *L'étude de l'OCDE sur l'emploi, première partie*.
- OCDE (1994d), *L'étude de l'OCDE sur l'emploi, deuxième partie*.
- OCDE (1995a), *Perspectives de l'emploi*.
- OCDE (1995b), *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Fiscalité, emploi et chômage*.
- OCDE (1995c), *Examens des politiques nationales d'éducation – Danemark – La formation des jeunes*.
- OCDE (1995d), *Étude économique – Autriche*.
- OCDE (1996), *Les services publics de l'emploi au Danemark, en Finlande et en Italie* (à paraître).
- Ort, A., M. Edey et M. Kennedy (1995), «The Determinants of Real Long-term Interest Rates : 17 Country Pooled Time Series Evidence», OCDE, *Documents de travail – Département des affaires économiques*, n° 155.
- Pedersen, P.J. et N. Smith (1995a), «Taxed and Non-taxed Labour Supply : Wages, Taxes, and Costs of Work», in Viby Mogensen, G. (éd.), *Work Incentives in the Danish Welfare State. New Empirical Evidence*, Aarhus.
- Pedersen, P.J. et N. Smith (1995b), «Unemployment and Incentives», dans Viby Mogensen, G. (éd.), *Work Incentives in the Danish Welfare State. New Empirical Evidence*, Aarhus.
- Ploug, N. et J. Kvist (1994), *Social tryghed i Europa. Udvikling eller afvikling?*, Socialforskningsinstituttet, Copenhague.
- Plovsing, J. (1994), *Socialpolitik*, Copenhague.
- Regeringen (1993), *Ny kurs mod bedre tider*, Copenhague.
- Smith, N. (1990), «Household Labour Supply and Taxes in Denmark», *Document de travail 90-2*, Centre for Labour Economics, Aarhus.
- Socialkommissionen (1992a), *Arbejde og velfærd. Forslag til en ydelses- og aktiveringsreform for midtergruppen*, Copenhague.
- Socialkommissionen (1992b), *Uden arbejde. Overførselsindkomst til midtergruppen*, Copenhague.
- Socialkommissionen (1992c), *De ældre. En belysning af ældregenerationens forsørgelse*, Copenhague.
- Udredningsudvalget (Commission Zeuthen) (1992), *Rapport fra Udredningsudvalget om arbejdsmarkedets strukturproblemer*, juin 1992, Copenhague.
- Westergaard Nielsen, N. (1993), «Arbejdsmarkedets strukturproblemer», *Nationaløkonomisk Tidsskrift*, 1993, n° 1.

*Annexe I*

**Données supplémentaires relatives au chapitre III**

Tableau A1. Mesures de la générosité, de l'efficacité et de l'efficacité du système de transferts de revenu : ensemble des familles ayant des enfants à charge

Population dont le revenu est inférieur à 50 pour cent du revenu médian

|             | Avant impôts et transferts |                            |                        |                    | Après impôts et transferts |                            |                        |                    | Réduction du LIR | Réduction de ALG | Réduction du coefficient de Gini | Réduction de l'indice de Sen |
|-------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------|------------------|------------------|----------------------------------|------------------------------|
|             | Taux de faible revenu LIR  | Écart de faible revenu ALG | Coefficient de Gini GP | Indice de Sen* 100 | Taux de faible revenu LIR  | Écart de faible revenu ALG | Coefficient de Gini GP | Indice de Sen* 100 |                  |                  |                                  |                              |
| États-Unis  | 23.3                       | 51.2                       | 0.4                    | 16.0               | 21.0                       | 32.9                       | 0.2                    | 9.5                | 2.3              | 18.3             | 0.2                              | 6.5                          |
| Allemagne   | 9.7                        | 51.7                       | 0.4                    | 6.9                | 3.8                        | 23.4                       | 0.2                    | 1.3                | 5.9              | 28.3             | 0.2                              | 5.6                          |
| France      | 24.7                       | 36.1                       | 0.2                    | 12.7               | 5.7                        | 28.9                       | 0.2                    | 2.4                | 19.0             | 7.2              | 0.1                              | 10.3                         |
| Royaume-Uni | 29.5                       | 54.6                       | 0.4                    | 22.0               | 7.3                        | 37.6                       | 0.3                    | 4.0                | 22.2             | 17.0             | 0.2                              | 18.0                         |
| Canada      | 18.4                       | 46.1                       | 0.3                    | 11.7               | 12.6                       | 27.3                       | 0.2                    | 4.9                | 5.8              | 18.8             | 0.2                              | 6.8                          |
| Australie   | 17.5                       | 56.6                       | 0.4                    | 13.2               | 12.0                       | 33.7                       | 0.2                    | 5.9                | 5.5              | 22.9             | 0.2                              | 7.2                          |
| Belgique    | 21.8                       | 25.9                       | 0.2                    | 8.4                | 3.6                        | 24.4                       | 0.2                    | 1.3                | 18.2             | 1.5              | 0.0                              | 7.1                          |
| Danemark    | 20.2                       | 47.4                       | 0.3                    | 13.2               | 4.3                        | 24.6                       | 0.1                    | 1.5                | 15.9             | 22.8             | 0.2                              | 11.7                         |
| Irlande     | 29.3                       | 57.7                       | 0.4                    | 22.4               | 7.6                        | 38.9                       | 0.3                    | 4.3                | 21.7             | 18.8             | 0.2                              | 18.1                         |
| Pays-Bas    | 14.3                       | 46.0                       | 0.3                    | 9.1                | 4.1                        | 26.1                       | 0.2                    | 1.8                | 10.2             | 19.9             | 0.1                              | 7.3                          |
| Suède       | 13.1                       | 48.6                       | 0.4                    | 8.8                | 3.7                        | 24.6                       | 0.1                    | 1.3                | 9.4              | 24.0             | 0.2                              | 7.5                          |
| Moyenne     | 20.2                       | 47.4                       | 0.3                    | 13.1               | 7.8                        | 29.3                       | 0.2                    | 3.5                | 12.4             | 18.1             | 0.2                              | 9.6                          |

Source : Förster (1994) et ministère des Affaires économiques du Danemark.

Tableau A2. Mesures de la générosité, de l'efficacité et de l'efficacité du système de transferts de revenu : familles mono-parentales

Population dont le revenu est inférieur à 50 pour cent du revenu médian

|             | Avant impôts et transferts |                            |                        |                    | Après impôts et transferts |                            |                        |                    | Réduction du LIR | Réduction de ALG | Réduction du coefficient de Gini | Réduction de l'indice de Sen |
|-------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------|------------------|------------------|----------------------------------|------------------------------|
|             | Taux de faible revenu LIR  | Écart de faible revenu ALG | Coefficient de Gini GP | Indice de Sen* 100 | Taux de faible revenu LIR  | Écart de faible revenu ALG | Coefficient de Gini GP | Indice de Sen* 100 |                  |                  |                                  |                              |
| États-Unis  | 57.5                       | 56.3                       | 0.4                    | 42.9               | 54.8                       | 41.8                       | 0.2                    | 29.9               | 2.7              | 14.5             | 0.2                              | 13.0                         |
| Allemagne   | 46.5                       | 56.8                       | 0.5                    | 37.1               | 33.3                       | 25.1                       | 0.2                    | 12.8               | 13.2             | 31.7             | 0.4                              | 24.3                         |
| France      | 44.4                       | 44.6                       | 0.3                    | 27.8               | 18.6                       | 32.2                       | 0.2                    | 8.5                | 25.8             | 12.4             | 0.1                              | 19.4                         |
| Royaume-Uni | 75.1                       | 62.4                       | 0.5                    | 61.2               | 28.3                       | 21.4                       | 0.1                    | 9.0                | 46.8             | 41.0             | 0.4                              | 52.2                         |
| Canada      | 57.1                       | 59.9                       | 0.4                    | 43.6               | 48.6                       | 32.1                       | 0.2                    | 21.0               | 8.5              | 27.8             | 0.2                              | 22.6                         |
| Australie   | 62.5                       | 69.4                       | 0.5                    | 53.7               | 55.6                       | 33.2                       | 0.2                    | 24.7               | 6.9              | 36.2             | 0.4                              | 28.9                         |
| Belgique    | 63.3                       | 29.3                       | 0.2                    | 27.2               | 19.4                       | 27.6                       | 0.2                    | 8.0                | 43.9             | 1.7              | 0.0                              | 19.2                         |
| Danemark    | 38.2                       | 55.1                       | 0.4                    | 28.5               | 2.7                        | 26.3                       | 0.1                    | 1.0                | 35.5             | 28.8             | 0.3                              | 27.5                         |
| Irlande     | 56.6                       | 51.6                       | 0.3                    | 38.1               | 32.6                       | 29.5                       | 0.2                    | 13.8               | 24.0             | 22.1             | 0.1                              | 24.3                         |
| Pays-Bas    | 73.9                       | 41.7                       | 0.3                    | 44.5               | 12.0                       | 33.7                       | 0.3                    | 6.6                | 61.9             | 8.0              | 0.0                              | 37.9                         |
| Suède       | 38.3                       | 55.4                       | 0.4                    | 28.2               | 5.9                        | 25.6                       | 0.1                    | 2.0                | 32.4             | 29.8             | 0.3                              | 26.3                         |
| Moyenne     | 55.8                       | 53.0                       | 0.4                    | 39.3               | 28.3                       | 29.9                       | 0.2                    | 12.5               | 27.4             | 23.1             | 0.2                              | 26.9                         |

Source : Förster (1994) et ministère des Affaires économiques du Danemark.

*Annexe II*  
**Chronologie économique**

**1994**

**Janvier**

Le taux d'escompte officiel est ramené de 6.25 à 5.75 pour cent.

**Février**

Le taux d'escompte officiel est ramené de 5.75 à 5.50 pour cent.

**Mars**

Suppression des limites qui avaient été imposées par la loi au crédit à la consommation dans le cadre de la « cure d'austérité » de 1986.

**Avril**

Le taux d'escompte officiel est ramené de 5.50 à 5.25 pour cent.

**Mai**

Le taux d'escompte officiel est ramené de 5.25 à 5.00 pour cent.

La septième directive européenne concernant la TVA est mise en œuvre dans la législation nationale. Plusieurs textes de loi concernant les droits de douane et d'autres formes de fiscalité indirecte sont modifiés en conséquence.

## **Septembre**

A la suite des élections parlementaires, une coalition de centre gauche conduite par les social-démocrates devient gouvernement minoritaire. Le gouvernement comprend trois des quatre partis représentés au précédent gouvernement.

## **Octobre**

Le gouvernement présente un avant-projet de son plan d'action, qui prévoit notamment une mise en œuvre plus stricte sur le plan administratif des politiques du marché du travail, des taxes environnementales sur le secteur des entreprises et une libéralisation du secteur des télécommunications.

## **Novembre**

Le gouvernement et les principaux partis d'opposition parviennent à un accord sur le Budget de 1995. Les principaux éléments de cet accord sont une réduction des taux de compensation des personnes en congé rémunéré; des offres d'emploi obligatoire aux jeunes bénéficiaires d'une aide sociale; la suppression des aides publiques aux travaux de réparation et d'entretien des logements occupés par leur propriétaire; enfin, la conversion du service postal en une entreprise commerciale à capitaux publics. Les dépenses sont fixées à 390.2 milliards de couronnes danoises (386.7 milliards en 1994) et les recettes à 350.2 milliards (342.6 en 1994). Ceci implique un léger durcissement de l'orientation de la politique budgétaire, l'incidence du budget sur le PIB étant estimée à 0.3 pour cent.

## **1995**

## **Février**

Une convention collective d'une durée de deux ans est signée entre les principaux syndicats et l'employeur public. Les principales dispositions sont les suivantes : une augmentation générale de salaire de 2¼ pour cent sur la période de deux ans considérée, une augmentation des compensations non salariales, telles que les pensions payées par l'employeur, correspondant à 1¼ pour cent de la masse salariale, et une clause de réglementation générale concernant l'évolution des salaires sur le marché privé du travail.

Une convention collective d'une durée de trois ans est signée entre la Confédération des industries danoises et les principaux syndicats. Pendant ces trois années, les salaires minimum horaires négociés doivent augmenter de 6.70 couronnes. Il est également prévu

de relever les cotisations patronales aux plans privés de retraite, d'améliorer l'accès à une rémunération en cas de maladie et d'accroître la rémunération des emplois pénibles.

## **Mars**

Le taux d'escompte officiel est porté de 5.00 à 6.00 pour cent.

## **Mai**

Une commission sur l'emploi futur et le milieu du travail (la commission « Bien-être ») recommande qu'un effort soit fait pour accroître le niveau d'instruction des groupes les moins bien formés sur le marché du travail. Il est également recommandé d'améliorer les incitations économiques pour la recherche d'un emploi ou d'une formation en abaissant les taux marginaux élevés de l'impôt et les taux élevés de remplacement prévus par certains régimes du système d'assistance sociale.

## **Juin**

A compter de 1996, les impôts sur l'essence sont relevés de 0.17 couronne par litre. Le Parlement approuve l'introduction progressive, de 1996 à l'an 2000, d'impôts sur les émissions de soufre, de dioxyde de carbone et d'autres polluants. Les impôts sur les successions sont réduits.

Le gouvernement et les collectivités locales concluent un accord sur le budget 1996 des collectivités locales. Aux termes de cet accord, la progression des dépenses des collectivités locales sera limitée, et les impôts locaux sur le revenu doivent être relevés de 0.5 point en moyenne en 1996.

## **Juillet**

Le taux d'escompte officiel est ramené de 6.00 à 5.75 pour cent.

## **Août**

Le taux d'escompte officiel est ramené de 5.75 à 5.00 pour cent.



## **Novembre**

Le taux d'escompte officiel est ramené de 5.00 à 4.75 pour cent.

Le gouvernement parvient à un accord avec l'un des principaux partis d'opposition sur le budget de 1996. Les principales dispositions sont les suivantes : le système d'indemnisation du chômage est durci, les mesures de réinsertion obligatoire des chômeurs de longue durée et des jeunes au chômage interviennent à un stade moins avancé des périodes de chômage des intéressés, et la formation professionnelle est renforcée. Les autorités estiment que le déficit des administrations publiques sera ramené à un peu moins de 1 pour cent du PIB. Ceci implique un durcissement de l'orientation globale de la politique budgétaire équivalent à  $\frac{1}{2}$  point de PIB.

## **Décembre**

Le taux d'escompte officiel est ramené de 4.75 à 4.25 pour cent.

**PAGE BLANCHE**

*ANNEXE STATISTIQUE ET INDICATEURS STRUCTURELS*

Tableau A. Quelques statistiques rétrospectives

|  | Moyenne<br>1985-1994 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990  | 1991  | 1992 | 1993 | 1994 |
|--|----------------------|------|------|------|------|------|-------|-------|------|------|------|
| <b>A. Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente aux prix constants de 1980</b> |                      |      |      |      |      |      |       |       |      |      |      |
| Consommation privée  | 2.0                  | 5.0  | 5.7  | -1.5 | -1.0 | -0.4 | 0.0   | 1.2   | 1.1  | 2.4  | 7.6  |
| Formation brute de capital fixe  | 0.6                  | 12.5 | 17.1 | -3.8 | -6.6 | 1.0  | -1.7  | -5.7  | -7.2 | -2.3 | 3.1  |
| Construction de logements  | -2.9                 | -2.1 | 21.3 | -3.2 | -9.4 | -8.9 | -13.7 | -11.7 | -5.0 | -3.0 | 6.4  |
| Autres   | 1.7                  | 17.6 | 15.9 | -3.9 | -5.8 | 3.9  | 1.3   | -4.4  | -7.7 | -2.1 | 2.4  |
| PIB  | 1.9                  | 4.3  | 3.6  | 0.3  | 1.2  | 0.6  | 1.4   | 1.3   | 0.8  | 1.5  | 4.4  |
| Indice de prix implicite du PIB  | 3.2                  | 4.3  | 4.6  | 4.7  | 3.4  | 4.2  | 2.7   | 2.2   | 2.0  | 1.1  | 2.3  |
| Production industrielle  | 2.4                  | 3.7  | 7.4  | -3.1 | 1.9  | 2.5  | 0.1   | 2.8   | 2.8  | 2.8  | 2.8  |
| Emploi   | 0.1                  | 2.5  | 2.6  | 0.9  | -0.6 | -0.6 | -1.0  | -1.5  | -0.4 | -0.7 | -0.2 |
| Rémunération des salariés (prix courants)  | 8.0                  | 8.1  | 7.7  | 9.2  | 4.7  | 3.6  | 4.1   | 3.1   | 3.4  | 1.2  | 3.1  |
| Productivité (PIB/emploi)  | 1.9                  | 2.6  | 1.7  | 1.0  | -0.6 | 1.8  | 1.1   | 2.5   | 2.9  | 1.2  | 4.7  |
| Coûts unitaires de main-d'œuvre (rémunération/PIB)   | 2.8                  | 3.6  | 4.0  | 8.9  | 3.5  | 3.0  | 2.6   | 1.7   | 2.6  | -0.3 | -1.3 |
| <b>B. Rapports en pourcentage</b>  |                      |      |      |      |      |      |       |       |      |      |      |
| Formation brute de capital fixe en % du PIB aux prix constants                                 | 17.6                 | 18.5 | 20.9 | 20.0 | 18.5 | 18.6 | 18.0  | 16.7  | 15.4 | 14.8 | 14.6 |
| Formation de stocks en % du PIB aux prix constants   | 0.0                  | 1.0  | 0.6  | -0.6 | -0.1 | 0.6  | 0.0   | 0.1   | -0.1 | -0.8 | -0.6 |
| Balance extérieure en % du PIB aux prix constants  | 4.9                  | 1.2  | -1.1 | 1.4  | 3.6  | 3.7  | 5.9   | 7.6   | 8.8  | 9.3  | 8.6  |
| Rémunération des salariés en % du PIB aux prix courants  | 54.5                 | 53.8 | 53.5 | 55.6 | 55.6 | 55.0 | 55.0  | 54.7  | 55.0 | 54.3 | 52.4 |
| Chômage en % de la population active   | 9.9                  | 9.0  | 7.8  | 7.8  | 8.7  | 9.5  | 9.7   | 10.6  | 11.3 | 12.4 | 12.2 |
| <b>C. Autre indicateur</b>   |                      |      |      |      |      |      |       |       |      |      |      |
| Balance des opérations courantes (en milliards de dollars)                                     | 0.5                  | -2.7 | -4.5 | -3.0 | -1.3 | -1.1 | 1.3   | 2.2   | 4.8  | 5.5  | 3.5  |

Source : Danmarks Statistik, Nyt Fra Danmarks Statistik; OCDE, *Comptes nationaux*.

Tableau B. **Origine et utilisation des ressources**

Millions de couronnes, prix courants

|   | 1986           | 1987           | 1988           | 1989           | 1990           | 1991           | 1992           | 1993           | 1994           |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses des consommateurs en biens et services         | 366 747        | 377 878        | 388 806        | 403 894        | 415 032        | 430 202        | 442 968        | 457 904        | 497 529        |
| Dépenses courantes de l'État en biens et services       | 159 359        | 176 214        | 188 487        | 196 546        | 202 504        | 211 201        | 219 128        | 229 808        | 235 948        |
| Formation brute de capital fixe                         | 138 370        | 138 033        | 132 226        | 138 953        | 139 357        | 136 693        | 130 513        | 131 668        | 137 778        |
| Variations des stocks                                   | 5 016          | -5 075         | -1 488         | 1 885          | -917           | -667           | -893           | -7 271         | 1 891          |
| <b>Demande intérieure</b>                               | <b>669 492</b> | <b>687 050</b> | <b>708 031</b> | <b>741 278</b> | <b>755 976</b> | <b>777 429</b> | <b>791 716</b> | <b>812 109</b> | <b>873 146</b> |
| Exportations de biens et services (non facteurs)        | 213 559        | 220 084        | 238 915        | 264 909        | 283 575        | 306 006        | 310 677        | 299 863        | 326 038        |
| Importations de biens et services (non facteurs)        | 216 555        | 207 226        | 214 892        | 238 936        | 240 442        | 255 567        | 251 141        | 238 735        | 265 999        |
| <b>Produit intérieur brut aux valeurs d'acquisition</b> | <b>666 496</b> | <b>699 908</b> | <b>732 054</b> | <b>767 251</b> | <b>799 109</b> | <b>827 868</b> | <b>851 252</b> | <b>873 237</b> | <b>933 185</b> |
| Impôts indirects  | 130 880        | 135 974        | 139 551        | 140 201        | 141 523        | 144 462        | 148 593        | 153 351        | 168 428        |
| Subventions   | 20 060         | 22 011         | 25 340         | 26 955         | 28 354         | 28 726         | 34 227         | 34 875         | 35 187         |
| <b>Produit intérieur brut au coût des facteurs</b>      | <b>555 676</b> | <b>585 945</b> | <b>617 843</b> | <b>654 005</b> | <b>685 940</b> | <b>712 132</b> | <b>736 886</b> | <b>754 761</b> | <b>799 944</b> |

Source : Danmarks Statistic, Statistiske Efterretninger, Nyt Fra Danmarks Statistik.

Tableau C. **Origine et utilisation des ressources**

Millions de couronnes, au prix de 1980

|   | 1986           | 1987           | 1988           | 1989           | 1990           | 1991           | 1992           | 1993           | 1994           |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses des consommateurs en biens et services         | 243 583        | 239 929        | 237 481        | 236 539        | 236 644        | 239 429        | 242 060        | 247 775        | 266 549        |
| Dépenses courantes de l'État en biens et services       | 108 205        | 110 873        | 111 920        | 111 234        | 110 752        | 110 588        | 112 100        | 115 212        | 116 459        |
| Formation brute de capital fixe                         | 92 176         | 88 703         | 82 808         | 83 639         | 82 179         | 77 511         | 71 896         | 70 260         | 72 433         |
| Variations des stocks                                   | 2 506          | -2 771         | -603           | 2 559          | 139            | 292            | -498           | -3 558         | -3 204         |
| <b>Demande intérieure</b>                               | <b>446 470</b> | <b>436 734</b> | <b>431 606</b> | <b>433 971</b> | <b>429 714</b> | <b>427 820</b> | <b>425 558</b> | <b>429 689</b> | <b>452 237</b> |
| Exportations de biens et de services (non facteurs)     | 154 454        | 162 295        | 174 922        | 182 193        | 194 833        | 209 791        | 215 532        | 211 276        | 227 450        |
| Importations de biens et de services (non facteurs)     | 159 457        | 156 265        | 158 606        | 165 718        | 167 669        | 174 594        | 174 257        | 167 157        | 184 881        |
| <b>Produit intérieur brut aux valeurs d'acquisition</b> | <b>441 467</b> | <b>442 764</b> | <b>447 922</b> | <b>450 446</b> | <b>456 878</b> | <b>463 017</b> | <b>466 833</b> | <b>473 808</b> | <b>494 806</b> |

Source : Danmarks Statistic, Statistiske Efterretninger, Nyt Fra Danmarks Statistik.

Tableau D. Dépenses et recettes des administrations publiques

En milliards de couronnes

|  | 1986         | 1987         | 1988         | 1989         | 1990         | 1991         | 1992         | 1993         | 1994         |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>I. Dépenses</b>   |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Salaires et traitements  | 114.4        | 125.8        | 136.3        | 142.2        | 146.8        | 152.4        | 158.0        | 163.9        | 166.5        |
| Achats de biens et services  | 54.9         | 61.1         | 64.0         | 67.0         | 69.6         | 75.0         | 76.3         | 76.3         | 76.3         |
| Ventes de biens et services  | 15.4         | 16.6         | 18.3         | 19.7         | 21.4         | 24.1         | 23.7         | 19.4         | 16.4         |
| Consommation de capital fixe   | 5.4          | 6.0          | 6.4          | 7.0          | 7.5          | 7.9          | 8.6          | 9.1          | 9.5          |
| <b>Consommation totale</b>   | <b>159.3</b> | <b>176.2</b> | <b>188.5</b> | <b>196.5</b> | <b>202.5</b> | <b>211.2</b> | <b>219.1</b> | <b>229.8</b> | <b>235.9</b> |
| Intérêts, etc.   | 58.7         | 57.7         | 58.3         | 57.5         | 58.5         | 61.1         | 58.5         | 67.8         | 66.0         |
| Subventions  | 20.1         | 22.0         | 25.3         | 27.0         | 28.4         | 28.7         | 34.2         | 34.9         | 35.2         |
| Autres transferts  | 117.8        | 129.0        | 144.3        | 158.6        | 164.6        | 178.4        | 188.5        | 201.4        | 228.7        |
| <b>Total des transferts</b>  | <b>196.6</b> | <b>208.7</b> | <b>227.9</b> | <b>243.0</b> | <b>251.5</b> | <b>268.2</b> | <b>281.2</b> | <b>304.1</b> | <b>329.9</b> |
| <b>Total des dépenses courantes</b>                                      | <b>355.9</b> | <b>384.9</b> | <b>416.4</b> | <b>439.6</b> | <b>454.0</b> | <b>479.4</b> | <b>500.4</b> | <b>533.9</b> | <b>565.9</b> |
| Investissements fixes  | 13.9         | 15.6         | 16.8         | 16.6         | 15.6         | 13.0         | 19.6         | 19.2         | 20.0         |
| Variations des stocks  | -0.7         | -0.8         | -0.8         | -0.5         | 0.4          | 0.2          | 0.1          | 0.1          | 0.6          |
| Achats de terrains et versements de redevances, net                      | -2.4         | -2.2         | -2.4         | -2.9         | -3.2         | -2.8         | -2.4         | -1.9         | -1.8         |
| <b>Dépenses en capital</b>   | <b>10.8</b>  | <b>12.6</b>  | <b>13.6</b>  | <b>13.2</b>  | <b>12.8</b>  | <b>10.3</b>  | <b>17.3</b>  | <b>17.4</b>  | <b>18.9</b>  |
| Dotations en capital aux entreprises publiques                           | 4.7          | 4.4          | 5.2          | 4.4          | 3.7          | 3.7          | 4.1          | 4.5          | 3.7          |
| Autres transferts en capital   | 2.3          | 2.0          | 2.6          | 3.2          | 3.4          | 3.3          | 4.2          | 5.4          | 5.9          |
| <b>Total des transferts en capital</b>                                   | <b>7.0</b>   | <b>6.4</b>   | <b>7.8</b>   | <b>7.6</b>   | <b>7.1</b>   | <b>7.0</b>   | <b>8.3</b>   | <b>9.9</b>   | <b>9.6</b>   |
| <b>Total des dépenses en capital</b>                                     | <b>17.8</b>  | <b>19.0</b>  | <b>21.4</b>  | <b>20.8</b>  | <b>19.9</b>  | <b>17.3</b>  | <b>25.6</b>  | <b>27.3</b>  | <b>28.5</b>  |
| <b>Total des dépenses courantes et en capital</b>                        | <b>373.7</b> | <b>403.9</b> | <b>437.8</b> | <b>460.3</b> | <b>473.9</b> | <b>496.7</b> | <b>526.0</b> | <b>561.3</b> | <b>594.4</b> |
| <b>II. Recettes</b>  |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Excédents des entreprises publiques, etc.                                | 7.4          | 4.5          | 6.0          | 9.1          | 6.1          | 5.4          | 10.9         | 8.7          | 7.6          |
| Intérêts, etc.   | 24.5         | 26.4         | 27.6         | 28.3         | 31.7         | 31.8         | 34.1         | 36.3         | 34.9         |
| Revenus fonciers et encaissements de redevances                          | 0.8          | 0.5          | 0.5          | 0.5          | 0.7          | 0.7          | 0.7          | 0.8          | 0.8          |
| Impôts indirects   | 130.9        | 136.0        | 139.6        | 140.2        | 141.5        | 144.5        | 148.6        | 153.4        | 168.4        |
| Impôts directs   | 195.5        | 208.9        | 226.2        | 235.4        | 233.3        | 245.2        | 256.0        | 265.9        | 289.8        |
| Droits, amendes, etc.  | 0.8          | 0.9          | 1.2          | 1.3          | 1.4          | 1.3          | 1.3          | 1.5          | 1.5          |
| Cotisations obligatoires de sécurité sociale                             | 10.6         | 13.8         | 10.2         | 10.8         | 12.3         | 12.6         | 13.6         | 14.5         | 15.9         |
| Cotisations imputées de sécurité sociale                                 | 6.3          | 7.1          | 7.7          | 8.2          | 8.4          | 9.0          | 9.6          | 10.2         | 10.4         |
| Autres transferts de revenus   | 11.9         | 13.7         | 14.0         | 12.6         | 13.7         | 14.4         | 14.3         | 17.5         | 16.3         |
| <b>Total des recettes courantes</b>                                      | <b>388.6</b> | <b>411.7</b> | <b>433.0</b> | <b>446.5</b> | <b>449.0</b> | <b>464.9</b> | <b>489.1</b> | <b>508.8</b> | <b>545.6</b> |
| Impôts sur les donations et les successions                              | 1.7          | 2.2          | 2.1          | 2.1          | 2.2          | 2.1          | 2.3          | 2.5          | 2.2          |
| Autres transferts de revenus   | 6.1          | 6.8          | 7.1          | 7.7          | 10.7         | 12.1         | 10.0         | 10.8         | 11.3         |
| <b>Total des recettes en capital</b>                                     | <b>7.8</b>   | <b>9.0</b>   | <b>9.2</b>   | <b>9.7</b>   | <b>12.9</b>  | <b>14.3</b>  | <b>12.3</b>  | <b>13.2</b>  | <b>13.5</b>  |
| <b>Total des recettes courantes et en capital</b>                        | <b>396.4</b> | <b>420.7</b> | <b>442.2</b> | <b>456.2</b> | <b>461.8</b> | <b>479.2</b> | <b>501.4</b> | <b>522.0</b> | <b>559.1</b> |
| <b>Excédent courant = épargne brute</b>                                  | <b>38.0</b>  | <b>32.8</b>  | <b>23.0</b>  | <b>14.0</b>  | <b>2.5</b>   | <b>-6.6</b>  | <b>-2.7</b>  | <b>-16.1</b> | <b>-10.8</b> |
| <b>Excédent courant et excédent en capital = capacité de financement</b> | <b>22.7</b>  | <b>16.9</b>  | <b>4.3</b>   | <b>-4.1</b>  | <b>-12.1</b> | <b>-17.5</b> | <b>-24.6</b> | <b>-39.3</b> | <b>-35.3</b> |

Source : Danmarks Statistik, Statistisk Årbog 1995.

Tableau E. **Balance des paiements**

Base OCDE

Millions de dollars

|  | 1986   | 1987   | 1988   | 1989   | 1990   | 1991   | 1992   | 1993    | 1994   |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|--------|
| Exportations, fob  | 21 268 | 25 657 | 27 498 | 28 696 | 35 944 | 36 717 | 40 596 | 37 453  | 41 699 |
| Importations, fob  | 22 322 | 24 847 | 25 620 | 26 283 | 31 089 | 31 981 | 33 415 | 29 407  | 34 190 |
| <b>Balance commerciale</b>   | -1 054 | 810    | 1 878  | 2 413  | 4 855  | 4 736  | 7 181  | 8 046   | 7 509  |
| Services, montant net  | -3 156 | -3 575 | -2 982 | -3 383 | -3 121 | -1 682 | -1 492 | -1 871  | -3 690 |
| <b>Balance au titre des biens et services</b>                                    | -4 210 | -2 765 | -1 104 | -970   | 1 734  | 3 054  | 5 689  | 6 175   | 3 819  |
| Transferts privés, montant net   | -112   | -55    | -88    | 77     | -46    | -152   | -132   | -131    | -91    |
| Transferts publics, montant net  | -167   | -153   | -137   | -221   | -366   | -717   | -784   | -495    | -1 051 |
| <b>Balance des paiements courants</b>  | -4 489 | -2 973 | -1 329 | -1 114 | 1 322  | 2 185  | 4 773  | 5 549   | 2 677  |
| Opérations en capital à long terme<br>(à l'exclusion des transactions spéciales) | 3 025  | 8 110  | 2 404  | -3 537 | 5 929  | -1 674 | 4 488  | 18 943  |        |
| Capitaux privés  | -1 304 | 5 594  | 3 928  | -2 827 | 5 490  | 3 330  | 3 309  | 10 008  |        |
| Capitaux publics   | 4 329  | 2 516  | -1 524 | -710   | 439    | -5 004 | 1 179  | 8 935   |        |
| <b>Balance de base</b>   | -1 464 | 5 137  | 1 075  | -4 651 | 7 251  | 511    | 9 261  | 24 492  |        |
| Opérations en capital à court terme non monétaire                                | 655    | -727   | 128    | -19    | 9      | 396    | 4 123  | -4 243  |        |
| Erreurs et omissions   | -276   | 94     | -611   | -339   | -2 164 | -2 249 | -397   | 1 234   |        |
| <b>Balance des opérations non monétaires</b>                                     | -1 085 | 4 504  | 592    | -5 009 | 5 096  | -1 342 | 12 987 | 21 483  |        |
| Opérations à court terme des institutions monétaires<br>privées                  | -337   | -760   | 745    | 1 208  | -1 600 | -1 525 | -9 034 | -21 696 |        |
| Avoirs   | 1 167  | -4 230 | -7 527 | -4 290 | -5 244 | -2 610 | -139   | -15 201 |        |
| Engagements  | -1 504 | 3 470  | 8 272  | 5 498  | 3 644  | 1 085  | -8 895 | -6 495  |        |
| <b>Balance des règlements officiels</b>  | -1 422 | 3 744  | 1 337  | -3 801 | 3 496  | -2 867 | 3 953  | -213    |        |
| Tirage sur le FMI  | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -       |        |
| Opérations spéciales   | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -       |        |
| Autres opérations du secteur public  | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -       |        |
| Allocations de DTS   | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -       |        |
| <b>Variations des réserves (+ = accroissement)</b>                               | -1 422 | 3 744  | 1 337  | -3 801 | 3 496  | -2 867 | 3 953  | -213    |        |
| a) Or  | -      | -      | 7      | 14     | 27     | 8      | 27     | -33     |        |
| b) Monnaies étrangères   | -1 366 | 3 738  | 1 245  | -3 900 | 3 602  | -2 934 | 3 931  | -326    |        |
| c) Position active auprès du FMI   | -91    | -4     | 149    | 26     | -48    | 38     | 137    | -51     |        |
| d) Droits de Tirage Spéciaux   | 33     | 9      | -64    | 60     | -86    | 19     | -144   | -6      |        |

Source : Données relatives à la balance des paiements soumises à l'OCDE.



Tableau F. **Marché de l'emploi et production**

|      | Marché de l'emploi |                   |          |                                     |        |  | Industrie                    |          |           |   |                              |
|------|--------------------|-------------------|----------|-------------------------------------|--------|--|------------------------------|----------|-----------|---|------------------------------|
|      | Nombre d'assurés   | Chômeurs inscrits |          |                                     |        | Offre d'emplois non satisfaites <sup>1</sup> | Nombre d'employés (milliers) |          |           | Heures travaillées par mois (salariés) 1985 = 100 | Volume des ventes 1985 = 100 |
|      |                    | Milliers          | Milliers | Pourcentage de la population active |        |  | Total                        | Salariés | Appointés |   |                              |
|      |                    |                   |          | Total                               | Hommes |  |                              |          |           |   |                              |
| 1985 | 1 898.7            | 251.8             | 9.1      | 7.5                                 | 11.0   | 1 533  | 398.2                        | 280.5    | 117.7     | 100   | 100                          |
| 1986 | 1 920.9            | 220.4             | 7.9      | 6.1                                 | 10.0   | 1 836  | 408.1                        | 284.7    | 123.4     | 104   | 107                          |
| 1987 | 1 946.9            | 221.9             | 7.9      | 6.4                                 | 9.6    | 1 750  | 397.9                        | 273.3    | 124.6     | 97  | 104                          |
| 1988 | 1 981.3            | 243.9             | 8.7      | 7.2                                 | 10.3   | 1 180  | 385.9                        | 263.0    | 122.9     | 93  | 106                          |
| 1989 | 1 944.8            | 264.9             | 9.5      | 8.1                                 | 11.1   | 2 016  | 385.4                        | 261.9    | 123.5     | 93  | 109                          |
| 1990 | 1 957.6            | 271.7             | 9.7      | 8.4                                 | 11.3   | 3 366  | 386.4                        | 261.9    | 124.5     | 92  | 109                          |
| 1991 | 2 008.5            | 296.1             | 10.6     | 9.3                                 | 12.1   | 2 271  | 376.7                        | 252.9    | 123.8     | 89  | 109                          |
| 1992 | 2 138.1            | 318.3             | 11.4     | 10.0                                | 12.9   | 1 583  | 369.2                        | 246.7    | 122.5     | 87  | 112                          |
| 1993 | 2 174.4            | 348.8             | 12.4     | 11.3                                | 13.7   | 1 673  | 351.9                        | 232.4    | 119.5     | 81  | 110                          |
| 1994 | 2 198.0            | 343.4             | 12.2     | 11.0                                | 13.6   | -  | ..                           | ..       | ..        | ..  | 121                          |

1. Moyenne de chiffres mensuels.

Source : Danmarks Statistik, Statistik Månedsoversigt et Statistik Tiårsoversigt.

Tableau F. **Marché de l'emploi et production** (suite)

|      | Construction, milliers de m <sup>2</sup> |                            |                 |                            |                       |                            |                 |                            | Agriculture                      | Commerce de détail              |                                 |  |
|------|--|----------------------------|-----------------|----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--|
|      | Total                                    |                            | Logements       |                            | Bâtiments industriels |                            | Autres          |                            | Production animale<br>1990 = 100 | Volume des ventes<br>1990 = 100 | Valeur des ventes<br>1990 = 100 | Immatriculations<br>des voitures particulières |
|      | Mis en chantier                          | En cours en fin de période | Mis en chantier | En cours en fin de période | Mis en chantier       | En cours en fin de période | Mis en chantier | En cours en fin de période |                                  |                                 |                                 |  |
| 1985 | 9 177                                    | 9 154                      | 3 249           | 2 904                      | 4 477                 | 4 738                      | 1 450           | 1 512                      | 99                               | 100                             | 87                              | 157 632  |
| 1986 | 10 425                                   | 10 493                     | 3 563           | 3 352                      | 5 500                 | 5 761                      | 1 362           | 1 381                      | 102                              | 103                             | 92                              | 169 492  |
| 1987 | 9 688                                    | 10 919                     | 2 751           | 3 078                      | 5 705                 | 6 365                      | 1 230           | 1 476                      | 100                              | 101                             | 93                              | 124 324  |
| 1988 | 8 525                                    | 9 749                      | 2 389           | 2 784                      | 4 958                 | 5 669                      | 1 179           | 1 296                      | 98                               | 100                             | 96                              | 88 770   |
| 1989 | 7 512                                    | 8 600                      | 2 279           | 2 508                      | 4 166                 | 4 906                      | 1 065           | 1 187                      | 98                               | 99                              | 98                              | 78 453   |
| 1990 | 6 610                                    | 7 220                      | 1 673           | 1 774                      | 4 044                 | 4 424                      | 891             | 1 022                      | 100                              | 100                             | 100                             | 80 837   |
| 1991 | 5 765                                    | 6 358                      | 1 404           | 1 390                      | 3 484                 | 4 034                      | 877             | 934                        | 103                              | 100                             | 101                             | 83 828   |
| 1992 | 5 414                                    | 5 711                      | 1 383           | 1 266                      | 3 136                 | 3 593                      | 895             | 852                        | 107                              | 103                             | 104                             | 84 518   |
| 1993 | 4 038                                    | 4 970                      | 1 136           | 1 147                      | 2 132                 | 2 971                      | 770             | 852                        | 112                              | 101                             | 100                             | 82 007   |
| 1994 | 4 359                                    | 5 110                      | 1 262           | 1 170                      | 2 295                 | 3 060                      | 807             | 880                        | 112                              | 111                             | 110                             | 139 127  |

Source : Danmarks Statistik, Statistik Månedsoversigt.

**Tableau G. Commerce extérieur, total et par région**

Millions de dollars, taux mensuels

|      | Importations<br>caf | Exportations<br>fob | Importations par région |         |        |                       |      |        | Exportations par région |         |        |                       |      |        |
|------|---------------------|---------------------|-------------------------|---------|--------|-----------------------|------|--------|-------------------------|---------|--------|-----------------------|------|--------|
|      |                     |                     | Pays de l'OCDE          |         |        | Non membres de l'OCDE |      |        | Pays de l'OCDE          |         |        | Non membres de l'OCDE |      |        |
|      |                     |                     | Total                   | CE      | Autres | PECO                  | OPEP | Autres | Total                   | CE      | Autres | PECO                  | OPEP | Autres |
| 1985 | 1 512.5             | 1 420.3             | 1 291.1                 | 1 028.9 | 262.2  | 49.6                  | 43.6 | 128.2  | 1 198.3                 | 847.9   | 350.4  | 25.2                  | 44.9 | 151.9  |
| 1986 | 1 906.5             | 1 774.5             | 1 669.3                 | 1 323.8 | 345.5  | 45.2                  | 30.3 | 161.7  | 1 518.1                 | 1 089.2 | 428.9  | 32.3                  | 46.4 | 177.7  |
| 1987 | 2 125.8             | 2 138.4             | 1 851.7                 | 1 476.8 | 374.9  | 47.2                  | 33.8 | 193.1  | 1 848.8                 | 1 354.3 | 494.5  | 27.2                  | 45.4 | 217.0  |
| 1988 | 2 161.7             | 2 261.5             | 1 869.7                 | 1 476.9 | 392.8  | 45.5                  | 37.7 | 208.8  | 1 955.5                 | 1 467.4 | 488.1  | 33.9                  | 48.7 | 223.4  |
| 1989 | 2 226.6             | 2 344.6             | 1 901.3                 | 1 487.3 | 414.0  | 49.7                  | 46.8 | 228.8  | 2 042.8                 | 1 568.8 | 474.0  | 48.2                  | 54.4 | 199.2  |
| 1990 | 2 647.6             | 2 927.7             | 2 290.9                 | 1 801.2 | 489.7  | 64.1                  | 37.5 | 255.1  | 2 540.2                 | 2 007.1 | 533.1  | 68.1                  | 60.8 | 258.6  |
| 1991 | 2 700.1             | 3 000.1             | 2 344.5                 | 1 825.2 | 519.3  | 72.3                  | 17.0 | 266.3  | 2 603.1                 | 2 066.6 | 536.5  | 94.0                  | 64.7 | 238.3  |
| 1992 | 2 926.8             | 3 416.2             | 2 542.1                 | 2 028.3 | 513.8  | 95.6                  | 15.7 | 273.4  | 2 911.0                 | 2 316.1 | 594.9  | 100.6                 | 71.5 | 333.1  |
| 1993 | 2 545.0             | 3 097.3             | 2 071.2                 | 1 653.6 | 417.6  | 66.0                  | 18.5 | 389.3  | 2 549.2                 | 1 941.2 | 608.0  | 74.4                  | 70.4 | 403.3  |
| 1994 | 2 965.5             | 3 471.5             | 2 393.6                 | 1 911.3 | 482.3  | 84.3                  | 22.4 | 465.2  | 2 798.9                 | 2 121.1 | 677.8  | 94.7                  | 61.0 | 516.9  |

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur*, série A.

Tableau H. Prix et salaires

|      | Prix à la consommation <sup>1</sup> |                                       |        | Prix à la consommation <sup>2</sup><br>net (impôts indirects exc.) |                   | Prix de gros <sup>3</sup> |                      |                   | Coûts de la<br>construction<br>1985 = 100 | Gains horaires dans l'industrie manufacturière<br>et la construction<br>(heures supplémentaires excl., en Kr) |           |               |        |
|------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------|--|-------------------|---------------------------|----------------------|-------------------|---|---|-----------|---------------|--------|
|      | Total                               | Biens et<br>services<br>(sans loyers) | Loyers | Total<br>(avec loyers)   | Biens<br>services | Total                     | Biens<br>domestiques | Biens<br>importés |   | Total   | Qualifiés | Non qualifiés |        |
|      |                                     |                                       |        |  |                   |                           |                      |                   |   |   |           | Hommes        | Femmes |
| 1985 | 146.4                               | 146.1                                 | 147    | 227.7  | 228.9             | 97                        | 92                   | 105               | 100                                       | 83.42   | 91.55     | 81.61         | 72.82  |
| 1986 | 151.7                               | 151.4                                 | 154    | 229.3  | 228.4             | 90                        | 89                   | 92                | 104                                       | 87.89   | 97.34     | 85.78         | 75.68  |
| 1987 | 157.8                               | 157.0                                 | 161    | 236.5  | 234.8             | 90                        | 90                   | 90                | 109                                       | 96.25   | 106.79    | 94.02         | 82.50  |
| 1988 | 165.0                               | 163.6                                 | 171    | 248.4  | 246.5             | 93                        | 93                   | 93                | 117                                       | 102.34  | 113.06    | 100.08        | 88.03  |
| 1989 | 172.9                               | 170.8                                 | 182    | 261.4  | 259.3             | 99                        | 99                   | 99                | 123                                       | 106.46  | 117.39    | 104.13        | 92.23  |
| 1990 | 177.4                               | 174.2                                 | 192    | 269.6  | 266.6             | 100                       | 100                  | 100               | 130                                       | 110.65  | 121.74    | 108.42        | 96.03  |
| 1991 | 181.7                               | 177.5                                 | 201    | 276.7  | 272.9             | 101                       | 100                  | 102               | 135                                       | 155.27  | 125.75    | 112.96        | 100.34 |
| 1992 | 185.5                               | 180.6                                 | 208    | 282.5  | 278.6             | 100                       | 97                   | 99                | 137                                       | 118.62  | 128.79    | 116.71        | 103.93 |
| 1993 | 187.8                               | 182.1                                 | 214    | 286.5  | 282.0             | 99                        | 99                   | 99                | 140                                       | ..  | ..        | ..            | ..     |
| 1994 | 191.6                               | 185.2                                 | 220    | 291.2  | 286.6             | 100                       | 100                  | 100               | 143                                       | ..  | ..        | ..            | ..     |

1. 1980 = 100.

2. Janvier 1975 = 100.

3. 1990 = 100.

Source: Danmarks Statistik, Statistisk Månedssigt.

Tableau I. Monnaie et crédit

| Taux d'intérêt   |  |  | Avoirs de la Banque centrale <sup>1</sup>                                       |                      |                        |   |                | Liquidités <sup>1</sup> |               |   |                        |       |
|--|--|--|---|----------------------|------------------------|---|----------------|-------------------------|---------------|---|------------------------|-------|
| Taux d'intérêt marginal sur les avances de la Banque centrale aux banques <sup>2</sup> | Loyer de l'argent au jour le jour <sup>2</sup> | Rendement moyen des obligations <sup>3</sup> | Réserves officielles nettes (y compris l'or et la position des réserves du FMI) | Escomptes et avances | Titres en portefeuille | Compte des administrations publiques, net | Base monétaire | Masse monétaire         |               | Liquidités des banques <sup>4</sup>                                     |                        |       |
|  |  |  |   |                      |                        |   |                | Au sens étroit          | Au sens large | Position de liquidité nette des banques vis-à-vis de la Banque centrale | Avoirs extérieurs nets |       |
| 1986   | 9.09   | 9.10   | 11.61   | 35.9                 | 42.9                   | 23.9                                      | -51.0          | 18.8                    | 159.4         | 333.4   | -34.6                  | -10.1 |
| 1987   | 9.90   | 9.87   | 11.73   | 64.4                 | 18.2                   | 24.2                                      | -60.0          | 20.4                    | 169.6         | 343.8   | -17.7                  | -4.3  |
| 1988   | 8.74   | 8.32   | 9.78  | 76.2                 | 1.7                    | 26.9                                      | -44.1          | 21.9                    | 206.8         | 356.5   | 4.6                    | -8.0  |
| 1989   | 9.94   | 9.49   | 10.79   | 44.9                 | 19.5                   | 32.4                                      | -34.5          | 23.1                    | 210.9         | 367.9   | -18.0                  | -13.4 |
| 1990   | ..   | 10.75  | 11.01   | 63.3                 | 6.2                    | 33.7                                      | -38.4          | 23.6                    | 226.4         | 391.0   | -1.3                   | -1.5  |
| 1991   | ..   | 9.54   | 9.90  | 44.5                 | 5.3                    | 44.4                                      | -16.0          | 24.2                    | 248.9         | 379.4   | 14.4                   | 7.8   |
| 1992   | ..   | 10.97  | 10.25   | 45.0                 | 29.1                   | 32.0                                      | -35.1          | 25.0                    | 243.5         | 374.6   | -14.7                  | 64.1  |
| 1993   | ..   | 12.10  | 7.74  | 74.8                 | 81.7                   | 41.2                                      | -94.5          | 25.8                    | 272.2         | 416.6   | -46.8                  | 200.5 |
| 1994   | ..   | 5.80   | 9.17  | 54.1                 | 61.7                   | 39.5                                      | -56.9          | 28.9                    | 272.3         | 394.0   | -27.4                  | 125.3 |

1. Milliards de couronnes en fin d'année. Les chiffres de fin d'année représentent les montants annuels des relevés de comptes alors que pour 1989 ceux de fin décembre 1989 représentent les montants mensuels.

2. Moyenne annuelle.

3. En fin d'année.

4. Banques commerciales et caisses d'épargne.

Source : Données communiquées par la Danmarks Nationalbank ; Danmarks Nationalbank, *Monetary Review*.

Tableau I. **Monnaie et crédit** (suite)

Milliards de couronnes

| Dépôts bancaires <sup>1</sup> |                      | Prêts bancaires <sup>1</sup> |                       | Obligations en circulation<br>(valeur nominale) <sup>1</sup> |                       |                             |        | Marché des titres<br>(valeur du marché) <sup>2</sup> |   |                                    |                                       |                                  |   |      |
|-------------------------------|----------------------|------------------------------|-----------------------|--|-----------------------|-----------------------------|--------|--|---|------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---|------|
| De<br>résidents               | De non-<br>résidents | Aux<br>résidents             | Aux non-<br>résidents | Total  | Obligations<br>d'État | Obligations<br>hypothécaire | Autres | Émissions<br>nettes<br>d'obligations                 | Ventes<br>nettes<br>de la<br>Banque<br>centrale | Offre<br>nette<br>sur le<br>marché | Augmentation du portefeuille-titres : |                                  |   |      |
|                               |                      |                              |                       |  |                       |                             |        |  |   |                                    | Banques<br>privées                    | Secteur<br>privé non<br>bancaire | Administration<br>des chèques<br>postaux <sup>3</sup> |      |
| 1986                          | 379.5                | 33.1                         | 351.3                 | 33.1   | 1 003.5               | 351.1                       | 608.7  | 43.7   | 54.4  | -12.1                              | 42.3                                  | -7.4                             | 33.0  | 16.7 |
| 1987                          | 393.5                | 40.3                         | 395.4                 | 46.8   | 1 058.6               | 345.0                       | 668.8  | 44.8   | 46.7  | 0.1                                | 46.8                                  | -33.7                            | 67.8  | 12.7 |
| 1988                          | 420.4                | 70.5                         | 413.5                 | 64.3   | 1 123.6               | 353.6                       | 724.0  | 46.0   | 59.9  | 0.1                                | 60.0                                  | 15.7                             | 31.9  | 12.4 |
| 1989                          | 423.9                | 91.9                         | 445.1                 | 80.7   | 1 163.6               | 375.8                       | 739.3  | 48.5   | 31.1  | 0.3                                | 31.4                                  | 10.5                             | 9.3   | 11.5 |
| 1990                          | 448.8                | 98.1                         | 486.5                 | 99.5   | 1 224.1               | 405.6                       | 762.8  | 55.7   | 44.3  | -2.0                               | 42.3                                  | -25.5                            | 57.5  | 10.2 |
| 1991                          | 460.4                | 55.5                         | 491.8                 | 99.1   | 1 315.4               | 462.0                       | 790.3  | 63.1   | 77.1  | -12.0                              | 65.1                                  | -0.3                             | 56.1  | 9.2  |
| 1992                          | 458.3                | 55.4                         | 449.7                 | 100.2  | 1 376.8               | 501.7                       | 795.0  | 80.1   | 41.7  | 11.8                               | 53.5                                  | -11.0                            | 62.5  | 1.9  |
| 1993                          | 508.4                | 72.8                         | 397.2                 | 145.1  | 1 578.3               | 552.3                       | 936.7  | 89.3   | 173.4   | -6.9                               | 166.5                                 | -9.6                             | 163.0   | 13.1 |
| 1994                          | 477.1                | 75.4                         | 357.7                 | 116.1  | 1 562.5               | 609.0                       | 861.5  | 91.9   | -45.4   | -1.6                               | -47.0                                 | 30.3                             | -73.4   | -3.9 |

1. En fin de période.

2. Durant la période.

3. Y compris la Caisse de retraite.

Source : Danmarks Nationalbank, *Monetary Review*.

Tableau J. Indicateurs du marché du travail

|  | Pic <sup>1</sup> | Creux <sup>1</sup> | 1980  | 1990  | 1991  | 1992 | 1993 | 1994 |
|--|------------------|--------------------|-------|-------|-------|------|------|------|
| <b>A. Évolution du chômage</b>   |                  |                    |       |       |       |      |      |      |
| Taux de chômage (chômeurs enregistrés)   |                  |                    |       |       |       |      |      |      |
| Total  | 1993 = 12.4      | 1986 = 7.9         | 7.0   | 9.7   | 10.6  | 11.3 | 12.4 | 12.2 |
| Hommes   | 1993 = 11.3      | 1986 = 6.1         | 6.6   | 8.4   | 9.3   | 10.0 | 11.3 | 11.0 |
| Femmes   | 1993 = 13.7      | 1987 = 9.6         | 7.6   | 11.3  | 12.1  | 12.9 | 13.7 | 13.6 |
| Jeunes (15-24 ans)   | 1993 = 12.0      | 1987 = 8.3         | 10.3  | 10.2  | 10.1  | 11.5 | 12.0 | 11.0 |
| Taux de chômage (enquêtes)   |                  |                    | 6.6   | 8.1   | 9.1   | 9.0  | 10.7 | ..   |
| Nombre de personnes en chômage<br>(en pourcentage de la population active <sup>2</sup> ) |                  |                    |       |       |       |      |      |      |
|  |                  |                    | 23.4  | 25.3  | 26.1  | 27.3 | 29.1 | 27.9 |
| Degré moyen de chômage pour les personnes touchées par le chômage, % <sup>3</sup>        |                  |                    |       |       |       |      |      |      |
|  |                  |                    | 30.1  | 36.9  | 38.9  | 40.0 | 41.4 | 42.0 |
| <b>B. Caractéristiques structurelles</b>   |                  |                    |       |       |       |      |      |      |
| Taux d'activité, % <sup>4</sup>  |                  |                    |       |       |       |      |      |      |
| Total  |                  |                    | 81.0  | 84.1  | 83.8  | 83.5 | 82.6 | 82.3 |
| Hommes   |                  |                    | 89.0  | 89.6  | 88.5  | 88.0 | 86.9 | ..   |
| Femmes   |                  |                    | 70.0  | 78.4  | 78.9  | 79.0 | 78.3 | ..   |
| Emploi, % de la population de 16-64 ans  |                  |                    |       |       |       |      |      |      |
| Travailleurs indépendants, % de l'emploi total   |                  |                    | 15.1  | 11.7  | 10.9  | 10.8 | 10.8 | ..   |
| Salariés à temps partiel, % de l'emploi total  |                  |                    | 23.2  | 23.3  | 23.1  | 22.5 | 23.3 | ..   |
| Temps de travail annuel, par salarié   |                  |                    |       |       |       |      |      |      |
|  |                  |                    | 1 650 | 1 542 | 1 535 | ..   | ..   | ..   |

1. Taux de chômage annuel local maximum/minimum correspondant aux données les plus récentes.
2. Personnes ayant bénéficié d'allocations de chômage.
3. Pourcentage de temps de travail normal passé au chômage.
4. Données d'enquête.

Source : Danmarks Statistic, Statistiske Efterretninger ; Eurostat ; OCDE.

Tableau K. Secteur public

|  | 1970 | 1980 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| <b>Indicateurs budgétaires : comptes des administrations publiques (% du PIB)</b>  |      |      |      |      |      |      |
| Recettes courantes   | 40.8 | 52.9 | 57.1 | 58.5 | 59.3 | 59.5 |
| Dépenses hors intérêts   | 39.5 | 52.3 | 51.9 | 54.5 | 56.0 | 56.2 |
| Solde budgétaire primaire  | 1.3  | 0.7  | 5.3  | 4.0  | 3.3  | 3.3  |
| Charge d'intérêt nette   | 1.3  | 3.9  | 7.4  | 6.9  | 7.8  | 7.1  |
| Solde du budget des administrations publiques  | 0.0  | -3.3 | -2.1 | -2.9 | -4.5 | -3.8 |
| <b>Structure des dépenses et de la fiscalité (% du PIB)</b>  |      |      |      |      |      |      |
| Dépenses   |      |      |      |      |      |      |
| Catégorie économique   |      |      |      |      |      |      |
| Transferts de revenu (versements d'intérêts non compris)   | 10.8 | 18.4 | 21.5 | 22.1 | 23.1 | 24.5 |
| Subventions  | 2.7  | 3.2  | 3.5  | 4.0  | 4.0  | 3.8  |
| Consommation   | 20.0 | 26.7 | 25.5 | 25.7 | 26.3 | 25.3 |
| Investissement brut  | 4.7  | 3.4  | 1.6  | 2.3  | 2.2  | 2.1  |
| Catégorie fonctionnelle  |      |      |      |      |      |      |
| Éducation  | 7.1  | 8.2  | 7.2  | 7.7  | 7.8  | 7.2  |
| Santé  | 5.4  | 5.8  | 5.5  | 5.6  | 5.6  | 5.4  |
| Protection sociale   | 13.9 | 21.2 | 24.1 | 25.0 | 26.0 | 27.6 |
| Logement   | 1.3  | 1.7  | 1.0  | 1.1  | 1.2  | 1.2  |
| Services économiques   | 6.0  | 6.1  | 5.5  | 6.4  | 6.5  | 5.9  |
| Autres (y compris versements d'intérêts)   | 9.1  | 13.9 | 16.6 | 16.0 | 17.1 | 16.3 |
| Impôts   |      |      |      |      |      |      |
| Impôts indirects   | 17.1 | 18.6 | 17.4 | 17.5 | 17.6 | 18.0 |
| Impôts directs   | 21.3 | 24.8 | 29.6 | 30.1 | 30.4 | 31.1 |
| Impôts sur le capital, redevances obligatoires, amendes, etc.  | 0.3  | 0.4  | 0.4  | 0.4  | 0.5  | 0.4  |
| Cotisations de sécurité sociale  | 1.6  | 0.8  | 1.5  | 1.6  | 1.7  | 1.7  |
| Total  | 40.3 | 45.6 | 49.0 | 49.6 | 50.1 | 51.2 |
|  |      |      |      | 1992 | 1993 | 1994 |
| <b>Taux d'imposition (pourcentage)</b>   |      |      |      |      |      |      |
| Impôt sur le revenu des personnes physiques  |      |      |      |      |      |      |
| Impôt sur le revenu perçu par l'État   |      |      |      |      |      |      |
| Taux marginal supérieur  |      |      |      | 40.0 | 40.0 | 36.5 |
| Taux marginal inférieur  |      |      |      | 22.0 | 22.0 | 14.5 |
| Taux moyen   |      |      |      | 18.4 | 18.1 | 14.5 |
| Taux moyen de l'impôt local  |      |      |      | 29.4 | 29.5 | 29.5 |
| Taux moyen perçu pour les églises  |      |      |      | 0.7  | 0.7  | 0.7  |
| <b>Contributions du marché du travail<sup>1</sup></b>  |      |      |      |      |      |      |
| Taux marginal maximum de l'impôt sur le revenu <sup>2</sup>  |      |      |      | 68.0 | 68.0 | 65.0 |
| Taux de l'impôt sur la fortune   |      |      |      |      | 1.0  | 1.0  |
| Taux marginal combiné maximum <sup>3</sup>   |      |      |      | 78.0 | 78.0 | 75.0 |
| Cotisations de sécurité sociale assises sur les salaires <sup>4</sup>  |      |      |      |      |      |      |
| Employeurs   |      |      |      | 0.6  | 0.6  | 0.6  |
| Salariés   |      |      |      | 2.3  | 2.4  | ..   |
| Taux de la TVA   |      |      |      | 22.0 | 25.0 | 25.0 |
| Taux de l'impôt sur les sociétés   |      |      |      | 34.0 | 34.0 | 34.0 |
| 1. Les contributions du marché du travail, introduites après la réforme fiscale de 1994, sont essentiellement des prélèvements sur les salaires.   |      |      |      |      |      |      |
| 2. Plafond du taux marginal des impôts sur le revenu perçus par l'État et par les collectivités locales et des contributions du marché du travail. |      |      |      |      |      |      |
| 3. Plafond du taux marginal de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune (sur la base du revenu imposable).                               |      |      |      |      |      |      |
| 4. En pourcentage des salaires.  |      |      |      |      |      |      |
| Source : Danmarks Statistik, Skatter og afgifter, Oversigt 1991, et Statistike Tiårsoversigt 1991.   |      |      |      |      |      |      |



Tableau L. Structure de la production et indicateurs de résultats

## A. Structure de la production

|   | Part de la valeur ajoutée du secteur privé au coût des facteurs |      |      |      |      |      | Part de l'emploi du secteur privé |      |      |      |      |      |
|---|---|------|------|------|------|------|-----------------------------------|------|------|------|------|------|
|   | 1966  | 1973 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1966                              | 1973 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
| <b>Biens échangeables</b>   |   |      |      |      |      |      |                                   |      |      |      |      |      |
| Agriculture   | 10.2  | 8.3  | 5.2  | 4.7  | 4.5  | 4.6  | 17.4                              | 12.7 | 8.0  | 7.9  | 8.0  | 7.7  |
| Industries extractives  | 0.2   | 0.1  | 1.2  | 1.3  | 1.3  | 1.2  | 0.2                               | 0.1  | 0.1  | 0.1  | 0.1  | 0.1  |
| Industries manufacturières  | 25.6  | 24.4 | 23.7 | 24.4 | 24.0 | 24.4 | 31.0                              | 30.8 | 29.8 | 29.6 | 29.1 | 29.3 |
| <i>dont :</i>   |   |      |      |      |      |      |                                   |      |      |      |      |      |
| Produits alimentaires, boissons et tabacs   | 5.6   | 5.4  | 5.1  | 5.0  | 5.1  | 5.4  | 6.1                               | 5.7  | 5.2  | 5.1  | 5.1  | 4.9  |
| Textile, habillement et industries du cuir  | 2.6   | 1.9  | 1.1  | 1.1  | 1.0  | 1.0  | 4.6                               | 3.5  | 1.9  | 2.0  | 1.8  | 1.8  |
| Bois et produits du bois, y compris meubles   | 1.5   | 1.4  | 1.3  | 1.5  | 1.5  | 1.7  | 2.4                               | 2.3  | 2.2  | 2.3  | 2.2  | 2.4  |
| Papier et produits à base de papier, imprimerie et édition  | 2.8   | 2.6  | 2.6  | 2.6  | 2.6  | 2.3  | 3.0                               | 2.0  | 3.0  | 2.9  | 2.9  | 2.8  |
| Produits chimiques et produits chimiques dérivés du pétrole, produits dérivés du charbon et produits plastiques | 2.2   | 2.5  | 3.1  | 3.6  | 3.4  | 3.2  | 2.0                               | 2.3  | 2.9  | 3.1  | 3.1  | 3.1  |
| Produits minéraux non métalliques, sauf dérivés du pétrole et du charbon  | 1.6   | 1.8  | 1.0  | 1.0  | 1.0  | 1.1  | 1.7                               | 1.9  | 1.2  | 1.1  | 1.1  | 1.1  |
| Industries métalliques de base  | 0.5   | 0.4  | 0.3  | 0.3  | 0.2  | 0.3  | 0.4                               | 0.5  | 0.4  | 0.3  | 0.3  | 0.3  |
| Métaux ouvrés, machines et outillage  | 8.3   | 7.9  | 8.7  | 8.6  | 8.6  | 9.0  | 10.1                              | 11.0 | 12.4 | 12.2 | 11.7 | 11.8 |
| Autres industries manufacturières   | 0.4   | 0.4  | 0.6  | 0.7  | 0.7  | 0.6  | 0.7                               | 0.6  | 0.8  | 0.7  | 0.8  | 0.7  |
| <b>Biens non échangeables</b>   |   |      |      |      |      |      |                                   |      |      |      |      |      |
| Électricité, gaz et eau   | 2.0   | 1.7  | 2.6  | 2.2  | 2.6  | 2.4  | 0.7                               | 0.8  | 1.0  | 1.0  | 1.0  | 0.9  |
| Construction  | 13.2  | 12.1 | 6.8  | 6.9  | 6.7  | 6.9  | 10.5                              | 11.5 | 9.3  | 9.7  | 9.7  | 10.3 |
| Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels  | 20.7  | 20.1 | 17.6 | 18.0 | 17.4 | 17.4 | 19.6                              | 20.4 | 19.4 | 19.5 | 19.6 | 19.4 |
| Transport, entreposage et communications  | 10.8  | 9.9  | 11.6 | 11.6 | 11.9 | 12.1 | 8.4                               | 8.7  | 10.6 | 10.6 | 10.6 | 10.5 |
| Services financiers, assurances, services immobiliers et services fournis aux entreprises                       | 11.2  | 17.5 | 21.8 | 21.8 | 21.9 | 21.1 | 5.4                               | 8.0  | 15.1 | 14.9 | 14.8 | 14.8 |
| Services collectifs, sociaux et personnels  | 6.1   | 5.9  | 6.6  | 6.9  | 6.6  | 6.7  | 6.9                               | 7.1  | 8.3  | 8.4  | 8.5  | 8.6  |
|   | Part du PIB total   |      |      |      |      |      | Part de l'emploi total            |      |      |      |      |      |
| Secteur privé   | 86.3  | 82.2 | 77.3 | 77.1 | 76.8 | 77.7 | 83.6                              | 77.5 | 67.4 | 67.0 | 66.9 | 66.0 |
| Secteur public  | 12.9  | 17.2 | 21.9 | 22.1 | 22.4 | 21.5 | 13.2                              | 21.0 | 31.5 | 31.9 | 31.9 | 32.9 |
| Autres producteurs  | 0.8   | 0.6  | 0.7  | 0.8  | 0.8  | 0.8  | 3.2                               | 1.5  | 1.1  | 1.1  | 1.1  | 1.1  |

Tableau L. Structure de la production et indicateurs de résultats (suite)

## B. Résultats par secteur

Prix constants

|  | Croissance de la productivité<br>(PIB sectoriel/emploi sectoriel) |         |         |         |           | Investissement<br>En pourcentage de l'investissement privé total |      |      |      |      |      |
|--|---|---------|---------|---------|-----------|--|------|------|------|------|------|
|  | 1989-90   | 1990-91 | 1991-92 | 1992-93 | 1993-1994 | 1989   | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
| <b>Biens échangeables</b>  |   |         |         |         |           |  |      |      |      |      |      |
| Agriculture  | 6.0   | 3.6     | -6.0    | 15.9    | 5.8       | 5.1  | 5.8  | 4.5  | 5.0  | 4.1  | ..   |
| Industries extractives   | 8.0   | 19.8    | 5.4     | 12.6    | 4.6       | 0.9  | 1.3  | 1.8  | 2.0  | 2.5  | ..   |
| Industries manufacturières   | -1.1  | 2.3     | 2.2     | 0.6     | 7.6       | 14.2   | 14.1 | 16.1 | 15.6 | 16.1 | ..   |
| <i>dont :</i>  |   |         |         |         |           |  |      |      |      |      |      |
| Produits alimentaires boissons et tabacs   | 4.6   | 11.1    | -3.0    | -2.0    | 5.0       | 2.7  | 2.7  | 3.4  | ..   | ..   | ..   |
| Textile, habillement et industries du cuir   | -4.9  | 5.5     | -1.1    | -2.6    | -1.8      | 0.7  | 0.5  | 0.4  | ..   | ..   | ..   |
| Bois et produits du bois, y compris meubles  | -2.9  | -2.6    | 12.6    | 5.7     | 9.3       | 0.8  | 0.9  | 0.8  | ..   | ..   | ..   |
| Papier et produits à base de papier, imprimerie et édition   | -0.5  | 0.2     | 0.2     | -1.2    | -4.5      | 1.5  | 1.2  | 1.7  | ..   | ..   | ..   |
| Produits chimiques et produits chimiques dérivés du pétrole,<br>produits dérivés du charbon et produits plastiques | 1.2   | -3.8    | 0.7     | 0.0     | 20.0      | 2.5  | 2.3  | 3.0  | ..   | ..   | ..   |
| Produits minéraux non métalliques, sauf dérivés du pétrole et<br>du charbon  | -1.5  | -0.7    | 40.3    | -25.7   | 13.6      | 0.7  | 0.9  | 0.8  | ..   | ..   | ..   |
| Industries métallurgiques de base  | -5.7  | -8.1    | 23.4    | -12.6   | 19.4      | 0.2  | 0.2  | 0.3  | ..   | ..   | ..   |
| Métaux ouvrés, machines et outillage   | -4.4  | -1.4    | -0.8    | 7.5     | 8.6       | 4.8  | 4.9  | 5.4  | ..   | ..   | ..   |
| Autres industries manufacturières  | -6.1  | 10.2    | 26.4    | -14.4   | -0.5      | 0.3  | 0.4  | 0.5  | ..   | ..   | ..   |
| <b>Biens non échangeables</b>  |   |         |         |         |           |  |      |      |      |      |      |
| Électricité, gaz et eau  | 10.2  | 26.5    | -10.8   | 19.1    | 3.0       | 6.3  | 6.7  | 5.6  | 5.7  | 4.9  | ..   |
| Construction   | -0.3  | -1.1    | -12.3   | 0.3     | -0.9      | 2.6  | 2.7  | 2.4  | 2.6  | 2.5  | ..   |
| Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels   | 5.2   | 4.2     | 1.3     | -0.8    | 6.8       | 0.7  | 6.7  | 5.7  | ..   | ..   | ..   |
| Transport, entreposage et communications   | 11.0  | 2.7     | 8.0     | 15.2    | -2.6      | 17.6   | 18.0 | 20.1 | ..   | ..   | ..   |
| Services financiers, assurances, services immobiliers et services<br>fournies aux entreprises                      | 2.8   | -2.0    | -2.0    | 2.0     | 0.5       | 22.7   | 21.1 | 20.8 | ..   | ..   | ..   |
| <i>dont : Logement</i>   | 6.4   | 4.7     | 0.8     | -5.4    | -3.0      | 20.6   | 18.2 | 17.1 | ..   | ..   | ..   |
| Services collectifs, sociaux et personnels   | 0.9   | -1.1    | 8.3     | -5.3    | 3.6       | 1.0  | 1.4  | 1.0  | ..   | ..   | ..   |
| Divers <sup>1</sup>  |   |         |         |         |           | 11.4   | 11.3 | 10.8 | ..   | ..   | ..   |
|  |   |         |         |         |           | En pourcentage de l'investissement total                         |      |      |      |      |      |
| Secteur privé  | 2.7   | 3.3     | 3.3     | 2.9     | 0.3       | 88.4   | 89.1 | 88.9 | 86.2 | 85.7 | 85.8 |
| Secteur public   | 1.3   | -1.9    | 0.2     | 0.6     | -0.3      | 11.6   | 10.9 | 11.1 | 13.8 | 14.3 | 14.2 |

1. Les investissements dans certains secteurs privés ne sont pas comptabilisés de façon satisfaisante, et ont été inclus dans cette rubrique.

Tableau L. **Structure de la production et indicateurs de résultats** (suite)

C. Dépenses de R-D et emploi total dans le secteur privé des entreprises

|   | Part de la R-D<br>Dépense<br>% |      | Part de la R-D<br>Emploi<br>% |      | R-D par employés<br>en moyenne<br>milliers de couronnes |      |
|---|--------------------------------|------|-------------------------------|------|---|------|
|   | 1986                           | 1987 | 1988                          | 1989 | 1990  | 1991 |
| Répartition par taille des entreprises<br>dans l'industrie manufacturière, 1989 |                                |      |                               |      |   |      |
| 0-50  | 10                             |      | 23                            |      | 5 000   |      |
| 50-90   | 5                              |      | 12                            |      | 5 000   |      |
| 100-199   | 9                              |      | 13                            |      | 800   |      |
| 200-499   | 15                             |      | 19                            |      | 9 000   |      |
| 500+  | 61                             |      | 33                            |      | 21 000  |      |
| Dépenses de R-D totales, en pourcentage<br>de la production intérieure          | 1.13                           | 1.23 | 1.28                          | 1.30 | 1.40  | 1.49 |

Source : Danmarks Statistik, Tiårsoversigt 1989, Nationalregnskabsstatistik; OCDE, *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*.

*STATISTIQUES DE BASE*

*STATISTIQUES DE BASE :*  
*COMPARAISONS INTERNATIONALES*

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

| Unités   | Période de référence <sup>1</sup> | Australie | Autriche   | Belgique | Canada               | Danemark | Finlande | France   | Allemagne   | Grèce            | Islande    | Irlande  | Italie     | Japon       | Luxembourg | Mexique     | Pays-Bas          | Nouvelle-Zélande | Norvège   | Portugal    | Espagne | Suède  | Suisse | Turquie | Royaume-Uni | États-Unis  |         |
|--|-----------------------------------|-----------|------------|----------|----------------------|----------|----------|----------|-------------|------------------|------------|----------|------------|-------------|------------|-------------|-------------------|------------------|-----------|-------------|---------|--------|--------|---------|-------------|-------------|---------|
| <b>Population</b>  |                                   |           |            |          |                      |          |          |          |             |                  |            |          |            |             |            |             |                   |                  |           |             |         |        |        |         |             |             |         |
| Total  | Milliers                          | 1994      | 17 840     | 8 031    | 10 124               | 29 251   | 5 206    | 5 088    | 57 960      | 81 407           | 10 430     | 267      | 3 571      | 57 190      | 124 960    | 398         | 93 010            | 15 382           | 3 526     | 4 337       | 9 900   | 39 150 | 8 781  | 6 994   | 60 573      | 58 375      | 260 651 |
| Densité km <sup>2</sup> de superficie terrestre                | Nombre                            | 1994      | 2          | 96       | 332                  | 3        | 121      | 15       | 106         | 228              | 79         | 3        | 51         | 190         | 331        | 153         | 47                | 13               | 13        | 107         | 78      | 20     | 169    | 78      | 238         | 28          |         |
| Accroissement moyen annuel net sur 10 ans                      | %                                 | 1994      | 1.4        | 0.6      | 0.3                  | 1.6      | 0.2      | 0.4      | 0.5         | 2.9              | 0.5        | 1.1      | 0.1        | 0.4         | 0.8        | 2           | 0.6               | 0.8              | 0.5       | -0.1        | 0.2     | 0.5    | 0.7    | 2.1     | 0.3         | 1           |         |
| <b>Emploi</b>  |                                   |           |            |          |                      |          |          |          |             |                  |            |          |            |             |            |             |                   |                  |           |             |         |        |        |         |             |             |         |
| Emploi civil (ECN) <sup>2</sup>                                | Milliers                          | 1994      | 7 680 (93) | 3 737    | 3 724 (92)           | 13 292   | 2 508    | 2 015    | 21 781 (93) | 35 894           | 3 790      | 138      | 1 168 (93) | 20 152 (93) | 64 530     | 162 (91)    | 32 439            | 6 631            | 1 560     | 1970 (93)   | 4 372   | 11 760 | 3 926  | 3 772   | 19 664      | 25 044 (93) | 123 060 |
| dont : Agriculture   | % de l'ECN                        | 1994      | 5.3 (93)   | 7.2      | 2.6 (92)             | 4.1      | 5.1      | 8.3      | 5.1 (93)    | 3.3              | 20.8       | 9.4      | 12.7 (93)  | 7.5 (93)    | 5.8        | 3.7 (91)    | 4                 | 10.4             | 5.6 (93)  | 11.5        | 9.8     | 3.4    | 4      | 44.8    | 2.2 (93)    | 2.9         |         |
| Industrie  | % de l'ECN                        | 1994      | 23.7 (93)  | 33.2     | 27.7 (92)            | 22.6     | 26.8     | 26.8     | 27.7 (93)   | 37.6             | 23.6       | 26.1     | 27.7 (93)  | 33 (93)     | 34         | 22.2        | 23                | 25               | 23.1 (93) | 32.8        | 30.1    | 25     | 28.8   | 22.2    | 26.2 (93)   | 24          |         |
| Services   | % de l'ECN                        | 1994      | 71 (93)    | 59.6     | 69.7 (92)            | 73.3     | 68.1     | 64.9     | 67.2 (93)   | 59.1             | 55.5       | 65.2     | 59.6 (93)  | 60.2        | 64.8 (91)  | 52.1        | 73                | 64.6             | 71.3 (93) | 55.7        | 60.2    | 71.6   | 67.2   | 33      | 71.6 (93)   | 73.1        |         |
| <b>Produit intérieur brut (PIB)</b>                            |                                   |           |            |          |                      |          |          |          |             |                  |            |          |            |             |            |             |                   |                  |           |             |         |        |        |         |             |             |         |
| Aux prix taux de change courants                               | Milliards de \$EU                 | 1994      | 331.6      | 198.1    | 227.9                | 544      | 146.7    | 97.2     | 1 328.5     | 1 832.3          | 73.1 (93)  | 6.2      | 52         | 1 017.8     | 4 590      | 10.6 (92)   | 371.2             | 334.3            | 51.2      | 103.4 (93)  | 87      | 482.4  | 196.6  | 257.3   | 130.7       | 1 019.5     | 6 649.8 |
| Par habitant   | \$EU                              | 1994      | 18 588     | 24 670   | 22 515               | 18 598   | 28 181   | 19 106   | 22 944      | 27 826           | 7 051 (93) | 23 199   | 14 550     | 17 796      | 36 732     | 27 073 (92) | 3 991             | 21 733           | 14 513    | 23 984 (93) | 8 792   | 12 321 | 22 389 | 36 790  | 2 157       | 17 468      | 25 512  |
| Aux prix courants <sup>3</sup>                                 | Milliards de \$EU                 | 1994      | 327.9      | 162.3    | 204.2                | 596.7    | 107      | 82.5     | 1 111.8     | 1 601.7          | 118        | 5.1      | 54.3       | 1 068.4     | 2 593.7    | 11.7        | 673.3             | 285.9            | 57.3      | 95.3        | 122     | 531.7  | 153    | 167.4   | 319.3       | 1 030.2     | 6 649.8 |
| Par habitant   | \$EU                              | 1994      | 18 382     | 20 210   | 20 166               | 20 401   | 20 546   | 16 208   | 19 201      | 24 325           | 1 450      | 19 271   | 15 212     | 18 681      | 20 756     | 29 454      | 7 239             | 18 589           | 16 248    | 21 968      | 12 335  | 13 581 | 17 422 | 23 942  | 5 271       | 17 650      | 25 512  |
| Croissance moyenne annuelle, en volume, sur 5 ans              | %                                 | 1994      | 2.2        | 2.5      | 1.6                  | 1.1      | 1.9      | -1.6     | 1.1         | 2.6              | 1.4 (93)   | 0.6      | 4.7        | 2.1         | 2.1        | 4.1 (92)    | 2.3               | 2.5              | 2.1 (93)  | 1.4         | 1.5     | -0.3   | 0.5    | 3.6     | 0.8         | 2.1         |         |
| <b>Formation brute de capital fixe (FBCF)</b>                  |                                   |           |            |          |                      |          |          |          |             |                  |            |          |            |             |            |             |                   |                  |           |             |         |        |        |         |             |             |         |
| dont : Machines et autres équipements                          | % du PIB                          | 1994      | 21.4       | 24.8     | 17.4                 | 18.7     | 14.8     | 14.3     | 18.1        | 18.5             | 17.4 (93)  | 15.2     | 15.1       | 16.4        | 28.6       | 20.4 (93)   | 20.7              | 19.3             | 20        | 22 (93)     | 25.7    | 19.8   | 13.7   | 22.8    | 24.5        | 15          |         |
| Construction de logements                                      | % du PIB                          | 1993      | 9.8        | 8.7      | 7.8                  | 6.2      | 7.2      | 5.90     | 8.10        | 7.5              | 7.8        | 3.9      | 6.3        | 7.4         | 11.5       | ..          | 9.4               | 8.6              | 9.3       | ..          | ..      | 5.7    | 5.7    | 7.5     | 10.3        | 7.3         |         |
| Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans                      | %                                 | 1994      | 5.2        | 6.3      | 4.6                  | 6.1      | 2.9      | 3.7      | 4.9         | 6.5              | 3.6        | 4.4      | 4.1        | 5.3         | 5.4        | 4.9         | 5.1               | 4.9              | 5.8       | -3.93       | 2.7     | -1.2   | -7.6   | -0.4    | 5.1         | -2.1        |         |
| Taux d'épargne brute <sup>4</sup>                              | % du PIB                          | 1994      | 16.8       | 25.3     | 22                   | 16       | 17       | 16.6     | 19          | 21               | 15.5 (93)  | 16.9     | 19.5       | 18.8        | 31.2       | 60.2 (92)   | 15.1              | 24.4             | 20.7      | 21.9 (93)   | 24.2    | 18.8   | 13.7   | 29.3    | 22.5        | 13.5        |         |
| <b>Ensemble des administrations publiques</b>                  |                                   |           |            |          |                      |          |          |          |             |                  |            |          |            |             |            |             |                   |                  |           |             |         |        |        |         |             |             |         |
| Dépenses courantes en biens et services                        | % du PIB                          | 1994      | 17.5       | 18.8     | 15                   | 20.2     | 25.3     | 22.4     | 19.6        | 17.7             | 19.1 (93)  | 20.6     | 16         | 17.1        | 9.8        | 17.1 (92)   | 11.8 <sup>9</sup> | 14.2             | 14.7      | 22.1 (93)   | 17.2    | 16.9   | 27.3   | 14.1    | 11.7        | 21.6        |         |
| Emplois courants <sup>5</sup>                                  | % du PIB                          | 1993      | 36.9       | 48.4     | 55.3                 | 49       | 61.1     | 58.9     | 51.5        | 45.6             | 51.2       | 34.9     | ..         | 53.2        | 26.9       | ..          | ..                | 55.4             | ..        | ..          | ..      | 43.7   | 67.3   | 36.7    | ..          | 42.7        |         |
| Ressources courantes   | % du PIB                          | 1993      | 33.5       | 48.6     | 50.1                 | 43       | 58.3     | 52.5     | 46.8        | 45.7             | 40.2       | 35.9     | ..         | 47.1        | 32.9       | ..          | ..                | 54.5             | ..        | ..          | ..      | 40.1   | 59     | 36      | ..          | 36.8        |         |
| Apports nets d'aide publique au développement                  | % du PNB                          | 1993      | 0.34       | 0.31     | 0.41                 | 0.46     | 1.03     | 0.76     | 0.66        | 0.44             | ..         | ..       | 0.15       | 0.42        | 0.27       | 0.34 (92)   | ..                | 0.88             | 0.22      | 1.23        | 0.36    | 1.33   | 0.49   | ..      | 0.34        | 0.19        |         |
| <b>Indicateurs du niveau de vie</b>                            |                                   |           |            |          |                      |          |          |          |             |                  |            |          |            |             |            |             |                   |                  |           |             |         |        |        |         |             |             |         |
| Consommation privée par habitant <sup>6</sup>                  | \$EU                              | 1993      | 10 803     | 10 546   | 12 090               | 11 863   | 10 042   | 8 814    | 11 395      | 10 733           | 6 367      | 11 546   | 7 750      | 11 029      | 11 791     | 15 545      | 4 853             | 10 726           | 9 266     | 9 826       | 7 780   | 8 412  | 9 240  | 13 730  | 3 617       | 10 942      | 16 444  |
| Voitures de tourisme pour 1 000 habitants                      | Nombre                            | 1990      | 430        | 382      | 387                  | 469      | 311      | 386      | 413         | 480 <sup>8</sup> | 169        | 464      | 228        | 478         | 282        | 470         | 85                | 356              | 440       | 378         | 260     | 307    | 418    | 441     | 29          | 361         |         |
| Postes de téléphone pour 1 000 habitants                       | Nombre                            | 1991      | 464        | 432      | 410                  | 586      | 577      | 544      | 511         | 420 <sup>8</sup> | 413        | 527      | 300        | 400         | 454        | 511         | 70                | 477              | 436       | 515         | 273     | 340    | 687    | 603     | 143         | 445         |         |
| Postes de télévision pour 1 000 habitants                      | Nombre                            | 1991      | 480        | 478      | 451                  | 639      | 536      | 501      | 407         | 556 <sup>8</sup> | 197        | 319      | 276        | 421         | 613        | 267         | 148               | 485              | 443       | 423         | 187     | 400    | 468    | 406     | 175         | 434         |         |
| Médecins pour 1 000 habitants                                  | Nombre                            | 1993      | 2.2 (91)   | 2.3      | 3.7                  | 2.2      | 2.8 (92) | 2.6 (92) | 2.8         | 3.2 (92)         | 3          | 1.7 (92) | 1.7 (91)   | 1.7 (92)    | 2.1 (92)   | 1           | 2.5 (90)          | 2                | 3.2 (92)  | 2.9         | 4.1     | 3      | 3      | 0.9     | 1.5 (92)    | 2.3 (92)    |         |
| Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes             | Nombre                            | 1994      | 6.1        | 6.5      | 8                    | 6.8      | 5.4      | 4.4      | 6.5         | 5.8              | 8.5        | 4.8      | 5.9        | 7.3         | 4.5 (92)   | 8.5 (92)    | 18                | 6.3              | 7.3       | 5           | 8.7     | 7.6    | 4.8    | 5.6     | 52.6        | 6.6         |         |
| <b>Salaires et prix (accroissement annuel moyen sur 5 ans)</b> |                                   |           |            |          |                      |          |          |          |             |                  |            |          |            |             |            |             |                   |                  |           |             |         |        |        |         |             |             |         |
| Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)                | %                                 | 1994      | 3          | 5.5      | 3.7                  | 3.3      | 3.5      | 4.8      | 3.5         | 5.2              | 14.6       | ..       | 4.6        | 5.9         | 2.4        | ..          | 5.3               | 3.2              | 2.1       | 4           | ..      | 7.2    | 5.4    | ..      | 6.7         | 2.8         |         |
| Prix à la consommation   | %                                 | 1994      | 3          | 3.4      | 2.8                  | 2.8      | 2.1      | 3.3      | 2.5         | 3.3              | 16.2       | 6.3      | 2.7        | 5.2         | 2          | 3.1         | 16.1              | 2.8              | 2.5       | 2.7         | 9       | 5.6    | 5.7    | 3.9     | 73          | 4.6         |         |
| <b>Commerce extérieur</b>                                      |                                   |           |            |          |                      |          |          |          |             |                  |            |          |            |             |            |             |                   |                  |           |             |         |        |        |         |             |             |         |
| Exportations de marchandises, fob <sup>7</sup>                 | Milliards de \$EU                 | 1994      | 47 363     | 44 881   | 137 259 <sup>7</sup> | 165 358  | 41 850   | 29 514   | 235 337     | 422 243          | 8 958      | 1 628    | 34 125     | 189 802     | 396 149    | ..          | 60 882            | 155 084          | 12 169    | 34 645      | 17 072  | 73 129 | 61 122 | 70 467  | 18 456      | 205 170     | 512 627 |
| En pourcentage du PIB  | %                                 | 1994      | 14.3       | 22.7     | 60.2                 | 30.4     | 28.5     | 30.4     | 17.7        | 23               | 11.5 (93)  | 26.3     | 65.7       | 18.6        | 8.6        | ..          | 16.4              | 46.4             | 23.8      | 30.9 (93)   | 19.6    | 15.2   | 31.1   | 27.4    | 14.1        | 20.1        |         |
| Accroissement annuel moyen sur 5 ans                           | %                                 | 1994      | 5          | 6.7      | 6.5                  | 7.1      | 8.3      | 4.9      | 5.6         | 4.4              | 3.4        | 2.7      | 10.5       | 6.2         | 7.6        | ..          | 21.7              | 7.6              | 6.5       | 5           | 6.1     | 10.5   | 6.4    | 9.5     | 6.1         |             |         |
| Importations de marchandises, caf <sup>8</sup>                 | Milliards de \$EU                 | 1994      | 49 731     | 55 071   | 126 006 <sup>7</sup> | 148 297  | 35 932   | 23 091   | 220 508     | 376 566          | 21 111     | 1 464    | 25 812     | 167 690     | 274 916    | ..          | 79 346            | 139 800          | 11 859    | 27 345      | 25 967  | 92 182 | 51 730 | 68 126  | 22 976      | 663 256     |         |
| En pourcentage du PIB  | %                                 | 1994      | 15         | 27.8     | 55.3                 | 27.3     | 24.5     | 23.8     | 16.6        | 20.6             | 30.1 (93)  | 23.6     | 49.7       | 16.5        | 6          | ..          | 21.4              | 41.8             | 23.2      | 23.3 (93)   | 29.9    | 19.1   | 26.3   | 26.5    | 17.6        | 22.3        |         |
| Accroissement annuel moyen sur 5 ans                           | %                                 | 1994      | 4          | 7.2      | 5                    | 5.4      | 6.1      | -1.3     | 3.5         | 6.9              | 5.4        | 0.7      | 8.1        | 1.9         | ..         | 25.5        | 6.1               | 6.1              | 2.9       | 6.6         | 5.2     | 1      | 3.2    | 37.9    | 2.8         |             |         |
| <b>Réserves officielles totales<sup>9</sup></b>                |                                   |           |            |          |                      |          |          |          |             |                  |            |          |            |             |            |             |                   |                  |           |             |         |        |        |         |             |             |         |
| En ratio des importations mensuelles de marchandises           | Ratio                             | 1994      | 7 730      | 11 523   | 9 505 <sup>7</sup>   | 8 416    | 6 203    | 7 304    | 17 986      | 52 994           | 9 924      | 201      | 4 189      | 22 102      | 86 214     | ..          | 4 301             | 23 655           | 2 540     | 13 033      | 10 627  | 28 475 | 15 929 | 23 790  | 4 911       | 28 094      | 43 350  |
|  |                                   | 1994      | 1.9        | 2.5      | 0.9                  | 0.7      | 2.1      | 3.8      | 1           | 1.7              | 5.6        | 1.6      | 1.9        | 1.6         | 3.8        | ..          | 0.7               | 2                | 2.6       | 5.7         | 4.9     | 3.7    | 4.2    | 2.6     | 1.5         | 0.8         |         |

\* Aux prix et taux de change courants.  
 1. Sauf indication contraire.  
 2. Suivant définition retenue dans *Statistiques de la population active* de l'OCDE.  
 3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) courantes.  
 4. Épargne brute = Revenu national disponible moins consommation privée et consommation des administrations publiques.  
 5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.  
 6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.

7. Données relatives à l'Union économique belgo-luxembourgeoise.  
 8. Les données se réfèrent à l'Allemagne occidentale.  
 9. Se réfèrent au secteur public y compris les entreprises publiques.  
 10. Y compris les constructions non résidentielles.  
 Sources : Population et emploi : *Statistiques de la population active*, OCDE. PIB, FBCF et administrations publiques : *Comptes nationaux*, vol. 1, OCDE. et *Perspectives économiques de l'OCDE*, Statistiques. Indicateurs du niveau de vie : publications nationales diverses. Salaires et prix : *Principaux indicateurs économiques*, OCDE. Commerce extérieur : *Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE. Réserves officielles totales : *Statistiques financières internationales*, FMI.

## OFFRES D'EMPLOI

### *Département des Affaires économiques de l'OCDE*

Le Département des Affaires économiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité couvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques. Sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres;
- publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales;
- analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, et la série *Documents de travail* du Département.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses de politique économique et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 80 économistes confirmés ayant des formations variées et venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. À l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions; des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

### **Qualifications recherchées par le Département des Affaires économiques :**

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.
- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse.

- Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues constitue un avantage pour certains postes.
  - f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
  - g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une culture et une expérience professionnelle différentes, diriger le travail d'économistes moins expérimentés et effectuer les travaux dans les délais requis.

### **Informations générales**

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 305 700 ou FF 377 208 pour les administrateurs (économistes), et de FF 438 348 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). À ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des Affaires économiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

**Unité administrative  
Département des Affaires économiques  
OCDE  
2, rue André-Pascal  
75775 PARIS CEDEX 16  
FRANCE**

**E-Mail: [compte.esadmin@oecd.org](mailto:compte.esadmin@oecd.org)**

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence «ECSUR» au Chef du Personnel à l'adresse ci-dessus.



## MAIN SALES OUTLETS OF OECD PUBLICATIONS PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE

### ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.  
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso  
1333 Buenos Aires Tel. (1) 331.1787 y 331.2391  
Telefax: (1) 331.1787

### AUSTRALIA - AUSTRALIE

D.A. Information Services  
648 Whitehorse Road, P.O.B 163  
Mitcham, Victoria 3132 Tel. (03) 9210.7777  
Telefax: (03) 9210.7788

### AUSTRIA - AUTRICHE

Gerold & Co.  
Graben 31  
Wien I Tel. (0222) 533.50.14  
Telefax: (0222) 512.47.31.29

### BELGIUM - BELGIQUE

Jean De Lannoy  
Avenue du Roi 202 Koningslaan  
B-1060 Bruxelles Tel. (02) 538.51.69/538.08.41  
Telefax: (02) 538.08.41

### CANADA

Renouf Publishing Company Ltd.  
1294 Algoma Road  
Ottawa, ON K1B 3W8 Tel. (613) 741.4333  
Telefax: (613) 741.5439

Stores:  
61 Sparks Street  
Ottawa, ON K1P 5R1 Tel. (613) 238.8985  
12 Adelaide Street West  
Toronto, ON M5H 1L6 Tel. (416) 363.3171  
Telefax: (416) 363.59.63

Les Éditions La Liberté Inc.  
3020 Chemin Sainte-Foy  
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6 Tel. (418) 658.3763  
Telefax: (418) 658.3763

Federal Publications Inc.  
165 University Avenue, Suite 701  
Toronto, ON M5H 3B8 Tel. (416) 860.1611  
Telefax: (416) 860.1608

Les Publications Fédérales  
1185 Université  
Montréal, QC H3B 3A7 Tel. (514) 954.1633  
Telefax: (514) 954.1635

### CHINA - CHINE

China National Publications Import  
Export Corporation (CNPIEC)  
16 Gongti E. Road, Chaoyang District  
P.O. Box 88 or 50  
Beijing 100704 PR Tel. (01) 506.6688  
Telefax: (01) 506.3101

### CHINESE TAIPEI - TAIPEI CHINOIS

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.  
9th Floor, No. 118, Sec. 2  
Chung Hsiao E. Road  
Taipei Tel. (02) 391.7396/391.7397  
Telefax: (02) 394.9176

### CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Artia Pegas Press Ltd.  
Narodni Trida 25  
POB 825  
111 21 Praha 1 Tel. (2) 242 246 04  
Telefax: (2) 242 278 72

### DENMARK - DANEMARK

Munksgaard Book and Subscription Service  
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148  
DK-1016 København K Tel. (33) 12.85.70  
Telefax: (33) 12.93.87

### EGYPT - ÉGYPTÉ

Middle East Observer  
41 Sherif Street  
Cairo Tel. 392.6919  
Telefax: 360.6804

### FINLAND - FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa  
Keskuskatu 1, P.O. Box 128  
00100 Helsinki  
Subscription Services/Agence d'abonnements :  
P.O. Box 23  
00371 Helsinki Tel. (358 0) 121 4416  
Telefax: (358 0) 121 4450

### FRANCE

OECD/OCDE  
Mail Orders/Commandes par correspondance :  
2, rue André-Pascal  
75775 Paris Cedex 16 Tel. (33-1) 45.24.82.00  
Telefax: (33-1) 49.10.42.76  
Telex: 64004R OCDE

Internet: Compie.PUBSINQ @ oecd.org

Orders via Minitel, France only/  
Commandes par Minitel, France exclusivement :  
36 15 OCDE

OECD Bookshop/Librairie de l'OCDE :  
33, rue Octave-Feuillet  
75016 Paris Tel. (33-1) 45.24.81.81  
(33-1) 45.24.81.67

Dawson  
B.P. 40  
91121 Palaiseau Cedex Tel. 69.10.47.00  
Telefax: 64.54.83.26

Documentation Française  
29, quai Voltaire  
75007 Paris Tel. 40.15.70.00

Economica  
49, rue Héricart  
75015 Paris Tel. 45.78.12.92  
Telefax: 40.58.15.70

Gibet Jeune (Droit-Économie)  
6, place Saint-Michel  
75006 Paris Tel. 43.25.91.19

Librairie du Commerce International  
10, avenue d'Iéna  
75016 Paris Tel. 40.73.34.60

Librairie Dunod  
Université Paris-Dauphine  
Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
75016 Paris Tel. 44.05.40.13

Librairie Lavoisier  
11, rue Lavoisier  
75008 Paris Tel. 42.65.39.95

Librairie des Sciences Politiques  
30, rue Saint-Guillaume  
75007 Paris Tel. 45.48.36.02

P.U.F.  
49, boulevard Saint-Michel  
75005 Paris Tel. 43.25.83.40

Librairie de l'Université  
12a, rue Nazareth  
13100 Aix-en-Provence Tel. (16) 42.26.18.08

Documentation Française  
165, rue Garibaldi  
69003 Lyon Tel. (16) 78.63.32.23

Librairie Decitre  
29, place Bellecour  
69002 Lyon Tel. (16) 72.40.54.54

Librairie Sauramps  
Le Triangle  
34967 Montpellier Cedex 2 Tel. (16) 67.58.85.15  
Telefax: (16) 67.58.27.36

A la Sorbonne Actual  
23, rue de l'Hôtel-des-Postes  
06000 Nice Tel. (16) 93.13.77.75  
Telefax: (16) 93.80.75.69

### GERMANY - ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre  
August-Bebel-Allee 6  
D-53175 Bonn Tel. (0228) 959.120  
Telefax: (0228) 959.12.17

### GREECE - GRÈCE

Librairie Kauffmann  
Mavrokordatou 9  
106 78 Athens Tel. (01) 32.55.321  
Telefax: (01) 32.30.320

### HONG-KONG

Swindon Book Co. Ltd.  
Astoria Bldg, 3F  
34 Ashley Road, Tsimshatsui  
Kowloon, Hong Kong Tel. 2376.2062  
Telefax: 2376.0685

### HUNGARY - HONGRIE

Euro Info Service  
Margitsziget, Európa Ház  
1138 Budapest Tel. (1) 111.62.16  
Telefax: (1) 111.60.61

### ICELAND - ISLANDE

Mál Mog Menning  
Laugavegi 18, Pósthólf 392  
121 Reykjavik Tel. (1) 552.4240  
Telefax: (1) 562.3523

### INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.  
Scindia House  
New Delhi 110001 Tel. (11) 331.5896/5308  
Telefax: (11) 332.5993  
17 Park Street  
Calcutta 700016 Tel. 240832

### INDONESIA - INDONÉSIE

Pdri-Lipi  
P.O. Box 4298  
Jakarta 12042 Tel. (21) 573.34.67  
Telefax: (21) 573.34.67

### IRELAND - IRLANDE

Government Supplies Agency  
Publications Section  
4/5 Harcourt Road  
Dublin 2 Tel. 661.31.11  
Telefax: 475.27.60

### ISRAEL - ISRAËL

Praedicta  
5 Shamer Street  
P.O. Box 34030  
Jerusalem 91430 Tel. (2) 52.84.90/1/2  
Telefax: (2) 52.84.93

R.O.Y. International  
P.O. Box 13056  
Tel Aviv 61130 Tel. (3) 546 1423  
Telefax: (3) 546 1442

Palestinian Authority/Middle East:  
INDEX Information Services  
P.O.B. 19502  
Jerusalem Tel. (2) 27.12.19  
Telefax: (2) 27.16.34

### ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni  
Via Duca di Calabria 1/1  
50125 Firenze Tel. (055) 64.54.15  
Telefax: (055) 64.12.57  
Via Bartolini 29  
20155 Milano Tel. (02) 36.50.83

Editrice e Libreria Herder  
Piazza Montecitorio 120  
00186 Roma

Tel. 679.46.28  
Telefax: 678.47.51

Libreria Hoepli  
Via Hoepli 5  
20121 Milano

Tel. (02) 86.54.46  
Telefax: (02) 805.28.86

Libreria Scientifica  
Dot. Lucio de Biasio 'Acqui'  
Via Cossimelli, 6  
20146 Milano

Tel. (02) 48.95.45.52  
Telefax: (02) 48.95.45.48

#### JAPAN - JAPON

OECD Publications and Information Centre  
Landic Akasaka Building  
2-3-4 Akasaka, Minato-ku  
Tokyo 107

Tel. (81.3) 3586.2016  
Telefax: (81.3) 3584.7929

#### KOREA - CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.  
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon  
Seoul

Tel. 730.78.91  
Telefax: 735.00.30

#### MALAYSIA - MALAISIE

University of Malaya Bookshop  
University of Malaya  
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru  
59700 Kuala Lumpur  
Malaysia

Tel. 756.5000/756.5425  
Telefax: 756.3246

#### MEXICO - MEXIQUE

OECD Publications and Information Centre  
Edificio INFOTEC  
Av. San Fernando no. 37  
Col. Torrello Guerra  
Tlalpan C.P. 14050  
Mexico D.F.

Tel. (525) 606 00 11 Extension 100  
Fax : (525) 606 13 07

Revistas y Periodicos Internacionales S.A. de C.V.  
Florencia 57 - 1004  
Mexico, D.F. 06600

Tel. 207.81.00  
Telefax: 208.39.79

#### NETHERLANDS - PAYS-BAS

SDU Uitgeverij Plantijnstraat  
Externe Fondsen  
Postbus 20014  
2500 EA's-Gravenhage  
Voor bestellingen:

Tel. (070) 37.89.880  
Telefax: (070) 34.75.778

#### NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

GIPLegislation Services  
P.O. Box 12418  
Thorndon, Wellington

Tel. (04) 496.5655  
Telefax: (04) 496.5698

#### NORWAY - NORVÈGE

NIC INFO A/S  
Bertrand Narvesens vei 2  
P.O. Box 6512 Etterstad  
0606 Oslo 6

Tel. (022) 57.33.00  
Telefax: (022) 68.19.01

#### PAKISTAN

Mirza Book Agency  
65 Sitahrat Quaid-E-Azam  
Lahore 54000

Tel. (42) 353.601  
Telefax: (42) 231.730

#### PHILIPPINE - PHILIPPINES

International Booksources Center Inc.  
Rm 179/920 Cityland 10 Condo Tower 2  
HV dela Costa Ext cor Valero St.  
Makati Metro Manila

Tel. (632) 817 9676  
Telefax: (632) 817 1741

#### POLAND - POLOGNE

Ars Polona  
00-950 Warszawa  
Krakowkie Przedmieście 7

Tel. (22) 264760  
Telefax: (22) 268673

#### PORTUGAL

Livraria Portugal  
Rua do Carmo 70-74  
Apart. 2681  
1200 Lisboa

Tel. (01) 347.49.82/5  
Telefax: (01) 347.02.64

#### SINGAPORE - SINGAPOUR

Gower Asia Pacific Pte Ltd.  
Golden Wheel Building  
41, Kallang Pudding Road, No. 04-03  
Singapore 1334

Tel. 741.5166  
Telefax: 742.9356

#### SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros S.A.  
Castello 37, Apartado 1223  
Madrid 28001

Tel. (91) 431.33.99  
Telefax: (91) 575.39.98

Mundi-Prensa Barcelona  
Consell de Cent No. 391  
08009 - Barcelona

Tel. (93) 488.34.92  
Telefax: (93) 487.76.59

Libreria de la Generalitat  
Palau Moja  
Rambla dels Estudis, 118  
08002 - Barcelona

(Subscriptions) Tel. (93) 318.80.12  
(Publicacions) Tel. (93) 302.67.23  
Telefax: (93) 412.18.54

#### SRI LANKA

Centre for Policy Research  
c/o Colombo Agencies Ltd  
No. 300-304, Galle Road  
Colombo 3

Tel. (1) 574240, 573551-2  
Telefax: (1) 575394, 510711

#### SWEDEN - SUÈDE

CE Frites AB  
S-106 47 Stockholm

Tel. (08) 690.90.90  
Telefax: (08) 20.50.21

Subscription Agency/Agence d'abonnements :

Wennergren-Williams Info AB  
P.O. Box 1305  
171 25 Solna

Tel. (08) 705.97.50  
Telefax: (08) 27.00.71

#### SWITZERLAND - SUISSE

Madiec S.A. (Books and Periodicals - Livres  
et périodiques)  
Chemin des Palettes 4  
Case postale 266  
1020 Renens VD 1

Tel. (021) 635.08.65  
Telefax: (021) 635.07.80

Librairie Payot S.A.  
4, place Pépinet  
CP 3212  
1002 Lausanne

Tel. (021) 320.25.11  
Telefax: (021) 320.25.14

Librairie Unilivres  
6, rue de Candolle  
1205 Genève

Tel. (022) 320.26.23  
Telefax: (022) 329.73.18

Subscription Agency/Agence d'abonnements :  
DynaPress Marketing S.A.  
38 avenue Vibert  
1227 Carouge

Tel. (022) 308.07.89  
Telefax: (022) 308.07.99

See also - Voir aussi :  
OECD Publications and Information Centre  
August-Bebel-Allee 6  
D-53175 Bonn (Germany)

Tel. (0228) 959.120  
Telefax: (0228) 959.1217

#### THAILAND - THAÏLANDE

Suksit Siam Co. Ltd.  
113, 115 Fuang Nakhon Rd.  
Opp. Wat Rajbopith  
Bangkok 10200

Tel. (662) 225.9531/2  
Telefax: (662) 222.5188

#### TUNISIA - TUNISIE

Grande Librairie Spécialisée  
Fendri Ali  
Avenue Haffouz Imm El-Intilaka  
Bloc B 1 Sfax 3000

Tel. (216-4) 296 855  
Telefax: (216-4) 298.270

#### TURKEY - TURQUIE

Kultur Yayinlari Is-Turk Ltd. Sti.  
Ataturk Bulvari No. 191/Kat 13  
Kavaklidere/Ankara

Tel. (312) 428.11.40 Ext. 2458  
Telefax: (312) 417 24 90

Dolmabaçe Cad. No. 29  
Besiktas/Istanbul

Tel. (212) 260 7188

#### UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

HMSO  
Gen. enquiries Tel. (171) 873 8242  
Postal orders only:  
P.O. Box 276, London SW8 5DT  
Personal Callers HMSO Bookshop  
49 High Holborn, London WC1V 6HB  
Telefax: (171) 873 8416  
Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol,  
Edinburgh, Manchester

#### UNITED STATES - ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Center  
2001 L Street N.W., Suite 650  
Washington, D.C. 20036-4922  
Tel. (202) 785 6323  
Telefax: (202) 785.0350

Subscriptions to OECD periodicals may also be placed  
through main subscription agencies.

Les abonnements aux publications périodiques de  
l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales  
agences d'abonnement.

Orders and inquiries from countries where Distributors  
have not yet been appointed should be sent to: OECD  
Publications Service, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris  
Cedex 16, France.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas  
encore désigné de distributeur peuvent être adressées à :  
OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16

IMPRIMÉ EN FRANCE

(10 96 13 2) ISBN 92-64-24780-7 - n° 48532 1996

ISSN 0304-3363

---

# ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

## Études récentes :

ALLEMAGNE, AOÛT 1995  
AUSTRALIE, MAI 1995  
AUTRICHE, MAI 1995  
BELGIQUE-LUXEMBOURG, SEPTEMBRE 1995  
CANADA, NOVEMBRE 1995  
DANEMARK, FÉVRIER 1996  
ESPAGNE, JANVIER 1996  
ÉTATS-UNIS, NOVEMBRE 1995  
FINLANDE, FÉVRIER 1995  
FRANCE, SEPTEMBRE 1995  
GRÈCE, MARS 1995  
IRLANDE, JUIN 1995  
ISLANDE, MAI 1995  
ITALIE, JANVIER 1996  
JAPON, NOVEMBRE 1995  
MEXIQUE, SEPTEMBRE 1995  
NORVÈGE, AOÛT 1995  
NOUVELLE-ZÉLANDE, OCTOBRE 1994  
PAYS-BAS, AOÛT 1994  
PORTUGAL, JUIN 1995  
ROYAUME-UNI, JUILLET 1995  
SUÈDE, AOÛT 1995  
SUISSE, SEPTEMBRE 1995  
TURQUIE, AVRIL 1995

## Études des pays « Partenaires pour la transition »

HONGRIE, SEPTEMBRE 1995  
LES RÉPUBLIQUES TCHÈQUE ET SLOVAQUE, FÉVRIER 1994  
POLOGNE, JANVIER 1995

## Pays non membres

CORÉE, MAI 1994  
LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, SEPTEMBRE 1995

Abonnement 1996

France : FF 1 600

Autres pays : FF 1 750 \$US 385 DM 550

(10 96 13 2) UUX

ISBN 92-64-24780-7

ISSN 0304-3363



9 789264 247802